



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département du territoire et de l'environnement

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Aménagement du territoire

En mars 2015, le Conseil d'Etat a désigné M. Pierre Imhof, ancien chef du projet Métamorphose auprès de la Ville de Lausanne, au poste de chef du Service du développement territorial (SDT). Pierre Imhof a pris ses nouvelles fonctions le 1er juillet 2015. Le SDT était dirigé ad intérim par M. Christian Exquis depuis octobre 2014. Homme de dialogue, Pierre Imhof a démontré durant sa carrière qu'il sait écouter, fédérer, motiver et rassembler. Doté d'un sens élevé du service public, il possède les compétences et les qualités humaines pour assurer la coordination et l'anticipation du développement territorial vaudois.

L'acceptation par le souverain en mai 2014 du contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux » est entré dans une phase concrète en juillet 2015. La cheffe du Département du territoire et de l'environnement a officiellement ouvert les travaux du PAC Lavaux en présentant l'organisation et le calendrier du projet. L'objectif du PAC Lavaux est de concrétiser la gestion du territoire de l'espace compris dans le périmètre de protection défini par la LLavaux, entrée en vigueur le 1er septembre 2014. Ce périmètre concerne les territoires viticoles et agricoles. Les travaux, que mèneront en étroite collaboration les communes et le Service du développement territorial (SDT), se traduiront par la mise à l'enquête publique du PAC en 2019.

Pour aider les communes, dans la perspective de la mise en œuvre de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le Département du territoire et de l'environnement a publié à leur intention des lignes directrices sur le redimensionnement des zones à bâtir. Livré en octobre, ce document trace les grands axes de la démarche que doivent suivre les communes surdimensionnées pour se mettre en conformité avec la LAT.

Energie

En 2015, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a pris une série de dispositions renforçant l'attractivité de son programme "100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique" afin de le rendre plus attractif et de soutenir l'environnement économique vaudois dans le contexte du franc fort. Trois ans après le lancement du programme, 81 millions de francs ont déjà été formellement débloqués. Sur ce montant, 38 millions ont été affectés et sont en voie d'être dépensés dans les mois à venir, soit 44%. A l'avenir, un accent plus marqué sera mis sur le volet industriel, sur les subventions aux PME et l'assainissement des bâtiments.

Dans le cadre du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », le canton a alloué quelque deux millions de francs à l'équipe de Mario Paolone, Professeur à l'EPFL, pour son projet de batterie de capacité industrielle Leclanché. Celui-ci vise à assurer et contrôler un réseau électrique alimenté par des panneaux photovoltaïques. Cette enveloppe financière de 2 millions de francs est issue du volet « recherche et développement » du programme « 100 millions », qui offre un soutien à des équipes de l'EPFL, mais aussi de la HEIG VD et de l'UNIL. Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat en charge du Département du territoire et de l'environnement, souligne que « ce projet marque un jalon important dans la mise en œuvre de notre politique énergétique dont l'un des objectifs est le développement des ressources énergétiques renouvelables et locales ».

Les cantons romands, fédérés par la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro, présidente de la CDTAPSOL*, ont également entamé des négociations poussées pour la reprise des actions de Swissgrid dont Alpiq a annoncé vouloir se départir. Ils souhaitent ainsi assurer leur participation dans la société nationale de transport d'électricité.

Environnement

Après plus de 30 ans de négociations, le plan d'affectation cantonal n° 292 A «Site marécageux Col des Mosses – La Lécherette» (PAC n° 292A) a été signé par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement, ainsi que par les communes d'Ormont-Dessous et de Château-d'Oex en mars dernier. Ce document assure un équilibre durable entre, d'une part, la protection d'un site marécageux d'importance nationale et, d'autre part, la poursuite des activités humaines.

Le DTE a tiré un bilan très positif du suivi environnemental effectué à la suite du déraillement de wagons transportant des produits chimiques en avril 2015 à Daillens. Grâce à l'engagement rapide et efficace des services, aucune atteinte aux eaux superficielles et souterraines n'est à déplorer et la reconstitution des sols s'est achevée après l'élimination de 1350 tonnes de terres polluées. Les mesures prises lors de l'intervention, et lors de la phase de rétablissement, ont ainsi permis de réduire de manière significative les atteintes à l'environnement.

Affaires vétérinaires

En avril, le Conseil d'Etat a présenté son projet de loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux. Ce dernier, adopté par le Grand Conseil en septembre, le Conseil d'Etat entendait doter le canton d'une loi au sens formel en abandonnant le rang réglementaire qui a prévalu pendant des années. Par ce biais, il s'agissait de donner sa juste importance à une thématique qui préoccupe la société. La modernisation de la législation cantonale en matière de protection des animaux a été également rendue nécessaire par le fait que la réglementation cantonale n'était plus en phase avec le droit fédéral. Le projet de loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux s'inscrit comme le premier des

trois volets de la refonte complète touchant au domaine vétérinaire. Un projet de loi concernant l'exercice de la médecine vétérinaire et un deuxième projet relatif aux épizooties viendront compléter le cadre légal vétérinaire.

Automobiles et navigation

Le service des automobiles et de la navigation du canton de Vaud attache une grande importance à la qualité et met un point d'honneur à renforcer ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En 2015 et pour la première fois, la division technique du SAN, responsable pour les expertises des véhicules, a souhaité rencontrer un groupe de partenaires particulièrement importants : « les délégataires de compétences ». Ces derniers sont des entreprises professionnelles reconnues du monde de l'automobile vaudois à qui le SAN, dans le cadre de l'art. 32 de l'OETV, a délégué la compétence de procéder au contrôle technique des véhicules précédant leur immatriculation.

Le 16 novembre 2015, le SAN a donc invité les représentants des entreprises délégatrices vaudoises pour une séance combinant de l'information et du dialogue mutuel. Plus de 100 personnes ont répondu présent.

Au terme de cette rencontre, les avis des participants étaient unanimes : la collaboration est excellente et le partenariat renforcé.

Egalité femmes-hommes

Pour lutter contre les inégalités salariales qui perdurent, le BEFH et le Business Professional Women (BPW) Club de Lausanne ont invité employeurs-euses à établir le 9 mars un contrôle de leur politique salariale. Le droit à l'égalité salariale est inscrit dans la Constitution suisse et concrétisé dans la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. Pour marquer cette journée d'action, instaurée depuis plusieurs années, le BEFH et le BPW Club de Lausanne ont donné rendez-vous à la population le lundi 9 mars à Lausanne. La troupe Métis'Arte, fruit d'une rencontre entre différentes cultures et d'une collaboration entre le social et le milieu artistique, a présenté à cette occasion une performance de rue. Dans le reste du monde, les BPW de 40 pays organisent chaque année un Equal Pay Day.

Du 21 avril au 2 juillet 2015 et dans la perspective des élections communales 2016, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a proposé aux femmes intéressées ou déjà actives en politique trois soirées utiles pour faire valoir leurs idées et prendre part à la chose publique. Intitulés «C'est décidé, je me lance en politique!», ces ateliers répondaient aux préoccupations prioritaires et spécifiques des femmes. Ils ont pour but de les motiver à se lancer dans l'arène politique et de les aider à utiliser judicieusement leurs compétences et leurs réseaux.

Par ailleurs, le Département du territoire et de l'environnement travaille également sur un paquet de mesures visant à lutter contre la violence domestique.

Organisation

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'organisation du Département du territoire et de l'environnement en transférant les améliorations foncières agricoles, jusqu'ici rattachées au Service du développement du territoire (SDT), auprès du Service de l'agriculture (SAGR). Le SDT conserve les améliorations foncières non agricoles. Le gouvernement veut permettre au SDT de se concentrer sur ses missions stratégiques et sur les nouveaux défis qui attendent le développement territorial du canton de Vaud. Il entend aussi garantir une meilleure mise en œuvre de la politique agricole cantonale. Cette réorganisation, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, a entraîné une modification de la loi sur les améliorations foncières.

ECA

A l'instar des autres cantons suisses, le canton de Vaud connaît depuis le 1er janvier 2015 de nouvelles prescriptions de protection incendie. Celles-ci sont à la fois plus souples et moins onéreuses tout en continuant à maintenir le même niveau de sécurité élevé pour les personnes. Ces normes ont par ailleurs officialisé l'ingénierie de la sécurité incendie dans une nouvelle directive pour laquelle l'ECA a milité, jouant en la matière le rôle de leader en Suisse romande. Avec ses méthodes de preuves apportées par des calculs informatiques établis d'après des objectifs de protection et des scénarios d'incendie définis, elle présente, pour certains objets complexes, volumineux ou très spéciaux, une alternative bienvenue aux prescriptions standards.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Secrétariat général (SG-DTE)

Groupes de prestations

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale et interdépartementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil et ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la Cheffe du département
- Traitement de procédures d'oppositions (et de recours) dans lesquelles le département intervient comme autorité administrative décisionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique du DTE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son Secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Medias
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et appui aux URH de ses services.

Descriptif

- Appui et conseil à la Cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Validation des formations et perfectionnements professionnels pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique (BEFH) du DTE
- Cadres et collaborateurs du DTE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats (internes et externes) au recrutement

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Conseils et appui à la Cheffe de département pour toutes les questions et procédures liées aux finances
- Conseils et appui aux services du département pour l'élaboration du budget, la tenue de la comptabilité, l'adaptation et l'amélioration des processus financiers, le développement et le suivi du contrôle interne et du contrôle de gestion
- Préparation du budget (pilotage, consolidation et arbitrages)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Tenue de la comptabilité du service
- Formation, support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Maintien du système de contrôle interne et respect des directives et procédures financières et comptables au sein du service
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DTE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et entité stratégique du DTE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes
- Prestataires de services, fournisseurs et créanciers

Nouveau chef de service au SDT

Après une période intérimaire pendant laquelle la direction du SDT a été assurée par M. Christian Exquis, secondé par Mmes Rebecca Lyon Stanton pour les aspects métier et Florence Golaz pour la gestion et l'organisation, un nouveau chef de service, M. Pierre Imhof, a repris la tête du SDT au 1er juillet. Monsieur Imhof oeuvre étroitement avec la cheffe du Département dans le cadre des nombreux défis à relever en matière d'aménagement du territoire et notamment la mise en oeuvre de la LAT.

Désignation du Directeur des ressources et du patrimoine au sein de la DGE

Avec la désignation et l'entrée en fonction, début juillet, de M. Sébastien Beuchat, à la tête de la DIRNA, l'équipe de direction de la DGE, créée le 1er janvier 2013 est désormais complète. Cette fonction avait dans l'intervalle été assumée par M. Cornelis Neet, Directeur général de la DGE, en plus de ses autres fonctions.

Organisation et activités du SG

Après le départ, au printemps, de M. Krähenbühl, délégué départemental à la communication, Mme Anne Dousse, collaboratrice personnelle de la CDTE, a temporairement repris l'essentiel de ses tâches avec l'appui d'une conseillère en communication engagée à temps partiel en CDD. Au 1er décembre, M. Philippe Racine, précédemment chargé de communication au SDT, est entré en fonction à titre de nouveau délégué départemental à la communication.

L'année 2015 aura pour le surplus été marquée au 2e semestre par un congé parental de 6 mois de la juriste départementale et un congé maternité prolongé d'une adjointe au Secrétaire général, qui ont mené à l'engagement d'une juriste en CDD. Plusieurs congé maladie d'une certaine durée ont compliqué l'organisation du Secrétariat général durant cette année.

Enfin, au 1er décembre est entrée en fonction Mme Corinne Nawotka en tant que nouvelle secrétaire de la cheffe du département, afin de succéder à Mme Martine Leballeur qui a fait valoir son droit à la retraite à la fin de l'année.

Transfert des améliorations foncières agricoles du SDT au DECS/SAgr

Lors du dernier trimestre, dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Conseil d'Etat a décidé de transférer le secteur des améliorations foncières *agricoles* du SDT au Service de l'agriculture (SAGR), le SDT conservant la partie *non agricole* des dites AF.

Cette décision a eu un impact tant sur la réorganisation du SDT que sur la gestion des ressources humaines.

Unité financière (UFD)

Outre ses missions habituelles, l'UFD a maintenu l'accompagnement des services du département dans l'utilisation du progiciel de gestion intégré SAP et dans l'évolution de la gestion analytique qui est maintenant accessible et qui peut répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque service.

Le bouclage des comptes 2014 avec ce nouvel outil s'est déroulé dans les délais.

Fusion des conférences des directrices et directeurs de la chasse et des forêts en une conférence pour la forêt, la faune et le paysage

La Conférence des directrices et directeurs des forêts (CDFo) et la Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC) ont fusionné pour donner naissance à la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP), dont Madame de Quattro, cheffe du DTE, assure la présidence. Cette importante décision permettra à cette nouvelle entité de garantir plus d'efficacité et d'homogénéité à la politique environnementale. Les cantons pourront également faire valoir leurs intérêts de manière plus efficace et plus cohérente face à l'Office fédéral de l'environnement.

RAS pour le SG DTE

Sites internet

En général

www.vd.ch/dte/

Développement territorial

<http://www.vd.ch/sdt>

<http://www.are.admin.ch/?lang=fr>

Service des automobiles

<http://www.vd.ch/san>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11.html>

Energie et environnement

<http://www.vd.ch/dge>

<http://www.dtap.ch/fr/dtap/>

Affaires vétérinaires

<http://www.vd.ch/scav>

http://www.bvet.admin.ch/gesundheit_tiere/03541/index.html?lang=fr

Egalité femmes-hommes

<http://www.vd.ch/befh>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html>

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

Délocalisation des examens de conduite à Cossonay

Afin de faire face à la forte augmentation du trafic dans le nord lausannois, aux travaux de construction de la RC 448, ainsi qu'à la densification de la circulation dans l'enceinte du centre de la Blécherette, le SAN a décidé de transférer une partie des examens pratiques de conduite au centre du TCS à Cossonay. Celui-ci accueillait déjà les examens pratiques de motos. Objet d'un recours, la délocalisation des examens de conduite a néanmoins pu débuter le 19 octobre 2015.

Le transfert des examens de conduite est provisoire, en attendant de nouvelles infrastructures pour le SAN à Lausanne, dont les bâtiments ne permettent plus de répondre aux demandes de la clientèle actuelle. Un projet de nouvelles installations est actuellement à l'étude sur un site identifié.

Campagne de prévention routière pour motards

Après le succès rencontré en 2013 et 2014, la campagne de sensibilisation routière pour motards, organisée par le Service des automobiles et de la navigation, la Police cantonale vaudoise et la Section vaudoise du TCS, a été reconduite en juin 2015 sur le circuit de Bresse en France voisine.

A cette occasion, 130 motards ont gratuitement profité d'un jour de pilotage et ont bénéficié de conseils dispensés par des instructeurs et experts techniques.

Renouvellement de la certification ISO 9001

Le 17 mars 2015, le SAN a renouvelé sa certification ISO 9001, valable 3 ans. Cette certification confirme la volonté du SAN de répondre aux exigences de ses clients grâce à la maîtrise de son système de management de la qualité. Les auditeurs de l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) ont reconnu que l'amélioration continue est au cœur de cette démarche qualité et que le SAN met tout en œuvre pour satisfaire ses clients.

Rencontre avec les entreprises délégatrices du SAN

Veillant toujours à soigner ses relations avec ses partenaires, le 16 novembre 2015, le SAN a invité des représentants de 220 entreprises délégatrices vaudoises à une séance combinant information et dialogue mutuel. Les délégataires de compétences sont des entreprises professionnelles reconnues du monde de l'automobile vaudois et à qui le SAN a délégué la compétence de procéder au contrôle technique des véhicules précédant leur immatriculation.

Lors de cette séance, les représentants ont assisté à la présentation de divers thèmes, comme les évolutions techniques et légales dans le monde du contrôle technique des véhicules routiers. Au terme de cette rencontre, les avis étaient unanimes pour saluer l'excellente collaboration entre les partenaires.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Sources d'informations complémentaires

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site www.vd.ch/san

110.1 Support administratif (DGE-ADMIN)

110.2 Support stratégique (DGE-STRAT)

- Direction générale du service
- Gestion et administration du service
- Assurer les tâches transversales

Descriptif

- Direction du service
- Finances
- Ressources humaines
- Administration générale
- Conventions-programmes
- Coordination juridique et stratégique
- Etudes d'impact sur l'environnement
- Portefeuille des projets
- Systèmes d'information et géodonnées
- Reporting des prestations
- Indicateurs énergétiques et environnementaux
- Communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Offices fédéraux
- Autorités communales
- Autres cantons
- Médias

111.1 Ressources énergétiques

111.2 Efficacité énergétique

111.3 Energétique du bâtiment

111.4 Approvisionnement énergétique

Descriptif

- Préparation et mise en œuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Entreprises
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Direction générale de l'environnement

Groupes de prestations

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)

112.1 Air, climat et risques technologiques (DGE-ARC)

112.2 Protection des eaux (DGE-PRE)

112.3 Assainissement (DGE-ASS)

Descriptif

- Assurer la protection de l'environnement en limitant et réduisant les nuisances induites par l'activité humaine et en assainissant les sites pollués.
- Fournir aux autorités et à la population les données relatives à la qualité de l'environnement de vie.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie cantonale de lutte efficace contre les micropolluants dans les eaux et les particules fines dans l'air.
- Elaborer une stratégie cantonale de contrôle de la qualité de l'air, des rejets industriels et urbains, de suivi des mesures d'assainissement et de gestion des risques technologiques, en exploitant les synergies métiers au sein de la direction.
- Elaborer une politique contribuant à lutter contre les changements climatiques et anticiper ses effets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

113.1 Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)

113.2 Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)

113.3 Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

113.4 Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET)

Descriptif

- Garantir, aux plans cantonal et régional, une gestion intégrée des ressources et du patrimoine naturel (eau, sous-sol, forêt, biodiversité).
- Assurer la mise en œuvre de la politique cantonale de gestion des risques naturels.
- Fournir aux autorités et à la population des données relatives aux ressources, risques et patrimoine naturels.
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable, notamment dans le domaine de l'eau et des forêts.
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels.
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et développer une politique du sous-sol.
- Renforcer la coordination de la mise à jour des conventions programmes dans le cadre d'une planification pluriannuelle.
- Renforcer la coordination régionale des agents du terrain et préparer leur évolution progressive vers des fonctions polyvalentes d'ingénieurs et de surveillants de l'environnement (évolution des formations de base).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

110.0 La Direction générale de l'environnement (DGE)

Au terme de sa troisième année d'existence, la structure de la DGE est en place et son fonctionnement stabilisé. Ce dernier pourra être encore sensiblement amélioré au moment de l'installation des six sites d'activité de la région lausannoise sous un même toit, la Maison de l'environnement. Dans l'intervalle, des optimisations de l'organisation de transition se poursuivent pour tenir compte de la dispersion des organes de la DGE.

110.1 Support administratif, DGE-ADMIN

Subventions

La moitié du budget de fonctionnement de la DGE correspond à des subventions à octroyer. En tenant compte des investissements, le montant annuel des subventions s'élève à environ CHF 100'000'000.-. Un travail considérable d'harmonisation des pratiques et des outils a été entrepris sur l'année 2015. Dorénavant, la quasi-totalité des subventions est gérée par un outil de gestion validé par le CCF. Cette démarche s'intègre parfaitement dans la mise en place du Système de contrôle interne de la DGE.

Conventions-programmes

L'année 2016 annonce le début d'une nouvelle période de 4 ans pour les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement. La DGE est concernée par 12 contrats avec la Confédération. Les thèmes couvrent aussi bien les dangers naturels (ouvrages de protection, forêts protectrices) que la biodiversité (nature, paysage, forêts, réserves de faune et de flore, revitalisation de cours d'eau) en passant par l'économie régionale (parcs naturels, gestion des forêts). Les programmes ont été discutés et négociés durant l'année 2015 entre la DGE et l'Office fédéral de l'environnement. Les conventions-programmes seront signées durant le premier trimestre 2016.

Maison de l'environnement

La Commission de programmation désignée par le Conseil d'Etat a rendu une analyse de huit variantes, pour le secteur d'Epalinges fin 2014. L'année 2015 a été consacrée à l'analyse de détail de 3 variantes et d'un nouveau site. Une décision de lancement du concours d'architecture est attendue au début 2016.

110.2 Support stratégique, DGE-STRAT

Systemes d'information

L'unité des systèmes d'information a achevé avec succès la migration des ressources informatiques issues des trois anciens services de la DGE (1.4 Tb) sur un disque unique (P:\). Elle a également assuré la migration de 400 postes (situés sur 80 sites), dont 5 principaux et 120 applications différentes (dues au nombre très élevé de prestations assurées par la DGE) vers Office 2010. La division prépare actuellement la migration vers Windows 7, elle a finalisé la mise en oeuvre de la base documentaire de la DGE, donnant accès aux documents de référence et la mise en service de l'application de gestion des déchets de chantier dans le cadre du programme de "cyber-administration".

La division a également préparé la migration prévue pour 2016 de toutes les géodonnées de la DGE au nouveau système de référence géographique MN95.

Délégués scientifiques (DS)

Les délégués scientifiques sont impliqués dans la coordination technique interne et externe d'importants projets transversaux; forages profonds, planification des parcs éoliens, projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), dont une nouvelle version est en cours de préparation (repris d'un mandataire), Grand Genève et Conseil du Léman, etc.

La division DGE-STRAT coordonne le suivi environnemental des chantiers fédéraux dans le cadre des études d'impact sur l'environnement (EIE). Elle a également contribué au succès de journées de formation à destination des bureaux "environnement" en collaboration avec le groupe romand des responsables des EIE.

Un système de gestion de projets harmonisé pour toute la DGE a été introduit. La division a encore coordonné, au niveau de l'ACV, une quarantaine de consultations de projets de modifications de législation, la plupart fédérales, nécessitant une réponse du Conseil d'Etat ou départementale.

Service juridique

En 2015, le service juridique a traité une centaine de recours, dont certaines très complexes comme les dossiers Lude et

Tamoil, ou le projet éolien de Ste-Croix. Il a également été impliqué dans de nombreux projets législatifs, notamment en matière de transport de l'énergie électrique (Swissgrid), de protection des eaux (traitement des micropolluants), de gestion des ressources naturelles du sous-sol (loi sur le sous-sol) du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), de kitesurf, etc.

111.0 Direction de l'énergie, DGE-DIREN

Le domaine de l'énergie connaît une forte croissance de ses activités. Les nombreuses adaptations de la législation fédérale, la nouvelle législation cantonale, ainsi que le programme des 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont les principaux moteurs de ce développement rapide.

111.1 Ressources énergétiques

Eolien

Des 19 parcs éoliens figurant dans la planification éolienne vaudoise, 5 se trouvent actuellement en procédure avancée et 5 autres ont au minimum fait l'objet d'un premier examen. Au vu des enseignements résultant de la première phase de la Plateforme éolienne vaudoise qui avait pour objectif de mieux comprendre les facteurs favorables et défavorables au développement de l'énergie éolienne, un certain nombre de mesures d'accompagnement des dossiers et des acteurs de l'éolien a été mis en place. En particulier, la constitution d'un portail de coordination pour le suivi des PPA en cours qui veille à l'avancement des dossiers ainsi que le suivi hebdomadaire des projets par le biais d'un bureau réunissant les principaux spécialistes des services de l'Etat. Afin d'ouvrir un espace de dialogue avec les porteurs d'enjeux, des séances de type 5 à 7 ont été mises en place. Elles permettent la transmission d'information mais également l'échange sur des thématiques telles que les démarches participatives, les enjeux énergétiques, le bruit, l'avifaune, etc. Enfin, les études menées par le canton sur les effets cumulés relatifs à la faune ailée et au paysage ont été poursuivies. Les résultats finaux seront publiés au printemps 2016.

Bois

On assiste actuellement au développement de grands projets de transformation du bois sous forme de gaz, de mazout lourd, de pellets torréfiés, etc. Ces projets ont un impact non négligeable sur la disponibilité de la ressource et s'écartent de la filière classique (centrale de chauffage à bois). Face à ce constat, le canton se doit d'acquiescer une vision claire de la pression exercée sur la ressource afin de pouvoir mettre en œuvre, le cas échéant, des leviers d'action pour réguler l'expansion des projets. Ceci fait l'objet du projet de Stratégie cantonale du bois énergie qui a débuté à l'automne 2015. Deux volets constituent ce projet : un premier volet qui étudie les variantes d'implantation possibles sur le territoire vaudois en prenant en compte la disponibilité de la ressource, les technologies de transformation du bois énergie, les besoins énergétiques (chaleur), les aspects environnementaux (zones d'émission excessives) ainsi que les coûts d'exploitation et de transport. Le second volet intitulé « Cellule marché du bois » est composé d'un groupe d'experts de la filière bois. Il permettra de mieux comprendre les enjeux économiques et sociaux au niveau cantonal mais également au-delà. Suite à l'ensemble de ces travaux, des lignes directrices seront proposées à l'été 2016 pour l'établissement d'une stratégie cantonale du bois énergie. Une première étude a montré que les performances énergétiques et environnementales des nouvelles technologies étaient globalement équivalentes, voire meilleures, que celles des technologies traditionnelles.

Géothermie

Deux projets de géothermie profonde sont au stade de préparation de la phase de forage. Pour le projet AGEPP à Lavey-Morcles, une refonte complète du projet a été opérée, les questions techniques, financières, organisationnelles, et de procédures ont été approfondies, permettant ainsi de consolider l'engagement des partenaires. Pour le projet Energieo à Gland, des études complémentaires ont été menées sur un site de forage identifié dans la commune de Vinzel.

111.2 Efficacité énergétique

Les activités de ce domaine sont principalement liées aux nouvelles dispositions de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne, révision 2014) concernant les "Grands consommateurs" et la "Planification énergétique territoriale". L'élaboration des cadastres des énergies du canton relève aussi de ce domaine étant donné le lien étroit entre ce thème et la planification énergétique territoriale.

Grands consommateurs

Dans le cadre de l'opération "100 millions", le programme de soutien d'audits énergétiques des grands consommateurs (formation/information à l'attention des professionnels, conseil et aides financières aux entreprises pour la réalisation d'audits) a été lancé. Au 31.12.2015, 135 entreprises ont fait une demande pour une telle démarche.

Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée par la mise en application des dispositions légales régissant les grands consommateurs. Ainsi, une directive départementale a été publiée en début d'année, et les premières décisions d'exécution des articles visant les grands consommateurs ont été notifiées aux entreprises concernées.

Des discussions ont également été engagées avec le SIPAL pour déterminer les modalités d'exécution pour les sites grands consommateurs de l'Etat.

Planification énergétique territoriale

Les dispositions visant une intégration judicieuse et différenciée des enjeux énergétiques aux différents niveaux de planification sont progressivement mises en œuvre, avec l'aide technique et matérielle apportée par la DIREN aux communes et régions. Par ailleurs, en collaboration avec le SDT, un guide à l'attention des communes et des professionnels concernés par la thématique de la planification énergétique est en cours d'élaboration. Ce guide devrait permettre de faciliter l'application de ces dispositions par les communes et leurs mandataires. Des discussions sont en cours avec le SDT sur la façon d'optimiser la prise en compte de l'énergie au niveau de l'aménagement du territoire, avec probablement à la clé des propositions de modifications législatives.

Cadastres énergétiques

Le cadastre des rejets de chaleur et des zones favorables aux réseaux thermiques a été achevé pour une zone pilote (Chablais) et un mandat de projet informatique est en cours en vue de la mise en place d'un outil géomatique permettant la diffusion des données déjà réunies dans le domaine des énergies renouvelables. La mise à disposition de celui-ci est prévue pour janvier 2016. Le but est de disposer à terme d'un cadastre géomatique des ressources renouvelables du Canton (planification éolienne, potentiel hydraulique, géothermie basse profondeur... etc.) et du cadastre de la densité thermique. Cela permettra, à terme, de fournir les indicateurs permettant le suivi de la politique énergétique cantonale.

111.3 Énergétique du bâtiment

Loi sur l'énergie et bâtiments

Suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'énergie en 2014, le règlement d'application définitif et complet est entré en vigueur le 1er février 2015. Les nouveautés sont de manière générale bien comprises par les milieux de la construction, même si plusieurs projets conçus selon l'ancien droit ont dû être adaptés aux nouvelles règles. Le travail d'information reste donc encore nécessaire pour expliquer de manière précise les nouvelles exigences.

La Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique a commencé ses travaux et se réunit régulièrement pour traiter des cas particuliers d'installations solaires ou d'assainissement énergétique dans des sites ou des bâtiments protégés.

En ce qui concerne le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), un projet de règlement d'application a été élaboré et mis en consultation auprès de divers acteurs. Le projet définitif sera soumis au Conseil d'Etat en 2016.

Contrôle de la qualité énergétique des bâtiments

Une proportion importante des communes du canton de Vaud n'ont pas les compétences techniques pour le traitement des calculs énergétiques des dossiers d'enquête. La DIREN les encourage à se former pour effectuer un contrôle succinct des dossiers et le cas échéant, à faire appel à des professionnels pour effectuer un contrôle plus approfondi. En éditant un document d'aide au contrôle simple et pragmatique, les communes seront encouragées à faire elles-mêmes les contrôles techniques et ainsi augmenter les chances que des contrôles sur dossier et sur chantier s'effectuent dans toutes les communes du canton. De plus, afin d'améliorer la qualité des dossiers de mise à l'enquête et des réalisations sur chantier, la DIREN effectuera 30 à 50 contrôles de dossiers de mise à l'enquête et de chantiers par année afin d'évaluer le respect des directives cantonales. En moyenne 4'500 demandes de permis de construire sont déposées chaque année dont environ 3'000 concernant les habitations.

Information

Dans le cadre de l'opération "100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique", la DIREN a animé un stand d'information dans six manifestations (foires) différentes à travers le canton où plus de 1200 visiteurs ont pu recevoir des conseils et des informations sur les mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment ainsi que les aides financières à disposition.

Octroi d'aides financières

La DIREN a octroyé plus de 7.2 millions de francs d'aides financières pour diverses mesures d'amélioration liées au bâtiment (Minergie, capteurs solaires, remplacement des chauffages électriques, isolation supplémentaire, etc.). Une partie de ces mesures se déploie dans le cadre de l'opération "100 millions".

111.4 Approvisionnement énergétique

Electricité

Le « pont RPC vaudois », lancé en juillet 2012 dans le cadre de l'opération « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », est entré dans une phase de fonctionnement courant qui se prolongera jusqu'en 2019. Les projets devaient être mis en service au plus tard le 31 décembre 2014. La production cumulée de l'ensemble des projets du pont RPC vaudois, depuis le début de cette mesure, s'est élevée à plus de 36 GWh au 30 septembre 2015. Les projets, qui au terme de leur période de rétribution par le pont RPC vaudois se trouvent encore en liste d'attente de la RPC fédérale, ont obtenu une prolongation pour une période de 2 ans supplémentaires.

Les zones de dessertes de différentes entreprises électriques actives sur le territoire vaudois ont été élaborées. Pour certaines parcelles, quelques divergences sont apparues qui doivent encore être résolues. Les documents légaux nécessaires à l'attribution formelle de ces zones sont en cours de finalisation.

De nombreuses et intenses activités ont été déployées dans le dossier de la reprise des actions de Swissgrid détenues par Alpiq, le canton étant leader des cantons romands pour mener cette opération d'envergure.

Gaz et chauffage à distance

Une feuille de route pour le secteur gazier a été élaborée. Celle-ci définit les éléments devant être adaptés pour tenir compte de l'évolution du marché, de la politique énergétique et des bases légales. La DIREN est, notamment, membre du groupe de travail mis en place par la Confédération pour élaborer la haute surveillance de la Confédération sur les conduites de gaz et de produits pétroliers.

Plusieurs projets de chauffage à distance ont été subventionnés. Le plus remarquable étant le projet de la Tour-de-Peilz qui utilise l'eau du lac pour le chauffage et le rafraîchissement d'un grand quartier. Plusieurs autres projets d'utilisation de l'eau du lac ou de rejets thermiques sont en cours d'analyse.

Sécurité d'approvisionnement

Au vu des changements multiples et importants que vit le secteur électrique, et suite aux retours d'expérience obtenus dans le cadre de l'exercice de crise ERNS14, un projet est en cours pour la préparation des documents et informations permettant au canton de prendre rapidement les mesures adéquates et avec le minimum de risques en cas d'absence ou de manque d'électricité. Les communiqués transmis en début d'hiver par le gestionnaire du réseau très haute tension (THT) et le régulateur sur les risques de pénurie d'électricité au cours de cet hiver confirment la pertinence de ce projet.

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, DGE-DIREV

Accident ferroviaire de Dailens

Evènement

Le samedi 25 avril 2015 vers 02h50 du matin, les wagons de queue d'un train marchandises en provenance de Bâle et à destination de la gare de Lausanne-Triage (Denges) déraillaient entre les gares de Cossonay et d'Eclépens à la hauteur de Dailens. Plusieurs wagons contenant des matières dangereuses se renversaient et plusieurs dizaines de tonnes de produits chimiques se déversaient dans le terrain. Cet évènement marquait le début d'une intervention qui nécessitera l'engagement de nombreuses organisations sécuritaires et techniques, publiques ou privées, pendant plus d'une semaine et mobilisera la DGE pendant de nombreuses semaines, en particulier le piquet d'intervention ABC de la DIREV. En effet, ce dernier appuie et conseille les forces d'intervention lorsque des matières dangereuses ou polluantes sont impliquées dans un évènement, coordonne les mesures et le suivi environnemental et joue le rôle de centre de facturation pour tous les intervenants.

Intervention

Cet accident chimique hors norme a nécessité l'engagement de 400 sapeurs-pompiers et occasionné 6'000 heures d'intervention effectuées par les SDIS. Les quelque 160 tonnes de produits chimiques impliqués ont nécessité une présence 24h sur 24h de la DGE pendant 6 jours, l'excavation et l'élimination de 1'350 tonnes de terres polluées et la mise en place d'un suivi environnemental des eaux superficielles et souterraines pendant deux mois.

Suivi et conséquences sur l'environnement

Les mesures effectuées par la DGE, immédiatement après l'accident, et pendant les deux semaines suivantes, ont toutefois permis d'exclure toute pollution des eaux superficielles, notamment de la Venoge et du ruisseau du Criau.

La proximité du captage d'eau potable des Graveys, situé à environ 300 mètres du lieu de l'accident, a nécessité la mise en place d'un suivi de la nappe phréatique. Afin de mettre en évidence un front de pollution et de mettre en œuvre, le cas échéant, un système de pompage/neutralisation, deux forages de 20 mètres de profondeur ont ensuite été réalisés en aval hydraulique du lieu de l'accident. Les analyses effectuées pendant deux mois par la DGE et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs spécialisé, n'ont révélé aucune anomalie. Une pollution des eaux souterraines et une atteinte au captage des Graveys ont ainsi également pu être exclues.

Un tiers des terres polluées a pu être incinéré dans le four de la cimenterie Holcim d'Eclépens, située à quelques kilomètres. Les terres les plus polluées, incompatibles avec le processus de fabrication du ciment, ont été acheminées vers une installation de traitement de la région zurichoise.

Des sols de la région présentant des caractéristiques similaires à l'état initial ont pu être utilisés pour les travaux de remise en état du terrain, achevés début juin. Les terres tassées par les travaux d'urgence ont été décompactées et réensemencées. Le suivi environnemental de la reconstitution des sols a été effectué par le pédologue cantonal (DGE-GEODE).

Les conséquences environnementales de cet accident ont ainsi été marginales.

112.1 Air, climat et risques technologiques, DGE-ARC

Protection de l'air et surveillance des chauffages

Suite à un renforcement de la législation fédérale en matière d'émissions polluantes des installations de chauffage, près de 17'000 chaudières à gaz ou à mazout ne répondant plus aux exigences devaient être assainies dans le Canton de Vaud, dont

plus de 10'000 uniquement pour les années 2014 et 2015.

La DIREV a veillé à la bonne réalisation de ces assainissements, ce qui a permis une réduction significative des émissions de polluants atmosphériques liées aux installations de chauffage, garanti de meilleures performances énergétiques et encouragé de nombreux propriétaires à se tourner vers des énergies renouvelables.

Smog estival et Plan canicule

La période estivale a été marquée par des vagues de chaleurs extrêmes qui en ont fait de l'été 2015 le plus chaud depuis 1864 (début des mesures). Ceci a notamment eu pour conséquence d'atteindre des concentrations d'ozone dans l'air particulièrement élevées et des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis 2003.

Dès le début de la période caniculaire, le DTE s'est donc associé au Service de la santé publique (SSP) afin de mettre en garde la population et de lui prodiguer des conseils. Une fois la canicule installée, les concentrations d'ozone ont atteint le niveau de déclenchement du plan d'alerte en cas de smog estival. Ainsi, le DTE et le DIRH ont lancé l'action « Bol d'air » afin d'encourager le transfert modal et ainsi réduire les émissions liées au transport individuel motorisé.

La pollution de l'air s'est inscrite comme une composante des nombreuses problématiques, notamment environnementales, qui ont été traitées par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) pendant cette période de vague de chaleur. La représentation de la DGE a ainsi été très forte à tous les échelons des opérations qui ont été rendues nécessaires par ces conditions météorologiques hors normes.

Réduction des nuisances et des risques et aménagement du territoire

La densification de la population et des activités entraîne une augmentation du nombre de personnes potentiellement exposées à des nuisances sonores, à la pollution de l'air ou à des risques liés à des accidents majeurs. C'est pourquoi, les enjeux de réduction des nuisances et des risques doivent être pris en considération dans l'aménagement du territoire. A cet effet, la DGE s'implique fortement dans les projets d'agglomérations, notamment pour le PALM 2016, mais également dans de nombreux autres projets allant de la planification directrice à la réalisation.

La présence de la DGE et du Service du développement territorial (SDT) au sein du DTE a permis en 2015 de renforcer ces collaborations indispensables à une prise en compte adéquate des intérêts environnementaux dans le développement territorial.

Concilier densification et prévention des risques majeurs est un défi qui s'avère complexe à relever. Force est de constater que les objectifs de densification à proximité des voies de communication entrent en contradiction avec ceux de la réduction des risques liés au transport de matières dangereuses. Cette problématique est particulièrement aiguë dans les agglomérations. En particulier, le transport du chlore et le risque qu'il induit pour la population située de part et d'autre des voies ferroviaires font actuellement l'objet d'un débat animé. La DGE a été particulièrement active dans les différents groupes de travail formés au niveau fédéral avec tous les acteurs concernés pour trouver des solutions et éviter que le transport du chlore ne freine le développement de régions particulièrement dynamiques telles que l'Arc lémanique. La DGE a également apporté son appui technique à toutes les instances politiques qui se sont emparées de cette problématique.

112.2 Protection des eaux, DGE-PRE

Epuration et traitement des micropolluants

Obligation de traiter les micropolluants

Les modifications de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et de son ordonnance d'application (OEaux) portant sur le financement des mesures dans les stations d'épuration (STEP) pour l'élimination des composés traces organiques entrent en vigueur au 1er janvier 2016, de même qu'une aide à l'exécution, qui définit les modalités de prélèvement et de redistribution de la taxe fédérale. La DGE a participé très activement à leur élaboration et aux consultations afférentes.

Le Plan cantonal micropolluants (PCM)

Le PCM identifie à ce jour 14 projets de STEP régionales vaudoises, devant traiter les micropolluants sur la base des critères définis par la Confédération. Ces projets présentent des degrés de maturité très différents et se heurtent à de très nombreuses difficultés, liées à la complexité des procédures, au financement, à la multiplicité des acteurs et parfois aux craintes des communes face aux processus de régionalisation. Dans ce cadre, la DGE déploie beaucoup d'énergie pour fédérer les communes et présenter la vision cantonale.

Développements récents, projets en cours

Les récents développements suivants peuvent être relevés. La STEP régionale de Lausanne a été mise à l'enquête publique. La STEP régionale d'Yverdon et environs a quant à elle été soumise à la Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE), en vue de sa mise à l'enquête prochaine. Par ailleurs, les avant-projets de STEP régionale et de canalisations de raccordement de Vevey-Montreux-Roche à une STEP régionale à Villeneuve ont été présentés à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

La STEP Moyenne Venoge (Penthaz) procède à des essais de traitement au micro-charbon et attend une validation par l'OFEV de son projet pour implémenter le traitement des micropolluants. La STEP de la Terre Sainte mettra en place son traitement lorsqu'elle atteindra 24'000 habitants raccordés.

Les projets dans les régions de Gland-Nyon et environs, de Payerne et environs et de Morges et environs connaissent des avancements significatifs. Diverses difficultés sont rencontrées pour ceux de Rolle-Aubonne-St-Prex et environs, de la Moyenne Broye (Lucens-Granges et environs), d'Aigle-Ollon et environs, d'Orbe et environs et de la Haute-Venoge-Veyron.

Pour Echallens et environs, les études de 2ème phase commencent seulement. Le raccordement de Cudrefin et Chabrey à la STEP de Neuchâtel et de Maraçon et Ecoteaux à la STEP d'Ecublens VOG (FR) est également à l'étude.

Soutien financier cantonal

Porté par la DGE, un exposé des motifs et projets de loi et de décret a été élaboré afin d'appuyer financièrement les communes et les associations concernées par la mise en place de ce traitement des micropolluants. L'aide financière cantonale doit compléter le financement fédéral. Elle portera sur les raccordements des STEP périphériques aux pôles micropolluants, afin d'inciter à la régionalisation, ainsi que sur le traitement de l'azote dans ces STEP pôles, pour lequel un financement fédéral n'a pas été obtenu. Cet EMPL/EMPD porte sur un montant global de 200 millions de francs, dont une première tranche de 80 millions a été adoptée par le Conseil d'Etat et à l'unanimité par une commission du Grand Conseil. Il sera soumis au plénum début 2016 et est soumis au référendum facultatif.

Qualité des cours d'eaux et des lacs

La qualité tant chimique que biologique des cours d'eau et des lacs fait l'objet d'un suivi attentif de la DGE depuis de nombreuses années. Un document intitulé "De source sûre", disponible en ligne, présente pour chaque bassin versant et lac un ensemble d'indicateurs ainsi que différents renseignements et est régulièrement mis à jour en tant qu'observatoire des milieux.

Un suivi national chimique et biologique de dix stations sur des cours d'eau a été réalisé en 2015. Il fait partie du programme NAWA (réseau national de surveillance des eaux superficielles) et pourrait être étendu à l'Orbe supérieure si l'OFEV entre en matière.

112.3 Assainissement, DGE-ASS

Assainissement industriel

Suite à l'accord de branche conclu avec l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), en vigueur depuis avril 2015, et qui délègue à cette association professionnelle les contrôles périodiques de conformité, plusieurs centaines d'entreprises ont déjà été contactées depuis juillet 2015, et près d'une centaine contrôlées. Le but de ce nouveau système est de gagner en efficacité et de mettre toutes les entreprises de la branche sur un pied d'égalité. Ce changement de paradigme suscite de très nombreuses réactions des intéressés, généralement liées au fait que ces contrôles sont dorénavant facturés. Les quelque 2'500 entreprises concernées devrait ainsi être toutes faire l'objet d'un suivi environnemental d'ici mi-2018.

Assainissement urbain et rural

Après plusieurs années de gestation, 2015 a été celle du lancement du premier plan régional d'évacuation des eaux (PREE). Il portera sur le bassin versant de la Chamberonne, qui se jette dans la Baie de Vidy. Dix-sept communes de l'Ouest lausannois sont impliquées dans cette démarche participative, qui vise à définir une vision d'avenir et un plan de développement de l'ensemble du bassin versant. Ce PREE se décompose en dix modules spécifiques et devrait pouvoir être mis en œuvre dès 2018. Il s'inscrit dans un objectif de gestion intégrée de l'eau dans ce large périmètre et doit contribuer à apporter une solution à la problématique de la qualité de l'eau souvent insatisfaisante observée dans la Baie de Vidy.

Sites contaminés

Le nouvel article 32d bis de la loi sur la protection de l'environnement, entré en vigueur en 2014, soumet la cession ou le partage d'immeubles sous lesquels se trouve un site pollué à une autorisation cantonale. Contrairement à certains cantons ou offices fédéraux, qui ont opté pour une autorisation de portée générale, la DGE a préféré se prononcer sur chaque projet, afin de diminuer les risques que des coûts de défaillance n'apparaissent. Le système mis en place s'avère simple et n'occasionne pas de frais pour les parties.

113.0 DIRNA, Direction des ressources et du patrimoine naturels, DGE-DIRNA

L'année 2015 a été marquée par une importante stabilisation de la marche de la DIRNA, avec l'arrivée, en juillet, de son nouveau directeur, M. Sébastien Beuchat.

113.1 Géologie, sols et déchets, DGE-GEODE

Périmètres de gestion des déchets

Un groupe de travail réunissant les acteurs du secteur a conduit des réflexions sur le fonctionnement et la structure des périmètres régionaux de gestion des déchets, demandée par la Commission Cantonale des déchets (CODE). Il n'en ressort pas de besoin de modification profonde de la situation actuelle. Des mesures d'amélioration ont été adoptées par les présidents des organismes de coordination des périmètres et seront mises en œuvre progressivement dès 2016.

Subventions aux déchèteries

Le Conseil d'Etat a adopté dans sa dernière séance la réponse à la motion Ravenel demandant de prolonger jusqu'au 31 décembre 2016 le délai pour l'octroi de subventions à la réalisation de déchèteries communales et d'installations de traitement des déchets organiques. L'exposé des motifs comprend deux autres modifications de la LGD, concernant le financement de l'élimination des déchets spéciaux des ménages et le tri des déchets en grandes surfaces, ainsi que deux demandes de

décrets destinés à financer les subventions précitées, d'un montant total de 7.3 millions de francs.

Financement selon le principe de causalité

La division a publié une "Notice sur le financement de l'élimination des déchets selon le principe de causalité", destinée notamment aux autorités communales. Le document a fait l'objet d'une première mise à jour en juin 2015.

Plan de gestion des déchets (PGD)

Le Plan de gestion des déchets est en voie de finalisation. Il prend en compte la nouvelle Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), publiée par l'OFEV début décembre et qui prend le relais de l'OTD. Le plan fera l'objet d'une 2ème consultation, limitée aux membres de la CODE, puis sera soumise à l'approbation du Conseil d'Etat d'ici à mi 2016.

Carrières d'Arvel

Reprise de l'exploitation

L'exploitation des carrières d'Arvel dans le secteur du Châble du Midi à Villeneuve a repris. Le Département du territoire et de l'environnement valide les travaux de sécurisation planifiés par les Carrières d'Arvel SA. Le Canton leur octroie également un permis d'exploiter permettant la reprise de l'exploitation.

Le secteur n'était plus exploité depuis un important éboulement survenu le 12 décembre 2008 au cours duquel plus de 20'000 m3 de roche s'étaient détachés de la falaise et qui n'avait causé que des dommages matériels. Le suivi mis en place avait mis en évidence que l'instabilité de la zone présentait un risque important, tant pour les riverains que pour les travailleurs, et qu'il était nécessaire de sécuriser la zone.

Sécurisation et remise en état

Les travaux d'assainissement, validés par les services de l'Etat et de la Confédération et ayant bénéficié du soutien de la commune de Villeneuve ont été mis à l'enquête publique en janvier 2015. Ils offrent les meilleures garanties de réduction du risque à moyen et long terme tout en assurant un impact territorial réduit. D'une durée estimée à quatre ans, ils prévoient l'abattage de 155'000 m3 de roche et un défrichement de 7104 m2 entièrement compensé par des mesures de reboisement. La reprise de l'exploitation dans l'ancien périmètre exploité assurera quant à lui l'approvisionnement du canton en roche dure pour les neuf prochaines années

Le dossier détaille également les étapes de remise en état qui favoriseront une intégration paysagère rapide après exploitation. Les associations de protection de l'environnement, du paysage et des Monts d'Arvel ont été intégrées dans les démarches menées par le Canton et un accord a été trouvé, portant notamment sur la renaturation du secteur.

Importance stratégique des Carrières d'Arvel

Les carrières d'Arvel constituent un pôle stratégique d'approvisionnement en roche dure pour l'ensemble de la Suisse. Elles fournissent notamment du ballast pour les voies de chemin de fer et des matériaux pour la construction autoroutière. Le maintien de l'activité d'extraction à long terme sur le site de Villeneuve fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité portant sur une exploitation souterraine.

Dangers naturels

Cartes des dangers

Les cartes de dangers et la documentation associée (12'000 documents au total) ont été livrées aux 270 communes vaudoises concernées, mettant un terme au processus de cartographie intégrale des dangers naturels gravitaires initiée en 2009. Une base de données centralisée sur les dangers naturels a été constituée. Elle permettra la mise à jour régulière des cartes de dangers et des données de base associées, leur diffusion sur le guichet cartographique cantonal et sur le futur guichet métier dédié aux dangers naturels, ainsi que la mise à disposition de données SIG sur le portail de l'Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois (ASITVD).

Activités annexes

En outre, de très nombreuses demandes particulières ont été traitées durant l'année, notamment, des préavis en lien avec la transcription des cartes dans les plans d'affectation ou leur prise en compte dans les demandes de permis de construire, en collaboration étroite avec les autres divisions compétentes de la DGE, le SDT et l'ECA. Les prestations se sont par ailleurs étendues à l'évaluation d'événements consécutifs à des intempéries ou de projet d'ouvrages de protection, en collaboration notamment avec la division Forêt ou la DGMR.

113.2 Ressources en eau et économie hydraulique, DGE-EAU

Eaux souterraines

La section "eaux souterraines" a poursuivi ses activités de protection de la ressource en eau souterraine du canton, par le traitement de près de 2'400 dossiers liés, en particulier, aux secteurs suivants: construction, géothermie basse température et forages profonds, infrastructures de transport et énergie, assainissement urbain et rural, exploitation et stockage des matériaux, sites pollués.

Par ailleurs, plusieurs dossiers d'établissement des zones S de protection des eaux pour les captages d'intérêt public et d'importance régionale ont pu être menés à terme (délimitation des zones S à Provence, Puidoux, Savigny, La Sarraz; légalisation à Bex, Chavannes, Commugny, Gimel et Servion), en collaboration avec les communes et distributeurs d'eau potable. Dans ce domaine, malgré les efforts constants entrepris depuis 1984, les enjeux concernant la protection des eaux

souterraines captées pour l'alimentation en eau potable de la population et l'ampleur des tâches à mener restent très importants, puisque plusieurs centaines de dossiers devront être initiés et finalisés.

Entretien des rives de lac et des cours d'eau

Les travaux réguliers de maintien du bon état des tronçons corrigés à charge de l'Etat se sont poursuivis normalement. Un effort particulier a été placé sur certains grands cours d'eau, pour lesquels le soutien financier de la Confédération a permis de sécuriser durablement les secteurs soumis à risque d'érosion et d'inondation, dont en particulier le Rhône. Le projet d'entretien différencié sur certains secteurs de cours d'eau se poursuit. Les premiers résultats sont attendus en 2016 sur le Grenet à Forel.

Gestion du domaine public des eaux de surface

La division a mis à l'enquête publique une cinquantaine de dossiers, soit un peu moins que les 70 de l'année 2014. Par contre le nombre de dossiers pour lesquels des oppositions sont déposées est en constante augmentation, notamment au sujet des rives de lac. Dans les années 2010 ce nombre oscillait entre 5 et 10 par année pour passer à plus de 15 cas en 2015. Cette augmentation mobilise de plus en plus de ressources humaines de la division (personnel technique et juristes de la DGE). Il a été traité environ 1'500 demandes de préavis et autorisations diverses relatives aux demandes de permis de construire ou dans le cadre des procédures de planification du territoire.

Migration piscicole - Renaturation

Des ouvrages favorisant la migration piscicole ont été construits sur les cours d'eau suivant en 2015:

- Ruisseau des Vaux à Yvonand
- L'Asse à Nyon

Cinq secteurs de cours d'eau représentant un total de 2 kilomètres ont été revitalisés:

- Le ruisseau d'Henniez à Villarzel (remise à ciel ouvert)
- Le Larrit à Echallens (remise à ciel ouvert)
- Le Canal de sous-les-Bois à Chessel
- Le Pégran à Cudrefin
- Le Grand Canal à Ollon et à Roche

Force hydraulique

Les dossiers de force hydraulique ont de plus en plus de difficultés à progresser vu la valeur de l'énergie électrique très basse d'une part et les oppositions systématiques déposées à la mise à l'enquête. Un soutien de la division continue à être apporté à l'ensemble des dossiers, dont ceux touchant le Rhône, pour lesquels il est attendu une augmentation potentielle d'environ 150 GWh par année, représentant plus de 15% du potentiel de force hydraulique existant où l'équivalent d'une trentaine d'éoliennes.

113.3 Biodiversité et paysage, DGE-BIODIV

Organisation

La division Biodiversité et paysage a modifié son organisation interne avec l'introduction de trois sections; « stratégie et suivi », « gestion et protection », « chasse, pêche et surveillance ». Leur conduite a été confiée respectivement à Mme. N. Naceur, M. S. Sachot et M. F. Hofmann.

Politique des parcs

Après les parcs naturels régionaux du Jura et de Gruyères Pays d'Enhaut, le canton a soutenu la candidature d'un troisième parc périurbain, le parc du Jorat, auprès de l'Office fédéral de l'environnement. A l'issue des négociations, ce parc candidat se voit bénéficier d'un soutien financier global de la Confédération de CHF 1'140'000 pour les quatre prochaines années. Cette aide doit lui permettre de définir la zone centrale dont il devra garantir la protection d'ici 2019, condition de base pour l'obtention du label parc.

Restauration de biotopes

Grâce à l'octroi d'un crédit complémentaire par la Confédération, la DGE-BIODIV a pu consentir un effort particulier en 2015 dans la restauration de biotopes d'importance nationale. Sur les communes du Lieu et du Chenit, des travaux conséquents ont été conduits pour enrayer le drainage des tourbières et freiner leur embuissonnement. A la Sagne du Séchey, la pose d'une grande palissade a permis de fermer une ancienne fosse d'extraction et de recréer une inondation importante, favorable

à la venue d'un marais de transition pionnier. A la Sagne du Campe, l'apport de sciure et de déchets de bois en complément à des panneaux de bois a permis, là également, de combler un ancien fossé qui drainait l'entier de la zone marécageuse. Dans les sites marécageux des Grangettes et de la Rive sud du Lac de Neuchâtel, des travaux de décapage et de lutte contre les invasives ont été réalisés, alors que dans les chênaies comprises entre La Sarraz et Romainmôtier, ce sont des actions de débroussaillage qui ont été conduites pour regagner des prairies sèches dont les surfaces avaient diminué de moitié entre 1930 et 1990.

Protection des milieux naturels

La mise sous protection des milieux naturels est un travail de longue haleine. Le classement du site marécageux « Col des Mosses - La Lécherette » en atteste. Inscrit depuis 1996 à l'inventaire des sites marécageux d'importance nationale et protégé par la Constitution fédérale depuis l'acceptation de l'initiative dite de Rothenthurm, ce site, d'une surface de quelques 1645 hectares, aura dû attendre près de trente ans pour qu'un équilibre soit trouvé entre sauvegarde du patrimoine et poursuite des activités humaines. Le plan d'affectation, signé en mars 2015, assure la préservation des activités agricoles, garantit le maintien du patrimoine bâti licite et la modernisation des remontées mécaniques. Il offre aussi la possibilité d'un enneigement artificiel localisé en contrepartie de mesures environnementales.

Maintien de la diversité des espèces

Le développement et la transformation de l'habitat, l'exploitation des ressources naturelles, la modification de notre paysage ont souvent pour corollaire la perte d'habitats et des menaces croissantes pour les espèces animales et végétales. Les chauves-souris comme plusieurs espèces d'oiseaux se voient directement impactés par ces changements. Pour enrayer une baisse des effectifs de ces espèces et pallier à la perte d'habitats, la DGE-BIODIV a soutenu plusieurs actions de sensibilisation avec des classes, des gérances, des porteurs de projets ou des propriétaires.

Pour prévenir d'éventuels impacts cumulés liés aux parcs éoliens et répondre aux éventuelles exigences des opposants, la DGE a lancé deux études globales, l'une sur le paysage, l'autre sur les espèces. L'étude sur le paysage est essentiellement une documentation sur la co-visibilité des parcs par la population du canton. C'est un instrument qui quantifie d'une part le nombre d'éoliennes vus par les habitants, d'autre part le nombre d'habitants concernés sans juger de l'impact sur le paysage.

L'étude d'impacts cumulés des parcs éoliens sur l'avifaune et les chiroptères a également été initiée pour éviter le blocage systématique des projets en cas de recours sur la base d'une incertitude en la matière. Cette étude répond également à certaines exigences de la Confédération, exprimées dans le cadre de la 3ème adaptation du PDCn. Les résultats indiquent pour quelques parcs des impacts supplémentaires à compenser, qui sont actuellement en cours d'évaluation avec les porteurs de projets. Une partie des compensations induites par le cumul des parcs éoliens, sera assumée par le canton dans le cadre de programmes existants en faveur de ces espèces.

Lutte contre les plantes invasives

La DGE-BIODIV a mené de nouvelles actions de lutte contre les espèces invasives en concentrant ses moyens sur les biotopes d'importance nationale. En parallèle, elle a continué ses actions de sensibilisation et de formation auprès des communes et de la population, avec l'appui notamment du parc naturel Gruyères Pays d'Enhaut.

Des partenariats pour la gestion et la formation

La DGE-BIODIV a poursuivi ses actions de partenariats avec des tiers pour assurer la gestion de biotopes, d'espèces ou encore la sensibilisation du public. Au panel des actions significatives de cette année, la signature de plusieurs dizaines de conventions d'exploitation avec des agriculteurs et celle d'une nouvelle convention avec la Fédération des sections vaudoises de la Diana pour la formation des candidats chasseurs et la gestion des espèces chassables.

113.4 Inspection cantonale des forêts, DGE-FORET

Elaboration de conventions-programmes avec la Confédération

DGE-FORET s'est fortement impliquée dans la préparation des conventions-programmes (CP) entre l'OFEV et les cantons, pour la période 2016-2019. Quatre CP prennent en charge des problèmes forestiers; - ouvrages de protection, gestion des forêts protectrices, biodiversité en forêt et gestion des forêts. Ces CP sont très importantes pour les propriétaires de forêt et les entreprises forestières, elles apportent une part déterminante des moyens financiers permettant d'assurer la gestion multifonctionnelle des forêts vaudoises. En phase avec une augmentation des moyens fédéraux pour la forêt, la préparation des CP a permis d'augmenter les budgets de l'ordre de 30% pour la part CH et de 25% pour la part VD, cette dernière permettant de mobiliser les moyens supplémentaires de la Confédération. Cette augmentation est bienvenue pour compenser en partie les difficultés du secteur forestier durement touché par les effets du franc fort et de la suppression du taux plancher en début d'année.

Révision partielle de la loi forestière fédérale

Cette révision aura comme conséquence une amélioration des conditions-cadre de la gestion des forêts et de l'utilisation du bois, avec l'introduction de nouveaux moyens financiers pour améliorer les structures de gestion et adapter la gestion des forêts aux changements climatiques.

Planification forestière directrice

La planification directrice forestière se poursuit. Le Conseil d'Etat a adopté les plans directeurs forestiers de l'est vaudois et des vallées de l'Orbe et du Nozon.

Achèvement des travaux du syndicat AF des Roches à Vallaman-Mur.

Ce projet, du domaine des ouvrages forestiers de protection, qui a commencé il y a plus de 10 ans, a permis la fin de la démolition des maisons menacées, la remise en état du site et la fin des mesures de transfert des logements dans un nouveau quartier. En 2015 ont eu lieu les dernières négociations avec l'OFEV pour répartir les coûts des travaux entre Confédération, canton et syndicat AF de cet important projet de déplacement d'habitations.

Valorisation du bois-énergie

La part du bois-énergie dans l'exploitation des forêts a continué d'augmenter. Cette tendance, amorcée au début des années 2000 se poursuit de manière réjouissante. Certes les ressources en forêt ne sont pas encore toutes exploitées, notamment dans les forêts privées, mais le potentiel total sera atteint dans quelques années. Pour optimiser l'usage du bois-énergie, 2015 a été marquée par des collaborations fréquentes avec la Direction de l'Energie. Elles ont concerné la planification des ressources de bois-énergie et les nouvelles techniques de valorisation du bois dans les installations énergétiques. Ces travaux vont se poursuivre en 2016 et déboucher sur une stratégie cantonale du bois-énergie, qui contribuera à la réduction des émissions de CO2 d'origine géologique du canton.

biodiversité en forêt

La délimitation de réserves forestières, notamment des réserves forestières naturelles sans intervention humaine, progresse régulièrement. En 2015 DGE-FORET a finalisé l'extension de la réserve du Bois de Chênes à Genolier, en étroite collaboration avec DGE-BIODIV. Plusieurs autres réserves ont été délimitées, dont celles de la région de Grandson - St-Croix.

Evènement particulier, prix Binding

Dans le domaine des distinctions, 2015 est marqué par la remise du prix Binding à la commune de Baulmes pour la gestion exemplaire de ses très vieux arbres, témoins du développement durable.

PCAM - Pôle de compétence d'analyses des micropolluants (DGE-DIREV)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de lutte contre les micropolluants inscrite au Plan de législation du Conseil d'Etat, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la DGE ont renforcé leur collaboration en créant un pôle de compétence pour l'analyse des micropolluants (PCAM). Les locaux du Centre Laboratoires d'Epalinges ont fait l'objet de transformations pour permettre la mutualisation des ressources, le développement du parc analytique et un gain en efficacité. Ce pôle s'inscrit dans la continuité de la collaboration mise en place depuis deux décennies par ces deux services dans le domaine de l'analyse des eaux. Il doit permettre d'augmenter les capacités d'analyse des eaux de rejet des STEP dans le cadre de l'implémentation du traitement des micropolluants, d'intensifier le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines et d'étendre ces analyses aux eaux de boisson. En 2015, le PCAM a ainsi traité plus de 2'300 échantillons, qui ont été analysés à l'égard d'une large palette de micropolluants. Il a également développé des méthodes pour l'analyse de pesticides et de traceurs d'eaux usées supplémentaires pour le suivi de la qualité des eaux souterraines et potables. Si cette année constitue une phase d'organisation et de mise en œuvre, 2016 devrait être l'année de fonctionnement effectif avec une montée en puissance des capacités d'analyse.

Tamoil SA (DGE-DIREV)

Parmi les quelque 20'000 entreprises et activités artisanales ou industrielles qui font l'objet d'un suivi environnemental, l'entreprise Tamoil SA fait partie de celles qui ont marqué l'activité de la DGE en 2015. L'arrêt de la raffinerie de Collombey-Muraz et ses conséquences sur la réorientation des activités exercées sur le site d'Aigle ont nécessité un suivi particulièrement intense de la part de la DGE, en collaboration avec l'ECA. En effet le nouveau modèle d'affaire de Tamoil implique des modifications majeures de l'exploitation de la gare de chargement d'Aigle. De nombreux assainissements ont été effectués par Tamoil sur les infrastructures de la gare de chargement et du dépôt d'Aigle. Toutefois, la DGE porte une attention particulière à la collaboration avec l'entreprise afin que le nouveau mode d'exploitation du site d'Aigle respecte pleinement les exigences en matière de protection de l'environnement et de défense incendie.

Evènements météorologiques particuliers (DGE-DIRNA)

L'année 2015 aura été marquée par des crues de forte intensité durant les mois d'avril et mai avec des débordements marqués à Blonay et Saint-Légier ainsi que dans la région du lac de Neuchâtel, qui a atteint un niveau exceptionnel jamais atteint depuis la fin des travaux de la 2ème correction des eaux du Jura datant des années 1970. La Grande Eau a également gravement menacé l'agglomération d'Aigle, nécessitant un suivi particulier par la DGE pendant une semaine, ainsi que la mise en place de mesures par la protection civile.

A l'inverse, l'année 2015 aura également été marquée par une sécheresse observée durant l'été, puis le début de l'automne, qui a nécessité de devoir interdire, durant cette période, les arrosages agricoles alimentés par les cours d'eau.

Protection contre les crues (DGE-DIRNA)

Les travaux de sécurisation de l'Eau Froide à Villeneuve ont été complétés par les mesures de valorisation des milieux naturels. La partie du chantier de la Grande Eau menée par les CFF, en relation avec l'Entreprise de correction fluviale, a été achevée. Les travaux de sécurisation de la Baye de Clarens à Montreux ont débuté au vu de l'urgence d'initier ces interventions. Le secteur du cours d'eau du Botterex à Echallens a fait l'objet de vastes travaux quasiment terminés en 2015. Compte tenu des risques liés à la montée exceptionnelle du niveau des lacs observée cette année, des réflexions ont été initiées sur la manière d'en tenir compte dans l'aménagement du territoire.

Suivi du glissement de la Frasse (DGE-DIRNA)

Après avoir observé les effets bénéfiques des travaux d'assainissement de ce grand glissement, notamment par les déformations de la route qui ont notablement diminué, il a été initié la mise en route d'une commission de suivi qui devra veiller à maintenir en bon état l'ensemble des infrastructures mises en place. Les partenaires identifiés sont les quatre communes de la région, soit Ormonts-Dessous, Ormonts-Dessus, Leysin et Aigle, la DGE, la DGMR ainsi que la Confédération, qui participe également aux frais d'entretien de ces ouvrages.

3e correction du Rhône (DGE-DIRNA)

L'avant-projet de la 3ème correction du Rhône a été établi par le consortium de bureaux privés mandatés à cet effet. Cet avant-projet a été validé par le comité de suivi intercantonal du secteur du Chablais. Il est à relever que la planification des études est respectée, permettant de viser une enquête publique des travaux en 2017. L'analyse détaillée du delta du Rhône a été mise en route à travers l'utilisation d'un modèle physique réduit, permettant d'optimiser les travaux futurs à réaliser et de mieux évaluer les effets attendus sur l'environnement (matériaux charriés, bois transportés, érosions diverses).

Force hydraulique (DGE-DIRNA)

Trois projets représentant environ 2 GWh ont obtenu un permis de construire durant cette année. Il s'agit des sources de l'Aubonne à Bière, le Bief rouge à Vallorbe ainsi que le moulin de Cossonay sur la Venoge. Le vaste projet d'augmentation de la puissance de la centrale des Farettes sur la Grande Eau a été quasiment achevé durant cette année assurant une production supplémentaire de plus de 35 GWh par année dès 2016, soit une augmentation d'un peu moins de 5% de la production cantonale moyenne annuelle d'énergie hydroélectrique.

Raccourcis vers les pages internet de la DGE :

www.vd.ch/dge

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Support juridique
- Gestion de l'assurance qualité
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux
- Autres cantons
- Médias

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat
- Analyses vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Offices fédéraux
- Services de l'Etat de Vaud
- Services d'autres cantons
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau potable
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages ouvertes au public
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)
- Contrôle des pharmacies vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Offices fédéraux
- Vétérinaires

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises
- Institut fédéral de métrologie

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Mesures de lutte
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Surveillance des ruchers
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Surveillance du commerce de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail
- Apiculteurs
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux
- Offices fédéraux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Contrôles des conditions de détention
- Enquêtes
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Offices fédéraux

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, évaluations comportementales et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Autorisation de commerce de détail
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Résurgence de la fièvre catarrhale ovine en Europe

En septembre, la France a annoncé des cas de fièvre catarrhale ovine dans le département de l'Allier, à environ 250 km de la frontière suisse. Les mesures nécessaires ont été mises en place par les autorités sanitaires françaises pour interdire le déplacement des animaux en provenance des régions touchées et pour renforcer les contrôles dans un périmètre de surveillance autour de ces régions qui s'est étendu jusqu'à la frontière valdo-française.

Dans le cadre du package franco-suisse, quelque 4500 bovins vaudois sont estivés chaque année sur des pâturages français de l'Ain, du Doubs et du Jura. Aussi, le SCAV a surveillé attentivement l'évolution de la situation et a soumis au dépistage de la maladie 1335 bovins ayant estivé dans les zones à risque dès leur retour en Suisse. Tous les tests se sont révélés négatifs.

Contrôle des viandes

Suite aux discussions de 2014 entre tous les partenaires de la filière viande, la décision a été prise de maintenir la gestion du contrôle des viandes en main des communes vaudoises avec une suppléance ponctuelle de l'Etat. Ce choix a rempli les attentes au vu du nombre raisonnable d'interventions directes (quelque 30 jours de suppléance) de la part ou organisées par le SCAV en appui aux communes ainsi que des retours qui lui sont parvenus.

Problématique nitrate dans les eaux potables

La situation en matière de teneurs en nitrate a connu une amélioration progressive et significative au cours de la dernière décennie, par mise hors service de sources ou modifications de pratiques agricoles. Les résultats obtenus en 2015 sont les meilleurs enregistrés depuis plusieurs décennies. La problématique nitrate est actuellement bien contrôlée. Le soutien cantonal, via participation aux frais relevant des investigations hydrogéologiques et agronomiques, respectivement fédéral via compensations financières aux agriculteurs concernés, permet d'encourager les démarches d'assainissement dans les bassins d'alimentation de ressources importantes en eau potable.

Activité législatives et parlementaires

En septembre 2015, le Grand Conseil adoptait le projet de loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux. Par ce texte, le canton s'est doté d'une loi au sens formel en abandonnant le rang réglementaire qui a prévalu pendant des années. Ceci dit, le texte n'a pas amené de modification majeure mais consistait principalement en un toilettage du droit antérieur. Le changement le plus important qui a été introduit par la nouvelle législation résidait certainement dans la réponse à la motion Zwahlen et consorts, soit la réduction du délai de recours s'agissant de la confiscation et des mesures provisoires comme le séquestre. La nouvelle loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux s'inscrit comme le premier des trois volets de la refonte complète touchant au domaine vétérinaire. Un projet de loi concernant l'exercice de la médecine vétérinaire et un deuxième projet relatif aux épizooties viendront compléter le cadre légal vétérinaire.

www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.pdf

Dans le domaine des interventions parlementaires, le SCAV a préparé les réponses à deux interpellations, l'une du député Olivier Epars (15_INT_354) « La radioactivité est-elle dans nos bouteilles de vin, canettes et aussi dans les liquides qu'elles contiennent » et l'autre de Martial de Montmollin (15_INT_359) « Perturbateurs endocriniens, bisphénol A, la science avance, et le Conseil d'Etat ? »

Activités du service par domaine

La présente rubrique couvre l'activité déployée par le service durant l'année 2015. Les documents ci-dessous présentent les principaux indicateurs relatifs à l'activité des différentes sections du service

[rapport d'activités 2015 des Affaires vétérinaires](#)

[rapport d'activités 2015 des Laboratoires](#)

[rapport d'activités 2015 de la Distribution et inspection des eaux](#)

[rapport d'activités 2015 de l'Inspection des denrées alimentaires et métrologie](#)

Evolution de l'organisation du SCAV

Le consommateur est aujourd'hui en attente de produits sûrs et de qualité. Lorsqu'il s'agit de denrées alimentaires d'origine animale, il accorde non seulement de l'importance au processus de fabrication et à la traçabilité des denrées alimentaires, mais exige également que ces denrées alimentaires soient issues de troupeaux sains et produites dans le respect de l'animal. Sur cette base, le SCAV exerce une surveillance de la filière alimentaire selon le principe "de l'étable à la table". Le contrôle ne se limite pas au produit fini mais intègre également les processus de production sur l'exploitation agricole.

En 2015 en vue d'accroître l'efficacité des contrôles en exploitant les synergies internes existantes, le SCAV a mené une réflexion sur son organisation. Cette réflexion a abouti à la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle favorisant les collaborations internes, le renforcement de la planification et du pilotage des prestations ainsi que la coordination des contrôles.

PCAM - Pôle de compétence d'analyses des micropolluants

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de lutte contre les micropolluants inscrite au plan de législation du Conseil d'Etat, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la Direction générale de l'environnement (DGE) ont renforcé leur collaboration en créant un pôle de compétence pour l'analyse des micropolluants (PCAM). Les locaux du Centre Laboratoires d'Epalinges ont fait l'objet de transformations pour permettre la mutualisation des ressources, le développement du parc analytique et un gain en efficacité. Ce pôle s'inscrit dans la continuité de la collaboration mise en place depuis deux décennies par ces deux services dans le domaine de l'analyse des eaux. Il doit permettre d'augmenter les capacités d'analyse des eaux de rejet des STEP dans le cadre de l'implémentation du traitement des micropolluants, d'intensifier le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines et d'étendre ces analyses aux eaux de boisson. En 2015, le PCAM a ainsi traité plus de 2'300 échantillons, qui ont été analysés à l'égard d'une large palette de micropolluants. Il a également développé des méthodes pour l'analyse de pesticides et de traceurs d'eaux usées supplémentaires pour le suivi de la qualité des eaux souterraines et potables. Si cette année constitue une phase d'organisation et de mise en œuvre, 2016 devrait être l'année de fonctionnement effectif avec une montée en puissance des capacités d'analyse.

Collaboration entre le laboratoire d'analyses vétérinaires du SCAV (Institut Galli-Valerio) et les laboratoires d'analyses vétérinaires romands

Durant l'année 2015 les laboratoires d'analyses vétérinaires romands ont procédé à une centralisation de certaines prestations analytiques dans le cadre d'un projet-pilote visant à évaluer la possibilité de rationaliser les ressources matérielles. On citera notamment, les analyses ESB (vache folle) du canton de Vaud qui ont toutes été réalisées au laboratoire vétérinaire de Neuchâtel qui, en contrepartie, a fourni au laboratoire du SCAV des analyses d'arrière-faix et des analyses BVD (diarrhée virale bovine).

Accident ferroviaire de Daillens : mesures de protection des eaux

L'année 2015 a été marquée par plusieurs accidents de chemin de fer, de trafic routier, respectivement de chantiers, qui ont nécessité des mesures spéciales concernant les eaux potables. En particulier, le déraillement de wagons transportant des produits chimiques, survenu à Daillens en date du 25 avril, a nécessité la mise hors service de l'important puits communal, à titre préventif et afin d'éviter toute aspiration des produits chimiques échappés dans la nappe d'eau souterraine. En collaboration avec les spécialistes de la DGE et d'entreprises spécialisées, deux forages profonds ont été réalisés à mi-chemin entre le lieu d'accident et le puits afin de contrôler l'eau souterraine en continu et de pouvoir, cas échéant, dériver la nappe hors de la zone d'influence du puits. Le suivi analytique intensif continu n'ayant pas mis en évidence d'atteinte à la nappe, la reprise de l'exploitation du puits pour l'alimentation du réseau communal a pu être autorisée six semaines après l'accident.

Programme de législation

Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau.

Dans le cadre de la collaboration entre le SCAV et la DGE, les deux services ont mis en fonction un pôle de compétence pour l'analyse des micropolluants dans les eaux. Pour le SCAV, il s'agit notamment de surveiller la qualité des eaux potables distribuées.

[Voir le texte explicatif de la page "événements marquants" du SCAV dans le présent rapport.](#)

Informations spécifiques

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- vd.ch/scav

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- **Site de l'OFSP** (Tabac, radioactivité, rayonnements et sons, produits chimiques, statistiques épidémiologiques, professions de la santé)
- **Site de l'OSAV** (Protection du consommateur, nutrition, affaires vétérinaires)
- **Site du METAS** (Métrologie légale, poids et mesures)
- **Site de l'OFAG** (Production primaire, produits bio, AOP/IGP, indications de production particulières)

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur les procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE
- Autres services de l'Etat concernés (notamment DGMR, SIPAL, DGE, SCL).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.4 Aménagement cantonal et régional

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SPECO/DECS pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Promotion du logement et gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SPECO, DGMR, DGE, SCL, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requéranants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, DGE).

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préaviser les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) Haute surveillance financière des entreprises AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) Gestion foncière

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Complexe et multiple, l'activité du Service du développement territorial a été très dense en 2015. Aux dossiers liés à l'aménagement cantonal et régional, à l'aménagement communal, aux améliorations foncières, aux Pôles de développement ou encore aux projets hors zone à bâtir, est venue s'ajouter la mise en oeuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de son ordonnance d'application (OAT). Trois importants chantiers ont été lancés : la 4^e adaptation du plan directeur cantonal (PDCn), la mise en place d'un système de compensation des avantages et inconvénients touchant les propriétaires lors d'une modification de l'affectation d'un terrain (taxe sur la plus-value) et la mise en conformité à la LAT de la législation cantonale (LATC). Ces trois thématiques sont détaillées ci-dessous.

4^e adaptation du Plan directeur cantonal : les travaux de mise en conformité du PDCn à la LAT ont débuté en 2014. Ils se sont achevés à fin 2015 par l'autorisation du Conseil d'Etat de mettre l'avant-projet en consultation publique. Le calendrier annoncé est maintenu, avec pour objectif une mise en vigueur de la quatrième adaptation en 2017, qui permettra de mettre un terme à la période transitoire (moratoire sur les zones à bâtir) avant le délai de 2019 contenu dans la LAT.

La 4^e adaptation du PDCn porte sur trois thématiques principales : le dimensionnement de la zone à bâtir, la protection des surfaces d'assolement et l'instauration d'un système de gestion des zones d'activité.

Le *Rapport sur l'aménagement du territoire 2015*, qui répond à une obligation fédérale a été rédigé. Ce document d'une cinquantaine de pages renseigne sur la mise en oeuvre du Plan directeur cantonal de 2008 et accompagne sa 4^e adaptation. Il présente l'évolution du contexte territorial, le degré d'atteinte des objectifs et une évaluation de l'efficacité des 9 mesures concernées par la 4^e adaptation (A11 – Légalisation des zones à bâtir, A12 – Zones à bâtir manifestement surdimensionnées, A13 – Réserves foncières, B11 – Centres cantonaux et régionaux, B12 – Centres locaux, B31 – Construction de logements, D11 – Pôles de développement, D12 – Zones d'activités et F12 – Surfaces d'assolement).

En outre, le *Rapport explicatif de la 4^e adaptation*, qui présente les réflexions menées et les stratégies adoptées ainsi que le déroulement des travaux d'établissement du PDCn a également été rédigé, conformément à l'art. 7 OAT.

Concernant le dimensionnement de la zone à bâtir, une donnée de base essentielle à l'élaboration de la 4^e adaptation du PDCn est le *bilan des réserves en zones d'habitations et mixtes*. Pour rappel, le guichet cartographique facilitant la collaboration entre le Canton et les communes a été mis en production en juin 2014. A fin 2015, on constate que 75% des communes présentent un surdimensionnement par rapport au taux de croissance de 22% autorisé pour la période 2008-2030.

Afin de faciliter le travail des communes qui devront redimensionner leur zone à bâtir pour qu'elle corresponde aux besoins démographiques à 15 ans, le Service du développement territorial a édité en automne 2015 des *Lignes directrices* à leur intention. La brochure décrit la procédure de redimensionnement qui devra être menée par les communes. Un crédit-cadre de 5 millions de francs a été adopté afin de soutenir financièrement les communes qui lancent des études en vue de leur redimensionnement. Enfin, les communes des Alpes vaudoises qui procéderont à des dézonages immédiats, verront leurs aides relatives aux mesures d'enneigement et remontées mécaniques bonifiées au travers d'un "Bonus LAT".

Concernant les *surfaces d'assolement* (SDA), la LAT impose de "réserver à l'agriculture suffisamment de bonnes terres cultivables". La marge du canton ne s'élevant plus qu'à 175 ha à fin 2014, la ligne d'action F1 - préserver les terres agricoles - ainsi que la mesure F12 - surfaces d'assolement - sont renforcées dans la 4^e adaptation.

Enfin, la LAT oblige les cantons de mettre en place un *système de gestion des zones d'activités*. Les bases de ce système de gestion des zones cantonales, régionales et intercommunales ont été définies dans le cadre de la 4^e adaptation du PDCn. La ligne d'action D1 - faciliter l'accueil des entreprises et soutenir le tissu économique - et les mesures D11 - pôles de développement - et D12 - zones d'activité - ont été adaptées en conséquence.

Taxe sur la plus-value : la LAT introduit un régime minimal pour la plus-value et oblige les cantons à légiférer dans ce domaine. Un groupe de travail interne à l'Etat a suivi l'élaboration du projet de loi (modification de la LATC). A la fin 2015, le Conseil d'Etat a décidé de sa mise en consultation publique en janvier 2016.

Révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) : le Conseil d'Etat a choisi de procéder à une révision complète de la partie "aménagement du territoire" de la LATC. Outre des modifications nécessaires liées à la mise en oeuvre de la LAT et à l'intégration de la politique des agglomérations, l'objectif consiste aussi à explorer toutes les possibilités de simplification des procédures et outils d'aménagement au bénéfice des communes. Le projet sera mené à terme en 2016.

Au niveau organisationnel, le Conseil d'Etat a décidé en octobre 2015 de transférer la partie agricole des améliorations foncières au Service de l'agriculture dès le 1er janvier 2016. Cela a nécessité de revoir l'organisation du service et d'affecter une partie des collaboratrices et collaborateurs concernés à de nouvelles missions.

De très nombreux projets ont occupé le Service du développement territorial (SDT) tout au long de l'année 2015. En voici les principaux :

- 3e adaptation du Plan directeur cantonal : adoptée par le Grand Conseil en 2014, cette adaptation a été approuvée en décembre 2015 par la Confédération et entre en vigueur le 1er janvier 2016.
- Résidences secondaires : un projet de modification de la LATC a été établi. Un groupe de travail interne à l'Etat a examiné le projet qui sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2016.
- Plan d'affectation cantonal de la Venoge : la modification du PAC Venoge se poursuit (mise à jour du plan sur la dernière version numérisée de la base cadastrale, conformément aux standards géomatiques en vigueur et pour tenir compte des modifications du périmètre suite à des décisions de justice et à la nécessité de l'adapter à la nouvelle législation sur la protection des eaux) . Les modifications réglementaires ont été validées par la Commission Venoge. Le plan directeur des mesures doit également être mis à jour et intégrera les mesures de compensation liées à la RC 177.
- Plan d'affectation cantonal de Lavaux : un COPIL réunissant les services de l'Etat concernés, le préfet et les municipalités a été mis sur pied et le projet a officiellement démarré en 2015. En fin d'année, un appel d'offre pour un mandataire-urbaniste gérant l'entier du processus a été lancé.
- Modification de la LATC relative à l'octroi de subventions : le projet de loi réunit dans un même texte les subventions déjà existantes ainsi les bases légales pour octroyer des subventions pour les études nécessaires à l'élaboration de planifications stratégiques d'intérêt cantonal qui découlent de la politique des pôles de développement et du plan directeur cantonal. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2015.
- Crédit-cadre de 22 millions : ce crédit-cadre pour financer les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières a été adopté par le Grand Conseil. Il inclut des aides pour la protection de Lavaux.

Projets d'agglomération

En 2015, un pas supplémentaire dans la concrétisation des projets d'agglomération a été franchi par la signature des **Accords sur les prestations et des Protocoles additionnels des projets d'agglomération de 2e génération** concernant les agglomérations Lausanne-Morges (PALM), franco-valdo-genevoise (Grand Genève), yverdonnoise (AggloY) et du Chablais (Chablais Agglo). Ces documents, dont l'élaboration et la signature ont été pilotées par le Service du développement territorial en étroite collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes, définissent les modalités de mise en œuvre des projets et établissent l'engagement de toutes les parties concernées. Pour la période 2015 - 2018, cet engagement se traduit notamment par un cofinancement fédéral à hauteur de 30 à 40% des mesures liées à la mobilité, ce qui correspond à près de 235 millions de francs. Ces quatre projets d'agglomération, ainsi que celui de Riviera - Veveyse - Haut-Lac (Rivelac), sont par ailleurs intégrés au Plan directeur cantonal selon les exigences de la Confédération, ce qui renforce leur légitimité tant au niveau cantonal que régional.

La **nouvelle organisation de conduite partenariale du PALM**, voulue par les instances partenaires, a été mise en place début 2015. La réorganisation s'appuie sur une optimisation de la coordination générale du PALM, confiée au Département du territoire et de l'environnement (DTE) et à celui des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), par la création d'une cellule opérationnelle dont la coordination générale est assurée par le Service du développement territorial. Cette nouvelle organisation est en voie de se doter des ressources techniques nécessaires pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, tant au sein des services cantonaux que dans les bureaux des schémas directeurs.

Trois projets d'agglomération ont l'intention de déposer un **projet de 3e génération** auprès de la Confédération. Il s'agit du Grand Genève, du PALM et de Chablais Agglo:

Grand Genève : le bilan des Projets d'agglomération de 1re et 2e génération a été présenté et a servi de base au lancement du projet de territoire 2016 – 2030. Le projet de territoire est une démarche d'ensemble, qui chapeaute divers appels à candidatures pour des financements comme le projet d'agglomération de 3e génération ou des dossiers Interreg qui seront déposés en 2016. Un mandat a été accordé à une équipe franco-suisse pour la démarche plus spécifiquement liée à la politique fédérale des agglomérations.

PALM : dans le cadre de la nouvelle structure de pilotage du PALM, le Service du développement territorial est l'entité responsable pour conduire cette troisième génération du PALM, ceci en étroite coordination avec la Direction générale de la mobilité et des routes et avec la collaboration des schémas directeurs. Le processus a démarré en août 2014 et le document cadre (enjeux de la révision, méthode de travail et plan d'action) a été validé en décembre. Fin 2015, le diagnostic des volets thématiques (urbanisation, mobilité, paysage, environnement et énergie) est en voie de consolidation ; les orientations stratégiques sont en phase d'élaboration et le processus pour l'établissement des mesures est en cours. La cellule opérationnelle du SDT a engagé une démarche conséquente pour assurer la mise en adéquation du PALM 2016 avec la LAT révisée. Le processus est mené en étroite collaboration d'une part avec les communes du PALM et les schémas directeurs, afin d'établir le potentiel d'accueil aux horizons 2030 et 2040 et, d'autre part, avec les responsables du Plan directeur cantonal pour préciser les perspectives de croissance démographique. Par ailleurs, la cellule opérationnelle a piloté des ateliers sur les thèmes « mixité » et « centralités » avec la participation des 26 communes du PALM et de représentants des schémas directeurs, des associations régionales et des services cantonaux concernés (DGE, DGMR, SPECo).

Chablais Agglo : les premières réflexions ont été initiées telles que la vision et les stratégies à développer : paysage, urbanisation et mobilité.

Plans directeurs régionaux

L'année 2015 aura permis de mettre le projet de **PDR du Gros-de-Vaud** en consultation publique avant son adoption par les Conseils communaux puis de son approbation par le Conseil d'Etat, prévues en 2016. L'examen préalable du volet opérationnel du **PDR de la région de Nyon** a été conclu favorablement et la procédure d'adoption par les communes et d'approbation par le Canton débutera en 2016. Le volet stratégique du **PDR du district de Morges** a été validé partiellement par le comité de pilotage, les objectifs de croissance attendant d'être coordonnés avec la 4e adaptation du Plan directeur cantonal. Le volet opérationnel a par ailleurs débuté et la liste de mesures a été stabilisée. Les premières discussions techniques pour l'élaboration du volet stratégique du **PDR du District de Lavaux-Oron** ont eu lieu, les objectifs de croissance devront également être coordonnés avec ceux de la 4e adaptation du Plan directeur cantonal. Le projet du **PDR du Nord vaudois** a démarré et le diagnostic a été élaboré. Les travaux du **PDR intercantonal de la Broye** n'ont en revanche pas avancé tel que cela avait été prévu.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Sources d'informations complémentaires

Sites internet

www.vd.ch/sdt

www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/

www.vd.ch/lat

www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/poles-de-developpement/

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Prestations administratives internes et externes

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) encourage la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la société et s'emploie à éliminer de toute forme de discrimination directe ou indirecte. Il promeut la mixité dans tous les secteurs et à tous les niveaux, notamment dans l'Administration cantonale vaudoise qui se doit d'être exemplaire.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a quatre domaines d'action prioritaires :

- l'égalité dans la formation,
- l'égalité dans l'emploi (mise en application de la Loi fédérale sur l'égalité - LEg),
- la lutte contre la violence domestique,
- la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Descriptif

- Conseils et informations aux personnes, aux entreprises, aux services et aux autorités publiques.
- Soutien, expertise et orientation juridique.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement et de la lutte contre la violence domestique.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Pilotage et publication d'analyses, d'études de besoins et d'évaluations de politiques publiques.
- Organisation de colloques et de formation.
- Elaboration et diffusion de guides pratiques et de ressources pédagogiques.
- Développement de nouvelles stratégies, lancement et coordination de projets pilotes.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative cantonale de l'égalité.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat et administrations communales.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'ACV.
- Entreprises.

Egalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle

Afin de marquer le 10e anniversaire de l'allocation fédérale de maternité, le BEFH, en collaboration avec Profa, le Syndicat des services publics et le Service social du CHUV, a organisé un colloque le 7 octobre 2015. Réunissant près de 140 professionnel-le-s de divers milieux, cette manifestation a dressé le bilan des bénéfices acquis et identifié les principales lacunes ainsi que les perspectives d'amélioration pour une meilleure protection des femmes enceintes et des femmes qui travaillent.

Egalité dans le monde politique : C'est décidé, je me lance en politique !

Dans la perspective des élections communales de 2016, le BEFH a organisé une campagne d'encouragement des femmes en politique. Axée autour d'une formation à l'intention des femmes intéressées ou déjà actives en politique, cette action a rencontré un grand succès. Les ateliers proposés en double à Lausanne et Yverdon-les-Bains entre avril et juillet 2015 ont permis à aux femmes intéressées d'utiliser judicieusement leurs compétences, de développer leurs réseaux et d'être à l'aise dans la prise de parole en public. Les partis politiques ont été associés à cette réflexion sur les mesures pouvant être prises en leur sein.

Lutte contre la violence domestique - "Qui frappe, part !"

Un paquet de mesures contre la violence domestique ont été mises en œuvre dès janvier 2015. Le Conseil d'Etat a notamment procédé à un changement de paradigme avec un slogan fort : « Qui frappe, part ! ». Ces mesures visent à réduire la récurrence des actes violents, à mieux protéger les victimes et à spécialiser les professionnel-le-s.

Elles impliquent notamment de recourir plus fréquemment à l'éloignement de l'auteur-e des violences du domicile, de mettre en place une intervention socio-médicale d'urgence sur tout le canton et d'orienter plus efficacement les auteur-e-s vers des programmes socio-éducatifs. Le BEFH a reçu le mandat de monitorer et d'évaluer l'impact des mesures en collaboration avec tous les services concernés. Les premiers résultats sont prometteurs.

Egalité dans l'Administration cantonale vaudoise

Le BEFH a poursuivi le travail de promotion des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, et notamment au sein de l'ACV. Lié à la volonté du Conseil d'Etat de faire de l'Etat un employeur de référence, ce travail s'oriente autour de différents axes. Au sein de l'ACV, le BEFH a entrepris une présentation détaillée d'un catalogue de mesures concrètes pour l'égalité auprès de la direction de différents services en soulignant le rôle de l'autorité d'engagement dans l'avancée vers l'égalité dans les faits. Plusieurs services se sont engagés à mettre en place des mesures favorisant l'égalité de manière participative. L'outil www.pro-egalite.ch développé par l'IDHEAP et qui permet d'évaluer les taux d'inégalité perçus dans les services a été appliquée de manière pionnière.

Théâtre forum pour lutter contre les stéréotypes

Dans le cadre de la Journée Oser tous les métiers, le BEFH et la Direction pédagogique de la DGEO collaborent à l'élaboration de deux dossiers pédagogiques. L'un est destiné aux enseignant-e-s des élèves de la 7e à la 9e qui restent en classe durant la jom, afin de leur permettre de réaliser des activités pédagogiques en lien avec la thématique de cette journée. L'autre s'adresse aux enseignant-e-s des classes de 1ere à 6e qui souhaitent aborder ce thème avec leurs élèves. En 2015, le Groupe de travail, formé d'enseignant-e-s, a élaboré des activités sur la thématique du théâtre. Pour les élèves de 7-9e, deux vidéos ont été réalisées. Elles montrent des situations de la vie scolaire empruntes de stéréotypes. Les élèves sont invité-e-s à rejouer les scènes en proposant des alternatives, selon le principe du théâtre forum. Chacune des vidéos est accompagnée d'une version sans stéréotype afin de conclure l'activité.

"Sortir ensemble et se respecter"

"Sortir ensemble et se respecter" est un programme de prévention des abus dans les couples de jeunes. Un projet pilote mené par le BEFH, la FCHO et l'UMV a évalué la mise en œuvre de SE&SR selon différentes modalités au sein de 9 institutions (foyers, centres de loisirs, école obligatoire, structure pour le perfectionnement scolaire, centre de prévention) et a permis d'atteindre près de 300 jeunes avec ou sans problématiques spécifiques. Les résultats sont prometteurs. La majorité des jeunes sont satisfaits, SE&SR répond à leurs attentes et à leurs besoins en matière de relations de couple. Suite au programme, elles et ils démontrent, une attitude moins favorable à la violence et aux stéréotypes de genre. L'outil pédagogique satisfait les professionnel-le-s et les jeunes, cependant afin de s'adapter aux contextes institutionnels, et aux problématiques émergentes, des adaptations de contenus et de formes se révèlent nécessaires. Le BEFH, la FCHO et l'UMV collaborent à son adaptation afin d'offrir des outils de qualité.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)
Sources d'informations complémentaires

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11
CH-1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24
Fax + 41 (0) 21 316 59 87

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch)

www.vd.ch/egalite

Portail web sur la violence domestique
www.vd.ch/violence-domestique

egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

www.egalite.ch

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité

www.equality.ch

Genderjoker - la page Facebook de l'égalité

Egalité et genre: toutes les actualités dans les domaines de la famille, du travail, de la politique, de l'économie, du droit, de la société.

[Genderjoker](#)

equality-salaire.ch

L'égalité salariale, comment l'implémenter en entreprise

www.equality-salaire.ch

Profil+

Plan de carrière et plan de vie

www.profil-plus.ch

Site leg.ch

Le site leg.ch a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - egalite.ch qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel-le-s du droit, confronté-e-s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Ecole obligatoire

L'année scolaire 2015-2016 marque la poursuite et l'achèvement de l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au degré secondaire. Ainsi, depuis la rentrée d'août 2015, la LEO déploie pleinement les effets de ses dispositions dans les classes de la 1^{re} à la 11^e année. Seuls les élèves fréquentant une classe de raccordement au cours de l'année scolaire 2015-2016 visent encore l'obtention de certificats de VSG ou de VSB tels que prévus par la loi scolaire de 1984.

Les groupes de travail instaurés par la Direction pédagogique de la DGEO continuent d'être associés à la mise en œuvre de la LEO, assurant une collaboration étroite avec les associations professionnelles d'enseignants, des doyens et des directeurs. Ces groupes permettent d'exprimer les points forts de cette mise en œuvre mais également les points de vigilance.

Dans la perspective des années scolaires 2015-2016 et suivantes, un groupe de travail a défini, pour les élèves du degré secondaire désormais tous scolarisés dans deux voies, les modalités de l'examen de certificat, les conditions de certification et les seuils d'accès aux classes de raccordement, aux écoles de culture générale, de commerce et de maturité professionnelle. La rédaction de ces conditions a été effectuée en collaboration avec les services concernés et à la lumière de la consultation effectuée auprès des partenaires de l'école vaudoise.

Enseignement postobligatoire

En 2015, l'enseignement postobligatoire a vu son offre de formation développée et renforcée. En plus du développement de la formation professionnelle des adultes, une nouvelle option « Communication et information » de l'Ecole de culture générale a vu le jour, de même qu'une nouvelle formation initiale en école de commerce complétée d'une maturité professionnelle « Economie et services, type économie ». À cela, s'ajoute le dépôt, au niveau fédéral, de trente-six dossiers de reconnaissance des filières de maturité professionnelle vaudoises et de dix dossiers pour les filières professionnelles des gymnases. À noter encore la reconnaissance de la filière ES de technicien-ne vitivinicole et la réforme de l'École de la transition.

Sur le plan de la mobilité et de l'apprentissage des langues, le projet de maturité bilingue français-anglais lancé en 2014 a rencontré un vif succès tandis qu'une nouvelle filière bilingue français-italien a vu le jour en partenariat avec le canton du Tessin. En parallèle, un projet pilote de mobilité dans la formation professionnelle initiale permettra à une quarantaine d'apprenti-e-s vaudois-e-s d'acquérir, d'ici à 2017, une expérience internationale dans le cadre de stages certifiants à l'étranger.

Enfin, l'année écoulée a vu le renforcement des mesures de promotion et de soutien à l'apprentissage. Le *Salon des métiers* et l'opération *Contrat d'apprentissage, Last Minute*, ont ainsi été reconduits avec succès tandis que la première édition de la *Nuit de l'apprentissage* est venue compléter le dispositif de promotion des « QUATRE SAISONS DE L'APPRENTISSAGE », le tout visant à assurer un accès optimal à la formation et une meilleure employabilité des personnes domiciliées dans le canton de Vaud.

Enseignement supérieur

La loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) est entrée en vigueur de manière progressive dès le 1^{er} janvier 2014. L'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'autonomie financière des HES ainsi que par les travaux liés à la bascule du personnel d'enseignement et de recherche (PER) dans les nouvelles fonctions prévues par la LHEV. La Direction générale de l'enseignement supérieur a œuvré, en 2015, à la préparation et à l'adoption de toute une série de conventions et de règlements liés à la LHEV.

Par ailleurs, la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et le concordat sur les hautes écoles sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2015. La convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (CCoop-HE) a été signée le 26 février 2015, date où a également eu lieu la séance constitutive de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) qui a pris le relais, sous l'ère de la LEHE, de la Conférence universitaire suisse (CUS) et du Conseil suisse des HES. Le Canton de Vaud est bien représenté au sein de ces organes, la Cheffe du DFJC, Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, étant Vice-présidente de la CSHE et membre de son comité permanent pour la médecine humaine.

Concernant l'Université de Lausanne, l'année 2015 a été marquée par la désignation de Madame la Prof. Nouria Hernandez, nouvelle rectrice pour la période 2016-2021. Elle entrera en fonction au 1^{er} août 2016.

Soutiens et appuis à la formation

L'année 2015 en matière de soutien et d'appui à la formation a été marquée par l'avancement de trois projets législatifs. La loi sur la pédagogie spécialisée a été adoptée par le Grand Conseil. Ce nouveau texte légal remplacera la loi sur l'enseignement spécialisé du 25 mai 1977. La LPS répond tant aux exigences fédérales et intercantionales qu'au dispositif normatif du

système de formation du canton, scolarité obligatoire (LEO) et postobligatoire.

La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue progressivement, les premiers éléments intervenant dès la rentrée 2016. Ce déploiement progressif permet d'assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

La nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle a également été adoptée par le Grand Conseil. Notre canton se dote ainsi d'une loi moderne, conforme à l'Accord intercantonal qu'il a ratifié en 2011. Elle répond par ailleurs aux intentions posées dans le programme de législature, mesure 3.3 « Améliorer l'accessibilité à la formation ». Cette base légale nécessitait la rédaction d'un règlement d'application qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Dès lors, la nouvelle LAEF entrera en vigueur le 1er avril 2016 pour permettre d'assurer le traitement des demandes de bourses qui seront déposées pour l'année académique 2016-2017.

Concernant la future nouvelle loi sur l'orientation, mise en consultation en 2014, l'année 2015a permis d'aller de l'avant dans la rédaction du projet de loi, qui pourra être présenté au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil en 2016.

Protection de la jeunesse

Un projet d'envergure qui s'étendra sur 3 ans a débuté en 2015, concernant la politique de l'enfance et de la jeunesse. Rendu possible grâce au soutien financier de la Confédération il a pour premier objectif de développer un cadre conceptuel cohérent pour les missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui sont confiées au service de protection de la jeunesse. Il a également pour but de favoriser la coordination horizontale (entre services de l'administration cantonale) ainsi que la collaboration verticale (avec les communes et les organismes subventionnés par le Canton d'une part, et avec la Confédération d'autre part).

Le 2 et 3 mai 2015 a eu lieu la première Session cantonale des jeunes, inspirée du modèle fédéral et organisée par le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse en collaboration avec la Commission de jeunes. Une cinquantaine de jeunes de 14 à 20 ans provenant de tout le canton de Vaud est venu débattre de sujets d'actualité qui les concernent : la formation et l'insertion professionnelle, la mobilité, la participation à la vie politique, la place des jeunes dans la société et le rapport entre les générations.

Sur le plan législatif, le Conseil d'Etat a adopté l'Exposé des motifs et projet de loi sur la protection des mineurs. Les textes ont été transmis au Grand Conseil pour examen. La Commission thématique de la politique familiale a consacré trois séances à examiner ce projet de révision partielle et le débat au plénum aura lieu en 2016.

Culture

Dans la perspective de leur réunion sur un seul et même site, les trois musées partenaires du futur Pôle muséal ont organisé, du 5 au 14 juin, un parcours artistique passant par les trois institutions et aboutissant aux anciennes halles CFF aux locomotives. Ce rendez-vous a été la première manifestation culturelle conçue conjointement par le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de design et d'art appliqués contemporains et le Musée de l'Élysée (musée cantonal de la photographie). Les Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton ont été étroitement associées à l'événement, ainsi que la Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise, invitée pour l'occasion.

En 2015, le Pôle muséal a également été présenté dans le cadre des Rencontres de la photographie d'Arles, en partenariat avec Présence suisse. Sur le plan architectural, l'actualité de l'année écoulée était marquée d'une part par le déroulement et l'aboutissement du concours d'architecture consacré au futur bâtiment du mudac et du Musée de l'Élysée tandis que, concernant la construction du mcb-a, le Tribunal fédéral rejetait en décembre le recours contre sa construction. Le début de la construction de la première phase du Pôle muséal pourra ainsi intervenir tout début 2016.

Le canton de Vaud a pris part pour la deuxième fois, en 2015, aux Journées européennes des métiers d'art (JEMA). 38 artisans vaudois et 36 apprenti-e-s, tous aussi passionnants que passionnés, ont accueilli de très nombreux visiteurs le 27, 28 et 29 mars. Le canton de Vaud regorge de talentueux artisans d'art excellant dans des professions aussi diverses que spécifiques, sortant même parfois de l'ordinaire. Les Journées Européennes des Métiers d'Art sont une occasion unique d'apporter un éclairage tout particulier sur ces femmes et ces hommes qui, avec patience et engagement, participent quotidiennement à la conservation et à la transmission de précieux et anciens savoir-faire.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Secrétariat général (SG-DFJC)

Groupes de prestations

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Médias
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- Statistiques Vaud
- CEP

21.4 Finances

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (Statistiques)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

Journées Européennes des Métiers d'Art

Les 27, 28 et 29 mars ont eu lieu les Journées Européennes des Métiers d'Art. Après une première participation en 2014 qui remporta un vif succès, le canton de Vaud a invité le public à rencontrer, pour l'édition 2015, pas moins de 38 artisans vaudois et 36 apprenti-e-s, tous aussi passionnants que passionnés.

Le canton de Vaud regorge de talentueux artisans d'art excellant dans des professions aussi diverses que spécifiques, sortant même parfois de l'ordinaire. Les Journées Européennes des Métiers d'Art sont une occasion unique d'apporter un éclairage tout particulier sur ces femmes et ces hommes qui, avec patience et engagement, participent quotidiennement à la conservation et à la transmission de précieux et anciens savoir-faire.

Outre la participation de 12 artisans de plus que l'an passé, soit un total de 38, l'édition 2015 a mis à l'honneur les filières de formation conduisant aux métiers d'art avec la participation de 3 écoles professionnelles vaudoises ouvrant spécialement leurs portes pour l'occasion. Au total, 32 métiers d'art étaient à l'affiche, couvrant aussi bien le travail de la pierre, du métal et du bois que celui du papier, du cuir et du textile, sans oublier la mécanique.

Pôle muséal

Le Secrétariat général a poursuivi sa mission de soutien envers le projet de Pôle muséal. L'année 2015, a notamment été marquée par le concours d'architecture relatif à l'installation sur le site du Pôle muséal du Musée de l'Elysée et du Musée de design et d'arts appliqués contemporains - mudac. Le résultat de ce concours, communiqué le 5 octobre, a permis de dessiner les contours définitifs du Pôle muséal, avec un bâtiment consacré au Musée cantonal des Beaux-Arts d'une part, et d'autre part un bâtiment unique, mais clairement fractionné, pour accueillir le design et la photographie.

La fin d'année a également été marquée par la décision du Tribunal fédéral de rejeter le recours déposé dans la procédure de permis de construire du mcb-a. Les travaux pourront ainsi commencer en début d'année 2016.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Secrétariat général (SG-DFJC)
Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Secrétariat général
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041
courriel: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)
pages internet: www.vd.ch/dfjc

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:
<http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/publications/>

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – voies/niveaux – pédagogie différenciée)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement et des plans d'études dans le cadre fixé par la Convention scolaire romande (CSR)
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - La scolarisation à domicile
 - Les constructions scolaires
 - Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseil d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC

Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE, SEPS)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE
- Écoles privées

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement :
 - La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
 - Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
 - Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
 - Les tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
 - Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
 - La gestion administrative et financière
 - L'équipement des enseignants et des élèves en moyens d'enseignement et de fournitures scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE et SEPS)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement :
 - Les prestations directes des enseignants aux élèves
 - Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements

Principaux indicateurs de l'année scolaire 2014-2015

Orientation dans les voies, niveaux et évolution

Au terme de l'année scolaire 2014-2015, les décisions d'orientation dans les voies et dans les niveaux de la voie générale (VG) prennent en compte les résultats de la 8^e année, ainsi que ceux des épreuves cantonales de référence (ECR) en français, en mathématiques et en allemand à hauteur de 30 %.

Pour la troisième année consécutive, les élèves ont été soumis à des conditions de promotion avant d'être orientés. Le seuil d'orientation en voie pré-gymnasiale est de 20 points contre 19 points l'année scolaire 2012-2013 (année de la transition).

Parmi les élèves promus de la volée 2014-2015, le pourcentage d'élèves orientés en voie pré-gymnasiale (VP) s'est élevé à 40.9 % et le pourcentage d'élèves orientés en VG à 59.1 %. L'année scolaire précédente, le taux d'orientation en VP s'élevait à 41.9 % et celui en VG à 58.1 %.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les pourcentages de mise en niveaux en VG varient selon les disciplines observées :

Orientation	Français	Mathématiques	Allemand
niveau 1	37 %	47 %	45 %
niveau 2	63 %	53 %	55 %

(niveau 1 = base ; niveau 2 = élevé)

À l'issue de l'année scolaire 2013-2014, l'orientation en niveau 2 s'élevait en français à 62 %, en mathématiques à 50 % et en allemand à 57 %.

Les résultats des épreuves cantonales de référence (ECR) de 8^e année sont très satisfaisants, avec une moyenne cantonale de 4.7 en français, de 4.6 en mathématiques et de 4.7 en allemand. L'année scolaire passée, les moyennes cantonales s'élevaient à 4.7 en français, à 4.4 en mathématiques et à 4.8 en allemand.

De façon générale, le taux d'orientation dans les voies et les niveaux ainsi que les résultats aux ECR sont stables en comparaison de l'année scolaire précédente.

Taux de redoublement des élèves en fin de 8^e année

À l'issue de l'année scolaire 2014-2015, le taux de redoublement en fin de 8^e année est de 5.9 %. À titre de comparaison, l'année scolaire précédente, le taux de redoublement en fin de 8^e année était de 6.7 %.

Taux d'élèves de 9^e année de voie générale ayant choisi une option spécifique

À la rentrée scolaire 2014, le pourcentage d'élèves de 9^e année de la voie générale ayant choisi de suivre une option spécifique en remplacement de deux options de compétences orientées métiers a été de 23 %. Lors de l'année scolaire précédente, ce sont 11.8 % élèves qui avaient bénéficié de cette opportunité.

Le choix d'une option spécifique en 9^e année offre la possibilité aux élèves de voie générale qui satisfont aux conditions de réorientation prévues par le cadre général de l'évaluation de rejoindre la voie pré-gymnasiale à l'issue du premier semestre ou sans redoublement en fin d'année scolaire. Sur la base de ce dispositif, 3.9 % des élèves de la voie générale, soit 167 élèves, ont été réorientés en voie pré-gymnasiale à l'issue du premier semestre durant l'année scolaire 2014-2015.

Poursuite de la mise en oeuvre de la LEO en 10^e et 11^e années

Les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 marquent la poursuite et l'achèvement de l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au degré secondaire en 10^e puis en 11^e année. Ainsi, depuis la rentrée d'août 2015, la LEO déploie pleinement les effets de ses dispositions dans les classes de la 1^{re} à la 11^e année. Seuls les élèves fréquentant une classe de raccordement au cours de l'année scolaire 2015-2016 visent encore l'obtention de certificats de VSG ou de VSB tels que prévus par la loi scolaire de 1984.

Les groupes de travail instaurés par la Direction pédagogique de la DGEO continuent d'être associés à la mise en œuvre de la LEO, assurant une collaboration étroite avec les associations professionnelles d'enseignants, des doyens et des directeurs. Ces groupes permettent d'exprimer les points forts de cette mise en œuvre mais également les points de vigilance.

3e édition du cadre général de l'évaluation

Dans la perspective des années scolaires 2015-2016 et suivantes, un groupe de travail mis en place en 2014 par le département avait défini, pour les élèves du degré secondaire désormais tous scolarisés dans deux voies, les modalités de l'examen de certificat, les conditions de certification et les seuils d'accès aux classes de raccordement, aux écoles de culture générale, de commerce et de maturité professionnelle. La rédaction de ces conditions avait été effectuée en collaboration avec les services concernés et à la lumière de la consultation effectuée auprès des partenaires de l'école vaudoise.

Le chapitre « Le certificat de fin d'études secondaires », a été diffusé sur le site de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) en janvier 2015, permettant aux élèves scolarisés en 10^e année de connaître, déjà à la fin du premier semestre, les conditions auxquelles ils seraient soumis lorsqu'ils seraient en 11^e année.

Pour la rentrée d'août 2015, le chapitre « Le certificat de fin d'études secondaires » est venu remplacer, dans le cadre général de l'évaluation (CGE), le texte relatif aux mesures transitoires de mise en œuvre de la LEO pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

Cette 3^e édition du CGE incorpore de plus des amendements visant à apporter des améliorations ponctuelles à certaines dispositions spécifiques, sur la base de l'expérience des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

Documents officiels

Les différentes déclinaisons de l'agenda de l'élève ont été adaptées pour prendre en compte tous les aspects du plein déploiement de la LEO. De même, l'ensemble des documents officiels pour les élèves de 11^e année (points de situation semestriels, bulletins décisionnels, certificat de fin d'études secondaires et attestation de fin de scolarité) font l'objet d'une refonte pour correspondre pleinement aux dispositions de la LEO. Enfin, pour favoriser la communication aux parents, les différents dépliants de présentation de la scolarité obligatoire ont été revus. Ces documents décrivent les caractéristiques de chaque demi-cycle primaire et du degré secondaire, notamment la grille horaire, les différentes disciplines enseignées ou encore les modalités d'évaluation et les différentes décisions qui peuvent en découler. Un nouveau dépliant a été remis à la rentrée d'août à chaque élève de la scolarité obligatoire. Des versions numériques de ces documents sont également à la disposition du public sur le site de la DGEO.

Relevons encore que, les classes de raccordement étant appelées à évoluer dès la rentrée d'août 2016, des documents d'information ont été préparés pour permettre aux élèves de 11^e année de connaître, déjà à la fin du premier semestre, les modalités d'inscription à ces classes et leur organisation, en particulier leur grille horaire.

Grilles horaires

La version finale des grilles horaires a été publiée. Ces dernières intègrent désormais l'ensemble des dispositifs prévus par la LEO et par la convention scolaire romande à la rentrée scolaire 2015-2016 : enseignement de l'allemand dès la 5^e année et de l'anglais en 7^e et poursuite de la mise en œuvre de la LEO en 11^e année. De plus, la grille horaire des classes de raccordement 1 et 2 ainsi que celle des classes d'accueil ont été adoptées.

Mise en œuvre du Plan d'études romand (PER)

Le PER est entré en vigueur l'année scolaire 2013-2014 de la 1^{re} à la 11^e année déjà. Les éléments nouveaux de l'année scolaire 2015-2016 sont la mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais en 7^e année, de l'enseignement de l'allemand comme discipline évaluée en 6^e année et de l'histoire en 5^e année. Pour cette dernière discipline, le Plan d'études vaudois continuera à être la référence pour les élèves des cycles 2 et 3 (de la 6^e à 11^e année), jusqu'à la mise à disposition, par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), de moyens d'enseignement d'histoire compatibles avec la périodisation du programme, telle que définie dans le PER.

La rentrée scolaire 2015-2016 a été marquée quant à elle par l'introduction d'un enseignement de l'anglais en 7^e année.

Moyens d'enseignement

La CIIP a mis à disposition des cantons romands les moyens d'enseignement suivants : Der grüne Max 6^e, More 7^e.

Dans la suite logique de l'adoption des compléments vaudois au Plan d'études romand, la Direction pédagogique a élaboré le moyen d'enseignement suivant : Eurêka 9^e, destiné aux élèves qui ont choisi l'option spécifique mathématiques et physique.

Approche du monde professionnel

Dans un souci de cohérence avec l'ensemble du cycle 3, et pour compléter le programme des options de compétences orientées métiers de la voie générale, le Département a produit un programme d'approche du monde professionnel, distribué à la rentrée 2014-2015. En novembre 2015, la Direction pédagogique, en collaboration avec l'OCOSP et la DGEP, a mis à disposition des enseignant-e-s la méthodologie d'approche du monde professionnel 10^e. La méthodologie complète pour le cycle 3 est prévue pour la rentrée 2016-2017.

Allophonie

On constate une arrivée d'élèves allophones en cours d'année scolaire plus importante que d'habitude. Ces élèves sont non seulement allophones, mais aussi souvent analphabètes. Leur langue maternelle ne se transcrit souvent pas avec l'alphabet latin utilisé chez nous. Certains d'entre eux n'ont parfois même jamais été scolarisés.

Plusieurs classes d'accueil ont dû être ouvertes après la rentrée scolaire et de nombreuses périodes de CIF (cours intensifs de français) ont été allouées au fur et à mesure des arrivées.

La difficulté réside surtout en le fait que les familles sont dans un premier temps regroupées dans des centres EVAM, puis dispersées aux quatre coins du canton. Les élèves arrivent donc dans les établissements non pas en grands groupes de même âge, mais en petits groupes d'élèves n'ayant pas le même âge.

Les mesures sont dispensées selon divers modèles :

- 1) les élèves de la 1^{re} à la 6^e année sont la plupart du temps rattachés à une classe et vont aux cours de CIF, une ou plusieurs fois par semaine, en individuel parfois (exemple : un seul élève qui arrive en 4^e année dans un tout petit collège avec une seule classe), ou en groupe (par exemple : plusieurs élèves de 3^e année qui arrivent dans un grand collège avec plusieurs classes de 3^e année. On regroupe 6 à 7 élèves dans un cours de CIF).
- 2) Les élèves en âge de 5^e et 6^e années, 7^e et 8^e années, 9^e, 10^e et 11^e années sont regroupés dans des classes spécifiques dites d'accueil, dans lesquelles ils apprennent le français de façon intensive afin de rejoindre une classe ordinaire le plus rapidement possible.

Gestion des ressources humaines

Après la mise en place en 2014 d'une nouvelle direction des ressources humaines et la reconstitution d'une équipe enfin complétée, 2015 est l'année de la stabilisation au sein de la DRH. Parallèlement, et dans un contexte évolutif de mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire, la DRH a assuré l'exécution des tâches régulières en faveur des établissements scolaires du canton et du personnel administratif de la DGEO. Toujours en cours, un travail de longue haleine en vue de la clarification et de la consolidation des diverses procédures par secteur ainsi que la mise en place d'outils de gestion permettant une meilleure vision globale en vue de l'anticipation des besoins.

En application de l'art. 371a du Code pénal, la procédure de demande d'un extrait de casier judiciaire spécial lors d'engagements d'enseignants, en plus de la demande du casier judiciaire classique, a été mise en place depuis le 1^{er} août 2015.

Le secteur "Enseignants" de la DRH s'est principalement attelé à la finalisation et la mise en production du logiciel "Gestion des maîtres" en ce qui concerne la gestion en vue du traitement des demandes d'engagement. La formation de tous les établissements scolaires a été mise sur pied et a permis la bonne marche de la mise en œuvre de l'application.

L'annualisation du temps de travail a été mise en œuvre au sein des secrétariats des établissements scolaires (à l'exception des établissements lausannois).

Le logiciel de timbrage "Mobatime" a été implémenté dans tous les établissements scolaires à l'exception des établissements lausannois pour le personnel administratif. Un règlement et un guide d'utilisation et formation à l'attention des nouveaux utilisateurs ont été édités

Organisation des établissements

Les réorganisations territoriales conduites dans le canton en 2015 sont liées principalement à la pression démographique.

Ainsi, l'ouverture de trois nouveaux établissements primaires à Lausanne, décidée en 2014 s'est réalisée à la rentrée 2015.

Les établissements primaires et secondaires de Moudon et environs et de Lucens et environs ont réuni leurs élèves de secondaire pour former l'établissement secondaire de Moudon-Lucens et l'établissement primaire de Moudon-Lucens. Cette réorganisation permet l'optimisation de leurs effectifs et leurs infrastructures.

L'établissement primaire et secondaire à deux voies de Savigny a également terminé sa fusion avec l'établissement primaire et secondaire de Mézières et environs. Cet ensemble forme l'établissement primaire et secondaire du Jorat depuis la rentrée 2015.

D'autres réorganisations ont été étudiées durant l'année. Elles devraient permettre dans les prochaines années de tenir compte de l'évolution démographique et de terminer les transferts des degrés 7-8 du secondaire vers le primaire, notamment dans des villes comme Lausanne ou encore Vevey.

Ainsi, fin 2015, les 90 établissements scolaires présentent les configurations suivantes :

- 15 établissements primaires 1-8 ;
- 12 établissements primaires 1-6 ;
- 40 établissements de type primaire et secondaire 1-11 ;
- 23 établissements secondaires, tous à trois voies et dont 12 comptent également les degrés 7 et 8.

Outils de gestion des établissements

Le développement des outils de gestion des établissements et leur introduction se sont poursuivis également durant l'année 2015. Ces outils de gestion fonctionnent désormais à satisfaction des directions, des secrétariats et des enseignants.

Application informatique de gestion des remplacements

L'application informatique « gestion des remplacements » est actuellement à l'étude en vue d'une adaptation. Plusieurs solutions ont été identifiées qui permettront d'améliorer la gestion de ces remplacements, en relation avec l'application LAGAPEO. Une mise en production des adaptations nécessaires sur « gestion des remplacements » devrait intervenir au cours de l'année 2016.

La DRH a procédé à l'amélioration et la simplification de plusieurs procédures relatives aux engagements.

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Direction générale

Directeur général : M. Alain Bouquet

Adjoint au directeur général : M. Bernard Verrey

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et planification : M. Pierre Jaccard

Directeur général adjoint des ressources humaines : M. Otto Bruder

Directrice administrative et financière : Mme Christine Bossuat

[Organigramme de la Direction générale](#)

Coordonnées

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32

fax : 021 316 31 44

[Site Internet](#)

[Ecrire au service](#)

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de quatre divisions et cinq unités transversales:

- La division administrative assure la coordination entre les différentes unités dont elle a la charge. Elle assure également la communication interne et externe de la DGEP, le bon fonctionnement de l'unité informatique pédagogique, l'élaboration ainsi que la publication des statistiques liées aux formations postobligatoires;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs d'établissements. Elle est également en charge du perfectionnement professionnel;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant notamment au CFC (contrat, surveillance, examens)
- La division des affaires intercantionales et de la transition coordonne l'offre de l'enseignement complémentaire dédié aux élèves de la transition (préapprentissage, OPTI, COFOP). Elle est également chargée du suivi administratif et financier des apprentis ou gymnasiens souhaitant effectuer leur formation hors canton, ainsi que de la coordination et de la représentation du service dans les conférences intercantionales;
- L'unité affaires juridiques étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige les textes législatifs et réglementaires et les projets de décisions à l'attention du Conseil d'Etat;
- L'unité ressources humaines assure la gestion administrative de tout le personnel du service et met en oeuvre la politique RH au sein de la DGEP;
- L'unité finances garantit la gestion du budget et des comptes;
- L'unité qualité élabore les processus et procédures internes de la DGEP;
- L'unité communication et information est en charge de la communication interne et externe.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprenti-e-s;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
- Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
- Services transversaux de l'Administration cantonale;
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), Conférence suisse des chefs de service de la formation professionnelle (CSFP), Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
- Associations professionnelles et syndicales, entreprises et formateurs;
- Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
- Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

23.1 Gymnases

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens-ne-s à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, aux maturités spécialisées, aux CFC d'employé-e de commerce et d'assistant-e socio-éducatif/ve, aux maturités professionnelles commerciales et santé-social et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux Hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs/trices;
- Maîtres;
- Elèves et apprenti-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-e-s;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

23.2 Formation professionnelle

23.2 Enseignement professionnel

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur (ES), des projets pédagogiques et de perfectionnement professionnel;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprenti-e-s;
- Directeurs/trices;
- Enseignant-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-es;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

23.3 Transition

23.3 Transition

Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI).

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves migrants ou en fin de scolarité obligatoire, nécessitant un complément de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves ;
- Entreprises;
- Divers services publics dans les domaines du social, de la formation et de l'immigration;
- Associations subventionnées ;
- Enseignant-e-s – réseaux de prévention.

École de maturité (EM)

La nouvelle maturité bilingue français-anglais, lancée à la rentrée 2014-2015, a récolté un succès retentissant avec plus du double des élèves prévus initialement, soit l'équivalent de cinq classes, qui ont pu effectuer leur deuxième année d'École de maturité en Grande-Bretagne, en Australie ou aux États-Unis. Ce succès est confirmé pour l'année scolaire 2015-2016 qui voit également l'introduction d'une troisième maturité bilingue français-italien, ceci en partenariat avec le canton du Tessin et suivant la modalité dite de « l'immersion longue ». Le dispositif pour l'allemand est quant à lui maintenu, vingt ans après son introduction.

Dans ce même cadre, la mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) dans les gymnases vaudois a encore gagné en visibilité et en qualité par le biais du site internet de l'Etat de Vaud et d'une solide base d'analyse statistique des résultats en langues étrangères.

École de culture générale (ECG)

La nouvelle option « Communication et information » de l'École de culture générale a vu sa grille horaire finalisée en vue de son application dès la rentrée 2016. Pour ce faire, une large consultation a été menée, en automne 2015, auprès de la Conférence des directeurs des gymnases vaudois (CDGV), de la Conférence des chefs de file, des conférences des maîtres ainsi que des syndicats. Le développement d'une maturité spécialisée subséquente, en partenariat avec les Hautes écoles romandes, doit permettre d'ouvrir l'accès de cette option aux filières « Informatique de gestion » et « Information documentaire » de la HEG – Genève, ainsi qu'à la filière « Tourisme » de la HEG et Tourisme de Sierre.

École de commerce (EC) et maturité professionnelle santé et social (MPS2)

La mise en œuvre de la formation initiale en école de commerce avec maturité professionnelle « Economie et services, type économie » a été menée, durant toute l'année 2015, en consultation avec l'ensemble des partenaires afin de finaliser une grille horaire adaptée aux particularités de l'environnement gymnasial. Cette mise en œuvre fait suite à l'introduction, au niveau suisse, du nouveau *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle* (PEC MP) et de l'*Ordonnance fédérale pour les employé-e-s de commerce*. Les travaux ainsi réalisés ont permis de garantir le bon déroulement des études, durant l'année scolaire 2015-2016, de la première volée de transition soumise à ce nouveau régime.

Les mêmes travaux de mise en œuvre du *Plan d'étude cadre pour la maturité professionnelle* se déroulent, en parallèle, pour la maturité professionnelle santé et social (MPS2, appelée « filière ASE »), rattachée à l'École de culture générale (option socio-éducative) et qui fait uniquement l'objet d'adaptations ponctuelles.

Écoles supérieures (ES)

Conformément aux nouvelles prescriptions du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la DGEP a mis en place une procédure systématique de surveillance des filières des écoles supérieures. En 2015, la DGEP a ainsi procédé à l'audit de surveillance de cinq filières dans quatre écoles avec des rapports finaux tous très satisfaisants. Les Écoles supérieures démontrent ainsi leur capacité active à développer la qualité de leurs formations.

De plus, la filière ES de technicien-ne vitivinicole a obtenu, en novembre 2015, la reconnaissance officielle par la Commission fédérale des Écoles supérieures. Cette décision marque la fin d'une procédure de suivi de cette formation par des experts externes sur une période de deux ans.

Maturités spécialisées (MS)

L'année 2015 a permis la réévaluation et l'optimisation du dispositif des maturités spécialisées mis en place en 2011. Le système de pilotage des maturités spécialisées MS Santé, MS Travail social, MS Artistique a été revu, ainsi que les modalités de contacts avec les Hautes écoles partenaires (HESAV, Haute École de santé La Source, ECAL, EJMA, Conservatoire de Lausanne) et, enfin, diverses institutions dans le domaine social accueillant les gymnasien-ne-s en stage.

Maturité professionnelle (MP)

La DGEP a préparé, en collaboration avec les directions d'écoles, les dossiers de reconnaissance de chacune des filières de maturité professionnelle vaudoises. Au total, ce sont trente-six dossiers avec demande de reconnaissance qui ont été déposés, en 2015, au SEFRI, auxquels s'ajoutent dix dossiers pour les filières professionnelles des gymnases.

Par ailleurs, trois classes de maturité professionnelle post-CFC - du type « services » de la nouvelle orientation économie et services - ont été ouvertes à la rentrée scolaire 2015. Cette option permet aux détenteurs de CFC dans le domaine des

services de poursuivre leurs études dans une maturité idéalement profilée à la suite de leur formation professionnelle. L'École professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) a ouvert, à la rentrée scolaire 2015, une classe de maturité professionnelle bilingue (français-anglais) en une année dans le système à plein temps, ainsi qu'une autre en deux ans en cours d'emploi.

En partenariat avec l'OCOSP, un kit de promotion a été élaboré contenant un DVD de présentation de l'ensemble des filières de maturité professionnelle, ainsi que des fiches explicatives. Ce kit a été distribué à l'ensemble des classes de 11e année de la scolarité obligatoire ainsi que dans les écoles professionnelles.

Formation des adultes

En collaboration avec l'OCOSP, une réflexion de fond a été menée, en 2015, afin d'améliorer le dispositif d'accueil des adultes désirant entreprendre une formation. La création prochaine d'un guichet unique d'accueil et d'information ainsi que la mise sur pied d'un coaching personnalisé pour le choix et l'accompagnement dans une formation initiale (art. 32, VAE, CFC, FIR, ...) devraient permettre à chaque adulte concerné de mieux trouver sa voie et de maximiser ses chances de réussite.

Dans ce cadre et dès la rentrée 2015, des classes dédiées aux « art. 32 » ont été créées pour trois professions qui font face à de nombreuses demandes de formation : cuisiniers/ères, logisticien-ne-s et assistant-e-s-socio-éducatifs/ves (ASE). Un programme spécifique a été mis en place pour eux. De plus, des réflexions et des actions ont été entreprises en amont pour permettre à des adultes ne maîtrisant, par exemple, pas suffisamment la langue de travail de se former préalablement à une entrée en formation certifiante

Mesures d'aménagement

Conformément au cadre légal, la DGEP a statué sur les modalités et les types de mesures particulières pouvant être accordées aux candidats souffrant d'un handicap lors de la procédure de qualification 2014-2015. Lors de cet exercice, le nombre de demandes de mesures d'aménagement s'est élevé à trois cent soixante-neuf (369), en augmentation sensible, représentant 6.1% des candidats inscrits aux procédures de qualification.

Consultation sur la Loi vaudoise sur la formation professionnelle

Cinq ans après l'entrée en vigueur de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP), une large consultation a été menée, dès la fin 2014, auprès de l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle afin de mesurer le niveau de satisfaction relatif aux principaux aspects liés à cette loi. Il ressort que la LVLFP est globalement bien appréciée.

Actions de promotion

Sur le terrain de la promotion, l'opération *Contrat d'apprentissage, Last minute* a été reconduite pour la troisième fois entre le 1er juillet et le 15 août 2015, afin de stimuler la création de nouvelles places d'apprentissage en favorisant le contact entre les entreprises et les jeunes ainsi qu'en accélérant les démarches administratives. Par ailleurs, le *Salon des métiers*, s'est tenu du 24 au 29 novembre 2015 confirmant son statut de plus grand lieu de rencontre pour le choix professionnel et la formation en Suisse romande. Enfin, organisée par la DGEP en partenariat avec les trois principales associations professionnelles vaudoises (CVCI, FVE, FPV), la première édition de la *Nuit de l'apprentissage* s'est déroulée le 19 février 2015 dans quatre écoles professionnelles du Canton afin de faire rencontrer les entreprises en recherche d'apprentis et les jeunes à la recherche de places d'apprentissage.

Partenaires de la formation professionnelle

Durant l'année 2015 et pour réaliser ses objectifs en matière de formation, de certification ou de surveillance notamment, la DGEP a poursuivi et renforcé sa collaboration avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle au premier rang desquels se trouvent les organisations du monde du travail. L'étendue et l'intensité de ces partenariats peuvent être résumée par les volumes globaux suivants :

- 20'000 apprenti-e-s en formation ;
- 6'000 entreprises formatrices, ainsi que les formateurs qui y sont rattachés ;
- 180 métiers à disposition ;
- 20 écoles professionnelles ;
- 70 associations professionnelles ;
- 80 prestataires FONPRO (organismes de cours interentreprises)
- 35 commissions de formations professionnelles ;
- 60 commissaires professionnels ;
- 10 conseillers/ères aux apprenti-e-s ;
- 100 commissions de qualification ;
- 4'500 expert-e-s aux examens.

Par ailleurs, la DGEP a renouvelé les conventions de subventions la liant aux associations professionnelles et permettant à ces dernières d'engager les commissaires professionnelles en renforçant l'encadrement des apprentis en difficulté. Un même

travail de conventionnement a été réalisé avec les prestataires de cours interentreprises.

Enfin, le canton de Vaud marque sa présence sur le plan romand et fédéral par sa représentation dans une trentaine de commissions liées au développement des métiers ou des contextes de formation.

OPTI et classes d'accueil

L'évolution du contexte économique et social, ainsi que l'introduction de la nouvelle loi scolaire rendent nécessaire une adaptation de l'Organisme de Perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI). En ce sens, une réforme administrative, juridique et pédagogique a été lancée. Elle comprend, notamment, une révision du Règlement vaudois sur la formation professionnelle (RLVLFPr) et le lancement d'un projet pédagogique pilote qui a été mis en œuvre sur les sites de l'Est vaudois (Aigle et Vevey) durant l'année scolaire 2015-2016. L'ensemble de ces mesures pédagogiques et institutionnelles vise à accroître l'efficacité de la nouvelle École de la transition.

De plus et afin de mieux répondre à la demande de solutions pour les jeunes primoarrivants, l'ouverture des classes d'accueil a été semestrialisée rendant le dispositif plus dynamique tout en diminuant le temps d'attente.

Accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES)

À la suite de la ratification par le Conseil d'Etat de l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES), auquel l'ensemble des cantons suisses ont adhéré, la DGEP a signé une convention de prestations avec les prestataires de formation vaudois intégrés à l'accord. Il a, de plus, adapté les processus administratifs et les montants d'écologies aux nouvelles règles en vigueur dès l'année d'étude 2015-2016.

Consultations fédérales

En 2015, la DGEP a été chargée à deux reprises de mener une procédure de consultation dans le Canton de Vaud, auprès des acteurs concernés, dans le cadre du rapport final du projet « Maturité gymnasiale – Garantie à long terme de l'accès aux Hautes écoles » émanant de la Conférence suisse des services de l'enseignement Secondaire II formation générale (CESFG). Sur la base des prises de position reçues, presque unanimes, les rapports de consultation envoyés à Berne, au nom du canton de Vaud, ont défendu le maintien des pratiques prévalant à ce jour et la nécessité de renforcer, à moyen terme, les compétences disciplinaires en mathématiques et en français afin de continuer à garantir aux élèves vaudois un accès direct à l'Université.

Mise en œuvre des nouvelles ordonnances de formation fédérales (OrFo) au sein de la DGEP

Les formations professionnelles initiales, couronnées par une AFP ou un CFC, se sont enrichies de plusieurs nouvelles professions en 2015:

Agent de transports publics CFC/ Agente de transports publics CFC ;

Aide-peintre AFP/ Aide-peintre AFP ;

Aide-plâtrier AFP/ Aide-plâtrière AFP ;

Employé d'exploitation AFP/ Employée d'exploitation AFP.

En ce qui concerne les formations en trois ou quatre ans gratifiées d'un CFC, neuf règlements ont été remplacés par de nouvelles ordonnances :

Dessinateur en construction microtechnique CFC/ Dessinatrice en construction microtechnique CFC ;

Horloger CFC/ Horlogère CFC ;

Laborantin en physique CFC/ Laborantine en physique CFC ;

Peintre CFC/ Peintre CFC ;

Plâtrier constructeur à sec CFC/ Plâtrière constructrice à sec CFC.

Enfin, des modifications et/ou adaptations d'ordonnances et de plans de formation ont également été appliquées dans plusieurs professions initiales, AFP et CFC à partir de la rentrée 2015 :

Agent d'exploitation CFC/ Agente d'exploitation CFC ;

Électricien de montage CFC/ Électricienne de montage CFC ;

Installateur-électricien CFC/ Installatrice-électricienne CFC ;

Opérateur en horlogerie AFP/ Opératrice en horlogerie AFP ;

Planificateur-électricien CFC/ Planificatrice-électricienne CFC ;

Réalisateur publicitaire CFC/ Réalisatrice publicitaire CFC .

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)
Site Internet: www.vd.ch/dgep/

Direction générale

Séverin Bez, directeur général

François Chapuis, directeur général adjoint

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Groupes de prestations

25.0 Administration

Descriptif

- Direction du service : direction générale, direction générale adjointe et affaires intercantionales, direction opérationnelle en charge des hautes écoles et direction finances et ressources humaines
- Support organisationnel et logistique
- Support administratif
- Support financier et comptable
- Support RH
- Support juridique
- Support aux relations internationales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJC
- Services transversaux de l'Etat
- Hautes écoles vaudoises de type HES, HES-SO, Université et autres institutions, HEP
- Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération

25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle
- Présidence du Comité de Pilotage permanent des constructions universitaires
- Représentation du Canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance
- Représentation du Canton auprès du conseil exécutif de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (FJME)
- Support à la Cheffe du Département, Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et membre du comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- FJME
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération
- Etudiants

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Groupes de prestations

25.2 Haute école vaudoise de type HES

25.2 Haute école vaudoise de type HES

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des hautes écoles vaudoises de type HES
- Surveillance des écoles sous conventions (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- Représentation du Canton auprès de la HES-SO
- Support à la Cheffe du Département, membre du Comité gouvernemental de la HES-SO et Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- HES-SO
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)

25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Direction stratégique de la politique de formation des enseignants
- Exercice de la surveillance de la HEP
- Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle
- Support à la Cheffe du Département, Vice-présidente de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique (CDIP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- HEP Vaud
- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)

25.4 Autres Institutions

25.4 Autres Institutions

Direction Générale

Descriptif

- Membre de la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE)
- Participation à la gestion de Cineforum
- Participation à la gestion de la Fondation « Les ateliers de la Ville de Renens »
- Participation à la gestion de l'association Innovaud
- Participation à la gestion du Comité directeur de l'Association Cluster sport international
- Participation à la gestion de la Fondation de l'Ecole hôtelière de Lausanne
- Participation à la gestion de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)
- Participation à la gestion de la Fondation Irène, Nada, Andrée Chuard Schmid
- Participation à la gestion de la Fondation Maison pour Etudiants de Lausanne (FMEL)
- Participation à la gestion de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)
- Secrétariat de la Fondation Me J.-J. van Walsem pro Universitate

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Hautes écoles
- Autres institutions en lien avec la formation tertiaire et la recherche
- Etudiants

Affaires fédérales et intercantionales

La loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est entrée en vigueur le 1er janvier 2015, sauf pour ce qui est des dispositions financières qui restent celles de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) et de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) jusqu'à fin 2016. Le concordat sur les hautes écoles est également entré en vigueur au 1er janvier 2015. La convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (CCoop-HE) a été signée le 26 février 2015 par le Conseiller fédéral Schneider-Ammann et le Conseiller d'Etat Christoph Eymann, Président de la Conférence des cantons concordataires. Le 26 février 2015 a également eu lieu la séance constitutive de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) qui a pris le relais, sous l'ère de la LEHE, de la Conférence universitaire suisse (CUS) et du Conseil suisse des HES. Le Canton de Vaud est bien représenté au sein de ces organes, la Cheffe du DFJC, Madame la Conseillère d'Etat Lyon, étant Vice-présidente de la CSHE et membre de son comité permanent pour la médecine humaine. Parmi les activités de la CSHE en 2015, on peut notamment relever l'adoption des directives d'accréditation, la contribution à la préparation du Message FRI 2017-2020, aux discussions sur les modèles de financement pour les contributions de base LEHE et à celles sur la relève en médecine.

La DGES élabore les prises de position du Canton de Vaud dans les organes intercantonaux et fédéraux touchant à l'enseignement supérieur, et prépare, en collaboration avec d'autres services de l'Etat, les réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales qui sont de son ressort. La DGES s'est notamment penchée sur le programme spécial que la Confédération entend mettre sur pied en vue d'augmenter les capacités de formation de médecins durant la période 2017-2020, la loi fédérale sur la coopération dans l'espace suisse de formation, la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation et la révision de la loi fédérale sur les EPF.

La DGES a apporté son soutien au SPECo dans la mise en œuvre du projet du Parc suisse d'innovation (PSI), dont l'objectif est d'attirer des multinationales suisses et étrangères ayant besoin de recherche et de technologie de pointe pour développer des nouveaux marchés. En mars 2015, la fondation de droit privé Swiss Innovation Park, organisation faitière du PSI, a été créée par des acteurs privés. La Cheffe de Département a représenté le Canton de Vaud au sein de l'association Swiss Innovation Park, qui a porté les travaux préparatoires à la mise sur pied du PSI. Son assemblée générale 2015 a décidé de sa dissolution suite à la création de la fondation. En mai 2015, le Conseil fédéral a décidé d'inclure le site secondaire « SIP Biel/Bienne » à la composition de départ des deux sites principaux autour de l'EPFL et de l'EPFZ et des deux sites secondaires (site du nord-ouest de la Suisse et site d'Argovie). Le lancement du PSI aura lieu dès 2016 selon le Message du 6 mars 2015 sur l'organisation et le soutien du PSI, adopté par les chambres fédérales le 9 septembre 2015.

Concernant le recours déposé le 3 février 2014 auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) visant à s'opposer à la décision unilatérale de la Confédération de synchroniser les périodes de subventionnement et de paiement des subventions de base de la LAU, le TAF a statué le 10 novembre 2015. Pour rappel, la Confédération contribue aux coûts de fonctionnement des universités, sur la base de la LAU. Jusqu'à l'année de subventionnement 2011, la Confédération versait les subventions de base a posteriori. En raison des exigences comptables en vigueur, elle a décidé de synchroniser les périodes de versement et de subventionnement, soit de faire coïncider l'année de paiement et de subventionnement. L'année de subventionnement 2012 a dès lors été ignorée. Cinq cantons – Bâle-ville, Bâle-campagne, Fribourg, Neuchâtel et Vaud –, qui appliquaient depuis plusieurs années déjà une comptabilité selon la période concernée (principe d'échéance), ont en conséquence été lésés, la contribution due pour l'année 2012 ne leur ayant pas été versée. Ces cantons ont donc pris la décision de réclamer les subventions de base 2012 au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Le 24 décembre 2013, le DEFR a rendu sa décision de non entrée en matière, suite à laquelle les cinq cantons ont déposé un recours auprès du TAF. Dans sa décision, le TAF reconnaît le droit des cantons à la subvention annuelle ainsi que le fait que le versement de la subvention a toujours eu lieu a posteriori, avec un décalage d'un an. Ainsi, d'après le TAF, le versement au titre de la LAU de 2013 correspond à la subvention 2012, et non pas à la subvention 2013 comme communiqué par la Confédération. Le TAF donne ainsi matériellement raison aux cantons, même si le recours déposé par ceux-ci est rejeté au motif qu'il n'y a pas eu de lacune de versement pour 2012.

Affaires universitaires

Université de Lausanne (UNIL)

L'année 2015 a été marquée par la désignation par le Conseil d'Etat de Madame la Prof. Nouria Hernandez, nouvelle rectrice pour la période 2016-2021. Elle entrera en fonction au 1er août 2016. Scientifique reconnue, Nouria Hernandez (58 ans) est une biologiste spécialisée dans la recherche fondamentale sur les gènes. Elle a été nommée à l'UNIL en 2005, en qualité de professeure et directrice du Centre intégratif de génomique, qu'elle a dirigé jusqu'en 2014.

L'objectif de l'accroissement des effectifs en médecine fixé au niveau fédéral implique la formation de 1'300 médecins diplômés par an. A ce jour, les universités se sont engagées à former entre 1'100 et 1'200 médecins par an dès 2019. En 2015, l'UNIL a encore augmenté sa capacité d'accueil au niveau du master en médecine en proposant 220 places de formation, contre 200 en 2014 et 160 en 2010.

En collaboration avec la Direction de l'Université, le DFJC, par l'intermédiaire de la DGES, procède à un suivi intermédiaire de l'état d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique 2012-2017. Les résultats de ce suivi permettront non seulement d'apprécier si les objectifs sont en voie d'être atteints, mais seront également utiles à la conception du prochain plan stratégique 2017-2022.

Fondation Jean Monnet pour l'Europe

La Fondation Jean Monnet pour l'Europe (FJME) est soutenue depuis sa création par le Canton de Vaud. Située au cœur du campus universitaire de Lausanne, cette institution non partisane vise à ce que les générations se transmettent les unes aux autres le bénéfice des expériences accumulées de l'union des européens, et ce en nourrissant la discussion autour du vivre ensemble. Pour répondre aux exigences de la loi sur les subventions (LSubv), un nouveau projet de décret relatif à la subvention à la Fondation a été adopté par le Grand Conseil le 19 mai 2015. Il prévoit que la subvention est octroyée par une convention, renégociée tous les cinq ans entre l'Etat de Vaud et la Fondation. Suite à cette adoption, la convention 2015-2019 entre l'Etat de Vaud et la Fondation a été signée par la Cheffe du DFJC ainsi que par le Président et le Directeur de la Fondation.

Hautes écoles vaudoises de type HES

Convention intercantonale sur la HES-SO (C-HES-SO)

La convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (C-HES-SO) est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Elle stipule que les cantons partenaires de la HES-SO concluent avec le rectorat de la HES-SO une convention d'objectifs quadriennale. Cette convention définit les missions HES et contient en particulier les axes de développement stratégiques majeurs, le portefeuille de produits offerts, les objectifs et leurs indicateurs de mesure. Il est prévu que la première convention d'objectifs soit élaborée pour la période 2017-2020.

Conformément à la LHEV, en vue de l'élaboration de ladite convention d'objectifs, le département a établi en 2015 un plan d'intentions cantonal, qui présente les orientations de la politique cantonale en faveur des six hautes écoles vaudoises de type HES pour la période 2017-2020. Il constitue la contribution du Conseil d'Etat à la convention d'objectifs de la HES-SO. Il a été adopté par le Grand Conseil le 30 juin 2015, avant sa négociation au sein de la HES-SO. Les chefs de service des cantons romands ont ensuite entamé les travaux de préparation en vue de l'adoption, courant 2016, de la Convention d'objectifs quadriennale 2017-2020.

Loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES

La loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) est entrée en vigueur de manière progressive dès le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions figurant dans l'arrêté. Ainsi, l'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'autonomie financière des HES ainsi que par les travaux liés à la bascule du personnel d'enseignement et de recherche (PER) dans les nouvelles fonctions prévues par la LHEV. La DGES a œuvré en 2015 à la préparation et à l'adoption de toute une série de conventions et de règlements liés à la LHEV, dont il est fait état ci-après :

- Signature et entrée en vigueur des Conventions de subventionnement au 1er janvier 2015 : le DFJC (la DGES) a préparé et signé des conventions de subventionnement avec les hautes écoles privées subventionnées. Leur contenu touche notamment les missions particulières et les questions financières, de ressources humaines (RH) et de valorisation de la Ra&D (harmonisation envisagée avec les pratiques appliquées dans les hautes écoles cantonales). Pour les hautes écoles cantonales, ces conventions touchent uniquement les missions particulières (article 15 LHEV), les autres aspects étant définis par les règlements mentionnés ci-après.
- Signature et entrée en vigueur des Conventions entre les Hautes écoles cantonales, le SIPAL et la DSI au 1er janvier 2015 : en tant qu'institutions autonomes, les hautes écoles cantonales doivent passer des conventions avec le SIPAL et la DSI pour les questions liées à l'entretien des bâtiments et à l'informatique.
- Adoption du Règlement sur les cours préparatoires entré en vigueur le 1er septembre 2015 : il précise les conditions et la procédure d'admission, le montant des taxes, ainsi que les droits et devoirs des étudiant-e-s qui suivent les cours préparatoires aux études HES. Des directives organisationnelles et pédagogiques, entrées en vigueur le 14 septembre 2015, précisent le règlement dans les domaines de la santé, de l'ingénierie ainsi que des arts et du design.
- Adoption du Règlement sur la valorisation de la recherche appliquée et développement (Ra&D) : il concerne les éléments de participation aux bénéfices générés par la valorisation ou l'exploitation de la Ra&D. Ses dispositions s'appliquent uniquement aux hautes écoles cantonales de type HES. Les mêmes dispositions se retrouvent, pour les hautes écoles privées subventionnées, dans les conventions liant chacune d'elles au département (voir ci-avant). Le règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2015.
- Adoption du Règlement sur les assistants : il fixe les principes régissant le statut, les fonctions et les activités des assistant-e-s HES. Il règle également leurs conditions d'engagement et précise leurs droits et obligations. Bien qu'il ne s'applique qu'aux hautes écoles cantonales, les hautes écoles privées subventionnées veillent toutefois à harmoniser leurs dispositions avec celles des hautes écoles cantonales. Suite aux négociations avec les faïtières syndicales, le règlement a été adopté le 1er avril 2015 par le Conseil d'Etat. Il est entré en vigueur le 1er septembre 2015.
- Approbation et entrée en vigueur des règlements d'études : à titre de compléments aux règlements d'études HES-

SO, plusieurs hautes écoles ont souhaité élaborer des règlements d'études, valables au niveau de la haute école. C'est le cas de la HEdS La Source, la HEIG-VD et de l'ECAL. Les règlements d'études de ces institutions ont été approuvés par la Cheffe du DFJC et sont entrés en vigueur le 15 septembre 2015 (2014 pour l'ECAL).

- Règlements internes : toutes les hautes écoles disposent d'un règlement interne approuvé par le DFJC.

En matière de RH, suite à l'obtention de l'autorisation du Conseil d'Etat de mener des négociations concernant les nouvelles fonctions du personnel d'enseignement et de recherche (PER), la Cheffe du DFJC a rencontré les représentants des associations du personnel des six hautes écoles concernées ainsi que les faitières. Outre les collaborateurs de la DGES, la Cheffe du DFJC était accompagnée par les directrices et directeurs des hautes écoles concernées ainsi que des collaborateurs du SPEV. Suite à ces négociations, le Conseil d'Etat a décidé du barème et des modalités de bascule du PER. Ainsi, l'ensemble des nouvelles fonctions prévues dans la LHEV sont entrées en vigueur le 1er septembre 2015. Une composante centrale de la LHEV a donc été mise en œuvre.

Avec le SPEV, la DGES a également préparé une convention tripartite SPEV-DGES-HE, avec chacune des trois hautes écoles cantonales, définissant l'organisation et la délégation de la gestion des RH. Elles définissent les responsabilités et les tâches respectives des hautes écoles (HE), du SPEV et de la DGES. Ainsi le périmètre de l'autonomie au niveau de la gestion des RH est précisé. Ce dernier est quasi identique à celui de la HEP. Ces trois conventions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015.

Haute école pédagogique

Dans le cadre du suivi annuel du plan stratégique 2012-2017 de la Haute école pédagogique (HEP), la DGES a examiné, avec le Comité de direction de la HEP, le degré de mise en œuvre des objectifs fixés dans le plan stratégique.

Affaires internationales

Depuis 2007, le DFJC, en collaboration avec les swissnex du monde, a mis en place un projet ambitieux et novateur d'échanges internationaux d'étudiant-e-s et de professeur-e-s. En 2015, près de trente programmes ont été menés à bien, impliquant quelque six cents étudiant-e-s, tous d'un niveau tertiaire.

Le paysage des collaborations académiques internationales a cette année également été marqué par une diversification des programmes d'échange. L'ouverture en avril 2014 de swissnex Brésil a été mise à profit pour initier de nouvelles collaborations avec des universités d'Amérique du Sud. La signature d'un partenariat avec l'université chilienne « Pontificia Universidad Católica de Chile » a ouvert la voie à des collaborations pour les hautes écoles de la santé du Canton de Vaud. Deux universités d'été en soins infirmiers, conduites par la Haute école de santé Vaud, ont eu lieu en 2015, respectivement à Santiago de Chile en janvier et à Lausanne en juin. CHANGINS, haute école de viticulture et œnologie, a initié un programme annuel de rencontres universitaires au Brésil avec l'Instituto Federal de Rio Grande do Sul, Campus Bento Gonçalves.

L'Amérique du Nord est une zone prioritaire pour le DFJC dans la mesure où les sciences et technologies y représentent un secteur d'excellence et que les priorités en matière de recherche et d'innovation sont similaires à celles de nos institutions académiques. C'est dans cette optique que la Cheffe de département Mme Anne-Catherine Lyon a conduit, en avril 2015, une délégation de responsables des hautes écoles vaudoises à Boston et Montréal. C'est le cas également du projet pilote orienté vers le thème de l'interdisciplinarité et de l'innovation lancé en 2014 par la HEIG-VD pour les futur-e-s économistes et ingénieur-e-s. Un cours associant compétences scientifiques et structure d'accompagnement pour le transfert de technologies et la création d'entreprises a été dispensé. En clôture du cours, des étudiant-e-s ont été sélectionnés pour expérimenter une immersion au cœur de la Silicon Valley en 2015.

Des pays tels que la Chine (dont Hong-Kong), Singapour, la Corée du Sud, le Japon ou l'Inde connaissent un fort développement économique et affichent leurs investissements dans la formation et la recherche comme un atout clé de leur course à la compétitivité. Les liens tissés avec des partenaires de renom tels que National University of Singapore, Shanghai University, Hong Kong Polytechnic University, Beijing Institute of Technology, PSG Coimbatore ont porté leurs fruits en 2015 par des programmes d'échange pour bon nombre de nos étudiant-e-s, notamment pour celles et ceux des filières d'études en soins infirmiers, travail social, physiothérapie, ingénierie, informatique, économie, arts appliqués et musique. A titre d'exemple, le projet pilote « Immersion communautaire interprofessionnelle internationale » de la Haute école de la santé La Source et de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL, initié en 2014 en Inde, a été reconduit en 2015. Son objectif est de préparer les futur-e-s médecins, infirmier-ière-s à un contexte mondialisé et à inscrire dans leurs pratiques la collaboration interprofessionnelle. En 2015, le projet a été élargi à la Chine où deux projets se sont déroulés, en plus de celui mené en Inde.

Enfin, projet phare de la *Summer University 2015*, l'Orchestre des Continents, composé de 90 étudiant-e-s de la Haute école de Musique de Lausanne (HEMU), de la Haute Ecole de Musique de Genève (HEM – Genève) et de la Yong Siew Toh Conservatory of Music de la National University of Singapore (YSTCM), a été coaché par des professeurs pendant 10 jours sur deux œuvres de Rachmaninov et Prokofiev ainsi que sur les trois études de Debussy, sous la direction de Thierry Fischer. L'Orchestre a ensuite interprété ce programme au Théâtre de l'Esplanade de Singapour ainsi que sur la Grande Scène lors de la 40e édition du Paléo festival de Nyon, deux scènes notoires.

Projets particuliers

Dans les projets particuliers conduits en 2015, la DGES met en avant l'importance et la multiplicité d'objets d'investissements pour les hautes écoles, tant pour l'UNIL, que pour la HEP et les HES. On souligne également la participation de la DGES dans deux importants projets de construction de logements pour étudiants. Par ailleurs, elle assure la présidence du Comité de pilotage des constructions universitaires.

Projets UNIL

Extension du bâtiment l'Unithèque

Depuis la construction de l'Unithèque il y a 30 ans, le nombre d'étudiant-e-s a plus que doublé (de 6'000 à plus de 14'000 en 2014) et le manque d'espaces disponibles est devenu critique, notamment à la Bibliothèque Cantonale Universitaire de Lausanne (BCUL) à Dorigny et au restaurant universitaire. Le projet d'extension permettra d'accompagner cette croissance démographique et de mettre en conformité le bâtiment existant avec les normes de sécurité actuelles.

L'EMPD crédit d'étude pour un montant de CHF 7.24 mios a été adopté par le Grand Conseil le 28 mai 2015. Dans un premier temps, ce crédit a permis de financer le concours d'architecture dont le projet lauréat a été annoncé au public le 27 novembre 2015 (projet « Abaka »). Dans un deuxième temps, ce crédit permettra de financer les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux. A noter que la planification est liée à l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020, nécessitant la mise à disposition du restaurant de l'Unithèque.

Sciences de la vie

Afin de consolider leur position d'excellence, reconnue au plan international, dans le domaine des sciences de la vie, l'UNIL et le CHUV ont identifié quatre thématiques prioritaires à développer conjointement d'ici la fin de la décennie : les neurosciences, la recherche sur le cancer, l'immunologie et la biologie computationnelle. L'ensemble des besoins en infrastructures pour les sciences de la vie nécessaires à cet effet a été présenté dans un même EMPD « Sciences de la vie ». Parmi les 4 crédits demandés, deux crédits d'études concernent deux bâtiments sur le site de Dorigny :

Amphipôle : il s'agit de la rénovation et réaffectation de ce bâtiment, premier du site inauguré en 1970. Les études menées ont permis de choisir la variante selon laquelle les ailes de l'Amphipôle accueilleront notamment la bioinformatique et la biologie computationnelle ainsi que les sciences criminelles. Le Grand Conseil a adopté l'EMPD Sciences de la vie le 24 novembre 2015, il a ainsi octroyé un crédit d'étude de CHF 6.6 mios pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux. La mise en service du bâtiment est prévue en deux temps : aile ouest en septembre 2019 et aile est en septembre 2022.

Bâtiment sciences de la vie : sa construction permettra d'accueillir les neurosciences fondamentales (actuellement sur la cité hospitalière), les travaux pratiques de biologie et de chimie ainsi que des plateformes techniques. Une PCE accordant un crédit d'étude de CHF 340'000 a été adoptée le 3 juin 2015 et une commission de projet a été nommée. Le crédit a permis d'avancer dans les études dans l'attente du vote par le Grand Conseil qui a octroyé le 24 novembre 2015 un crédit d'étude de CHF 12.8 mios dans le cadre de l'EMPD Sciences de la vie, et ce pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux. La mise en service de ce bâtiment est prévue en deux temps : locaux pour les travaux pratiques (TP) en février 2021 et autres locaux en février 2023.

Auditoires pour la Faculté de Biologie et de Médecine et réhabilitation du bâtiment de l'ancienne polyclinique

En réponse à la pénurie de médecins, et conformément à son plan stratégique 2012-2017, l'Université de Lausanne s'est engagée à augmenter de 160 à 220 (soit de 40%) le nombre de diplômés en médecine humaine qu'elle délivre chaque année dès 2018. Cet engagement implique la construction de deux nouveaux auditoires de 250 places. Ces infrastructures sont en construction en sous-sol de la cour intérieure de César Roux 19 à Lausanne. Une commission de projet avec la participation du CHUV, du SIPAL de la FBM et de la DGES a été mise sur pied en 2013. Le coût total des travaux est évalué aujourd'hui à CHF 9.75 mios. Les travaux ont débuté en novembre 2014 et la « première pierre » a été inaugurée en mars 2015. La mise en service est prévue pour février 2017.

Entretien lourd (2014-2016)

Le 29 avril 2014, le Grand Conseil a voté un crédit de CHF 9.0 mios, dont CHF 7 mios permettant d'assurer le financement

des travaux d'entretien lourd pour la période 2014-2016 et CHF 2 mios destinés à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le campus de Dorigny. Le coût total des travaux prévus sur Dorigny pour cette période est estimé à CHF 10.66 mios, dont CHF 1.66 mios financés par l'EPFL.

Bâtiment des services de l'UNIL et déviation rue de la Mouline

Dans sa séance du 23 septembre 2015, le Conseil d'Etat adopté un EMPD crédit d'ouvrage comprenant deux décrets : un crédit de CHF 3.76 mios pour la construction du Bâtiment des services de l'UNIL et un crédit de CHF 1.26 mios permettant la déviation de la rue de la Mouline. La mise en service du nouveau bâtiment et de la nouvelle route est prévue pour 2017.

Equipement CSU de Dorigny

A sa séance du 11 novembre 2015, le Conseil d'Etat a accordé un crédit d'étude de CHF 400'000 destiné à financer les études nécessaires à la rénovation et à la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire (CSU) sur le site de Dorigny, dans le quartier Lac. Une Commission de projet a été nommée par la même occasion. Ces travaux sont estimés à CHF 6 mios. La mise en service de ces équipements sportifs est prévue pour septembre 2017.

Projets HEP

Aula des Cèdres et sanitaires cours 33

De la rentrée 2008 à la rentrée 2014, le nombre d'étudiants de la HEP-VD a pratiquement doublé (de 903 à 1'745). Ce succès indéniable a son revers, dans la mesure où la HEP ne dispose pas d'auditoires de grande capacité permettant d'accueillir des volées de plus en plus nombreuses. Ainsi, la HEP a un besoin urgent de réaménager l'aula des Cèdres pour un usage académique, en le dotant des équipements nécessaires pour que les enseignants puissent avoir recours aux technologies de l'information et de la communication actuelles. Par ailleurs, la rénovation complète des sanitaires du bâtiment principal, dont le besoin avait déjà été identifié en 2001, se révèle maintenant urgente. Un crédit d'étude de CHF 400'000 a été accordé par le Conseil d'Etat le 14 janvier 2015. La Commission de projet a démarré ses travaux en avril 2015.

Projets HES

HEIG-VD

Le bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains, fait l'objet actuellement de travaux importants de rénovation des façades et d'assainissement énergétique des installations techniques (EMPD 320 - octobre 2010). Ces travaux, nécessaires compte tenu de l'état de vieillissement du bâtiment, n'apporteront toutefois pas d'améliorations fonctionnelles pour les usagers.

Pour la mise à niveau des locaux et des équipements du campus de la HEIG-VD, un EMPD crédit d'ouvrage de CHF 2.93 mios a été adopté par le Grand Conseil le 10 mars 2015.

EESP - assainissement énergétique et nouvel auditoire

La Haute école de travail social et de santé - EESP - Lausanne est une fondation reconnue d'utilité publique, inscrite dans le réseau de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). La Fondation de l'EESP est propriétaire de trois bâtiments dont le bâtiment « B », construit en 1972. Pour faire face à la forte demande de personnel qualifié en travail social et en ergothérapie, la Fondation EESP va aménager le rez-inférieur du bâtiment « B » avec notamment, la création d'un nouvel auditoire de 220 places. En sus, l'ensemble du bâtiment « B » doit être mis aux normes énergétiques, amiante et de sécurité incendie.

Lors de sa séance du 1er avril 2014, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à octroyer une garantie d'emprunt de CHF 5.38 mios nécessaire à l'EESP pour créer un nouvel auditoire modulable et assainir énergétiquement l'un de ses bâtiments. Une commission de projet a été nommée par le Conseil d'Etat le 28 mai 2014 avec des représentants de l'EESP, du SIPAL et de la DGES. Les travaux menés ont permis d'établir un avant-projet et de lancer un appel d'offre pour l'adjudication du contrat de construction. L'EESP a fourni à la DGES un plan de financement du projet en août 2015 permettant de démarrer la procédure de recherche d'emprunt et de demande de la garantie d'emprunt à l'Etat.

Campus Santé

Le Grand Conseil a adopté le 11 novembre 2014 un EMPD crédit d'étude, composé de quatre décrets. Deux décrets touchent la construction d'un Campus Santé sur le site des Côtes de la Bourdonnette, composé d'un Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et d'un nouveau bâtiment pour HESAV (CHF 4.45 mios pour le C4 ; CHF 9.7 mios pour HESAV). Ce projet vise à répondre à la pénurie avérée de personnel qualifié dans le domaine de la santé et à optimiser les formations qui lui sont relatives. Deux autres sont destinés à financer, d'une part, les études pour le plan partiel d'affectation des Côtes de la Bourdonnette (CHF 850'000.-) et, d'autre part, celles du concours pour logements et logements étudiants (CHF 1.05

mios) prévus sur la parcelle.

Le concours d'architecture Campus Santé a été publié en décembre 2015. La désignation du projet lauréat est prévue pour le mois d'octobre 2016. La mise en service du bâtiment C4 est prévue pour le début de l'année 2021 et celle de HESAV pour le début de l'année 2022.

Logement pour étudiants

S'agissant de la problématique de logement pour étudiants, la DGES soutient les missions de la FMEL et met en avant cette institution comme étant un acteur clé dans sa politique pour augmenter le nombre de logements pour étudiants à des loyers accessibles. Deux projets devant permettre de construire de nouveaux logements ont reçu l'aval du Grand Conseil. Un premier crédit d'étude a été adopté par ce dernier le 30 septembre 2014 en vue de la construction de plus de 1200 lits (logements pour étudiants) à La Pala près de l'Université de Lausanne. Ce bâtiment accueillera dans un premier temps les athlètes des JOJ 2020.

Un second EMPD crédit d'étude, d'un montant de CHF 1.05 mios, a été adopté par le Grand Conseil le 11 novembre 2014 dans le cadre du projet de Campus Santé. Il est destiné à financer les études du concours pour les logements et les logements étudiants sur le site des « Côtes de la Bourdonnette » à Chavannes-près-Renens. 500 logements pour étudiants sont prévus. La désignation du projet lauréat est planifiée pour octobre 2016 et la mise en service des logements pour la fin de l'année 2020.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)
Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Avenue de l'Elysée 4
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 94 95
Fax: 021 316 94 99

E-mail: [info.dges\(at\)vd.ch](mailto:info.dges(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/dges/

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Groupes de prestations

27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service ainsi que des institutions qui en dépendent (huit musées cantonaux et Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, ressources humaines, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, la DSI, le SJL et le SIPAL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DFJC
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais du subventionnement à la création artistique, à la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel, ainsi qu'à la sensibilisation à la culture et à la médiation culturelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de conventions de subventionnement de durée déterminée avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique, etc.)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc.
- Détenteurs de patrimoine culturel mobilier ou immatériel
- Élèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Musée romain d'Avenches, le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus) et la Cathédrale de Lausanne.

Participation à la gestion culturelle de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli), du Château de Chillon et de la Collection d'estampes du Fonds Decker (Musée Jenisch).

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi des décisions et du déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

27.3 Gestion des musées cantonaux

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2.

Les musées cantonaux veillent à préserver, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel mobilier. Ils contribuent également à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, recensement, conservation, préparation, restauration et documentation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Valorisation des collections par des expositions permanentes et temporaires, des animations culturelles, des manifestations ou des publications
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international
- Octroi de conseils à des fins de sauvegarde aux propriétaires de biens culturels mobiliers dans le cadre de l'inventaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- État de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Propriétaires de biens culturels mobiliers inscrits à l'inventaire cantonal
- Écoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels électroniques et numériques).

La BCUL reçoit en dépôt un exemplaire de tout livre et de toute brochure, édité sur toute forme de support, y compris numérique ou imprimé, dans le canton (dépôt légal).

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCUL
- Constitution et gestion des collections de documents nécessaires à l'enseignement et à la recherche assurés à l'Université de Lausanne
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses)
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales
- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Objectif Gare : première manifestation conçue par les trois musées partenaires du futur Pôle muséal

Dans la perspective stimulante de leur réunion sur un seul et même site, les trois musées partenaires du futur Pôle muséal sont partis, du 5 au 14 juin, à la rencontre de leurs publics en investissant la ville de Lausanne avec un parcours artistique passant par les trois institutions et aboutissant aux anciennes halles CFF aux locomotives.

Ce rendez-vous a été la première manifestation culturelle conçue conjointement par le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de design et d'art appliqués contemporains et le Musée de l'Élysée (musée cantonal de la photographie).

Les Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton, appelées à rejoindre le MCBA dans son nouvel édifice, ont été étroitement associées à l'événement, ainsi que la Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise, invitée pour l'occasion.

Présence suisse au coeur des Rencontres d'Arles

Les Rencontres d'Arles, festival de photographie de référence, et la Confédération Suisse, représentée par Présence Suisse, ont entamé cette année un partenariat de trois ans portant notamment sur la création du "nonante-neuf", une présence suisse au coeur du festival.

Le Canton de Vaud, acteur incontournable du domaine de la photographie en Suisse, s'associe pour la même durée avec la Confédération dans ce lieu.

L'occasion de mettre en avant l'importance des institutions vaudoises en lien avec la photographie, notamment en 2015 le Musée de l'Élysée, l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL) ou encore le Festival Images de Vevey, ainsi que de promouvoir l'engagement en faveur de la culture du gouvernement vaudois.

La présence pendant ces trois années consécutives à Arles permettra également de promouvoir le futur Pôle muséal.

Publication de l'ouvrage : Vaud. Art et Architecture

La cheffe du Service des affaires culturelles, Brigitte Waridel, et l'architecte cantonal, Emmanuel Ventura, ont mis en œuvre et piloté la publication d'un ouvrage important et original, évoquant 40 années d'interventions artistiques sur les bâtiments de l'État de Vaud, de 1974 à 2014.

C'est Nadja Maillard qui a mis au service de cette publication sa grande connaissance et sa rigueur d'historienne de l'art et son écriture stylée. Le photographe Nicolas Delaroche a posé son regard d'artiste sur les œuvres au détour des couloirs, dans le reflet des vitres, au raz des herbes.

Ce livre, publié aux Éditions Pierre-Marcel Favre et préfacé par la Conseillère d'État Anne-Catherine Lyon et le Conseiller d'État Pascal Broulis, constitue une publication tout à fait inédite, belle, et originale dans sa forme, tout en étant sérieuse dans son contenu !

Nouveau portail commun pour les Musées cantonaux

Le Portail commun des musées cantonaux : Musée des Beaux-Arts, Musée de l'Élysée (photographie), Musée d'archéologie et d'histoire, Musée monétaire, Musée romain d'Avenches, Musée de géologie, Musée de zoologie, Musée et jardins botaniques, ainsi que le Château de Morges et ses musées, l'Espace Arlaud, le Pôle muséal et la Fondation Toms Pauli, a été entièrement revu.

Il présente une page d'accueil et une architecture commune, permettant d'accéder rapidement à l'information relative aux expositions en cours et à l'agenda des musées. Un premier menu comprend la liste des musées cantonaux par thème et lieux et un second menu présente les rubriques en lien avec le patrimoine vaudois.

Cette nouvelle présentation permet une meilleure accessibilité sur tous les supports informatiques, qu'il s'agisse d'un ordinateur fixe, d'une tablette ou d'un smartphone.

Deux changements de direction au sein des Musées cantonaux

Au 1er mars tout d'abord, Tatyana Franck a pris la direction du **Musée de l'Élysée** (musée cantonal de la photographie), après le départ de Sam Stourdzé qui lui, a repris la direction des Rencontres photographiques d'Arles. Tatyana Franck a été engagée par voie d'appel par le Conseil d'État, sur proposition de la Conseillère d'État Anne-Catherine Lyon.

Puis, au 1er juillet, Lionel Pernet a succédé à Gilbert Kaenel à la tête du **Musée cantonal d'archéologie et d'histoire**. La

candidature de Lionel Pernet, ancien directeur du site archéologique Lattara, Musée Henri Prades à Lattes près de Montpellier, a été retenue unanimement par le jury de sélection.

Deux nouvelles lois pour régir la politique culturelle vaudoise

La loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) sont entrées en vigueur le 1er mai 2015, accompagnées des règlements nécessaires à leur application. Dès lors la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 a été abrogée.

Loi sur la vie culturelle et la création artistique

La LVCA fixe le cadre de la politique de subventionnement étatique de la création artistique et des activités culturelles et s'applique aux domaines suivants : musique, littérature, arts de la scène, arts plastiques, arts visuels, arts appliqués et arts populaires. Elle précise notamment les missions de l'État et des communes en matière de politique culturelle et introduit le principe nouveau d'un partenariat entre l'État et une ville-centre, une commune ou un groupe de communes, pour le financement subsidiaire des institutions et manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale. Une convention-cadre, passée entre l'État et les deux associations faitières de communes, a été signée le 3 décembre.

Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

La LPMI inscrit le patrimoine mobilier et immatériel au cœur de la loi. D'une part, elle fixe les devoirs de l'État vis-à-vis du patrimoine dont il est propriétaire, c'est-à-dire celui dont les institutions patrimoniales cantonales ont la charge. D'autre part, elle indique le cadre dans lequel l'État peut apporter ses compétences ou son soutien dans la sauvegarde d'objets jugés d'importance exceptionnelle pour le canton de Vaud et qui seraient à ce titre inscrits dans un inventaire cantonal dépendant de la LPMI.

Cyber-administration : nouveau logiciel pour le traitement des demandes de subvention

Dès le 6 juillet, toutes les demandes de subvention adressées au Service des affaires culturelles sont traitées de manière informatisée, via le Portail des prestations en lignes de l'État de Vaud.

Qu'il s'agisse de demander une subvention ou de faire acte de candidature pour une bourse ou un atelier, des formulaires en ligne permettent de compléter pas à pas toutes les informations nécessaires au traitement de la demande.

Ce nouveau système permet une gestion rapide des demandes et un accès aisé au suivi de leur traitement. La recherche historique et l'archivage des demandes sont également facilités, tant pour la personne qui sollicite un soutien que pour les personnes en charge de leur examen. La mise en place de ce système a également impliqué des changements pour les membres des commissions d'experts, notamment dans la manière d'examiner les demandes et de les traiter.

Après six mois de fonctionnement, il est déjà possible de tirer un bilan positif de ce nouveau système informatique. Celui-ci fonctionne à satisfaction et les utilisateurs ont su rapidement appréhender les fonctionnalités simples et intuitives du logiciel.

Projet de sortie de RERO pour la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

Le 10 mars 2014, le canton de Vaud a décidé de se départir de la convention relative à la gestion et à l'administration du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. Cette sortie sera effective au 31 décembre 2016 et la BCUL a reçu un mandat officiel décrivant les fonctions que devra remplir le réseau vaudois.

Les objectifs consistent à assurer la continuité du service délivré aux usagers, à mettre à disposition un Système intégré de gestion des bibliothèques de dernière génération gérant les ressources imprimées et numériques, à formaliser la gouvernance du réseau vaudois, ainsi que l'interconnexion avec les autres réseaux bibliographiques suisses et étrangers, afin de faciliter l'échange des données à un niveau bien plus large que RERO.

Dès le 17 mars 2014, une équipe de projet a été mise en place et a travaillé à la structure et à l'organisation du projet et le 25 novembre 2014, la BCUL a lancé une procédure d'appel d'offre pour faire l'acquisition d'un nouveau SIGB. Au terme de la procédure et après acceptation du financement par le Grand Conseil en date du 3 novembre 2015, le marché a été attribué à la société Ex Libris France.

Pôle muséal

En 2015, plusieurs étapes importantes pour la mise en oeuvre du Pôle muséal, tant sur le plan architectural que culturel, ont été franchies.

Musée cantonal des Beaux-Arts

Le nouvel écrin du mcb-a, mis à l'enquête au cours de l'été 2014, a fait l'objet d'oppositions qui ont toutes été levées, ainsi que de recours également tous rejetés. La construction du mcb-a pourra ainsi débuter en 2016. Le financement de cette construction a d'ores et déjà été validé par le Grand Conseil en mars 2014.

Musée de design et d'arts appliqués contemporains et Musée de l'Élysée

Le 9 janvier 2015 s'ouvrait l'appel à candidatures pour le concours d'architecture lié à la deuxième phase du Pôle muséal, à savoir les futurs écrins du mudac et du Musée de l'Élysée. Après examen des dossiers, le jury a sélectionné le projet intitulé "Un musée, deux musées" des architectes Manuel et Francisco Aires Mateus (Portugal).

Gouvernance du Pôle muséal

Afin de donner vie à un véritable "quartier culturel" et de coordonner les activités et les projets communs aux trois musées, en collaboration avec les deux fondations concernées, à savoir la Fondation Félix Vallotton et la Fondation Toms Pauli, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont validé la création d'un Conseil de direction du Pôle muséal.

- pages Internet du SERAC : www.vd.ch/serac
- pages thématiques : www.vd.ch/culture
- adresse mail : info.serac@vd.ch

Evènements marquants

- Objectif Gare
- Nouveau portail commun pour les Musées cantonaux

Projets particuliers

Lois

- Loi sur la vie culturelle et la création artistique
- Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

Règlements

- Fonds cantonal des arts de la scène
- Fonds cantonal de sensibilisation à la culture
- Fonds cantonal des activités culturelles
- Aide à l'équipement de lieux culturels
- Intervention artistique sur les bâtiments de l'État
- Patrimoine mobilier et immatériel
- Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

Autres thèmes

- Cyber-administration : traitement des demandes de subvention
- Projet de sortie de RERO pour la BCUL - Projet RenouVaud
- Pôle muséal

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Groupes de prestations

28.0 Direction et unités d'état-major du service

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Pour appuyer les entités chargées de la mise en œuvre des missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui sont confiées au Service, trois unités offrent des prestations de support interne et d'appui à la direction.

Descriptif

Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, du calcul des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique.

Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité du système de management de la qualité du service, du suivi statistique des prestations et du support méthodologique, en particulier par l'organisation de la formation d'introduction et de la formation continue. Elle est en charge en outre de la communication interne et externe et de la conduite ou de l'appui aux projets dont le service à la charge.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Avec l'Unité évaluation et mission spécifiques, elle forme la Cellule des mesures internationales en charge des enlèvements d'enfants internationaux. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

La politique cantonale de [promotion et soutien aux activités de la jeunesse](#) concerne les enfants, les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une [Commission de jeunes](#), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une [Chambre consultative de la jeunesse](#), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un [délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse](#) s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande, pour la mise en place d'expériences participatives.

Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Soutenir et reconnaître les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes, sous la forme d'équivalences de stages dans le cursus de la formation professionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants, adolescents et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

28.2 Prévention en matière socio-éducative

Descriptif

En référence à la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire s'adresse à tous les mineurs et à tous les parents du canton.

La prévention secondaire s'adresse aux mineurs et aux parents confrontés à des événements fragilisants ou à des circonstances de vie particulières affectant l'équilibre familial.

Dans le cadre de la prévention primaire et secondaire relevant du domaine socio-éducatif, des soutiens sont offerts aux enfants et adolescents en vue du développement de leurs pleines capacités. Il s'adressent également aux parents, dans le but de renforcer leurs compétences et leur rôle éducatif.

L'Unité de pilotage de la prévention est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et des fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

Elle est également responsable de la conduite de programmes de prévention, notamment concernant le "Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) - parents" en collaboration avec le Service de la santé publique.

Elle est composée de deux secteurs :

- **Petite enfance et soutien à la parentalité**
- **Jeunesse**

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire en matière de soutien à la parentalité
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Organismes, associations et fondations subventionnés offrant des prestations de prévention primaire et secondaire relevant de la politique de prévention en matière socio-éducative du SPJ.

28.3 Protection des mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Descriptif

Les quatre [Offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatif aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par l'[Unité Evaluation et Missions spécifiques](#) (UEMS). Par ailleurs, cette Unité assure l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#), constituant avec elle la Cellule des mesures internationales. Enfin, elle joue le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

28.4 Surveillance de l'hébergement hors du milieu familial

28.4 Surveillance de l'hébergement de mineurs hors de leur milieu familial

Avec la création de l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) au 01.09.2012 qui a repris la responsabilité de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil de jour des enfants, le SPJ a conservé la mission d'autorisation et de surveillance des différentes formes d'hébergement de mineurs hors du milieu familial, soit :

- adoption
- accueil familial avec hébergement
- institutions d'éducation spécialisée
- écoles privées avec internat
- camps de vacances d'une durée supérieure à 7 jours

Adoption

Les enquêtes en adoption sont effectuées par un groupe spécialisé, placé sous la responsabilité directe du Chef de service.

Prestations éducatives contractualisées (accueil familial avec hébergement et institutions d'éducation spécialisée)

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que de l'autorisation, du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Depuis 2014, en raison d'une modification de la législation fédérale, cette unité a en outre la charge de la surveillance de l'accueil avec hébergement d'enfants dans leur proche parenté.

Écoles privées avec internat

Depuis 2014, à la faveur d'une réorganisation interne, l'UPPEC a repris la surveillance des écoles privées avec internat .

Camps de vacances

Depuis 2014, l'autorisation et la surveillance des camps de vacances sont assurées par le Délégué à l'enfance et à la jeunesse.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à l'adoption
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Institutions d'éducation spécialisée
- Écoles privées avec internat
- Camps de vacances (de plus de 7 jours)

Promotion et soutien aux activités de jeunesse

En 2015, le [Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse](#) a notamment encadré les travaux de la Commission cantonale de jeunes, participé à ceux de la Chambre consultative, organisé la rencontre annuelle de la Plateforme intercommunale de soutien aux activités de jeunesse, répondu aux demandes de plusieurs communes du canton soucieuses de développer leur engagement auprès des jeunes et assumé la responsabilité du [programme de prévention du surendettement](#), volet jeunesse.

Le [comité de préavis des aides financières](#) a examiné 35 projets portés par des jeunes et préavisé favorablement l'octroi d'une aide financière pour 26 d'entre eux. Sur la base du préavis, 24 ont actuellement reçu un soutien financier.

En juin 2015, la deuxième volée de 25 jeunes de la [Commission cantonale de jeunes](#) désignés par le Conseil d'Etat est arrivée à l'échéance de son mandat. Cinq d'entre eux en âge de poursuivre se son engagés pour un deuxième mandat et ce sont 20 nouveaux jeunes qui ont succédé aux sortants à la fin juin 2015.

Depuis 2011, 25 jeunes âgés de 14 à 18 ans s'impliquent activement dans les travaux de la Commission cantonale de jeunes avec l'appui du délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse. Cet organe participatif pour les jeunes a été consulté sur divers objets cantonaux et fédéraux par les autorités cantonales : règlement d'application de la LEO, loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, loi sur l'orientation professionnelle, une nouvelle base constitutionnelle au niveau fédéral, etc. De plus, la commission a transmis de sa propre initiative au Conseil d'Etat des propositions relatives à la question des transports publics pour les jeunes en formation postobligatoire, aux mesures d'encouragement de la participation politiques des jeunes ou encore aux mesures de prévention de la surconsommation d'alcool chez les jeunes.

Prévention en matière socio-éducative

Conformément à la Loi sur la protection des mineurs, le Service de protection de la jeunesse subventionne les fondations et associations offrant des prestations de prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative.

En matière de prévention primaire, le SPJ assuré le déploiement ainsi que la coordination et l'articulation des prestations du [Programme de promotion de la santé enfants \(0-4 ans\)-parents](#), subventionné par le SPJ et le Service de la santé publique. Dans ce cadre, un projet d'évaluation de la prestation "Lieux d'accueil enfants-parents" a démarré et ce, soutenu par le Programme national contre la pauvreté de l'OFAS. En matière de soutien à la parentalité, une quinzaine de "Jardins des parents" ainsi qu'une dizaine de "Jardins des parents en balade", sa nouvelle déclinaison, ont été proposés et bien fréquentés dans différentes locations du canton.

En prévention secondaire, une quinzaine de prestations ont bénéficié de subventions du SPJ. Ces prestations sont destinées à des enfants et familles rencontrant des difficultés de nature diverses (enfants exposés à la violence domestique, difficultés éducatives, situations de deuil ou de séparation, etc.) ; les interventions se font dans le moyen et surtout le court terme.

Protection des mineurs

Le nombre de situations suivies par les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) est à nouveau en augmentation. Ainsi, par rapport à fin 2005, le nombre de mineurs bénéficiaires d'une action socio-éducative a augmenté de 35% (sur la base des chiffres provisoires - l'extraction définitive des données se faisant en avril).

Année	Dossiers suivis dans l'année	Dossiers ouverts dans l'année	Dossiers fermés dans l'année	Différence ouverts-fermés	Total dossiers actifs en fin d'année	Dossiers actifs en fin d'année par ass. soc. référent
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6107	1494	1338	156	4769	73
2010	6254	1527	1505	22	4749	70

2011	6277	1616	1551	65	4726	67
2012	6'422	1'714	1644	70	4778	66
2013	6'571	1'881	1747	134	4824	67
2014	6'576	1'884	1852	32	4724	60
2015	6'675	2'097	1950	147	4725	60

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social pour la protection des mineurs référent est fixé par le règlement d'application de la loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2015 est le suivant (chiffres provisoires):

ORPM	Dossiers actifs à fin 2015	Dossiers ouverts en 2015	Dossiers fermés en 2015	Différence ouverts - fermés	Total des dossiers actifs par ass. soc. référent	% Dossiers actifs / population de 0 à 17ans
Ouest	587	299	326	-27	50	1.6%
Nord	1108	576	518	58	60	3.2%
Centre	1969	836	722	114	63	4.7%
Est	1061	386	384	2	62	3.1%
Total	4725	2097	1950	147	60	3.2%

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 270 mandats d'évaluation, concernant 405 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente, par rapport à 2005 (83 mandats reçus concernant 147 enfants), une augmentation de 225% de mandats de ce type confiés à l'Unité évaluation et missions spécifiques.

Enfin, l'Unité logistique et finances a assuré le suivi administratif et financier de 316 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles, du Tribunal des mineurs, ou de tutrices ou de tuteurs privés.

Surveillance de l'accueil de mineurs

En matière d'adoption, une soixantaine de candidats ont été reçus pour une première prise de contact et une information générale sur l'adoption. Les chargées d'évaluation ont effectué 47 enquêtes en vue d'adoption, suivi 85 enfants avant ou après adoption et ont accompagné 115 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

En matière d'accueil familial avec hébergement, le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a effectué 73 évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 287 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou par l'Office des curatelles et tutelles professionnelle. Conformément à la modification de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants entrée en vigueur au 01.01.2014, l'accueil en famille élargie fait également l'objet d'une procédure d'autorisation et de surveillance.

Politique de l'enfance et de la jeunesse

En 2015, le Service a débuté un projet d'envergure qui s'étendra sur 3 ans, en vue d'élaborer une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de la Confédération qui, en vertu de l'art. 26 de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, peut soutenir les cantons pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse.

L'élaboration d'une telle politique a pour premier objectif de développer un cadre conceptuel cohérent pour les missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui sont confiées au SPJ. Mais il a également pour but de favoriser la coordination horizontale (entre services de l'administration cantonale) ainsi que la collaboration verticale (avec les communes et les organismes subventionnés par le Canton d'une part, et avec la Confédération d'autre part).

En 2015, l'équipe de projet a conduit une analyse des besoins au moyen de différents outils tant qualitatifs (notamment au moyen de focus groups avec des enfants, des jeunes, des parents et un panel important de professionnels) que quantitatifs (au moyen d'un sondage d'un échantillon représentatif de jeunes âgés de 16 à 17 ans et de leurs parents, ainsi qu'auprès du grand public). Cette analyse des besoins permettra de déterminer et de consolider les grandes lignes de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui sera soumise au Conseil d'Etat en 2016.

Première Session cantonale de jeunes

Le 2 et 3 mai 2015 a eu lieu la première Session cantonale des jeunes, inspirée du modèle fédéral et organisée par le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse en collaboration avec la Commission de jeunes. Une cinquantaine de jeunes de 14 à 20 ans provenant de tout le canton de Vaud est venu débattre de sujets d'actualité qui les concernent : la formation et l'insertion professionnelle, la mobilité, la participation à la vie politique, la place des jeunes dans la société et le rapport entre les générations.

Les jeunes ont d'abord travaillé par atelier sur l'un des quatre thèmes choisis au préalable par eux et des professionnels du milieu de la jeunesse ; ils ont pu échanger leurs points de vue avec des députés et des experts en la matière, avant de préparer des propositions qu'ils ont débattues en plénière le dimanche 3 mai dans l'Aula du Palais de Rumine à Lausanne. Ensemble, ils ont adopté certaines propositions qu'ils ont remises au Bureau du Grand Conseil. Celui-ci a transmis les propositions des jeunes aux différents groupes politiques. Deux propositions des jeunes ont fait l'objet d'un postulat.

Camps et colonies de vacances

Le 01.06.2015 sont entrées en vigueur les Directives pour les camps et colonies de vacances de plus de 7 jours sur le territoire vaudois, édictée par le Service de protection de la jeunesse, en collaboration avec le Groupe de liaison des activités de jeunesse du canton de Vaud et les milieux concernés. Ces directives fixent les conditions d'autorisation concernant l'organisation d'un camp ou d'une colonie de vacances de plus de 7 jours sur le territoire vaudois et précisent les prescriptions relatives à la sécurité des bâtiments (incendie et accidents) ainsi que les formations minimales requises pour les organisateurs et moniteurs des camps exigées par le règlement de la loi sur la protection des mineurs.

Objets juridiques

Loi sur la protection des mineurs et règlement d'application

Le 1er juillet 2015, le Conseil d'Etat a adopté l'Exposé des motifs et projet de loi et l'a transmis au Grand Conseil pour examen. La Commission thématique de la politique familiale a consacré trois séances à examiner ce projet de révision partielle et le débat au plénum aura lieu en 2016. Le SPJ a déjà commencé les travaux de révision totale du règlement d'application (RLProMin), afin que les modifications de celui-ci puissent être soumises au Conseil d'Etat à temps.

Procédure de consultation

En tant que service leader et en vertu de l'art. 6a LProMin qui lui attribue la qualité de service de liaison chargé de recueillir et de transmettre les données nécessaires en application de la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, le SPJ a été chargé de consulter les services et organismes thématiquement concernés par l'adhésion de la Suisse au Protocole facultatif du 19 décembre 2011 à la convention précitée établissant une procédure de présentation de communications. Le Conseil d'Etat a fait part de son avis au Département fédéral de justice et police en date du 24 juin 2015 ; il s'est déclaré favorable à la ratification du protocole par notre pays, mais a formulé quelques remarques spécifiques au niveau de la mise en oeuvre.

Régime de l'autorité parentale conjointe

L'impact des nouvelles dispositions du Code civil (CC), entrées en vigueur le 1er juillet 2014, a été suivi de près par l'Unité d'appui juridique du service. Les arrêts rendus en la matière par le Tribunal fédéral ont fait l'objet d'une information ciblée, utile tout spécialement pour les Offices régionaux de protection des mineurs ainsi que pour l'Unité évaluation et missions spécifiques.

S'agissant des aspects transnationaux de l'autorité parentale conjointe, envisagés sous l'angle de l'art. 301a CC, ils ont été mis en lumière en particulier lors d'un Colloque organisé par l'Institut international des droits de l'enfant et la Fondation suisse du Service social international. A cette occasion, le SPJ a notamment présenté les premiers arrêts rendus en la matière par le Tribunal cantonal vaudois.

Projets logistiques et finances

Systeme de contrôle interne (SCI)

Après 1,5 année d'analyse et d'ajustement des processus financiers, en décembre 2015, le SPJ, par l'intermédiaire de l'Unité logistique et finances, a finalisé l'implémentation du système de contrôle interne, comme requis par l'article 16 de la loi sur les finances. A cet effet, le processus d'implémentation et de contrôle a été audité par le Contrôle cantonal des finances qui a accordé la certification, selon la NAS 890 (norme d'audit suisse).

Le SCI sera déployé au cours des mois à venir et adapté à l'évolution des processus métiers. Rappelons que le SCI, tel que prévu au sein de l'ACV, traite principalement des processus financiers.

A l'instar d'une dizaine de services de l'ACV, le SPJ se réjouit de l'aboutissement de ce grand projet et de la certification de son SCI.

Optimisation de la plateforme informatique de gestion des signalements

Suite à la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant, il a été nécessaire de mettre en place un protocole collaboratif permettant aux professionnels concernés de procéder à des signalements au SPJ et aux Autorités de protection de l'adulte et de l'enfant (APE), de manière simultanée.

L'année 2015 a été l'occasion de consolider les différentes fonctionnalités informatiques permettant les adaptations du système d'information de l'ACV au nouveau code civil suisse et de prendre en compte les spécificités de certains organismes publics ou privés astreints au signalement. Les objectifs peuvent être déclinés comme suit :

- Mise en oeuvre d'un formulaire électronique assurant le double signalement à l'APE et au SPJ ;
- Intégration automatique des délais dans le système d'information du SPJ, dans le cadre du système de pilotage de l'action de protection ;
- Adaptation des applications métiers aux exigences de la nouvelle législation ;
- Mise à disposition de l'APE des informations sur le signalement et les mesures entreprises.

Les opérations d'optimisation ont été conduites dans le cadre d'un copil informatique, sous la conduite du SG-OJ avec la collaboration de la DSI et la participation de plusieurs services concernés par la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur la protection de l'adulte et de l'enfant.

Démarche d'actualisation de la Politique socio-éducative (PSE) de 2006

Dans un souci d'amélioration continue et d'adaptation aux nouveaux besoins, le SPJ s'est engagé, en mai 2014, dans une « démarche d'actualisation de la PSE de 2006 » à la demande de son chef de service.

Cette démarche comporte deux étapes :

1. La 1re étape avait pour but d'élaborer un « bilan de la PSE de 2006 » et de son déploiement afin de faire émerger les points forts et faibles de cette politique ainsi que les nouveaux besoins en vue de sa réactualisation.

A cet effet et dans le but de recenser l'avis et les réflexions des différents partenaires, le chef du SPJ a mandaté, par le biais de la plateforme cantonale, un Comité de pilotage composé des instances suivantes :

- SPJ
- Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficultés (AVOP) et Institutions partenaires
- Office des curatelles et des tutelles professionnelles (OCTP)
- Tribunal des mineurs (TM)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Cette étape a été achevée en septembre 2015 avec la validation du bilan de la PSE 2006 - 2014 par le chef du SPJ.

2. La 2e étape (actuellement en cours) a pour but d'actualiser le texte de base de la PSE adoptée en 2006 sur la base des renseignements dudit bilan ainsi que des discussions menées autour de son élaboration.

Le projet de la nouvelle PSE devrait être soumis pour validation à la Cheffe du DFJC en fin d'année 2016.

Congrès SPJ

Le SPJ a organisé les 3 et 4 septembre 2015 à l'Université de Lausanne son troisième Congrès destiné aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse intitulé :

Ça me concerne !

Dire pour grandir : la participation des enfants et des jeunes

479 participants, 41 intervenants, de nombreuses conférences et ateliers durant les deux jours. La manifestation a rencontré un vif succès !

En choisissant le thème de la participation des enfants et des jeunes, le SPJ a voulu prendre en compte l'ensemble des missions du service. Mais la participation des enfants et des jeunes ne s'arrête pas aux missions confiées au SPJ : la richesse du programme de ce congrès a pu donner une idée de l'étendue des domaines concernés par cette thématique : la santé, la vie publique, le développement de places de jeux, la justice civile et pénale, etc.

Dans le cadre du projet visant à doter le canton d'une politique de l'enfance et de la jeunesse, le SPJ a souhaité créer un espace d'échange et de réflexion avec les professionnels de l'enfance et de la jeunesse autour des façons d'encourager et de favoriser la participation des enfants et des jeunes dans leurs champs professionnels respectifs.

Événements marquants, évolutions significatives en 2015

- [Statistiques de l'activité des Offices régionaux de protection des mineurs](#)

Projets particuliers et chantiers législatifs

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Tél : 021 316 53 53

Fax: 021 316 53 31

E-mail : [info.spj\(at\)vd.ch](mailto:info.spj(at)vd.ch)

Site Internet: voir les pages consacrées
au Service de protection de la jeunesse: www.vd.ch/spj
et au thème "Enfance et jeunesse": www.vd.ch/enfance-jeunesse.

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJC, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : www.vd.ch/sesaf

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagogothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD

- Associations de parents
- AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/oes

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ocbe

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

29.4 Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJC, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, veuillez consulter la page : www.vd.ch/unite-psps

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ops

Pédagogie spécialisée : Enseignement spécialisé (OES)

Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des familles lors de la scolarisation d'un enfant en situation de handicap

En partenariat avec les associations d'usagers, le SESAF a conceptualisé et mis en œuvre un dispositif d'accompagnement des familles lors de la scolarisation d'un enfant en situation de handicap. De manière complémentaire au Service éducatif itinérant, cette prestation s'adresse à des familles dont les enfants en situation de handicap sont en âge scolaire. A la demande des familles, l'intervention d'une enseignante spécialisée formaté dans une prestation de l'ordre de 20 heures, permet de mieux comprendre les problématiques posées par le handicap et permet par du conseil et du soutien une meilleure adaptation de l'environnement familial. Cette prestation rencontrant un succès intéressant devrait se développer dans l'ensemble du canton de Vaud.

Développement du Centre thérapeutique de jour du Nord vaudois

En partenariat avec le CHUV et avec le SSP, l'OES et le Secteur de psychiatrie du Nord vaudois (SPNV), la réalisation et la mise en œuvre du Centre thérapeutique de jour du Nord vaudois s'est concrétisée par la désignation d'un responsable pédagogique et d'un responsable médical. Le concept du Centre se déroule sur trois axes : service ambulatoire pédagogique et pédopsychiatrique sous la forme de conseil et de soutien, centre d'accompagnement thérapeutique temporaire (CATTP) sous la forme de séjours pédopsychiatriques ponctuels et centre de jour par la réalisation de deux classes d'enseignement spécialisé dans le futur bâtiment de la Brine, situé en Chamard à Yverdon et prévu pour 2017.

Ouverture de l'UAT « La Carene »

L'unité d'accueil temporaire « La Carene » est fonctionnelle depuis le 1er novembre 2015. D'une capacité d'accueil de 12 places, elle accueille et accompagne des enfants polyhandicapés ou porteurs d'un handicap sévère dans la perspective d'éviter l'institutionnalisation et de soulager les familles.

Demandes de mesures individuelles

L'Office de l'enseignement spécialisé fait face à une augmentation significative des mesures individuelles. Malgré l'augmentation du nombre d'enseignants itinérants rattachés à l'Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES), les établissements de la scolarité obligatoire sollicitent l'OES pour des mesures de renfort pédagogique ou d'aide à l'enseignante. La Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) devrait, par l'attribution d'enveloppes, stabiliser ces flux.

Pédagogie spécialisée : Psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS) en milieu scolaire (OPS)

Fusion des régions PPLS Jura-Gros-de-Vaud et Jura-Lac

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive des futures régions prévues par la Loi sur la pédagogie spécialisée, le SESAF a initié la fusion des deux régions Jura-Gros-de-Vaud et Jura-Lac. Cette fusion, constitutive de la future grande région Nord, devrait être effective dans le courant du printemps 2016.

Orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Activités au sein de l'Ecole obligatoire

Les adaptations des interventions des conseillers en orientation en milieu scolaire liées à l'entrée en vigueur du programme « Approche du monde professionnel » se font en collaboration suivie avec la direction pédagogique de la DGEO. Par ailleurs, dans le cadre de ce programme, l'OCOSP a proposé et animé un séminaire de formation continue pour les enseignants à la HEP qui a eu un bon écho et qui sera reconduit l'an prochain.

Apprentissages et formations post-obligatoires

La nuit de l'apprentissage a été organisée pour la première fois en 2015 par l'OCOSP et les associations patronales et la DGEP en complément au dispositif habituel déjà disponible d'informations (documents, bourse de l'apprentissage, site « orientation.ch », facebook...) et d'événements à l'intention des jeunes qui sont en fin de scolarité (salon des métiers, forum horizon, info-métiers...). L'objectif de ce événement étant de se donner un moyen de plus pour améliorer l'accessibilité des jeunes à une formation post-obligatoire (mesure 3.3 du programme de législation).

Cet événement, qui a eu lieu un soir de février (de 17 à 21h) dans quatre écoles professionnelles du canton, a réuni les jeunes en recherche de place d'apprentissage et les patrons qui avaient une place libre. Les élèves ont pu solliciter un rendez-vous avec une entreprise en s'inscrivant à l'OCOSP qui a organisé des rendez-vous sur la base de leur inscription. Les jeunes ont eu 10 minutes pour se présenter à l'entreprise et la convaincre d'un engagement pour un stage ou un apprentissage. Ils ont également eu la possibilité de prendre d'autres rendez-vous directement sur place avec les entreprises qui les intéressaient. Les entreprises, elles, ont brièvement présenté leurs activités et ont reçu pour un entretien de 10 minutes, les jeunes intéressés par leur(s) profession(s). Ces entretiens ont permis un premier contact direct, en complément du dossier de candidature apporté par le candidat. Au vu du succès de la manifestation grâce à laquelle des contrats d'apprentissages ou de stage ont été conclus, il a été décidé avec les associations patronales et la DGEP de la reconduire en 2016.

Transition-Insertion

L'OCOSP complète depuis 2015 l'offre de l'OPTI en organisant des cours d'appui en mathématiques et français pour les jeunes ayant des lacunes importantes dans ces domaines et bénéficiant d'un suivi individuel et d'une aide à l'insertion. (20 places par année).

Qualification des adultes

Suite à l'accréditation du canton de Vaud par le SEFRI en 2014 pour la Validation de Acquis d'Expérience (VAE), l'OCOSP a reçu des ressources complémentaires du Conseil d'Etat pour fonctionner dès lors en qualité de portail d'entrée et pour accompagner les personnes qui souhaitent se qualifier par le biais d'une VAE. En parallèle, une réflexion a été initiée avec la DGEP afin de mettre en place un dispositif collaboratif entre les deux entités qui puisse traiter de façon coordonnée toutes les différentes démarches de qualification pour adultes (VAE, article 32, Formation Initiale Rapide...).

Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Les demandes de bourses

Durant l'année 2015, ce ne sont pas moins de 9029 demandes de bourses d'études qui ont été déposées, soit une augmentation de près de 5 % par rapport à l'année 2014. Les mois de l'année pour lesquels le nombre de dépôts de demandes sont les plus importants sont avril-mai pour les renouvellements de bourses déjà en cours et juillet à septembre pour les nouvelles demandes.

Le traitement de toute demande nécessite une analyse pointue et individualisée pour laquelle il est très fréquent de devoir solliciter des renseignements complémentaires. À l'heure actuelle, un peu plus de 40 % des dossiers ne sont pas suffisamment complets et génèrent un trafic de courrier qui a comme conséquence de retarder le temps de traitement. La participation active de l'OCBE dans le SI-RDU ainsi que le nouveau dispositif légal qui entrera en vigueur le 1er avril 2016 devraient permettre une simplification sensible de la collecte d'informations.

Réclamations et recours

L'OCBE rend plus de 200 décisions par semaine (octrois, refus, révisions, réponses aux réclamations, décisions de remboursement) dont la majorité sont sujettes au droit de réclamation ou de recours. Ainsi, en 2015, ce ne sont pas moins de 512 réclamations et 58 recours qui ont été traités (7 admis, 20 rejetés et 17 retirés par les requérants).

Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Programme cantonal de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée

Dans le cadre du Programme cantonal de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises, l'enquête sur les distributeurs de boissons sucrées et encas gras a été reconduite et une évaluation des besoins en formation des infirmières scolaires a permis d'identifier le e-learning comme outil de formation continue dans ce domaine. L'évaluation de matériel et de prestations à l'intention des établissements scolaire s'est poursuivie, de même que des contributions à des formations et au développement des outils intercantonaux. De plus, dans ce domaine comme dans d'autres, les équipes des établissements scolaires ont bénéficié de soutiens méthodologique et financier.

Programme de prévention des dépendances

Au sein du Programme de prévention des dépendances dans les écoles vaudoises, les travaux se sont poursuivis, notamment en termes d'appui aux directions d'établissement scolaire sur ces questions. De plus l'Unité PSPS a contribué avec la commune de Lausanne à la Campagne lausannoise de prévention alcool pote bourré = pote en danger, ainsi qu' à la journée de réflexion Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes ? mise en place par Lausanne Région.

Autres thèmes

Un Mémento à l'usage des intervenant-e-s de l'école sur la thématique de la diversité de genre et d'orientation sexuelle a été finalisé en collaboration avec les organismes partenaires, et diffusé.

Les nouvelles modalités pour les établissements scolaires concernant le dispositif GRAFIC (Groupe Ressources d'Accompagnement et de formation en cas d'Incident Critique) mises en place en 2014 ont permis d'appuyer les directions

d'établissements.

Sur le thème des incivilités, du harcèlement et de la violence entre jeunes, les résultats de plusieurs enquêtes, menées auprès d'élèves vaudois, ainsi que les mesures de prévention souhaitées par la Cheffe de département ont été présentés lors d'une conférence de presse, qui rencontré un bon accueil médiatique. De plus, les collaboratrices et collaborateurs l'Unité PSPS ont accompagnés et soutenus les établissements sur ces questions. Dans le cadre de l'exposition Violences du Musée de la main, la collaboration a permis de mettre à disposition du matériel adapté aux élèves, d'informer les professionnel-le-s de l'école, ainsi que la tenue d'une table ronde sur ce sujet.

Dans le cadre du projet Soutien aux établissements scolaires lors de suspicion d'abus sexuel ou de maltraitance des élèves (SESAME), un concept de formation et une procédure cadre à l'intention des établissements scolaires pour l'orientation de ces situations ont été testés et validés.

Enfin, on peut relever que plusieurs journées de formation continues à l'attention des membres des équipes de PSPS ont été organisées par Unité PSPS par filière, et une journée cantonale interdisciplinaire sur le thème de l'interculturalité.

La reconnaissance croissante de son expertise a permis à l'Unité PSPS de fournir des réponses sur divers objets touchant la santé des élèves, tant dans les médias, que dans les processus parlementaires cantonaux. Elle a pu également valoriser les activités menées dans le canton de Vaud dans le cadre de divers programmes de formation continue et de colloques au niveau cantonal, régional, national et international.

Loi sur la pédagogie spécialisée

Le Grand Conseil a adopté la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) dans sa séance du 1er septembre 2015. Ce nouveau texte légal remplacera l'actuelle loi sur l'enseignement spécialisé du 25 mai 1977. La LPS répond tant aux exigences fédérales et intercantionales qu'au dispositif normatif du système de formation du canton, scolarité obligatoire (LEO) et postobligatoire.

La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue progressivement, les premiers éléments intervenant dès la rentrée 2016. Ce déploiement progressif permet d'assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

Le texte proposé au Grand Conseil consolide et confirme les grandes options développées en matière de système de formation intégratif et inclusif depuis plusieurs années en précisant notamment l'inventaire des mesures de pédagogie spécialisée, les bénéficiaires potentiels et les modalités d'accès aux prestations. Alors que le Canton offre d'ores et déjà une prise en charge de qualité, le projet vise à clarifier les rôles respectifs des acteurs et à développer certains aspects de la politique publique concernée afin de s'approcher d'un système de formation et d'une société qui s'efforcera d'assurer la place de chacune et de chacun dans le respect de sa différence et de ses besoins spécifiques. Il réaffirme en outre la complémentarité entre les établissements de l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée (institutions) en matière de scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap.

Nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle

En date du 1er juillet 2014, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF). Notre canton se dote ainsi d'une loi moderne, conforme à l'Accord intercantonal qu'il a ratifié en 2011. Elle répond par ailleurs aux intentions posées dans le programme de législation, mesure 3.3 « Améliorer l'accessibilité à la formation ». Cette base légale nécessitait la rédaction d'un règlement d'application qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Dès lors, la nouvelle LAEF entrera en vigueur le 1er avril 2016 pour permettre d'assurer le traitement des demandes de bourses qui seront déposées pour l'année académique 2016-2017.

Les principaux changements introduits par le cadre légal sont le soutien au principe de mobilité des étudiants, l'entrée en matière pour des aides allouées dans le cadre de formation à temps partiel, l'harmonisation des critères fondant l'indépendance financière ou la possibilité de reconnaître le droit à un logement séparé lorsque les circonstances le justifient. En outre, la nouvelle loi entérine la prise en compte, dans l'allocation, des frais d'entretien de l'étudiant ou de l'apprenti en sus des frais liés à la formation elle-même, ainsi que la primauté des allocations à fond perdu (bourses) sur les prêts. Les conditions de restitution des aides perçues en cas d'abandon de la formation ont été assouplies, seule la dernière année pouvant dorénavant faire l'objet d'une exigence de remboursement.

Loi sur l'orientation

En 2014, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'Avant-projet de Loi sur l'orientation (nLOP) qui vise à adapter le cadre normatif actuel qui a plus de 30 ans. Cet Avant-projet de loi tient compte de l'évolution des missions de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière notamment en ce qui concerne les nouveaux dispositifs mis en place par notre canton en faveur de jeunes connaissant des difficultés dans l'accès à une formation et d'adultes en situation professionnelle précaire, faute de disposer d'une formation achevée.

Cet avant-projet s'inscrit dans le programme de législation 2012-2017 et fait suite à l'adoption, le 9 juin 2009, de la nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPr) en application de la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle.

Suite à l'analyse des résultats de la consultation, le projet de loi pourra être présenté au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2016.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
Sources d'informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices :

- Office de l'Enseignement spécialisé : www.vd.ch/oes
- Office Cantonal des Bourses d'Etudes : www.vd.ch/ocbe
- Office de Psychologie Scolaire : www.vd.ch/ops
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle : www.vd.ch/ocosp
- Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire : www.vd.ch/unite-psps

Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
Rue Cité-Devant 11
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

E-mail: [info.sesaf\(at\)vd.ch](mailto:info.sesaf(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/sesaf



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Département des institutions et de la sécurité (DIS) 2015 au Département des institutions et de la sécurité (DIS)

2015, 2e année de fonctionnement du nouveau Département des institutions et de la sécurité, né à la suite d'une nouvelle répartition décidée par le Conseil d'Etat, a vu une accélération de la coordination de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale. Les échanges ont été soutenus, de même que la recherche de solutions communes. Dans ce cadre, la gestion de la surpopulation carcérale s'est poursuivie et l'opération STRADA de lutte contre les délits de rue a été reconduite par le Conseil d'Etat. L'engagement des forces sécuritaires aura été important en 2015, tant du côté de la Police cantonale que de l'EMCC. La structure de conduite de l'importante réforme vaudoise de la curatelle a, elle, démarré ses travaux, alors que le SCL a poursuivi son travail sur le « paquet logement ». Le 1er octobre, Jean-François Croset a pris ses fonctions en tant que secrétaire général du DIS.

Service pénitentiaire – SPEN

La surpopulation carcérale, comme depuis plusieurs années, est restée préoccupante en 2015. Toutefois, les structures se sont adaptées, tout comme les procédures internes. De fait, cette situation fait aujourd'hui l'objet d'une gestion quotidienne de l'ensemble des secteurs du service. Parallèlement, le SPEN a travaillé, avec le SIPaL, au développement des infrastructures présentées en juin 2014. 2015 a également vu l'aboutissement du Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat, après plusieurs années de travail. Il donne les orientations stratégiques en matière pénitentiaire pour les 10 prochaines années. Autre élément pionnier : la Directive concernant l'échange d'informations entre les professionnels de la santé et les autorités pénitentiaires et judiciaires a été adoptée en août par le Conseil d'Etat.

Police cantonale – POLCANT

Négociations sur le nucléaire iranien, ou encore venue du Président Hollande, la Police cantonale a garanti, avec ses partenaires, la sécurité d'événements majeurs en 2015. Après les attentats de Paris en janvier et novembre, elle s'est investie dans la recherche du renseignement et l'analyse des risques terroristes. Le dispositif Vigipol a été mis pied avec les cantons latins. En août a été inauguré le poste mobile de la Gendarmerie territoriale qui vise à renforcer la présence policière et à assurer les liens de proximité avec la population. En novembre, deux Conventions ont été signées, au niveau intercantonal et fédéral, en vue de l'arrivée, en avril 2016, des aspirants genevois à l'Académie de police de Savatan.

Service de la sécurité civile et militaire – SSCM

L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a été fortement sollicité en 2015. Importantes chutes de neige et forte bise, accident de train à Daillens, inondations, fortes chaleurs ont nécessité son engagement. La Protection civile a aussi connu une année riche en interventions : à 38 reprises lors de situations d'urgence.

Service des communes et du logement – SCL

Avec les élections fédérales en octobre et la préparation des élections communales de février 2016, la Division des affaires communales et des droits politiques a fourni un important travail, notamment d'accompagnement aux communes. Deux brochures - destinées aux étrangers et à tous les citoyens du canton - ont été éditées. La Division logement a poursuivi son travail consacré au « paquet logement ». La 2e édition du Forum vaudois du logement, en septembre, a à nouveau rencontré un joli succès avec plus de 220 participants.

Service juridique et législatif – SJL

Le secteur juridique du SJL a poursuivi en 2015 son travail dans divers projets importants menés par les départements et services de l'Etat. Il a notamment étroitement collaboré aux projets législatifs relatifs à la RIE III. La révision de la Loi sur la profession d'avocat a, elle, été adoptée et est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Le secteur recouvrement, suite à plusieurs améliorations pratiques, parvient à gérer plus de 80'000 dossiers par an. En 2015, il a enregistré une nouvelle augmentation de l'encaissement : 33 mio de francs (22,3 mio en 2014).

Office des curatelles et tutelles professionnelles – OCTP

Suite à la décision du Conseil d'Etat en juillet 2014 de mettre fin à la curatelle imposée, la structure de conduite du projet de réforme a été mise en place en 2015. En collaboration avec le DSAS et l'OJV, six groupes de travail ont été constitués. Ils sont chargés de proposer les concepts nécessaires à la mise en œuvre progressive du nouveau dispositif. Parallèlement, le nombre de mandats de curatelles pris en charge par l'OCTP a continué à augmenter (351 mandats supplémentaires en 2015).

Eglises et communautés religieuses

Après l'adoption en 2014 du Règlement d'application de la Loi, le Conseil d'Etat a continué à mettre en place le dispositif

destiné à la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses intéressées. En juillet, le Règlement sur la Commission consultative en matière religieuse a été adopté.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Secrétariat général (SG-DIS)

Groupes de prestations

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP, DTAP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DIS
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - UL - ACV - SECRI - MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OCTP – SDT – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

Assumer les mandats de protection d'adulte et de l'enfant (curatelles d'adultes, tutelles en faveur d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des personnes concernées qui lui sont confiées par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des personnes concernées
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux personnes concernées
- Prendre en charge le suivi social des personnes concernées
- Faire valoir les droits des personnes concernées à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des personnes concernées devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat de protection
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)
- Service des assurances sociales et de l'hospitalisation (SASH)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Service pénitentiaire (SPEN)
- Centres sociaux régionaux
- CMS
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- police
- Avocats, notaires
- Institutions
- réseau médical
- Familles et proches des personnes concernées
- Curateurs privés
- Etc.

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale et gestion de l'intendance.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Office des curatelles et tutelles professionnelles

Le Conseil d'Etat a décidé le 4 juillet 2014 de mettre fin, à terme, aux curatelles imposées et d'engager, conjointement avec le Tribunal cantonal, la réforme vaudoise de la curatelle.

Cette dernière porte pour rappel sur 2 axes clés :

- Favoriser les solidarités et les soutenir
- Eviter une augmentation du nombre global des curatelles

La conséquence directe sera la diminution du nombre de curateurs privés en ne recourant qu'à des volontaires pour exercer des curatelles d'adulte. L'objectif visé ici est un ratio de 50/50 entre les curateurs professionnels et les curateurs privés. La réforme vise également à renforcer le soutien apporté aux curateurs privés.

La structure de conduite de la réforme a été mise en place dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Département des institutions et de la sécurité (DIS), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Six groupes de travail ont été constitués pour proposer la définition des concepts nécessaires à la mise en oeuvre progressive du dispositif et ont été lancés en septembre 2015.

L'OCTP a continué à faire face en 2015 à l'augmentation des mandats de curatelles d'adultes relevant de cas lourds selon l'art. 40 LVPAE. Il y a eu 522 nouveaux mandats confiés à l'OCTP pour 171 levées de mesures, soit un différentiel de 351 mandats supplémentaires. L'OCTP a pu bénéficier des ressources supplémentaires pour y faire face. L'OCTP gère ainsi au 31.12.2015 le 25 % du total des mandats actifs relevant de la protection de l'adulte. Concernant la protection de l'enfant, l'OCTP a connu depuis juin 2015 une augmentation importante des curatelles de représentation pour les mineurs non accompagnés (MNAs).

Eglises et communautés religieuses

Patrimoine religieux

Après la mise en oeuvre en 2015 de la nouvelle convention quinquennale de subventionnement entre l'Etat, les Eglises et la communauté israélite, la problématique relativement nouvelle qui occupe aujourd'hui ces partenaires est celle de l'entretien et de la réaffectation des lieux de culte et des cures.

Un phénomène marqué de laïcisation change le rôle des Eglises au sein de la société vaudoise. Le culte traditionnel perd en importance au profit de missions au service de tous telles que l'aumônerie de la santé ou une action sociale plus engagée.

Dans ce contexte, les communes sont confrontées à des questions de principe au moment où il faut procéder à la réflexion du ou des lieux de culte dont elles sont propriétaires. Pour répondre à ces questions, le SIPAL (section patrimoine) a organisé un colloque le 29 avril 2015 auquel le Délégué aux affaires religieuses a participé en tant qu'orateur. Il s'agit ainsi de tenter de poser des principes lorsqu'il faut faire des choix entre la conservation (fonction culturelle et patrimoniale) et la transformation d'une église ou d'une chapelle.

La problématique touche également le canton, le Conseil d'Etat ayant décidé de soumettre au Grand Conseil la décision de vendre une vingtaine de cures.

La gestion de la transformation du patrimoine religieux vaudois est ainsi engagée.

Cathédrale

Cette année, le record de visiteurs – toutes activités confondues – a à nouveau été battu avec 486'768 personnes comptabilisées.

Un encaissement record des montées à la Tour a également été enregistré : 78'027 fr. (prix de la montée: 5 fr.)

Dans les nouveautés en vente à l'accueil, il faut signaler un livre pour les jeunes dès 8 ans édité en collaboration avec Mme Jocelyne Müller – auteur de l'ouvrage « Les Trésors de la Cathédrale ». Ce livre permet de découvrir la cathédrale par des « jeux/recherches », la lecture d'histoire ainsi que divers dessins. Il permet aussi à un parent ou autre adulte de présenter à l'enfant la cathédrale de manière didactique. Mme Müller propose également des visites de groupe avec cet ouvrage comme support.

Organisation interne de l'OCTP

En 2015, l'OCTP a mis en oeuvre sa nouvelle organisation et réparti en 3 secteurs calqués sur l'organisation judiciaire des Justice de Paix les mandats de protection de l'adulte. En vue de la régionalisation du secteur Nord au 1er octobre 2016, le bail des nouveaux locaux pour ce secteur à Yverdon-les-Bains a été signé en juin 2015.

Communautés religieuses

Après l'adoption en 2014 du Règlement d'application de la Loi sur la reconnaissance, le Conseil d'Etat a continué à mettre en place le dispositif destiné à la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses intéressées. En ce sens, le 8 juillet 2015, a été adopté le Règlement sur la Commission consultative en matière religieuse. Cette commission renseigne pour l'heure les communautés intéressées sur les conditions légales à remplir en vue de la dite reconnaissance. Elle traitera ensuite leurs demandes dès lors que celles-ci auront été déposées.

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements locatifs.
- Gestion administrative de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés et à loyers abordables pour la classe moyenne.
- Gestion du parc de logements subventionnés et contrôles.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.
- Accompagnement et soutien aux grands projets de logement notamment dans le cadre du groupement opérationnel des pôles.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, préfectures.
- Locataires et propriétaires.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Investisseurs.
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud).
- Notaires et architectes.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Service du développement territorial (SDT).
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO).
- Statistique Vaud.

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo).
- Secteur juridique, affaires communales et relations communales.
- Secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
- Fusion de communes.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavis pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat:
 - Assurer le secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SCL qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.

- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- Statistique Vaud.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Direction

L'année 2015 a été placée sous le signe du changement. L'arrivée de la nouvelle cheffe de service en automne 2014 a conduit à diverses réorganisations et redéfinitions des rôles. Le poste de chef de la division finances communales, vacant depuis fin 2014, a été repourvu au 1er septembre 2015 avec l'arrivée de M. Alexandre Thévoz, expert comptable diplômé, avec l'agrément d'expert-réviseur de la Confédération. Le service a en outre enregistré notamment deux départs, celui de M. Laurent Curchod, délégué au logement et aux fusions de communes, pour rejoindre la Fédération vaudoise des entrepreneurs en qualité de directeur et de M. Siegfried Chemouny, chef de la division affaires communales et droits politiques qui a été nommé secrétaire général de l'AdCV. Une réflexion est en cours sur la réallocation de ces postes, afin de fournir un service efficient aux communes.

Forum vaudois du logement

La deuxième édition du Forum vaudois du logement s'est déroulée le 24 septembre 2015 au siège de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Le thème principal du Forum 2015 « Quels logements pour les modes de vie de demain ? » a réuni plus de 220 personnes directement concernées par le thème du logement. A cette occasion, un sondage inédit consacré aux besoins projetés de la population vaudoise en matière de logement à l'horizon 2025 a été présenté. Une troisième édition du Forum est d'ores et déjà annoncée pour l'année 2016.

Finances communales

La section des finances communales a procédé au bouclage de la péréquation 2014 et à la mise en œuvre de l'EMPL 98 sur les relations financières entre l'Etat et les communes ainsi qu'à la préparation du calcul des acomptes 2016 à l'aide d'un tableau de calcul adapté.

Diverses analyses financières ont été effectuées dans le cadre des fusions de communes, à des fins statistiques et d'analyses ainsi que des modifications de plafonds d'endettement et de cautionnement.

Secteur juridique

Outre le travail habituel de contrôle en légalité de documents communaux (statuts d'associations de communes, contrats d'entente et règlements communaux) et les renseignements d'ordre institutionnel donnés aux autorités communales, le service juridique a entamé une réflexion sur les associations de communes. Pour ce faire, elle est en train d'élaborer un tableau, avec l'aide des préfectures, qui permettra de retrouver sur le même document des informations sur les associations de communes, notamment celles énumérées à l'art. 115 de la Loi sur les communes et celles d'ordre financières comme le plafond d'endettement.

Relations avec les communes

L'approche relation client avec les communes a été encore renforcée pour s'étendre à toutes les divisions. De plus, une redéfinition du partage des tâches entre le service et les préfectures a permis de définir les rôles de l'un et des autres, le service apportant une expertise technique tandis que les préfectures exploitent leurs connaissances du terrain pour apporter leur soutien aux communes.

A la suite de la démission de trois conseillers municipaux et du syndic de la commune de La Chaux, le Conseil d'Etat a décidé, le 11 mai 2015, de mettre la commune sous régie temporaire, conformément à l'art. 139a LC, jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. M. Marc-Etienne Piot, ancien préfet du district du Gros-de-Vaud, a accepté d'occuper la fonction de régisseur unique de la commune de La Chaux jusqu'aux élections, qui se sont déroulées le 28 juin 2015.

Fusions de communes

Trois projets de fusion ont été soumis au peuple le 25 janvier 2015 et deux le 13 septembre 2015. Au total, les corps électoraux de 24 communes ont été appelés à se prononcer sur cinq conventions de fusion. Seule la fusion entre Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay et Essert-Pittet a été acceptée par les trois corps électoraux. La nouvelle commune de Chavornay entrera en vigueur le 1er janvier 2017. Soucieuse de redynamiser les processus de fusions de communes, la conseillère d'Etat Béatrice Métraux a initié la mise sur pied d'un groupe de travail. Ses conclusions seront présentées courant 2016.

Droits politiques

En prévision des élections communales début 2016, une nouvelle brochure a été élaborée, en collaboration avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), et envoyée à tous les étrangers ayant le droit de vote sur le plan communal pour leur rappeler leurs droits. De même, des brochures destinées à expliquer de manière didactique et simple aux électeurs comment élire leurs autorités ont été éditées en collaboration avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM). Ainsi tous les électeurs recevront des informations uniformes, en lieu et place des instructions émises par chaque commune.

Affaires préfectorales

Mme Patricia Dominique Lachat, nouvelle préfète dans le district d'Aigle, est entrée en fonction dès le 1er septembre 2015. Elle a remplacé M. Robert Jaggi qui est parti à la retraite au mois de février 2015.

Dans le district de Lausanne, c'est Mme Clarisse Schumacher Petoud, nouvelle préfète, qui a remplacé dès le 1er novembre 2015 Mme Sylviane Klein partie à la retraite le 31 octobre 2015.

Dans le district de Lavaux-Oron, M. Jean-François Croset a quitté ses fonctions de préfet pour reprendre le poste de secrétaire général au DIS dès le 1er octobre 2015. La procédure de repourvue du poste est en cours.

L'application "préfec" gère les tâches préfectorales principales et en particulier les comptes communaux. Chaque année les boursiers communaux transféraient ces documents sous forme papier aux préfectures qui les saisissaient dans "préfec". Depuis 2015, la possibilité a été donnée aux boursiers communaux de transférer ces documents par voie électronique en passant par le portail des communes, évitant ainsi de multiples saisies.

Logement

L'adaptation de la structure s'est poursuivie de manière à ce que la Division logement soit toujours plus apte à répondre à l'évolution de ses tâches et puisse apporter sa contribution à la politique cantonale du logement ainsi qu'à la pleine participation au Groupe opérationnel des pôles de développement. Ceci s'est déroulé en complément à ses attributions historiques notamment l'"aide à la pierre" et les contrôles et décisions en rapport avec les lois couvrant la préservation du parc locatif comme la LDTR (Loi sur la transformation et la rénovation) et la LAAL (Loi sur l'aliénation d'appartements loués).

La Division a également pleinement collaboré au renouveau de la Société vaudoise pour le logement (SVL) anciennement SVLM.

Plusieurs règlements d'application ont été créés ou modifiés (RCOLLM, RLL, RAIL, Barème, etc.) afin d'adapter le cadre réglementaire aux évolutions légales et conjoncturelles.

Il est également à noter que le Conseil d'Etat a décidé que la gestion de l'aide individuelle au logement (AIL) soit transférée au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) au 31 décembre 2015.

Affaires préfectorales

Dès le 1er janvier 2016 les préfectures seront chargées d'établir les autorisations de vente en détail du tabac, ainsi que d'encaisser les émoluments. Un projet est à l'étude en vue de l'informatisation de cette tâche.

Fusion de communes

Quatre projets d'étude de fusions pourraient démarrer dans le courant de l'automne 2016. Deux préavis d'intention doivent encore être acceptés par les Conseils communaux et généraux au début de l'année 2016. Le 1er juillet 2016, la nouvelle commune de Jorat-Mézières, issue de la fusion des communes de Carrouge, Ferlens et Mézières, entrera vigueur.

Finances communales

La section des finances communales travaille sur différents projets en parallèle dont le but commun est d'obtenir une vision consolidée des finances communales. Il s'agit, entre autre, de la révision du calcul du plafond d'endettement, de la révision de la directive sur l'audit des comptes communaux ainsi que du projet MCH2.

Droits politiques

Les élections fédérales 2015 ont fait l'objet d'une attention toute particulière de l'ensemble des services concernés pour éviter les problèmes rencontrés lors des dernières élections fédérales de 2011 en matière informatique. La communication a fait l'objet de procédures élaborées impliquant notamment les préfets en qualité de relais entre le SCL et les communes. Grâce à l'étroite collaboration de tous les acteurs concernés, tout s'est bien déroulé.

Secteur juridique

Ce secteur poursuit le contrôle des règlements communaux et intercommunaux adaptés en fonction de la révision de la loi sur les communes. A fin 2015, environ 260 règlements de conseil communal ou général ont été examinés. Il élabore également différents projets de formation et de documentation qui seront utiles aux nouveaux élus communaux.

Logement

La défense du "Paquet logement", qui comprend le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative de l'ASLOCA Vaud "Stop à la pénurie de logement et la Loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), en commission parlementaire et au Grand Conseil a nécessité un grand engagement de la Division logement pendant toute l'année.

Organigramme

www.vd.ch/scl

Relations avec les communes

www.vd.ch/communes

Finances communales

www.vd.ch/finances-communales

Affaires communales

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/affaires-communales/>

Fusions de communes

www.vd.ch/fusion-communes

Cyberadministration

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/cyberadministration/>

Préfectures

<http://www.vd.ch/autorites/prefectures/>

Logement

www.vd.ch/logement/

Droits politiques

www.vd.ch/prochains-scrutins

Autre source

EMPL-D 98 septembre 2013_négociations financières [Texte adopté par le Conseil d'Etat](#)

Autre source

Plate-forme canton-communes - présentation

Autre source

Brochure "Bienvenue au SCL"

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service juridique et législatif (S JL)
Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .
- des amendes et peines pécuniaires prononcées par des autorités judiciaires
- des créances LAVI

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Service juridique et législatif (S JL)

Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Secteur juridique

Le secteur juridique du service a été très fortement sollicité dans divers projets importants menés par les départements et services. Il s'est en revanche centré sur son activité de soutien et de conseil, ayant moins de projets internes à mener. Ainsi, le SJL a été amené à collaborer aux projets législatifs relatifs à la RIE III, au "paquet logement", à la nouvelle loi sur l'appui au développement économique et ses règlements d'application, pour n'en citer que quelques uns. L'année a ainsi été particulièrement chargée en gros projets et en sollicitations de toutes sortes.

Toutefois, grâce à la simplification du travail d'analyse des projets sous l'angle de l'art. 163, al. 2 Cst-VD, ainsi que grâce à une équipe soudée et expérimentée, le SJL a pu faire face à ces sollicitations.

Parmi les projets, la révision de la loi sur la profession d'avocats a été adoptée et est entrée en vigueur au 1er janvier 2016, bouclant un cycle de grands projets législatifs touchant au monde judiciaire et aux professions juridiques.

Une révision du tarif des notaires a également été menée suite aux recommandations de la Surveillance des prix. Le nouveau tarif a été adopté par le Conseil d'Etat au tout début de l'année 2016.

Pour le surplus, le secteur juridique a poursuivi ses activités, notamment dans le domaine du contentieux (conflits du travail, responsabilité de l'Etat), dans lequel les conseillers juridiques assument de plus en plus eux-mêmes la défense des intérêts de l'Etat, les mandats externes ayant ainsi diminué.

Secteur recouvrement

Le secteur recouvrement du SJL a poursuivi son développement. Grâce à une direction efficace, une équipe soudée, un outil informatique toujours plus performant et un nouvel environnement de travail plus propice (le secteur a déménagé vers des locaux mieux adaptés au mois de février 2015), le secteur peut actuellement gérer plus de 80'000 dossiers, dont plus de la moitié au stade des actes de défaut de biens.

En tout, ce sont plus de 33 mio de francs qui ont été encaissés en 2015, soit environ 10 mio fr. pour chaque gros type de créances, à savoir l'assistance judiciaire, les frais pénaux et les amendes et peines pécuniaires. Ces dernières ont représenté à elles seules plus de 20'000 dossiers en 2015, compte tenu du besoin de rattrapage d'anciens dossiers. La situation sur ce plan devrait être totalement à jour à la fin 2016.

Par ailleurs, l'entier des dossiers gérés par le secteur sont désormais enregistrés dans le nouveau système informatique, ce qui a également engendré une mise à jour des débiteurs de l'Etat sur le plan comptable, avec un amortissement important. La situation est aujourd'hui transparente et correspond à la réalité sur ce plan également.

Des projets importants sont actuellement en cours au S JL :

- la simplification des procédures administratives. Un second exposé des motifs et projet de loi est en préparation et sera soumis au Conseil d'Etat d'ici à la fin du premier trimestre 2016;
- la révision de l'outil d'édition et de publication des textes de lois. Un appel d'offres a été lancé à ce sujet dans le cadre du projet BLEU SIEL. L'adjudication devrait intervenir prochainement.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service juridique et législatif (SJL)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/sjl

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Police cantonale (PoICant)

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Secrétariat
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support prévention et communication
- Support formation
- Support logistique, technique, informatique et bâtiments
- Support renseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges, procureurs
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PoICant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat (renseignement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices communales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Police cantonale (PoICant)

Groupes de prestations

105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices communales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEIG Yverdon

Iran talks / visite du président Hollande / réception du nouveau conseiller fédéral Parmelin

L'engagement de la Police cantonale en lien avec l'accueil de personnalités sur le canton a été très intense en 2015. Entre mars et avril, le Canton de Vaud a accueilli à Montreux puis à Lausanne les négociations sur le nucléaire iranien. La sécurisation de ces conférences a été garantie par la Police cantonale vaudoise, en lien étroit avec les polices communales et les autres partenaires de la sécurité. Les services spécialisés de protection de personnalités ont été particulièrement impliqués dans l'accompagnement de M. John Kerry, secrétaire d'Etat américain, et des autres participants, en particulier les représentants iranien, russe, français, britannique et allemand. La collaboration avec la Police de Genève et son aéroport est également largement éprouvée en la matière. Un important dispositif de sécurité a également été mis en place le 16 avril 2015 pour la visite en Suisse et à Lausanne du Président de la République française, François Hollande, avec succès et au bénéfice de l'image du canton. Enfin, la réception du nouveau Conseiller fédéral Guy Parmelin a également nécessité un important dispositif de sécurité après une courte phase de planification.

Dispositif Vigipol

La situation terroriste internationale, avec les attentats de Paris en janvier et novembre 2015, mais également des événements à Copenhague, dans le Thalys et d'autres, ont eu une influence sur les dispositifs sécuritaires aussi bien au niveau des services de la Confédération que des cantons. Dans ce cadre, la Police cantonale vaudoise, en appui du Service de renseignement de la Confédération, a largement agi dans la recherche du renseignement et l'analyse des risques terroristes. Un état-major commun avec les autres cantons romands et le Tessin a été mis sur pied dès janvier 2015 et a travaillé tout au long de l'année pour coordonner les mesures de protection et la communication des polices. Le dispositif, dénommé Vigipol, a permis de répondre aux préoccupations et aux questions des citoyens et communautés concernées plus particulièrement par la situation. De nombreux contacts ont également été établis avec les autorités et forces de sécurité françaises pour bénéficier de retours d'expérience sur les plans de la formation et de la gestion de crise.

Congrès Francopol

Le 4e Congrès international Francopol (réseau des polices francophones), qui s'est tenu sous l'égide de la Police cantonale vaudoise, du 7 au 9 octobre 2015 à Montreux et ayant pour thème "la gestion des foules et les droits du citoyen", a été une parfaite réussite. Cette réunion a rassemblé près de 250 participants, dont 131 de Suisse, 23 de Belgique, 22 de France, 15 du Canada et 19 d'autres pays, dont notamment le continent africain et le Vietnam. Tous les participants ont reconnu l'importance de respecter au mieux les droits du citoyen, en intégrant l'aspect de gestion négociée de l'espace public avec les organisateurs de manifestations. Dans le prolongement du congrès est envisagé la rédaction d'un manuel des bonnes pratiques ou pratiques inspirantes en la matière.

Avenir de Savatan

Depuis 2004, les Cantons de Vaud et Valais, ainsi que les polices communales de ces deux cantons, forment sur la Commune de Lavey-Morcles à Savatan leurs aspirants de police. Depuis plusieurs années, l'Académie de police s'est développée et forme désormais plus de cent aspirants par année, ainsi que des assistants de sécurité publique des cantons et communes susmentionnés et de la Police genevoise dès 2011. En 2015, la collaboration a encore franchi un cap avec l'implication pleine et entière du Canton de Genève, qui a confirmé qu'il s'engageait pour une période test de formation de ses aspirants à Savatan de 2016 à 2018, mais avec également la ferme intention de poursuivre ensuite l'expérience. A cet effet, deux conventions ont été signées en novembre : la première concerne la confirmation de la mise à disposition de la place d'armes de Savatan par la Confédération aux trois cantons susmentionnés jusqu'en 2019, la seconde l'organisation de l'Académie entre les trois cantons partenaires et les communes vaudoises. Les travaux en vue de doter l'Académie d'un statut autonome sont en cours. Il en va de même de la rédaction d'un accord de principe avec la Confédération pour le transfert de propriété du site à terme.

Poste mobile de Gendarmerie

Depuis le 1er août 2015, le poste mobile de la Gendarmerie territoriale est au service de la population. Dans ce poste itinérant, mis en place sous forme d'un bus, les policiers peuvent tisser des liens de proximité, échanger avec les habitants et renforcer la présence policière de manière ponctuelle. Ce dispositif a été inauguré officiellement le 21 août. Répondant à un besoin identifié, le véhicule se déplace dans les communes vaudoises qui ne disposent pas d'une police communale. Aménagé en "bureau d'accueil", il offre les prestations de base d'un poste de Gendarmerie. Un équipage de deux à trois gendarmes sont mobilisés pour mener à bien les missions de proximité par le biais de patrouilles à pied ou à vélo. Depuis sa mise en place, plus de 170 présences ont été assurées dans toutes les régions du canton et dans plus de 60 localités. Le dispositif est également engagé pour marquer un effort particulier lors de manifestations importantes.

Réalisation du Schéma directeur des systèmes d'information police (SDSI)

Approuvé en 2013 par le Grand Conseil, le Programme SI Pol cant 2018, soit un crédit d'investissement de CHF 9 millions, a livré en 2015 six projets et trois études importantes, soit la Gestion Electronique des Documents (GED), l'étude du Pilotage (PIL) et l'étude du Renouvellement du Système d'Information de la Police (RSIP). En même temps, quatre nouveaux projets et deux nouvelles études ont démarré. A ce jour, treize projets et études sont en cours d'exécution. Dans le cadre de la mobilité, 180 PC mobiles ont été fournis en dotation aux policiers, 80 bornes wifi installées et 150 smartphones financés pour 2016 et 2017. Par ailleurs, de nouvelles applications permettant les accès et contrôles à distance des personnes et objets ont été mises en place. L'ensemble de ces mesures augmente la capacité opérationnelle de la Police cantonale.

Réseaux sociaux

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Instagram](#)

[Linkedin](#)

Publications

[Polcant Info](#), notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Statistiques

[Criminalité et circulation routière](#)

- [bilan circulation routière](#)
- [bilan de la criminalité](#)

Prévention de la criminalité

<http://www.cybercrime.ch>

<http://www.skppsc.ch>

<http://www.fedpol.admin.ch>

<http://www.mediapolice.ch>

<http://www.votrepolice.ch>

Sites Internet

[Police cantonale vaudoise](#)

[Recrutement des polices vaudoises](#)

[Académie de police](#)

policier.ch

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service pénitentiaire (SPEN)
Groupes de prestations
106.0 Administration

106.0 Direction du service

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'Office d'exécution des peines et aux partenaires du Service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances et comptabilité centrale
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique détenus
- Service juridique
- Sécurité / sûreté et infrastructures
- Formation
- Systèmes d'information et gestion de projets
- Secrétariat
- Communication
- Séquestres
- Unité d'évaluation criminologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Entités du Service pénitentiaire
- Partenaires et prestataires
- Personnes détenues et / ou sous autorité vaudoise

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction sur la base des éclairages donnés par les établissements et les partenaires interdisciplinaires.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes et peines pécuniaires en peines fermes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes condamnées sous autorité vaudoise.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Service pénitentiaire (SPEN)

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures

Descriptif

- Garde, hébergement et traitement des prévenu-e-s ou des condamné-e-s, et participation à la réalisation des objectifs assignés à l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures
- Garantie des conditions de détention conformes aux bases légales en vigueur et respectueuses des Droits humains
- Collaboration avec les autorités, institutions et organes ayant à connaître de la situation du prévenu ou du condamné, en leur fournissant toutes les informations utiles et en leur soumettant toutes les propositions opportunes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les prévenu-e-s et les condamné-e-s
- Les autorités judiciaires et administratives
- Les partenaires interdisciplinaires

A l'instar de 2014, l'année sous revue peut être considérée pour le Service pénitentiaire comme une phase de consolidation avant les prochaines étapes de croissance. Tout en tirant les premiers bilans des importantes réformes des années 2011-2014, les nécessaires mesures correctrices ont été apportées. 2015 aura également permis l'initiation d'importantes démarches au long cours dont plusieurs n'aboutiront seulement qu'au cours de la prochaine décennie. Enfin et surtout, l'année révolue aura offert, pour la première fois et après plusieurs années de travail, la formalisation de la stratégie du service sous la forme d'un Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat.

Ressources humaines

La clef de la mise en œuvre de la stratégie décrite dans le Rapport sur la politique pénitentiaire réside dans les Ressources humaines, véritable socle sur lequel repose l'entier de la mission pénitentiaire. Sans le facteur humain, rien n'est possible ; cette thématique aura donc une fois encore occupé une large part de l'année 2015. M. Thierry Reinhard, nommé en qualité de directeur de l'Unité des Ressources humaines, s'attèlera au développement de ce point névralgique pour le service et au déploiement de la nouvelle stratégie.

a. Recrutement

Après une année 2014 où une véritable task force avait été mise sur pied afin de répondre à la demande en personnel des nouvelles structures, l'année sous revue a retrouvé un rythme de recrutement plus classique. Une exception notable : l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », qui poursuit sa phase de déploiement progressif avec l'engagement de plusieurs éducateurs-trices.

b. Formation

Le retard pris en matière de formation de base et continue du personnel uniformé, dû à l'ouverture massive de nouvelles places, reste conséquent. Les mesures prises en 2015 : déploiement du pool formation avec une nouvelle mouture de la formation cantonale, nombreux refresh (Cenpaq par ex.) ou formations éclairs sur le terrain pour les nouveaux engagés ont toutefois permis de pallier cette situation. 2016 devrait apporter de nouvelles offres en matière de formation (base, continue, cadres).

c. Santé au travail

Déjà évoquée dans le rapport de gestion 2014, l'étude réalisée par l'Institut de la santé au travail sur les risques psychosociaux des métiers au SPEN a été finalisée en 2015. Ses conclusions ont été présentées lors du rapport de service annuel et, globalement la santé était évaluée de façon (très) positive par les collaborateurs alors que les aspects de la santé d'ordre plus psychologique tels que l'épuisement et le stress étaient évalués nettement moins favorablement. Sur cette base, un projet participatif « santé au travail » a été initié et une demi-journée de réflexion avec la cheffe de service en guise de kick-off est d'ores et déjà prévue en février 2016.

d. Supervision

Les agent-e-s de détention en formation sont astreints à des heures de supervision, soit un espace de travail et de réflexion dans lequel le collaborateur peut développer ses compétences individuelles et professionnelles. Or, une réflexion a été initiée à l'aune d'une extension du périmètre des ayants droit. Certaines fonctions non uniformées (psycho-criminologues, juristes, etc.) doivent être désormais reconnues comme également bénéficiaires. Une nouvelle directive incluant la clarification des procédures est donc entrée en vigueur durant l'année sous revue.

Surpopulation carcérale

Thématisée depuis plusieurs années déjà, la surpopulation carcérale reste à l'agenda de l'année sous revue. Si un léger fléchissement a pu être constaté sur certaines périodes dans les zones carcérales des polices cantonale et municipale, il s'agit de rappeler que les durées moyennes d'incarcération dans ces lieux sont toujours au-delà du plafond légal. En outre, au sein des établissements de détention avant jugement vaudois, de plus en plus nombreuses sont les personnes dont le statut n'est plus conforme avec le lieu de détention (exécution anticipée de peine ou condamné en attente de transfert).

a. Après la crise, la surcharge ?

Alors qu'en 2012 la surpopulation carcérale générait une vraie crise institutionnelle, force est de constater que 3 ans plus tard, les chiffres restent identiques dans des proportions préoccupantes (170 % constant à Bois-Mermet, 150% à la Croisée en permanence qui compte désormais autant de personnes détenues que les Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe). Les structures se sont toutefois adaptées, les procédures ont été revisitées et la surpopulation est désormais le quotidien des établissements de détention avant jugement. Mais pas seulement. L'ensemble des secteurs du Service pénitentiaire collabore à cette gestion : finances, comptabilité assurances détenus, gestionnaires de dossiers de l'autorité de

placement, personnel socio-éducatif, psycho-criminologues, mais aussi partenaires subventionnés intervenants directement dans les établissements pénitentiaires : Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires (SMPP) ou Fondation vaudoise de probation (FVP). Il s'agit de rappeler que le monde carcéral ne fonctionne que dans l'interdisciplinarité et l'un des risques majeurs demeure l'épuisement face à une surcharge qui n'est perçue qu'indirectement par les observateurs extérieurs.

b. Relations avec le Canton de Zurich

Evoquée en 2014 déjà, la collaboration avec Zurich s'est maintenue durant l'année sous revue est intensifiée au travers d'une nouvelle convention signée entre le chef de l'Office de l'exécution judiciaire zurichois et la cheffe du Service pénitentiaire du Canton de Vaud. A l'aune du manque chronique de places de détention au niveau national, l'octroi de places en détention avant jugement et en exécution de peines a permis au Canton d'étendre à 35, le nombre de places en permanence ; et ce depuis l'été 2015.

Infrastructures pénitentiaires

Après avoir déposé sa stratégie en matière d'infrastructures au Conseil d'Etat en juin 2014, le SPEN, en collaboration étroite avec le SIPaL, a travaillé durant l'année écoulée au rapport de programmation des quatre premiers projets qui seront menés ces prochaines années et décrits ci-après. En effet, 17 projets d'infrastructures sont prévus durant les 10 prochaines années au moins.

Une nouvelle Colonie pénitentiaire en régime ouvert sera ainsi créée à l'horizon 2020 sur le site de la plaine de l'Orbe avec une capacité de 80 places de détention.

Les personnes souffrant de troubles psychiques nécessitent une prise en charge particulière dans un cadre adapté. Un centre de soins pour personne souffrant de troubles psychiques est ainsi prévu au sein de la prison de la Tuilière dans un délai similaire.

La prison de la Croisée nécessite un assainissement de son système de sécurité et des modifications de ses éléments constructifs.

Enfin, les 17 projets à mener, dont l'essentiel sur le site de la plaine de l'Orbe, nécessitent une réflexion autour des différentes zones disponibles sur le site et leurs caractéristiques. Un nouveau plan d'affectation cantonal pour cette zone sera ainsi nécessaire.

Ces quatre projets en sont au stade du rapport de programmation.

Organisation du service

a. Réorganisation de la direction

Après avoir vécu plus de 3 années d'une période mouvementée ayant conduit notamment à la redéfinition de certaines missions, à la création d'infrastructures en urgence et à la refonte partielle de son cadre légal, le SPEN est entré dans une phase de stabilisation et de consolidation. Ces années, avant les prochaines étapes de croissance importantes d'ores et déjà annoncées, sont ainsi l'opportunité d'ajuster le pilotage, de préciser la répartition des rôles et des responsabilités entre les entités ainsi que vis-à-vis de nos partenaires et d'améliorer l'efficacité des supports transversaux.

Une réorganisation de la direction du SPEN a pris ainsi effet en octobre 2015 avec, notamment, un renforcement de la prise en charge des dossiers de la Direction du service et la création de deux points d'entrées pour les relations extérieures :

I. Coordination de la chaîne pénale (y.c. infrastructures et systèmes d'information) pilotée par M. Raphaël Brossard nommé chef de service adjoint.

II. Coordination de la chaîne socio-sanitaire (y.c. questions juridiques et évaluation criminologique) sous la conduite d'une nouvelle venue, Mme Christiane Sauvageat, jusqu'ici responsable juridique du SSP et nommée directrice juridique, évaluation et affaires socio-sanitaires.

Cette refonte de l'organigramme a pour objectif d'une part de faciliter la collaboration avec les partenaires externes. Elle tend d'autre part à mieux préciser les rôles et les responsabilités des collaborateurs en fluidifiant la collaboration des entités du service.

b. Un comité de direction au complet

Le taux de vacance et le turn-over des cadres de direction du SPEN ont souvent été thématiques et porté le flanc à la critique. Durant l'année 2015, le comité de direction du Service pénitentiaire était pourtant au complet avec la nomination de 4 cadres qui contribueront au pilotage du Service pénitentiaire durant les prochaines années:

I. Mme Christiane Sauvageat, adjointe de la cheffe de service et directrice juridique, évaluation et affaire socio-sanitaires

II. M. Thierry Reinhard, directeur de l'Unité des Ressources humaines

III. M. Didier Burgi, directeur de la prison de la Tuilière

IV. Mme Raffaella Diana, directrice adjointe aux Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO)

Autorités de surveillance et relations internationales

Le Service pénitentiaire et ses différentes entités tissent un important réseau de relations afin de vérifier d'une part la conformité de ses pratiques et, d'autre part, d'échanges à l'échelle nationale ou internationale de points de vue quant aux défis de la privation de liberté et de la resocialisation. L'année sous revue confirme l'actualité de ce réseau.

a. Autorité de surveillance

En avril 2015, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) a publié un rapport concernant sa visite à la prison de la Croisée des 9 et 10 octobre 2014. En conclusion dudit rapport, la CNPT qualifie la prison vaudoise d' « établissement fonctionnel, bien entretenu et propre qui a laissé une bonne impression à la délégation, à l'exception des quelques allégations relatives à un comportement xénophobe de la part de certains agents pénitentiaires. D'une manière générale, la direction et le personnel se montrent engagés et attentifs aux besoins des détenus ».

b. Relations internationales

En avril 2015, la prison de la Croisée a reçu la visite d'une délégation d'officiels géorgiens sous l'égide du Conseil de l'Europe dans le cadre du développement de la prise en charge dans les établissements pénitentiaires géorgiens. Discussion sur le thème de la collaboration entre un service pénitentiaire et un service médical (collaboration avec le SMPP) au sein d'une prison.

L'Établissement de détention pour mineurs « Aux Léchaïres » a accueilli, en avril 2015 également, une délégation russe de professionnels de la prise en charge de jeunes délinquants. Cette visite d'étude et d'échange d'expériences, dirigée par l'ancien juge fribourgeois pour mineurs Michel Lachat, était co-organisée par l'Institut International des Droits de l'Enfant et le Département fédéral des Affaires étrangères.

En septembre 2015, la prison de la Croisée a également reçu la visite de deux officiels du Tadjikistan dans le cadre de la mise en place d'un organe de contrôle des prisons dans le pays. C'est à la demande du Dr Restellini que s'est tenue une visite "fictive" de la CNPT à la Croisée, dans le cadre de la ronde du dialogue sur les droits de l'homme entre la Suisse et le Tadjikistan. Une équipe du DFAE, conduite par Mme Nicole Wyrsh, ambassadeur spécial pour les questions des droits de l'homme, a complété la présence du Dr Restellini et des officiels tadjiks.

c. Echanges de compétences avec l'ENAP

Le 20 octobre 2015, 2 stagiaires directrices de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) ont visité les EPO sous l'égide du Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire (CSFPP).

Le but de ces rencontres permet aux directeurs/trices françaises en devenir de s'immerger dans les pratiques d'établissements pénitentiaires évoluant notamment dans un environnement de sécurité élevée voire haute sécurité. Ces échanges permettent d'approfondir des sujets en lien avec la prise en charge des détenus « à risques » moyen ou élevé. Ces mises en lumières permettent un regard croisé des pratiques actuelles avec des regards différents.

Chiffres

a. Journées de détention réalisées dans les établissements cantonaux

334'034 (312'679 en 2014, soit une augmentation de 6.8%)

b. Nombre de personnes condamnées sous autorité vaudoise (état au 31.12.2015)

877 personnes (791 en 2014, soit une augmentation de 11 %)

c. Effectif du personnel (ETP / personnes) (état au 31.12.2015)

572.09 ETP pour un total de 600 personnes et 6 apprenti-e-s

d. Budget 2015

Charges : CHF 128 millions

Recettes : CHF 28.5 millions

Gestion des risques, développement des missions de l'Unité d'évaluation criminologique

Le Canton de Vaud a introduit dès les années 1990 le principe d'évaluation du risque aux EPO, en recrutant des psychocriminologues qui portent le titre de chargés d'évaluation et composent le secteur dédié à l'évaluation du risque, au sens large, des personnes détenues dans les établissements cantonaux ou de celles placées sous autorité vaudoise dans des établissements hors canton ou encore dans des institutions non carcérales.

Ce secteur (désormais appelée unité) a d'abord fonctionné pour le seul établissement des EPO, accueillant au sein du Concordat latin les personnes détenues parmi les plus dangereuses puis, dès 2012, pour la prison de La Tuilière. Son périmètre d'action a été élargi progressivement dès le début de l'année sous revue à l'ensemble des établissements vaudois et à disposition de l'autorité de placement du canton dans le cas de personnes détenues au sein d'un établissement extra-cantonal ou placé au sein d'un établissement médico-social. Cette unité d'évaluation a longtemps été unique au sein du Concordat latin et demeure, à ce jour, la plus importante.

En définitive, au sens du Code pénal l'évaluation de la dangerosité consiste à évaluer le risque de récidive et le cadre temporel dans lequel une réitération criminelle est susceptible de se produire. Le SPEN a toutefois une vision plus large de cette problématique. En effet, l'absence de récidive protège la sécurité publique et assure ainsi le bien-être du plus grand nombre. Toutefois, a contrario, les personnes détenues qui persistent à présenter un danger pour autrui restent en détention et les personnes exposées sont alors le personnel de l'établissement, les intervenants ou les personnes codétenues. Ainsi, l'évaluation de certains types de risques, notamment hétéro-agressifs, constitue également un champ d'application élargi par rapport à celui défini par le CP. En conséquence, cette évaluation opérationnelle du risque au sens large ne concerne pas que les établissements pénitentiaires d'exécution de peines, mais également les structures de détention provisoire. Qui plus est, des personnes détenues au profil particulier séjournent dans des structures non carcérales. Le passage de l'un à l'autre de ces milieux nécessite, ici encore, une évaluation projective du risque tant pour la sécurité publique, que pour le futur personnel de prise en charge.

Secret médical : directive d'échange d'informations

Dans le cadre des suites de l'affaire Claude D., le rapport d'enquête de l'ancien procureur Bänziger recommandait notamment de réglementer les obligations de renseignement d'un professionnel de la santé à l'autorité d'exécution mandante. Il ouvrirait ainsi le débat du secret médical qui allait essaimer à l'échelle nationale.

Le Canton de Vaud a pris le parti de régler cette question dans le cadre de la révision de la Loi sur l'exécution des condamnations pénales (LEP) adoptée par le Conseil d'Etat, dont le chapitre spécifique sur les soins médicaux prévoit une directive.

La « Directive concernant l'échange d'informations entre les professionnels de la santé délivrant des soins aux personnes sous le coup de la justice pénale et les autorités pénitentiaires et judiciaires », adoptée par le Conseil d'Etat en août 2015, vise d'une part, à poser un cadre pour les échanges d'informations entre les professionnels de la santé appelés à donner des soins aux personnes sous le coup de la justice pénale, notamment le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), et les autorités pénitentiaires et judiciaires et, d'autre part, à préciser le devoir d'information des professionnels de la santé vis-à-vis des autorités précitées.

Le contexte de la transmission des informations au quotidien en matière carcérale est ainsi clarifié et le texte s'avère pionnier.

Sécurité : nouveau concept pour une nouvelle brigade pénitentiaire

Conséquence directe de l'affaire Skander Vogt, demandée par le rapport Rouiller, la Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN) intervient depuis 2010 comme appui de niveau 2 aux deux établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO et Croisée).

Différents retours sur expérience internes et avec les partenaires d'intervention ont toutefois montré la nécessité d'une refonte de l'organisation, d'un élargissement des prestations et du champ d'intervention. L'année sous revue aura donc vu la validation d'un nouveau concept et la mise en place d'une nouvelle procédure de recrutement conforme aux nouvelles exigences avec l'appui des partenaires du Détachement d'Action, de Réaction et Dissuasion de la Police cantonale vaudoise (DARD).

A l'issue de son redéploiement progressif, la BIPEN interviendra désormais dans le cadre de la mission sécuritaire de l'ensemble des établissements pénitentiaires du canton de Vaud. Elle sera un échelon intermédiaire entre les agents de détention en service, accompagnée ou non de l'intervention de patrouilles de gendarmerie et l'engagement ou le recours à une intervention du DARD.

Elle agira dans le cadre des interventions non urgentes et nécessitant un effectif supplémentaire et/ou une formation particulière pour des personnes détenues qui ne se soumettent pas aux injonctions du personnel pénitentiaire (mise en cellule

forte, extraction de cellule, injection sous contrainte, intervention pour sécuriser, protéger des lieux ou dissuader les personnes détenues dans l'attente de la police).

Les membres de la BIPEN pourront être également appelés durant leur piquet (de nuit 7/7) pour assurer une mission de renfort sécuritaire d'urgence dans tous les établissements du SPEN sur ordre du directeur de piquet.

Le déploiement de la nouvelle BIPEN interviendra dans le courant de l'année 2016.

Sources

www.vd.ch/spen

www.vd.ch/penitentiaire

Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat vaudois

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations
109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standar-disé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Direction

Le Chef de service a remis la présidence de la Conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, fin 2015 au Chef de service du canton du Valais, Monsieur Nicolas Moren.

Protection de la population

Formation ORCA / EMCC

Les quatre modules de formation « Généralités ORCA-EMCC » ont été délivrés à plus de deux cent participants d'entités partenaires de la protection de la population. Ils se basent sur la doctrine d'engagement de l'EMCC et les plans généraux de coordination validés par le Comité directeur ORCA en 2012.

Engagements 2015

L'État-major cantonal de conduite a été activé à de nombreuses reprises en 2015, caractérisant cette année comme exceptionnelle. En février, la problématique des importantes chutes de neige combinées à une forte bise dans le canton a mobilisé les ressources cantonales durant 5 jours (paralysie du trafic). En avril, l'accident de train de transport de matières dangereuses à Daillens a nécessité une forte mobilisation des services d'intervention du canton et a généré d'énormes difficultés pour les pendulaires durant 8 jours. En mai, les intempéries ont provoqué des inondations sans précédent avec des crues record atteintes sur les plans d'eau du pied du Jura. Un gros travail de prévention a été réalisé en collaboration avec les communes touchées et les cantons de Neuchâtel et Fribourg. Durant près de 6 semaines entre juillet et août, l'EMCC a été engagé pour prendre des mesures actives en vue de limiter les impacts des fortes chaleurs et du déficit hydrique sur la population et la nature. Une opération spéciale a été menée avec l'Armée pour approvisionner en eau le bétail des alpages du Jura et des Préalpes. Enfin, depuis la fin du mois de novembre, l'EMCC appuie l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) dans la recherche de solutions à la montée constante du nombre de demandes d'asile dans le canton et dans le pilotage global du dispositif.

Conférence pour une vision partagée face au développement des risques

Le 5 novembre 2015 au Rolex Learning Center de l'EPFL, le Service de la sécurité civile et militaire a organisé en collaboration avec l'institut du risque et des crises la première conférence pour une vision partagée face au développement des risques : « Changement climatique – anticiper et se préparer ». En amont de la 21^{ème} conférence parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP 21), différentes interventions visaient à comprendre les enjeux transversaux et les défis posés par ce phénomène afin d'anticiper les réponses à donner, d'agir ensemble aux échelles nationale, régionale et locale et de s'adapter efficacement. Plus de 150 personnes ont participé aux débats autour d'interventions plénières et de tables rondes animées par des spécialistes de renom.

Protection civile

Engagements PCi

La protection civile a été engagée à 38 reprises lors de situations d'urgence (recherches de personnes, évacuations, hébergement, ravitaillement des partenaires, inondations, appui à la circulation, appui lors des négociations sur le nucléaire iranien, appui lors de la sécheresse et la canicule). 2149 personnes ont ainsi été mises à contribution, représentant 4906 jours de service. Plusieurs organisations régionales de protection civile (ORPC) ont été sollicitées pour des engagements au profit de la collectivité, tels que Paracyclisme 2015 à Yverdon, Montreux Jazz Festival, Paléo Festival, Lausanne Marathon, Triathlon de Nyon, Lausanne et Yverdon, Tour de Romandie 2015. Pour l'ensemble de ces activités, 2756 personnes ont été convoquées, représentant 7519 jours de service.

Formation

Dans le cadre de la formation des astreints:

868 personnes ont terminé leur Ecole de formation de base dans six domaines différents;

- 102 personnes ont pris part à des cours de spécialistes;
- 64 personnes ont suivi des cours de perfectionnement;
- 201 personnes ont participé à des cours de cadres;
- 108 personnes ont suivi un stage pratique.

Soit un total d'environ 12'500 jours.

Les Organisations régionales de protection civile ont effectué 595 services dans le cadre des cours de répétition dans lesquels, les membres PCi ont perfectionné leur savoir et effectué des travaux d'utilité publique. Le nombre de personnes engagées lors des cours de répétition est de 11754 personnes pour un total de 23739 jours de service.

Le total des activités de la protection civile vaudoise en 2015 représente 48'660 jours de service environ pour 18'000 personnes impliquées.

Affaires militaires et logistique (AMiL)

Affaires militaires

Dans le but de remercier les militaires arrivant au terme de leur obligation de servir, une cérémonie de libération composée d'une partie officielle avec la présence d'un préfet délivrant le message des autorités suivi d'un apéritif dînatoire a été réintroduite après 20 ans de carence. Quelque 900 militaires se sont rendus sur les places d'armes de Bière, Chamblon et Aigle pour rendre leur matériel et armement. Ces derniers ont tous apprécié l'honneur qui leur a été fait.

Logistique

L'opération "Vercingétorix", de collecte des armes privées et démilitarisées, a été rééditée en 2015 avec la mise sur pied de 5 demi-journées de collecte organisées les samedis aux quatre coins du canton.

Le bilan au 31 décembre 2015 est le suivant :

- 345 armes
- 45 armes blanches
- 303 kg de munition

L'opération sera poursuivie en 2016.

Musée militaire vaudois (MMV)

L'exposition temporaire de l'année, intitulée "Volonté et confiance - Hier comme demain (25 juillet 1940 - Rapport du Rütli)" a été présentée au public du 8 mai au 29 novembre 2015.

Cette exposition a retracé le contexte géopolitique de notre pays dans lequel le Général Henri Guisan, commandant en chef de l'armée suisse a réuni, sur la prairie historique du Rütli, l'ensemble des officiers exerçant un commandement dans les troupes mobilisées.

Un ouvrage rédigé par l'historien J.-J. Langendorf, disponible en français, allemand et italien, a développé les 9 thématiques présentées dans l'exposition.

Ce sont quelque 14'500 visiteurs qui ont pu découvrir cet épisode capital de l'histoire de la Confédération.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

Dans le cadre du projet POLYALERT initié en 2014, les 450 sirènes d'alarme à la population du canton ont été modernisées ou remplacées. Le nouveau système fonctionne au travers du réseau radio sécurisé des forces sécuritaires, Polycom. La fiabilité est ainsi garantie même dans les situations de crises. Le coût total du projet est de 3,6 millions, dont 1,5 million à charge du canton. Le nouveau système est opérationnel. Le projet vaudois a été jugé d'excellent en terme de qualité et de maîtrise financière par le Confédération. Les tests ont lieu, chaque année, le premier mercredi de février.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez les pages internet du SSCM : www.vd.ch/sscm



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département de santé et de l'action sociale

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Un cadre légal pour renforcer la coordination des soins

Le Conseil d'Etat a mis en consultation un ensemble législatif qui pose un cadre général commun à l'ensemble des partenaires du monde sanitaire et social. La première ligne de soins jouera un rôle central dans le dispositif. Les expériences réalisées montrent également la nécessité d'un meilleur partage des informations entre les intervenants, grâce notamment au dossier électronique du patient. Au terme de la consultation, un projet de décret devrait être soumis au Grand Conseil.

Régulation des équipements médicaux lourds : l'offre répondra aux besoins de la population

Un décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds est entré en vigueur le 15 décembre pour une durée de cinq ans. La mise en service de nouveaux équipements est ainsi soumise à autorisation. Le dispositif permettra de maintenir une offre adaptée aux besoins de la population.

Réorganisation du SSP

Afin de mieux faire face aux défis actuels, notamment ceux du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, le Service de la santé publique (SSP) a été réorganisé. Il se compose désormais de deux entités «Stratégie et Services transverses» et «Institutions de Santé» et d'un Office du médecin cantonal.

Développement du projet des Sciences de la Vie

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat quatre décrets pour le projet des Sciences de la Vie le 24 novembre 2015. Deux d'entre eux sont conduits par le CHUV en partenariat avec l'UNIL. Il s'agit d'un crédit de CHF 6.15 millions pour financer les études en vue de la construction d'un bâtiment destiné à un centre de médecine personnalisée et d'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses et les problèmes d'immunodéficience. Un second crédit d'investissement de CHF 63.20 millions a été accordé pour la construction d'un bâtiment destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie et dédié au Centre Ludwig de l'Université de Lausanne pour la recherche sur le cancer. Les deux projets seront menés sur le site du Biopôle à Epalinges.

Une plateforme logistique commune pour les deux hôpitaux universitaires de Vaud (CHUV) et Genève (HUG)

Le Conseil d'Etat vaudois a adopté des projets de décret visant à créer une nouvelle infrastructure réunissant une plateforme logistique pour les HUG et le CHUV. Cette infrastructure se situera à Bussigny. Elle regroupera les stocks de marchandises et des produits pharmaceutiques (hors médicaments) à l'extérieur des cités hospitalières.

Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI)

Afin de renforcer le suivi des jeunes bénéficiaires du RI, un projet pilote a été déployé au sein de tous les CSR en 2015. Il vise à inciter les jeunes adultes requérant le RI à se former avant d'évaluer la pertinence de leur délivrer une aide financière. Les parents sont impliqués et leur capacité financière est prise en compte. Plus de 1500 jeunes ont été reçus par les CSR selon ce protocole spécifique. Cette nouvelle prise en charge amorce la mise en place d'un dispositif considérant les mesures d'insertion comme des mesures de transition donnant droit à une bourse d'études.

Prévention du surendettement

Depuis 2007, le programme de prévention contre le surendettement a pour objectifs d'intervenir, d'informer et de sensibiliser la population sur la problématique. En 2015, pour une période pilote de trois ans, le Conseil d'Etat a validé la mise en oeuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité. Son but est de pouvoir assainir par un prêt davantage de situations financières de ménages surendettés.

Logement

Un appel à projet a été lancé auprès des promoteurs immobiliers, des gérances et des propriétaires pour la mise à disposition d'appartements dans des immeubles en construction pour des bénéficiaires du RI. Les baux sont signés par deux fondations qui assurent auprès des futurs locataires un appui social visant à ce qu'ils puissent maintenir leur logement et, si possible, reprendre le bail à leur nom.

Journée intercantonale des proches aidants

Après Vaud dès 2012, rejoint par Genève en 2014, ce sont désormais six cantons, avec ceux de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et du

Valais, qui mènent ensemble la campagne 2015 destinée aux proches aidants. Placée sous le slogan «proches aidants tous les jours» la journée intercantonale du 30 octobre constitue un acte symbolique fort à travers lequel les cantons reconnaissent la contribution et l'engagement des proches aidants en faveur du maintien à domicile des personnes de leur entourage atteintes dans leur santé ou leur autonomie.

Ouverture d'un nouveau centre d'information et de soutien à Lausanne: l'Espace Proches

Un nouvel Espace Proches a ouvert ses portes à Lausanne au mois de mars. Les prestations offertes par cet Espace s'inscrivent dans la politique cantonale de soutien aux proches aidants, qui vise à prévenir leur épuisement et leur isolement ainsi qu'à améliorer leur situation dans la durée.

41.1 Appui au chef du département

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre et de Président du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique.
- Lancement et gestion de projets transversaux

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Appui au Président du Conseil d'Etat pour veiller à la cohérence et au suivi de la politique gouvernementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.
- Coordination du système de contrôle qualité sanitaire et social

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Usagers de certaines prestations sociales

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations

41.2 Ressources humaines

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations

41.3 Informatique

41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.
- Développement du dispositif de contrôle interne.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SCL (Facture sociale).

41.5 Politique sociale

Les missions générales imparties à la section Politique sociale sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre, voire se charger du développement et de la mise en oeuvre de certains projets transversaux.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale cantonale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer, piloter et mettre en oeuvre des projets transversaux impliquant différents services ou départements et relevant du domaine des politiques sociales et de la prévention.

Système d'information

- Extraire et consolider les données du Datawarehouse RDU.
- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec Statistique Vaud).
- Veiller à la cohérence, à la complétude et à la qualité des bases de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Projets transversaux

- Assurer la gouvernance et le support du revenu déterminant unifié
- Concevoir et mettre en oeuvre la politique départementale en matière de prévention sociale ciblée ou transversale.
- Développer le concept cantonal de porte d'entrée pour le dépôt de requêtes en vue d'une amélioration de l'égalité des personnes en situation de handicap.

Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons, la Confédération et les autres organismes-clés de la politique sociale suisse.

Expertise et organisation

- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences. Assurer le secrétariat du Conseil de politique sociale.
- Veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS dans le cadre de la politique départementale.
- Soutenir les services dans les travaux du renouvellement du système d'information départementale gérant les prestations sociales et sanitaires.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation de la politique d'action sociale en faveur des adultes ayant des difficultés sociales et/ou économiques, notamment les chômeurs en fin de droit, les créanciers d'aliments, les personnes handicapées, les réfugiés statutaires et les victimes d'infraction.
- Appuyer le SASH dans la production de certains relevés statistiques et sur demande dans la mise en oeuvre de projets transversaux.

Etudes et recherches

- Mise en oeuvre et suivi du projet de recherche "trajectoires de pauvreté et parcours des ménages modestes dans le canton de Vaud" en collaboration avec des partenaires universitaires.
- Concevoir et réaliser le rapport social de la législature
- Assurer une veille stratégique en matière de recherche et de développement des politiques sociales sur les plans international, fédéral et cantonal.

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes d'accompagnement et de pilotage de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS en cas d'intérêt pour le département.
- Etablir des analyses statistiques du RI : analyses périodiques et ad hoc sur demande du Chef du DSAS ou du SPAS.

Documentation

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Participer à la vulgarisation de la politique sociale cantonale.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV et usagers des prestations sociales
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, CSIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique sociale).

Une enquête exploratoire sur les parcours de vie d'usagers RI de longue durée a été menée et fait l'objet d'un rapport. Il va en ressortir un certain nombre de mesures que le SPAS doit encore préciser. Le programme "apprendre en jouant, petits:pas" a été déployé sur 2 sites. Il contribue à prévenir l'isolement des familles et à endiguer la sous-stimulation des enfants y participant. Le Pôle de recherche national LIVES et le Secrétariat général ont rédigé le rapport "pauvreté et trajectoires dans le canton de Vaud. Premiers résultats du suréchantillonnage de Panel suisse de ménages" dont les dernières corrections sont en cours. Basé sur la première vague d'enquête, il pose les jalons pour les prochains rapports d'analyse et pour une utilisation des résultats dans le cadre du rapport social dans l'attente de la disponibilité, en 2016, des données plus complètes de la deuxième vague d'enquête.

Sur le plan sanitaire, le nouveau concept de soins des requérants d'asile RESAMI, fruit de la collaboration du DECS et du DSAS, a été mis en place, sous la supervision du SG-DSAS et de la Direction de la PMU. La dernière partie du projet a été un peu retardée du fait des mesures prises pour faire face à l'important afflux de migrants. La finalisation de la mise en oeuvre se fera donc en 2016.

La mise en oeuvre du RDU occupe, encore cette année, une partie importante de notre activité. La stabilisation du SI RDU a permis de conclure la phase projet. Une réflexion métier sur la simplification du calcul a été initiée via notamment son organe de gestion et un rapport de l'UCA. Le plan d'action pour l'entrée des bourses a été établi et il est suivi.

Par ailleurs, le grand projet informatique, couvrant les institutions sanitaires et sociales, et permettant de remplacer les outils informatiques obsolètes actuels, en collaboration avec la DSI et les différents services métier du DSAS, DFJC, DIS et DIRH a été arrêté le 1er octobre 2015, du fait de son coût et de sa grande complexité. Il est remplacé par deux volets successifs et plus limités :

- un projet RI/BRAPA
- un projet pour le reste du périmètre nécessaire (autorisations, prestataires, suite dossiers sociaux).

La mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) se poursuit au SG et cela en coordination avec le SSP, le SASH et le SPAS. Une réflexion est menée sur l'organisation de l'Unité financière départementale (UFD), notamment en lien avec les changements qui découlent du passage à une comptabilité avec SAP.

Une nouvelle organisation a été mise en place avec les services du DSAS pour apprendre à collaborer au mieux pour toutes les questions liées aux apprentis.

Pages internet du DSAS

- www.vd.ch/dettes: entrée thématique "Prévention du surendettement" sur le site internet de l'Etat de Vaud
- www.vd.ch/familles: Entrée thématique "Familles" sur le site internet de l'Etat de Vaud
- www.vd.ch/documentation-social: Base de données bibliographique du cDoc

Autres sites internet

[Annuaire statistique de Statistique Vaud](#)

[Guide social romand, partie vaudoise \(fiches socio-juridiques et adresses sociales\)](#)

Rapports et feuilles d'information

Rapport social 2011

Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2012)

CPS info

Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Chancellerie d'État (CHANC)
Groupes de prestations
301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Chancellerie d'État (CHANC)
Groupes de prestations
301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Chancellerie d'Etat

Section du Conseil d'Etat

- 42 séances d'état- major présidentiel
- Gestion de 44 séances du Conseil d'Etat
- Production de 1322 décisions du Conseil d'Etat
- principaux dossiers :
 - projet SIEL,
 - révision de la loi sur la protection des données,
 - dossier des victimes des mesures coercitives à des fins d'assistance dans les années 1950-1980

Protocole

- organisation de la réception officielle en faveur du nouveau conseiller fédéral Guy Parmelin
- organisation de deux cérémonies pour l'octroi du Mérite Cantonal Vaudois à cinq personnalités

BIC

En 2015 le BIC a

- diffusé 374 communiqués et notes aux rédactions
- diffusé 100 invitations à des conférences de presse / événements divers
- publié 227 nouvelles en page d'accueil du site www.vd.ch
- publié 116 nouvelles en page d'accueil du site intranet principal
- publié 8 éditions en ligne de La Gazette

Protection des données et information

Le **Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information** (PPDI) est rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat; il est indépendant et publiera ce printemps son rapport annuel. En attendant, voici les chiffres clés:

[Statistiques de l'activité de la PPDI 2009-2015](#)

[Statistiques de la vidéosurveillance 2009-2015](#)

Archives cantonales

Préambule

Les dossiers se sont succédé comme jamais en 2015 qui, plus est, constitue l'année record des entrées d'archives (1'525 mètres linéaires) et des éliminations (5'917 m.l.).

D'abord, l'attention a été portée au démarrage du pôle numérique («travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés») dès le 1er avril 2015, et à la planification et au suivi de la réfection intégrale des toits plats du bâtiment, après 30 ans d'usage. Ensuite, il s'est agi d'organiser et d'animer le VIIe Colloque des archivistes de l'arc alpin occidental et, dans le prolongement de la décision du Grand Conseil du 23 juin 2015, de faire débiter les travaux de la 2e étape de densification du bâtiment, après ceux entrepris entre 2006 et 2008. Parallèlement, l'abondant courrier lié aux victimes de mesures coercitives a exigé l'engagement continu de l'adjoint du directeur, secondé d'un personnel auxiliaire. Enfin, le double EMPD Bleu SIEL (remplacement d'Antilope) et l'Archivage électronique historique a mobilisé, durant toute l'année, le directeur et l'archiviste en charge des questions informatiques, en raison du positionnement souhaité et désormais exigé par l'informatique sur toute la chaîne du cycle de vie, de l'élaboration/de la conception de la donnée à son élimination ou à son versement aux ACV.

Archivage électronique

A l'issue de l'étude initiée en 2012 sur l'archivage électronique (crédit d'étude du 14 mars 2012), l'architecture logique et fonctionnelle du

futur système a été définie, un cahier des charges a été rédigé et un appel d'offres a été publié. Les chiffres des offres ainsi obtenues permettront d'estimer le coût du projet d'archivage électronique historique qui sera soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil au début de l'année 2016. Cet archivage électronique historique nécessitant la mise en place en amont d'un dispositif pour assurer la conservation probatoire des documents de l'Etat, le périmètre du projet initial a été élargi de manière à ce que les documents numériques à valeur historique produits par le Système d'Information des autorités Exécutive et Législative (projet Bleu Siel) puissent, à terme, être archivés dans les meilleures conditions. De leur côté, afin d'être mieux à même d'assumer leurs futures tâches, les ACV envisagent aussi de s'inscrire dans une gestion continue et rationnelle des documents numériques qu'elles produisent. Dans cette perspective, le projet Bleu SIEL et celui des Archives cantonales pourront servir de modèles à d'autres projets de l'administration cantonale devant répondre aux exigences de la conservation probatoire et de l'archivage électronique historique.

Numérisation

Le contrôle des travaux externalisés de numérisation réalisés en 2014 ayant révélé certains problèmes de qualité (essentiellement des pages manquantes), une procédure de correction (« rework » partiel) a été définie avec l'entreprise concernée, puis réalisée en plusieurs phases pendant le premier semestre 2015. Après de nouveaux contrôles, le projet d'externalisation de la numérisation des registres de paroisses et d'état civil a été officiellement clos le 30 juillet. Les coûts ont été maîtrisés et un plan de communication a été arrêté avec le prestataire de service. La totalité des images est disponible en salle de lecture depuis le mois d'octobre.

S'agissant du pôle numérique des ACV, les logiciels Limb Server (traitement d'images) et Limb Maestro (gestion et administration) ont encore été testés pendant le premier trimestre, ont reçu des correctifs et des mises à jour, puis ont été installés sur les serveurs de validation et de production. Les deux opérateurs ont débuté leur mandat le 1er avril. Les images numériques qu'ils produisent sont consultables en salle de lecture dès leur validation. En septembre, une nouvelle tâche a été créée dans Limb pour permettre la conversion des fichiers TIFF des registres de reconnaissance numérisés par l'Eglise de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours (Mormons) en fichiers pdf pouvant être mis à disposition en salle de lecture. L'espace de conservation a été augmenté de 5 to en juillet, puis de 55 to supplémentaires en novembre. Néanmoins, selon les projections, l'espace à disposition décrit dans l'EMPD arrivera à saturation en 2016. Du 1er avril au 31 décembre, 25'396 images de 659 registres de plans cadastraux de la section Gc ont été produites (28 %), ainsi que 2'154 images de cartes et plans de la section Gc (38 %).

Sans lien direct avec ce qui précède, le projet de numérisation par les Mormons de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798, débuté en 2009, suit son cours, financé par l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, les ACV mettant un local à disposition de l'opérateur et assurant les travaux de préparation, d'accompagnement et de contrôle de l'opération. En 2015, 308'572 prises de vue ont été réalisées, portant le total à 2'222'167. Le pôle numérique des ACV permettra notamment d'assurer la maîtrise de la conservation et de la diffusion de ce patrimoine documentaire.

Densification

La 2e étape de la densification des dépôts des ACV a fait l'objet d'un EMPD adopté par le Grand Conseil le 23 juin 2015, prévoyant l'octroi d'un crédit d'ouvrage de 1'450'000 francs destiné principalement à remplacer les rayonnages fixes des 6 dépôts du 4e étage par des rayonnages mobiles, afin d'accroître les capacités de stockage. Ce montant doit en outre permettre l'acquisition d'une installation technique adéquate pour contrôler le climat – plus sec et plus froid - des archives photographiques, ainsi que la sécurisation des portes d'accès à la partie administrative et à la partie dépôt par badge magnétique. Au 31 décembre 2015, conformément au programme établi, 2 des 6 dépôts étaient équipés et 2 autres entièrement évacués en attente de l'intervention des installateurs ; le système de sécurisation était opérationnel. Les rayonnages fixes démontés ont été récupérés par d'autres services de l'Etat.

Mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement

Les ACV sont fortement impliquées, depuis avril 2013, dans les réponses aux demandes d'information présentées par des personnes ayant fait l'objet de mesures coercitives (le plus souvent, placements de mineurs dans des familles d'accueil ou des institutions) entre le début du 20e siècle et 1980. Elles travaillent en concertation avec le Centre de consultation LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions) du canton de Vaud, ainsi qu'avec les centres LAVI ou institutions analogues des autres cantons. Cette question a considérablement pesé sur le fonctionnement de l'institution en 2015. En effet, le nombre de demandes reçues a connu un énorme pic de mai à août (97 en 4 mois), après la diffusion le 23 avril sur RTS 1 d'un Temps Présent intitulé « Enfants placés : les dossiers de la honte ». Or, le temps de traitement d'une demande dépasse fréquemment la journée, compte tenu des longues recherches nécessaires pour explorer les différents fonds d'archives susceptibles de contenir des informations, reconstituer les faits et comprendre les raisons des mesures prises. Il en est malheureusement résulté, pour les personnes les plus jeunes (priorité est donnée aux plus âgées), un fort allongement du délai moyen de réponse. Au 31 décembre 2015, 250 demandes (106 un an plus tôt) étaient parvenues aux ACV, dont 214 (98) traitées et donc 36 (8) encore en suspens (56 au plus fort de la vague, en août 2015).

En lien direct avec cette thématique, les ACV ont préparé le rapport détaillé, adopté le 9 décembre 2015 par le Conseil d'Etat, sur deux postulats parlementaires : J.-M. Dolivo, Réhabilitation des personnes détenues administrativement ; J. Martin : Sauvegarder les archives des enfances volées. Il faut par ailleurs s'attendre à ce que cette question politiquement et socialement sensible continue à occuper l'actualité en 2016, un avant-projet de « loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 » ayant été soumis à consultation cette année ; en outre, l'initiative populaire « sur la réparation » dont il constitue le contre-projet indirect fera également l'objet de débats. Il est vraisemblable que ces discussions susciteront de nouvelles demandes de recherches de la part des personnes concernées.

Accroissement des fonds / Eliminations

14 services ou offices de l'Etat ont versé un total de 429 mètres linéaires (m.l.) de documents, dont 210 en provenance du Département de psychiatrie du CHUV et de l'Hôpital psychiatrique de Prangins, 93 en provenance du Registre foncier et 58 de la Chancellerie d'Etat (essentiellement des archives du Conseil d'Etat).

Appliquant avec rigueur les critères de tri élaborés en collaboration avec les services concernés et protocolés dans les calendriers de conservation, les ACV ont parallèlement autorisé l'élimination de 5'917 m.l. de documents parvenus au terme de leur durée de

conservation (soit 93 % d'élimination pour 7 % de versement).

En matière d'archives privées ou para-administratives, 71 acquisitions ont concerné 57 fonds dont 27 nouveaux (les entrées de documents isolés ne sont pas comprises dans ces chiffres), totalisant 1098 m.l., essentiellement du fait des 4 fonds mentionnés ci-après.

Ce chiffre qui représente près de 4 fois la moyenne annuelle de l'accroissement d'archives privées trouve en partie son explication dans les négociations engagées en 2013 concernant la donation à l'Etat de Vaud des collections de la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire et qui ont abouti à la fin de l'année suivante à un accord entériné par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, prévoyant une répartition des objets et documents entre le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, la Bibliothèque cantonale et universitaire-Lausanne et les ACV, celles-ci s'occupant en particulier des archives manuscrites (cahiers, etc.), cartes, plans, tableaux muraux. 2015 a vu la réalisation concrète de ce projet, avec l'entrée aux ACV de 420 m.l. remis par la Fondation. Selon les termes de l'accord, l'inventaire détaillé de ce fonds aussi riche que volumineux devra être réalisé d'ici à 2017. Simultanément, l'année 2015 a aussi vu l'aboutissement de deux autres projets d'acquisition de fonds privés de première importance : celui du Département missionnaire-Echange et mission (187 m.l.) et celui de la Fondation Terre des hommes (185 m.l.). Enfin, les ACV ont été choisies pour recevoir les archives plus que centenaires de PubliGroupe (précédemment Publicitas), absorbée par Swisscom (87 m.l.).

Inventaires

26'585 nouvelles notices ont été créées dans la base de données, pour un total de 411'423 (tous niveaux de description confondus). 42 nouveaux inventaires sont disponibles (17 de fonds officiels et 25 de fonds privés), totalisant 4'833 pages dans leur version imprimée. Ces chiffres se situent légèrement inférieure à la moyenne annuelle des inventaires depuis 2001.

Au 31 décembre 2015, l'état de la couverture des inventaires était le suivant :

Objet	Nombre	%	Notes
Fonds et collections	3600	100	Sans compter 253 notices fantômes qui signalent des fonds éliminés ou reclassés.
Fonds avec un inventaire PDF extrait de DAVEL	2503	69	
Fonds avec un inventaire PDF créé en dehors de DAVEL	1001	28	Dont 497 collections de parchemins (14%) avec un inventaire sommaire.
Fonds avec un inventaire PDF	3504	97	Sans compter 15 fonds qui, entièrement décrits dans DAVEL au niveau du fonds, n'ont pas d'inventaire PDF
Fonds non inventoriés	81	2	

Exposition annuelle / Manifestations publiques

Plongées dans une démarche complexe et contraignante, les ACV ont jugé nécessaire de visualiser par le dessin et la caricature leurs réflexions et d'interpeller aussi bien les autorités publiques que les citoyens sur les enjeux et défis posés par la constitution d'une mémoire électronique historique. Avec la collaboration du dessinateur Mix & Remix, elles ont conçu leur exposition 2015 sur le thème : « Les temps changent ! Tout fout le camp ? La conservation à l'ère numérique ». Elles ont privilégié dans l'exposition l'approche de la mémoire de l'administration cantonale vaudoise et les éléments les plus prégnants pour la mise en place d'une politique d'archivage électronique à long terme. Au sens de la loi sur l'archivage, les ACV sont la Mémoire centrale des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Canton, tout en exerçant le contrôle sur l'archivage dans les Communes. Elles sont habilitées à acquérir des archives d'origine privée, ayant un lien significatif avec le territoire cantonal. L'archivage électronique est bien plus qu'un défi technique et technologique. Il en va de la Mémoire de la société qui ne sera que celle que ses représentants auront choisi de constituer et d'organiser pour les générations futures. L'exposition a été vue par plusieurs services et par des groupes professionnels.

Pour la 2e fois de leur histoire, les ACV ont accueilli, après celui de 2004, le VIIe Colloque des archivistes de l'arc alpin occidental sur le thème : « Entre nature et culture, le paysage : sources d'archives et projets de mise en valeur ». Les actes seront publiés en 2016.

La fréquentation du bâtiment reste toujours aussi importante. Ainsi, 5'432 consultations ont eu lieu en salle de lecture pour l'utilisation (c'est un chiffre record) de 41'085 cotes différentes de fonds d'archives ; la salle de conférences a été utilisée par 989 personnes représentant 21 groupes différents, alors que la visite des locaux a attiré 499 personnes relevant de 27 associations et groupes d'horizon divers.

ACV : bilan chiffré résumé 2015

Rubrique	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
0. Personnel										
Nombre d'auxiliaires (= ETP) (6)	30 (7,6)	28 (8,7)	24 (8,4)	29 (8,3)	28 (6,6)	19 (6,5)	20 (6,1)	22 (5,9)	24 (7,50) (8)	26 (9,00)

1. Relations avec les détenteurs d'archives										
Visites :										
- administration cantonale	62	70	68	89	82	101	69 (14)	89	129	185
- communes	9	18	16	18	12	17	0	9	7	13
- privés	26	11	22	24	33	28	21	20	30 (9)	23
Eliminations autorisées	5917 m.	4185 m.	5225 m.	4712 m.	2954 m.	3840 m.	2023 m.	3607 m.	2396 m.	3204 m.
2. Accroissement des fonds										
Versements de fonds officiels :										
- métré	429 m.	350 m.	638 m.	510 m.	357 m.	414 m.	354 m.	332 m.	330 m.	92 m. (4)
- nombre de versements	29	22	25	36	38	31	35	21	51	18
- nombre de services versants	15	20	18	23	32	26	29	16	30	13
Entrées de fonds privés ou para administratifs :										
- métré	1098 m.	201 m.	246 m.	302 m.	280 m.	287 m.	393 m.	154 m.	251 m.	120 m.
- nombre d'entrées (10)	71	65	58	68	48	64	78	65	53	52
- nombre de fonds différents (10)	57	53	47	51	40	56	43	54	42	43
- nombre de fonds nouveaux (10)	27	23	23	24	15	15	18	10	18	26
3. Classements et inventaires										
Nouveaux inventaires :										
- de fonds officiels	17	15	14	59 (19)	28	52	32 (15)	101 (12)	31	27
- de fonds privés	25	22	23	21	26	23	20	39	69	128
- autres nouveaux inventaires	0	1	2	1	0	10	2	3	2	2
- nombre total de pages	4833	7468	4618	9439	3501	3796	2463	6036	3725	5959
Nouvelles notices DAVEL :										
- total	26627	58052	43076	73309	45171	35183	14724	3278	476	1315
- dont fonds (ex-TOURACV)	42	33	65	43	39	59	186	716	138	170
- dont infra-fonds (ex-docpièce / docdossier)	26585	58019	43011	73266	45132	35124	14297	2407	114	858
Eliminations aux ACV	41 m.	63 m.	108 m.	146 m.	106 m.	187 m.	243 m.	249 m.	188 m.	251 m.
4. Bibliothèque, documentation et collections										
Nouveaux ouvrages acquis ou reçus	891	1145	1041	2902	1282	2497	1153	1472	698	531

Nouveaux dossiers généalogiques	0	2	4	13	1	2	13	3	4	3
Nouvelles fiches héraldiques	1	1	2	0	0	2	3	0	4	1
5. Préservation, restauration										
Boîtes d'archives utilisées	3062	1683	1417	1774	2055	1658	1232	1401	2314	1927
Enveloppes utilisées	16550	26550	7160	5480	13646	7190	7004	3805	20100	17611
Boîtes d'archives vendues	15	4	53	16	92	30	188	10	2	102
Enveloppes vendues	300	250	740	370	254	160	751	420	410	389
6. Microfilmage, reproduction										
Microfilms 35 mm par ACV (→ 2009) ou ext. (prises de vue)	0	0	0	0	0	6 (1030)	0	1 (407)	0 (0)	23 (9374)
Microfilms 16 mm par Eben-Hezer (prises de vue)	0	14 (17696)	28 (54665)	32 (64041)	26 (59759)	40 (91661)	32 (57300)	41 (81384)	37 (83264)	40 (88356)
Fichiers numériques produits (21)	301881	759220	5610	4235	2377	2453	1487	4531	2442	2186
Fiches numériques Armorial VD	1	2	218	69	76	177	16	211	210	1205
CD gravés	15	19	22	25	20	21	10	15	14	30
7. Consultation										
Usagers individuels :										
- total des consultations	5432	5504	5305	5208	6536	6233	6203	5927	5447	5470
- nombre de consultants différents	2363	2410	2385	2297	2274	2239	2323	2247	2190	2198
- nombre de séances en salle	3849	3912	3741	3760	5147	4922	4865	4611	4156	4136
- nombre de lecteurs en salle	1043	1095	1130	1107	1130	1163	1236	1178	1119	1170
- nombre de réponses par courrier	1145	1157	1100	970	951	910	913	850	911	935
- nombre de réponses par téléphone	438	435	464	478	438	401	425	466	380	399
Groupes :										
- nombre séances en salle (nb participants)	21 (989)	64 (1042)	63 (958)	70 (1319)	51 (969)	40 (1029)	51 (946)	50 (990)	55 (1054)	57 (872)
- nombre visites des ACV (nb groupes)	27 (499)	19 (305)	20 (328)	25 (441)	23 (421)	16 (349)	15 (267)	16 (287)	23 (457)	24 (481)
Documents :										
- nombre total consulté	41085	30274	29486	25407	22851	24034	25683	26691	26417	31764
- dont nombre de microfilms	2049	3677	4677	5315	6296	6050	6679	5498	5346	6159
- nombre de visites du	228809	195787	174565	152807	93213	49423	44676	34009	31430	55907

site Internet ACV				(20)	(18)	(17)	(16)	(13)	(11)	
Consultation, divers :										
- nombre dossiers prêtés à administration	59	63	56	41	69	26	36	39	36	72
- photocopies pour les usagers	2243	1774	3292	2960	2807	3327	4739	4953	4254	5963
- photocopies par les usagers (self-service)	2125	1970	2719	4592	7525	3963	7546	7870	7084	7012
- nombre demandes copies actes officiels	1296	605	597	522	539	505	523	538	555	616

(1) 70 demandes de la BCV (comptes en déshérence), très peu par la suite

(2) dont 397 m. des ex-Tribunaux de district, 206 m. du Service du contrôle des habitants et de la police des étrangers (SPOP actuel) et 173 m. de l'Etat civil ; sur le total de 837 m., 318 sont allés directement à Florissant (et donc 519 sont venus aux ACV)

(3) dont 20 de l'Ordre judiciaire

(4) chiffre très bas car « frein » aux entrées avant la densification ; aucun versement de l'Ordre judiciaire cette année

(5) plusieurs milliers pour une seule demande de copie d'un fonds pour les membres d'une famille

(6) tous statuts confondus, mais sans les nettoyeuses, les apprentis et les bénévoles ; l'équivalent ETP n'a été publié qu'à partir de 2005

(7) ---

(8) sans compter 92 jours de « tigistes » pour le déménagement des documents lors de la densification

(9) dont 14 chez Edipresse (préparation du déménagement du fonds de photographies 1960-1998)

(10) sans les entrées de documents isolés P 1000 et P 2000

(11) outil statistique modifié, donc comparaison difficile avec les années précédentes

(12) dont 80 par Philippe Barras (souvent, classement commencé en 2007, voire 2006) : notaires (S-SC et Dxx), offices des poursuites et faillites et tribunaux de district

(13) 27975 pour le site Panorama sur toute l'année 2008 et 6034 pour le site ACV dès le 13 septembre 2008 ; les chiffres pour le site ACV jusqu'au 12 septembre 2008 ne peuvent plus être obtenus. Si on extrapole sur l'année 2008 les chiffres dès le 13 septembre, on obtient 20688 pour le site ACV, soit un total de 48663 pour les deux sites en 2008.

- (14) première année sans Philippe Barras, qui effectuait de très nombreuses visites annuelles dans les tribunaux et offices de l'OJ.
- (15) différence due à la fin du mandat de Philippe Barras, qui avait finalisé 80 inventaires en 2008.
- (16) sites Archives-cantonales.vd.ch (20'032) et Panorama.vd.ch (dès mai 2009) (24'644) réunis.
- (17) sites Archives-cantonales.vd.ch (13'949), Davel.vd.ch (dès fin août) (10'362) et Panorama.vd.ch (25'112) réunis.
- (18) sites Archives-cantonales.vd.ch (6'322), Davel.vd.ch (46'491) et Panorama.vd.ch (40'400) réunis. Le site Patrimoine.vd.ch n'a pas été pris en compte car il est commun à plusieurs institutions mais ne distingue pas selon celles-ci dans ses statistiques.
- (19) dont 37 inventaires du Registre du commerce (4124 p. ; travail réalisé sur plusieurs années, finalisé en 2012) et 9 inventaires du Registre foncier (1091 p.).
- (20) dès 2012, sites Davel.vd.ch et Panorama.vd.ch réunis. Le site Archives-cantonales.vd.ch n'existe plus. Le site Patrimoine.vd.ch ne peut pas être pris en compte car il est commun à plusieurs institutions mais ne distingue pas selon celles-ci dans ses statistiques.
- (21) y compris fichiers numériques tif, jpg et pdf de l'état-civil.

Bilan du programme de législature 2007-2012

www.vd.ch/2012-2017 Programme de législature 2012-2017

Archives cantonales vaudoises

Depuis 1996, les Archives cantonales établissent des statistiques détaillées de leur consultation, qu'elles ont commentées dans un de leurs dossiers thématiques en 2009. Elles sont à l'origine de la démarche en cours au sein de la communauté des archivistes suisses de publier des statistiques au niveau national. Depuis novembre 2012, l'ensemble des statistiques depuis 1996 figure sur le site Statistique Vaud, et continuera d'être alimenté d'une année à l'autre,

<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=7470&Language=F>

Chaque année, les Archives cantonales publient un Rapport d'activité spécifique consultable en ligne

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/rapport-annuel/>

Chaque rapport d'activité est accompagné d'un dossier thématique, également consultable en ligne,

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/dossiers-thematiques/>

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Groupe Impact

Groupes de prestations

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Groupe Impact
Événements marquants, évolutions significatives

Relevé de l'activité du groupe Impact du 1er janvier au 31 décembre 2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre total d'entretiens	304	295	302	463	464	401	590	506	512	486	620

Détail :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nouveaux cas	83	92	93	107	128	117	129	115	116	125	147
Médiations	23	32	32	35	33	28	32	30	32	28	30
Investigations	9	7		8	9	7	7	12	8	11	8
Coachings				4	3	0	3	3	2	1	2
Interventions d'équipe				13	13	10	7	5	2	5	8
Présentations/ Formations					8	6	6	5	6	8	26

L'augmentation des entretiens est liée à l'augmentation des nouveaux cas.

Le nombre de présentations a augmenté, l'accent ayant été mis sur la prévention, une des missions du groupe Impact.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Groupe Impact
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

www.vd.ch/impact

42.0 Administration générale du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation, développements informatiques.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CCAF, CCVD, AVASAD, OAI), suivis administratifs et politique des dossiers.
- Participation à des projets ou commissions inter départementaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SG-DSAS
- Services du DSAS
- Autres autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil)
- Autorités communales
- CCVD
- CPEV
- OAI
- RP
- AVASAD
- CCAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...)
- Autres services de l'ACV (SPEV, SAGEFI, etc.)
- Conseil de politique sociale
- Agences d'assurances sociales
- Organismes subventionnés
- Médias

42.1 Assurance-maladie et accidents

42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les assurés de condition économique modeste.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Descriptif

- Elaborer le budget en tenant compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des coûts et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année
- Rédiger le préavis cantonal à l'attention de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs
- Allouer les subsides aux primes d'assurance maladie, financer le contentieux en matière d'assurance maladie, contrôler le respect de l'obligation d'assurance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- En 2015, l'OVAM a octroyé des subsides à 204'856 assurés (tout les bénéficiaires confondus RI, PC, ...), de condition économique modeste sans compter les bénéficiaires au subsides pour les années antérieures.
- En collaboration avec les agences d'assurances sociales, l'OVAM contrôle le respect de l'obligation d'être assuré selon la LAMal pour toute personne domiciliée dans le Canton et, dans les situations prévues par l'OAMal, accorde les exemptions à cette obligation si les conditions sont remplies.
- Conformément à l'article 64a LAMal, l'OVAM prend en charge de manière forfaitaire les arriérés de primes ou de participations aux coûts sur présentation par les assureurs d'actes de défaut de biens ou de titres considérés comme équivalents. En contrepartie, les assureurs ne suspendent pas le remboursement des prestations fournies aux assurés concernés.
- Collaboration avec les agences d'assurances sociales, les CSR, les assureurs, les services équivalents des cantons latins, la CCVD.

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

Descriptif

- Préavisier pour le Conseil d'Etat sur les limites de fortune où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.
- Suivi de l'activité et accompagnement dans la gestion des dossiers de nature particulière
- Suivi de l'activité de la CCVD en matière d'allocation des PC AVS/AI, de remboursement de factures pour des prestations reconnus (PCG).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Rentiers AVS ou AI de condition modeste
- Résidents d'EMS
- Associations d'EMS
- OFAS
- CCVD et agence d'assurances sociales de Lausanne
- SPAS

42.3 Hébergement

Informer et soutenir les personnes recourant à l'hébergement médico-social

Définir, mettre en oeuvre et coordonner une politique d'accompagnement, d'aide financière, d'appui social, de surveillance et d'information pour des personnes hébergées en EMS ou en HNM, en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Définir et mettre en oeuvre une politique d'aide aux personnes fragiles vivant à domicile et suivies par les CMS

Mettre en oeuvre d'une politique permettant aux structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS) de se développer.

Descriptif

- Délivrer les autorisations d'exploiter des homes non médicalisés.
- Financement des frais socio-hôtelières en hébergement : calculer et négocier les montants des tarifs socio-hôtelières appliqués aux résidents des établissements reconnus d'intérêt public; préparer et signer la Convention ad hoc, préparer l'arrêté y relatif du Conseil d'Etat.
- Financement des soins en hébergement : calculer le financement des soins, déterminer la part résiduelle à charge du canton de Vaud et la payer aux établissements.
- Contrôle financier des EMS : effectuer le controlling et le reporting des comptes de bilan et d'exploitation de tous les établissements reconnus d'intérêt public; effectuer le contrôle de l'utilisation des montants reçus par les établissements en faveur de leurs résidents et en provenance des régimes sociaux.
- Contrôle de la qualité de prise en charge des EMS : par des visites non annoncées dans les établissements, s'assurer de la qualité de prise en charge des résidents, avec une attention particulière pour le respect de la dignité et la sécurité.
- Aide financière individuelle aux personnes hébergées : en subsidiarité et en complémentarité avec les autres régimes et assurances sociales, appliquer la LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social) en faveur des résidents en EMS, notamment concernés par un conjoint à domicile ou par une fortune non réalisable. Prendre en charge certains dépenses hors-pension par des garanties particulières.
- Appui social : apporter par une information, un soutien ou un appui administratif, une aide aux résidents, à leur famille ou à leur répondant
- information publique : par les MEMENTOS sur l'hébergement médico-social, les pages Internet concernées sur www.vd.ch et deux permanences téléphoniques hebdomadaires, fournir une information adaptée et de qualité.
- Poursuite de la collaboration aux modules de formation des tuteurs / curateurs privés.
- Adaptation de la formule de reporting aux EMS multi-sites/multi-activités.
- Mise en place d'un portail informatique permettant aux EMS d'accéder en ligne à l'outil de tarification des prestations socio-hôtelières en EMS (SOHO).
- Différentes interventions dans des séances publiques d'information.
- Estimations vénales d'immeuble : pour le compte de la Caisse cantonale AVS, estimer la valeur vénale des biens immobiliers dont des requérants de Prestations complémentaires PC AVS/AI sont propriétaires.
- Evaluation des demandes de financement faite par les établissements pour des situations nécessitant une prise en charge supérieure à l'ensemble des prestations financées.
- Réalisation complète des tarifs des EMS à partir de l'outil SOHO informatisé.
- Evaluer les pistes d'amélioration et proposer une révision de la LAPRAMS

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux centres d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières, réseaux de soins, CMS, syndicats, assureurs, CEESV, OFAS, SSP.

42.4 Hospitalisation

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes, non assurées ou mal assurées en collaboration directe avec les hôpitaux.

Descriptif

- Valider le fait que les soins apportés aux personnes concernées ne sont pas couverts par une assurance (subsidiarité).
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées, respectivement du caractère urgent des soins.
- Valider puis payer les factures aux hôpitaux dans le respect des conventions conclues avec les hôpitaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables.

- Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables" , non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins (si dépenses pour soins urgent importants).
- Collaboration étroite avec les hôpitaux et leurs services sociaux.

42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

Allocation des subsidés réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les bénéficiaires de PC AVS/AI.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Descriptif

Les bénéficiaires de PC AVS/AI ont droit au subventionnement de leur prime pour l'assurance-maladie de base jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale fixée par le Département fédéral de l'intérieur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Suite aux annonces de la Caisse cantonale de compensation (CCVD), l'OVAM a octroyé en 2015 des subsidés à 39'280 bénéficiaires de PC AVS/AI.
- Collaboration avec la CCVD, les assureurs.

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Elaborer et mettre en oeuvre les éléments de politique familiale et les autres régimes sociaux décidés par les autorités (PC Famille, rente-pont, allocations familiales, AMINH).

Descriptif

- Application de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam).
- Application de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonale de la rente pont (LPCFam)
- Suivi de la situation financière de la CCAF
- Suivi de l'application par l'OAI de l'allocation pour parent s'occupant d'un mineur handicapé à domicile (AMINH)
- Suivi de la Charte sociale agricole

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocation familiale dans l'agriculture .
- PC Familles et la rente-pont.
- Parent avec enfant en situation de handicap
- CCVD, agences d'assurances sociales, Prometerre, CCAF, CSR, SPAS, OAI, commission d'évaluation LPCFam.

42.7 Promotion du maintien à domicile

42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Mise en oeuvre de la Commission cantonale consultative pour le soutien direct aux proches aidants

Domaines

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, gestion du personnel privé, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

AVASAD

- Participation au Comité d'administration de l'AVASAD
- Subventionnement des activités d'aides à domicile, convention de prestations de l'AVASAD.
- Contrôles des comptes.
- Autorité de recours pour les décisions de réduction du coût des prestations d'aide à domicile fournies par l'AVASAD.

Associations subventionnées

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifiques, éventuellement de projets pilotes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires

- Personne souffrant de la maladie d'Alzheimer
- Personne fragile et vivant à domicile
- Personne souffrant d'un handicap
- Famille avec enfant handicapé
- Personne âgée isolées et fragile
- Proches aidants

Partenaires

- AVASAD et OSAD privées
- SUPAA
- Pro Senectute
- Pro Infirmis
- Croix-Rouge vaudoise
- Alzheimer Vaud

- Bénévolat Vaud
- THV
- AVIVO
- GRAAP
- Mouvement des aînés
- Partenaires de la commission cantonale de soutien aux proches aidants
- PROXY
- Pro Familia Vaud
- Entraide familiale vaudoise
- Insieme Vaud

Assurance Maladie AOS

- Elaboration du système de réduction des primes prévoyant une limitation de la part à charge de l'assurance maladie à 10% du revenu déterminant dès 2016 (composante sociale en lien avec la RIE III).
- Décision du Grand Conseil allouant le crédit d'investissement pour le nouvel applicatif de l'OVAM (SAMOA).

Politique Familiale et proches aidants

- Inauguration d'un Espace proches destiné à l'orientation et à l'information des proches aidants.
- Organisation de la 4ème journée annuelle en faveur des proches aidants le 30 octobre 2015 en collaboration avec les cantons de Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais avec une campagne de sensibilisation et des actions en commun.
- Réalisation d'un mandat d'évaluation sur le dispositif PC Familles.
- Mise en route de la réorganisation du dispositif d'octroi des PC Familles et de la Rente-pont cantonale. Adaptation du cadre législatif.
- Signature d'une convention de subventionnement avec Pro Familia Vaud.
- Elaboration du projet visant une augmentation progressive des allocations familiales entre septembre 2016 et janvier 2022 (composante sociale en lien avec la RIE III).

Hébergement

- Elaboration d'une directive concernant les compléments financiers.
- Mise en place d'un dispositif incitatif pour la formation d'apprentis dans le domaine des soins et de l'accompagnement (ASSC/ASE) principalement
- Préparation de la ratification de l'accord intercantonal Vaud-Fribourg pour le libre passage en EMS, dans la zone de la Broye.
- Révision de la directive fixant la dotation minimale en EMS.
- Préparation de la ratification de l'accord intercantonal Vaud-Fribourg pour le libre passage en EMS dans la zone de la Broye.

Maintien à domicile

- Signature d'une convention avec la Fondation "La Solution" pour des prestations d'aide au ménage, les veilles et présences ainsi que l'information et les conseils fournies par un(e) assistant(e) social(e)
- Adoption d'une directive sur les contres d'accueil temporaire (CAT)
- Lancement d'une campagne intercantonale de sensibilisation en faveur des proches aidants et poursuite des actions au niveau cantonal.
- Implémentation de la prestation d'orientation fondée sur l'outil d'évaluation de la charge et des besoins des proches auprès des CMS.
- Introduction d'une aide individuelle pour la relève professionnelle de Pro-Xy et d'Alzami pro.

Politique de la vieillesse

- Finalisation des travaux de rédaction de la réponse au Postulat Uffer sur l'action sociale gérontologique et adoption par le Conseil d'Etat.

Bénévolat

- Mise en route des travaux visant à sensibiliser les employés de l'Etat de Vaud (exposition et speed-meetings).

CPEV

- Décision du Conseil d'Etat fixant la responsabilité du suivi de la CPEV au SASH.

Hébergement

- Poursuite de planification et de l'introduction progressive d'une prestation d'évaluation et d'orientation pour les proches aidants dans l'ensemble des CMS dès 2015.
- Edition et diffusion d'un rapport statistique sur les familles vaudoises.

43.0 Administration générale du SPAS

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service, gestion stratégique.
- Ressources humaines, gestion financière, gestion administrative.
- Support juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations).
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat (Grand conseil) et externes.
- Participation à des projets et commissions inter-départementaux.
- Support système d'information.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du SPAS.
- Chef du DSAS.
- Secrétariat général du DSAS.
- Autres Services du DSAS et de l'ACV.
- Autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil).
- Autorités communales + ARAS.
- Conseil de politique sociale.
- Autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Organismes ou institutions subventionnés.
- Conférences intercantionales (GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS).
- Associations diverses.
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les Autorités d'application, sécurisation du RI.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OCTP).
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département ou du service (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des Autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion des dispositifs et projets visant la prévention du recours au RI ainsi que l'appui social et l'insertion des bénéficiaires du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

Pilotage cantonal du RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions administratives.
- Déterminations pour le Tribunal cantonal.
- Procédures judiciaires de recouvrement (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement). Recouvrement national et international.
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par les débiteurs.
- Etat de Vaud.
- Tribunal cantonal.
- Collaborateurs du service.
- Ordre judiciaire.
- Ordre des avocats vaudois - barreau.
- Office fédéral de justice, Berne.

43.3 Etablissements socio-éducatifs

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Planification, statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière, conseil socio-éducatif.
- Gestion des aides individuelles.
- Pilotage des dispositifs d'indication et de suivi.
- Supervision des projets d'infrastructure.
- Médiation, négociations.

Gestion financière

- Subventions et aides individuelles.

Objectifs

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et les établissements socio-éducatifs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, établissements socio-éducatifs et ateliers protégés subventionnés par le SPAS.
- Etat de Vaud: CIVESS, SASH, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP, AEIP.

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Descriptif

- Préavis, propositions, études dans le domaine de l'aide aux victimes et en ce qui concerne la prise en charges des auteurs de violences, y compris prévention du passage à l'acte et prévention de la récidive.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des aides aux victimes, en coordination avec le SJL et Profa-Centre LAVI, et en tenant comptes des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL).
- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes de Profa-Centre LAVI.
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles de Profa-Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et des contributions aux frais pour une aide à plus long terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons (Conférence régionale 1).
- Refacturation intercantonale (prestations fournies par des centres de consultations situés à l'extérieur du canton de domicile).
- Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes de Profa-Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.
- Subventions aux organismes agissant dans le domaine de l'aide aux victimes et de la prévention de la récidive des auteurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes de violence, auteurs de violence.
- Etat de Vaud: SJL, Polcant, SPJ.
- Office fédéral de la justice, autres cantons romands.
- Fondation Profa-Centre LAVI.

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation continue du personnel des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR.

Action sociale vaudoise

Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RI

Afin de renforcer le suivi des jeunes bénéficiaires du RI, le projet pilote intitulé « Protocole JAD » s'est déployé au sein de tous les CSR en 2015. Ce projet vise à expérimenter une prise en charge spécifique des jeunes adultes requérant le RI (JAD). L'objectif principal est de les inciter à se former en abordant leur projet professionnel avant d'évaluer la pertinence de délivrer une aide financière. D'emblée, les parents sont impliqués et leur capacité financière est prise en compte. Des mesures d'insertion sont octroyées rapidement.

Les premières observations démontrent une adhésion des jeunes, une augmentation de la fréquence des rendez-vous et une baisse des absences. Les parents font également un bon accueil au projet. A ce jour, plus de 1500 jeunes ont été reçus par les CSR selon ce protocole spécifique.

Cette nouvelle prise en charge des jeunes adultes amorce la mise en place d'un nouveau dispositif qui prévoit que les mesures d'insertion soient considérées comme des mesures de transition donnant droit à une bourse d'études.

D'autre part pour ce même public, le programme Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD), initié en 2006, permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation, puis à être soutenu durant toute la durée de celle-ci. Ce soutien s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Ainsi, depuis le début du programme, 2540 jeunes ont été inscrits dans le programme depuis son lancement. 328 jeunes ont été inscrits pour la volée 2015/2016. Compte tenu du succès de ce programme, le Conseil d'Etat avait validé en fin 2013 le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion par la formation des bénéficiaires de plus de 25 ans (projet FORMAD). Ainsi, plus de 140 personnes ont pu démarrer le programme depuis le lancement du programme.

Parmi les axes de la lutte contre l'augmentation du nombre de dossiers au RI, un accent particulier a été mis ces dernières années sur l'insertion socioprofessionnelle. Ainsi, afin de renforcer le suivi et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI, en adaptant notamment les critères d'aptitudes au placement, un projet novateur, en partenariat avec le Service de l'emploi, l'ORP de Lausanne et le Service social de Lausanne a démarré début 2015. Ce dispositif, situé au sein de l'ORP de Lausanne, a pour but d'allier les compétences des assistants sociaux et des conseillers en placement œuvrant dans une unité commune. Il prendra en charge les nouveaux bénéficiaires du RI et fera l'objet d'une évaluation afin de pouvoir juger de sa pertinence et de son éventuelle pérennisation et généralisation au canton. Près de 400 bénéficiaires RI sont actuellement suivis par cette unité. L'efficacité du dispositif fait l'objet d'une évaluation mandaté par les départements concernés et le Seco. Les premiers résultats seront connus courant 2016.

Un dernier axe fort concernant l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RI concerne les familles working-poor. Lancé en 2013, l'objectif du programme COFA (Coaching famille) est de permettre à des familles au RI qui ont un revenu lié à une activité lucrative d'accéder aux PC Familles en bénéficiant d'un coaching professionnel. Le but est l'augmentation de leurs revenus afin qu'elles puissent se maintenir aux PC Familles ou être autonomes financièrement au terme du suivi. A fin 2015, 186 participants sont arrivés au terme du programme. 94 d'entre eux se maintiennent aux PC Familles et 21 sont autonomes financièrement. Le taux de réussite s'élève à 62 %.

Prévention sociale

Depuis 2007, le programme de prévention contre le surendettement a pour objectifs d'intervenir, d'informer et de sensibiliser la population sur la problématique. Il s'agit également d'inciter les personnes confrontées à cette problématique de faire appel le plus rapidement possible aux spécialistes du désendettement. Le programme est composé d'une large palette d'actions.

Depuis février 2015, pour une période pilote de trois ans, le Conseil d'Etat a validé la mise en oeuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité. Le but de ce fonds est de pouvoir assainir par un prêt davantage de situations financières de ménages surendettés. Ce fonds a été doté d'un capital initial provenant de la dissolution de fonds dont les missions étaient devenues obsolètes. Les décisions d'octroi des prêts sont prises par un Comité de direction composé de représentants de services de l'Etat (ACI, SASH et SPAS) et d'acteurs privés (Banque cantonale vaudoise et Fédération romande des consommateurs).

En 2015, parmi les 32 demandes déposées par les spécialistes du désendettement, 26 ont abouti à un accord de prêt pour un montant de CHF 364'000.

Logement

Le SPAS a lancé un appel à projet destiné aux promoteurs immobiliers, aux gérances et aux propriétaires pour la mise à disposition d'appartements dans des immeubles en construction. Les baux seront signés par les fondations Apollo et le Relais pour une durée de cinq ans renouvelable. Ces fondations assureront auprès des futurs locataires un appui social visant à ce qu'ils puissent maintenir leur logement et, si possible, reprendre le bail à leur nom.

La fondation Apollo poursuit ses activités sur Vevey en offrant un soutien aux personnes en recherche de logement. Elle a ouvert une antenne à Yverdon-les-Bains. De plus, elle est présente dans le Chablais via des permanences à Aigle. Afin de diminuer les coûts de l'hébergement à l'hôtel, un mandat a été attribué à un hôtelier afin de négocier des tarifs préférentiels, mettre en place une offre structurée avec différents hôtels (prix de la chambre lié à la surface et aux accommodations mises à disposition) et négocier des conditions d'hébergement qui permettent de maintenir l'autonomie des bénéficiaires du RI.

Délivrance de la prestation financière du RI

Depuis le 1er janvier 2015, l'accès au SI RDU est donné aux collaborateurs des Autorités d'application de la LASV afin de leur permettre de consulter les informations des demandeurs du revenu d'insertion (RI).

De plus, depuis le 1er octobre 2015, les données disponibles dans le SI RDU sont consultées automatiquement à l'ouverture ou lors de la révision annuelle d'un dossier RI. L'objectif de cette consultation est de permettre d'éviter de demander des informations ou des pièces aux bénéficiaires lors du dépôt de la demande RI ou de la révision annuelle du dossier si celles-ci ont déjà été demandées par les autres prestations sociales qui utilisent le revenu déterminant unifié (RDU) comme outil de travail.

Victimes d'infraction

En collaboration avec le BEFH, le SPAS a organisé à l'éesp, en janvier 2015, la journée annuelle du réseau des professionnels de la violence domestique sur la thématique de la détection (détection et prise en charge des agressions sexuelles dans le couple, détection et intervention en situation de crise et détection au quotidien). Comme chaque année la journée a suscité beaucoup d'intérêt.

L'association ASTREE (association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation) a inauguré ses locaux le 4 septembre. Les activités d'accueil, de consultation et d'accompagnement ont été offertes aux victimes dès janvier 2015 et celles d'hébergement courant juin. Le foyer est ouvert 24 h sur 24 et offre 9 places (+ 3 lits d'appoints pour des enfants). L'association a été fortement sollicitée courant 2015 : au 1er décembre, il y avait eu 140 entretiens de détection, 37 personnes accueillies dont 14 victimes de traite d'êtres humains avérées.

Auteur-e-s de violence domestique

Suite aux décisions du Conseil d'Etat de mettre en œuvre des mesures fortes et concrètes pour protéger les victimes et intervenir plus efficacement auprès des auteurs (qui frappe part !), le SPAS a souhaité repenser le dispositif de soutien et de prise en charges des personnes auteurs de violence domestique et a lancé un appel d'offres. Parmi les 3 offres intéressantes reçues, celle de la Fondation MalleyPrairie a été retenue, car le projet vise notamment à mettre en place des synergies d'actions entre programmes pour les victimes et ceux pour les auteurs, en intégrant également la question des victimes restant à domicile. Le Centre Prévention de l'Ale (CPAle) rue de l'Ale 30, 1003 Lausanne (021 320 08 20) ouvrira donc ses portes le 4 janvier 2016. Les prestations seront assurées par les mêmes collaborateurs spécialisés oeuvrant actuellement au sein du secteur Violence et Familles (ViFa) de la Fondation Jeunesse et Familles.

Établissements socio-éducatifs

Transfert de l'Office cantonal de liaison et nouvelles normes de l'aide individuelle LAIH

L'Office cantonal de liaison, qui assure la mise en œuvre la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) pour le DSAS et le DFJC, a été transféré du SPJ au SPAS au début de l'année 2015. Le SPAS en assure désormais le fonctionnement.

Cet office assume la fonction d'interlocuteur des institutions sociales en ce qui concerne les modalités de financement du séjour de personnes ayant des besoins spécifiques en matière de soins et d'encadrement dans des institutions sociales situées en dehors de leur canton de domicile. Sont considérées comme institutions sociales les institutions de type résidentiel pour enfants et adolescents (domaine A), les institutions pour adultes disposant de capacités réduites (domaine B), les institutions de type résidentiel dans le domaine de la dépendance (domaine C) ainsi que les institutions d'enseignement spécialisé en externat (domaine D).

Les nouvelles «Normes 2015 de l'aide individuelle LAIH» ont été rédigées et sont entrées en vigueur au mois de juillet 2015. Ces normes permettent d'identifier et définir clairement les critères d'octroi des aides individuelles au titre de la Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) en favorisant la transparence et la simplification des procédures. L'aide individuelle LAIH est une contribution financière aux frais de placement en établissement socio-éducatif pour personnes adultes des résident-e-s domicilié-e-s dans le canton de Vaud.

Directives et recommandations sur les infrastructures des établissements socio-éducatifs pour adultes (DIESE)

Les DIESE ont été mises en consultation auprès des partenaires et sont entrées en vigueur au mois de mai 2015. Les directives et recommandations sur les infrastructures des établissements socio-éducatifs précisent les règles applicables aux établissements socio-éducatifs pour personnes adultes pour la construction et l'entretien de leurs bâtiments avec le financement de l'Etat. Elles comprennent d'une part les étapes à suivre et, d'autre part, le cadre organisationnel pour la réalisation des investissements. Rédigées par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), les DIESE ont été préparées en concertation avec les représentants des bénéficiaires (Forum Handicap Vaud, Avacah) et des établissements socio-éducatifs (AVOP et AEIP), réunis au sein de la Commission infrastructures RPT/SPAS.

Bureau de recouvrement et avances sur pensions alimentaires (BRAPA)

Au courant de l'année 2015, le BRAPA s'est appliqué à recenser les problèmes rencontrés dans l'application du RDU et les a adressés à la direction du projet dans le but de les résoudre. La plupart des questions soulevées ont trouvé une solution prenant en compte l'ensemble des prestations du régime de la LHPS.

Dans le cadre de la révision du SI social, le BRAPA a étudié les moyens de simplifier l'octroi des avances sur pensions alimentaires.

Un projet est en cours d'étude à ce propos.

L'année 2015 a vu la poursuite du projet de renouvellement du système d'information pour le Revenu d'Insertion et le BRAPA. Après un schéma directeur terminé en 2014, les travaux se sont poursuivis avec la réalisation d'études métier décrivant dans leur ensemble les activités RI et BRAPA sous la forme de processus. Ces travaux préparatoires ont mobilisé la plupart des entités du SPAS ainsi que les Autorités d'Application.

En novembre 2015, la PCE soutenant la réalisation du cahier des charges et de l'appel d'offre pour le remplacement de PROGRES RI et BRAPA a été adopté par le Conseil d'Etat. Ces travaux seront mis en œuvre durant l'année 2016.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/spas

www.vd.ch/dettes

www.vd.ch/handicap

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SAGEFI
- SJL
- SPEV

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV, hôpitaux de la FHV et cliniques inscrites sur la liste LAMal.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Suivi des Etablissements intercantonaux de droit public.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de conventions avec d'autres cantons.
- Approbation des conventions tarifaires entre assureurs et fournisseurs de prestations.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CHUV

- Etablissements intercantonaux de droit public
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public
- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociales

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'AVASAD et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.
- Orientation des patients, politique en matière de soins palliatifs et de santé mentale, soins aux seniors, diabète.

Negociations, attribution de subvention, controlling

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'AVASAD et aux réseaux de soins.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVESS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (AVASAD).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients.
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- SPITEX Suisse (OSAD privées).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.3 Professionnels et autres agents

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux policliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.

- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.
- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte, poids corporel sain.

Négociations, attribution de subventions, controlling

- AVASAD, Profa, Liges de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (information sur les urgences, sur les droits des patients, etc.).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Liges de la santé.
- Espaces Prévention.
- AVASAD.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales, l'alcoolisme et dans la prévention du SIDA.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA).

Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).

- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- PMU.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- RTS, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de la santé publique (SSP)
Groupes de prestations
48.5 Médecine du personnel

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Réorganisation du SSP

Le Conseil d'Etat a accepté en juin une réorganisation du Service de la santé publique (SSP). Ce dernier est désormais composé de deux entités et d'un Office du médecin cantonal. L'objectif de cette réorganisation est de mieux faire face aux défis de notre système de santé, et notamment le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques. Sous la supervision de la cheffe de service, les deux nouvelles entités «Stratégie et Services transverses» et «Institutions de Santé» ont la charge de proposer une organisation et un pilotage optimaux de notre système de santé. Leur tâche sera de déterminer les besoins sanitaires actuels de la population vaudoise, anticiper les besoins futurs et garantir la disponibilité des structures et des ressources adéquates, notamment en matière de prévention, d'accès aux soins et de qualité de prise en charge des patients. La création d'un Office du médecin cantonal a permis de définir clairement ce qui est de la responsabilité du Médecin cantonal en lien avec ses prérogatives dans le domaine de la protection de l'individu et de la population.

Un cadre légal pour renforcer la coordination des soins

Pour faire face au défi du vieillissement de la population et mieux répondre aux besoins des patients, la coordination des acteurs de santé doit être renforcée. En juin, le Conseil d'Etat a mis en consultation un ensemble législatif qui pose un cadre général commun à l'ensemble des partenaires du monde sanitaire et social. Le projet propose un cadre légal général en la matière partagé par l'ensemble des partenaires concernés, subventionnés et non subventionnés, et issus du domaine de la santé mais aussi du domaine social et médico-social. Garante d'une relation de proximité et de confiance avec le patient et ses proches, la première ligne de soins jouera un rôle central dans le dispositif. Les expériences réalisées montrent aussi la nécessité d'un meilleur partage des informations entre les intervenants, grâce notamment au dossier électronique du patient. Cela permet d'assurer une disponibilité rapide de l'information, sous une forme structurée grâce à l'adoption d'un langage commun dans l'évaluation du patient. Au terme de la consultation, un nouveau projet de décret sera soumis au Grand Conseil début 2016.

Régulation des équipements médicaux lourds: l'offre répondra aux besoins de la population

Avec 32 CT-scan, trois PET-scan et 32 IRM répartis sur le territoire cantonal, les chiffres parlent d'eux-mêmes en matière d'imagerie médicale. Ils démontrent que la population vaudoise bénéficie d'une offre qui répond déjà largement à ses besoins de santé. Un décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds est entré en vigueur le 15 décembre pour une durée de cinq ans. La mise en service de nouveaux équipements est ainsi soumise à autorisation. Adopté par le Grand Conseil le 29 septembre, le dispositif permet de maintenir une offre adaptée aux besoins de la population. Afin de répertorier de manière exhaustive les équipements lourds sur un registre cantonal, les institutions qui possèdent des équipements sont invitées à les annoncer à l'autorité cantonale sur la base d'un questionnaire du Service de la santé publique.

Un symposium pour développer un langage commun dans le suivi des patients

Le 28 avril, le Service de la santé publique a organisé un symposium intitulé « Une partition commune pour la continuité des soins » en présence du chef du DSAS. A Lausanne dans le cadre d'un workshop interRAI, des experts de renommée mondiale ont fait part de leurs expériences à pas moins de 500 participants. Une démarche d'évaluation globale standardisée du patient y a été présentée. Elle permet de décrire l'état fonctionnel du patient et d'établir avec lui un plan de prise en charge, tout au long de son parcours de soins. Une telle démarche favorise le partage des informations et permet aussi d'analyser la qualité des soins et de planifier les ressources nécessaires à leur organisation. Présentée à cette occasion, la suite interRAI offre de telles perspectives. Le Canton envisage son implémentation dans divers lieux de soins.

Vers un dossier électronique du patient

Le Canton de Vaud s'est doté dès 2012 d'une stratégie eHealth pour renforcer la prise en charge des patients avec, à la clé, un meilleur partage des informations médicales entre tous les professionnels de la santé. Le patient est placé au centre du dispositif. Le SSP a pris l'option de favoriser la mise en œuvre du DEP pour les patients souffrants de maladies chroniques, pour qui les bénéfices apportés seront les plus grands. En concertation avec ses partenaires, le SSP a lancé un premier projet de plan de médication partagé pour les patient polymédiqués. Fédérateur, le projet permet de « connecter » en priorité médecins et pharmaciens, des acteurs clés de la première ligne de soins. En attendant la mise en place d'un cadre légal, le projet sera étendu en 2016 à une deuxième région. Un projet de plan de soins partagés est également mené dans la région de l'Est vaudois pour améliorer la prise en charge des malades diabétiques.

Activation du plan canicule pour faire face aux fortes chaleurs estivales

A deux reprises en juillet, suite à des alertes canicule de MétéoSuisse, le chef du DSAS a ordonné l'activation des plans canicule des institutions sociosanitaires et des communes du canton. Des visites au domicile des plus vulnérables ont été organisées. La population a aussi été appelée à être solidaire et prêter attention aux plus vulnérables. La centrale téléphonique des médecins de garde était à disposition au 0848 133 133, le public a pu y obtenir des conseils en ligne et une orientation rapide vers le dispositif sanitaire mis en place. Une évaluation de l'ensemble de l'opération sera menée en 2016.

Programme d'investissements et de modernisation des EMS (PIMEMS)

Grâce au financement de l'Etat, 154 lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2015 (Les Jardins du Léman à Rolle, Parc de Beausobre à Morges, La Vernie à Crissier et Pré-Pariset à Pully). Ces réalisations ont permis de créer 82 lits supplémentaires et d'en remplacer 72. Cinq projets ont été soumis au Conseil d'Etat en 2015, soit : Burier (Clarens-Montreux), La Chocolatière (Echandens), Commandant Baud (Apples), Les Pins/Grand-Vennes (Lausanne) et Le Rond-Point (Château d'Oex). La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Entre 2009 et 2015, 78 bâtiments ont été mis en conformité et des travaux sont en cours dans 9 autres bâtiments. Un nouveau chantier devrait débuter dans un autre EMS, ce qui permettrait en principe de terminer ce programme à l'horizon 2017-2018. Pour l'année 2015, des travaux ont été effectués pour quelque CHF 3.5 millions.

Programmes pluriannuels des investissements (PPI) des établissements hospitaliers

Le Grand Conseil a adopté fin 2015 le rapport intermédiaire du Conseil d'Etat sur les PPI des établissements hospitaliers inscrits sur la liste LAMal vaudoise pour la période 2012-2016. La validation initiale et le suivi des plans pluriannuels ont permis au Conseil d'Etat de fixer les règles relatives au contrôle des investissements en lien avec les mandats de prestations des établissements hospitaliers. Les contrôles ainsi effectués par le Conseil d'Etat devraient contribuer à assurer la maîtrise de l'évolution des dépenses. De manière générale, la majorité des investissements prévus dans les PPI sont en cours d'étude ou de réalisation, notamment : l'extension des bâtiments hospitaliers du site de Morges (Ensemble hospitalier de la Côte – EHC) et la restructuration et l'extension de la stérilisation du bâtiment hospitalier du site de Payerne (Hôpital intercantonal de la Broye - HIB).

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de la santé publique (SSP)
Sources d'informations complémentaires

Site internet du Service de la santé publique du canton de Vaud: www.vd.ch/ssp

Rubrique santé du site internet du canton de Vaud: www.vd.ch/sante

Activités de soins

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2015.

L'activité d'hospitalisation du CHUV a continué à croître (+2.4% de cas somatiques et +5.9% de cas psychiatriques aigus). Ceci est à mettre en relation avec le fait que les attentes de réadaptation et de placement somatiques et psychiatriques ont diminué, libérant des lits pour l'activité aiguë.

En 2015, en moyenne, près de 3300 personnes sont venues chaque jour au CHUV pour une prise en charge ambulatoire dans un ou plusieurs services. L'activité occasionnée par ces visites augmente ces dernières années à un rythme soutenu (+4.3% entre 2014 et 2015).

Les données 2015 sont à considérer comme provisoires, le bouclage pour 2015 n'étant pas encore achevé.

Activité d'hospitalisation - Synthèse		2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	variation 2012-2015
Activité totale hospitalisation et hébergement	cas traités	46'322	46'226	47'235	48'484	2.6%	4.7%
	jours de l'exercice	470'673	476'395	485'575	486'830	0.3%	3.4%
Activité somatique	cas traités	41'290	41'471	42'613	43'645	2.4%	5.7%
	jours de l'exercice	324'754	327'141	337'239	340'855	1.1%	5.0%
Activité psychiatrique	cas traités	5'032	4'755	4'622	4'839	4.7%	-3.8%
	jours de l'exercice	145'919	149'254	148'336	145'975	-1.6%	0.0%

Activité d'hospitalisation - Détail		2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	variation 2012-2015
Hospitalisations somatiques aiguës	cas traités	37'648	38'022	39'164	40'095	2.4%	6.5%
	jours de l'exercice	266'669	272'104	283'130	289'464	2.2%	8.5%
Hospitalisations de réadaptation somatique	cas traités	1'555	1'467	1'551	1'814	16.9%	16.7%
	jours de l'exercice	34'867	33'029	33'440	34'405	2.9%	-1.3%
Attentes de réadaptation	cas traités	1'511	1'429	1'348	1'175	-12.8%	-22.2%
	jours de l'exercice	12'238	10'883	10'562	8'208	-22.3%	-32.9%
Attentes de placement somatiques	cas traités	576	553	550	561	2.0%	-2.6%
	jours de l'exercice	10'980	11'125	10'107	8'778	-13.1%	-20.1%
Hospitalisations psychiatriques aiguës	cas traités	4'705	4'419	4'290	4'544	5.9%	-3.4%
	jours de l'exercice	103'191	106'050	103'441	104'566	1.1%	1.3%
Attentes de placement psychiatriques	cas traités	218	224	227	167	-26.4%	-23.4%
	jours de l'exercice	10'732	11'257	12'983	9'449	-27.2%	-11.9%
Hébergement médico-social (Soerensen- La Rosière)	cas traités	109	112	105	128	21.9%	17.4%
	jours de l'exercice	31'996	31'947	31'912	31'960	0.2%	-0.1%

Activité ambulatoire		2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	variation 2012-2015
Visites au CHUV (moyenne/jour)		2'896	2'999	3'226	3'293	2.1%	13.7%
Activité facturée (points)		263'813'927	283'088'650	298'971'546	311'725'734	4.3%	18.2%

Revalorisation des aides aux soins du CHUV

La revalorisation du personnel d'assistance a fait l'objet d'un protocole d'accord conclu en 2012 entre le Chef du DSAS, le CHUV et une délégation de professionnels assistée d'un syndicat. Elle portait à la fois sur l'amélioration du traitement salarial de ces derniers et sur le niveau de formation requis pour en bénéficier. Un programme de formation d'une durée de six jours a été spécifiquement conçu par le Centre des formations du CHUV pour répondre aux besoins, suivi par quelques 140 professionnels en moins de trois ans. Le taux de satisfaction proche de 80% mesuré à l'issue des cours témoigne de l'atteinte des objectifs non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs.

EMS Soerensen-La Rosière

Fin 2014, un audit mettait en exergue des insuffisances en matière de pratique clinique et de formation des collaborateurs au sein de l'EMS Soerensen-La Rosière, établissement psychogériatrique de 80 lits situé à Gimel et rattaché au CHUV. Les mesures d'améliorations entreprises ont rapidement permis le retour à une situation conforme et approuvée par la Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS). Une enquête administrative a ensuite été menée afin d'éclairer factuellement et précisément la situation à la suite d'une plainte émanant d'un membre du personnel. Cette dernière confirmait la bonne qualité des soins dispensés aux résidents mais relevait des lacunes managériales. En fin d'année, la capacité d'accueil a été accrue d'une douzaine de lits et une nouvelle directrice entrain en fonction.

Accorder plus d'autonomie au personnel soignant

Dans le cadre de l'initiative parlementaire 11.418 «Accorder plus d'autonomie au personnel soignant», la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national (CSSS-CN) a adopté le 15 avril 2015 un avant-projet de modification de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Pour les mesures d'évaluation, de conseil et de coordination, ainsi que pour les mesures relevant des soins de base, les

infirmières et les infirmiers pourront dispenser une partie de leurs prestations sans prescription ni mandat médicaux et disposeront d'un accès direct aux patients. Les cantons et milieux intéressés ont été amenés à se prononcer dans le cadre d'une consultation nationale sur cette modification légale qui, si elle était adoptée in fine, permettrait d'ancrer dans la LAMal une autonomie professionnelle déjà reconnue dans la législation cantonale.

Améliorer les liaisons interhospitalières

La coordination entre les différents acteurs d'un même réseau de soins revêt aujourd'hui une importance accrue. Elle permet de fluidifier les transitions toujours plus nombreuses entre les milieux hospitaliers et communautaires, de garantir la continuité des soins dispensés ainsi qu'une utilisation optimale des ressources. Les membres du Réseau santé région Lausanne (RSRL) et le CHUV œuvrent depuis douze mois ensemble dans le cadre d'un projet d'envergure intitulé AMÉLIO dont le but est de redéfinir et renforcer la liaison hospitalière. Les outils et systèmes d'information actuellement utilisés comme support de transmission de données seront eux-aussi adaptés de manière à être plus performants. Les mesures définies dans ce cadre seront mises en œuvre par tous les partenaires dès 2017.

Plan canicule

En complément des mesures de prévention entreprises par l'Office fédéral de la santé publique et le Canton, un plan canicule anticipe chaque été les grandes chaleurs au CHUV. Il s'agit à la fois d'être en mesure de faire face à la demande de soins d'urgence générée par les températures lorsqu'elles affectent les populations les plus vulnérables et de protéger les personnes hospitalisées dont l'état de santé pourrait s'aggraver de ce fait. Une attention particulière portée à l'hydratation des patients, la fermeture des locaux où les températures dépassaient 30°C, la mise à disposition de plus de 200 ventilateurs et des lits supplémentaires prévus en cas d'engorgement ont permis de maîtriser l'épisode caniculaire.

Epidémie Ebola

À l'occasion de l'épidémie causée par le virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014-2015, le CHUV s'est préparé – en collaboration avec le Service de la santé publique – à la mission complexe de prendre en charge un patient infecté. Il en résulte de nombreuses réalisations :

- une gouvernance spécifique ;
- des procédures détaillées préservant la sécurité du personnel ;
- la sécurisation de lieux de soins et d'un laboratoire ;
- la constitution d'un important stock de matériel de protection ;
- la formation de nombreux collaborateurs à l'utilisation du matériel de protection, et la constitution d'un groupe de "coachs" formés à superviser le travail des soignants.

Le CHUV a ainsi atteint l'état de préparation nécessaire. Il a été à même de prendre en charge le premier cas suspect en Suisse. Les lourds efforts entrepris constituent un progrès pour la gestion d'alertes similaires à l'avenir.

Formation médicale postgraduée – orientation de carrière

Afin de mieux planifier la relève médicale et d'assurer la qualité de la formation postgraduée dans les différentes spécialités, le CHUV a mis sur pied en 2012 un système de formation postgraduée en fonction du type de carrière visé : carrière principalement en milieu académique, poste de médecin cadre en milieu hospitalier non-académique ou carrière en cabinet ou en clinique privée.

Ainsi, tous les médecins en formation postgraduée au CHUV sont orientés, d'entente avec leur chef de service, en fonction du plan de carrière choisi. Après trois ans, cette mesure porte ses fruits. Il s'agira à l'avenir de la renforcer.

Ressources humaines et compétences

Projets pilotés par la DRH

L'année 2015 a permis de finaliser un certain nombre de projets et d'en lancer d'autres sous la conduite de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Le projet de numérisation des dossiers du personnel (plus de 10'000 dossiers de personnel numérisés) et la gestion de ces derniers via une plateforme centrale sécurisée s'est achevé. Le déploiement des accès et l'utilisation dans le service se fera progressivement dans le courant 2016.

La mise en place d'une équipe dédiée et d'une application permettant de dématérialiser toute la partie administrative du processus de recrutement a été finalisée en 2015. La cellule E-Recrutement sera ainsi opérationnelle dès février 2016 et gèrera en ligne les plus de 20'000 candidatures que le CHUV reçoit par année.

La systématisation des entretiens de départ et l'informatisation de la récolte des données est également un projet qui a été amené à son terme en 2015 pour les collaborateurs des soins et les collaborateurs administratifs. Pour les médecins, un concept spécifique d'entretien de départ sera développé en 2016.

Sur le plan de la formation de l'encadrement, un Micro-MBA destiné aux cadres dirigeants a été lancé en 2015 et trois volées de 30 cadres ont déjà été formées ou sont en cours de formation. Une formation en management pour les cadres de proximité a également été mise sur pied et testée avec succès en 2015. Elle sera déployée pleinement en 2016. La formation Prévenir le mobbing et le harcèlement sexuel a trouvé sa vitesse de croisière en 2015 et permis d'accueillir, à leur plus grande satisfaction, une centaine de cadres. Enfin, dans la perspective d'obtenir la reconnaissance des unités de soins intermédiaires par la Société Suisse de Médecine Intensive (SSMI), une formation certifiante interne a été mise en œuvre et permettra, à plus de 300 infirmières, d'approfondir leur expertise dans la prise en

charge des patients instables nécessitant une surveillance continue. Au-delà de ces réalisations, le Centre des formations du CHUV a été rattaché à la DRH, favorisant ainsi une plus grande cohésion entre les priorités institutionnelles et le développement des collaborateurs.

La gestion des cas d'absence de longue durée (ALD) reste une priorité pour la Direction RH du CHUV. Dans cette perspective, l'organisation de l'unité en charge de ce suivi a été complètement revue avec la création de l'Unité de Réinsertion Professionnelle (URP). Le processus de prise en charge des collaborateurs en ALD a été complètement revu, dynamisé et professionnalisé, notamment par l'engagement de professionnels du domaine. Enfin, une application permettant un suivi précis des prises en charge a été acquise. Il sera opérationnel au printemps 2016.

Le programme de développement des places de crèches se poursuit avec la signature d'un accord avec la Ville de Lausanne qui nous permettra à terme d'augmenter de plus de 30 places d'accueil du côté du quartier des Diablerets.

Enfin la mise en place d'une nouvelle philosophie d'accueil des patients et ses impacts sur la culture d'entreprise ont également occupé la Direction des ressources humaines durant l'année 2015. Elle s'est notamment impliquée dans le déploiement du concept d'accueil avancé mobile, dans la réorganisation des secrétariats médicaux et dans la définition et le déploiement de la politique d'accueil institutionnel.

Dotations en personnel

L'augmentation des effectifs du CHUV reste très stable (+321 EPT en 2014, + 341 en 2015). Elle est liée à l'augmentation de l'activité de l'hôpital, augmentation de l'activité qui est elle-même corrélée à l'augmentation croissante de la population dans le canton (+1.8% en 2013, +1.6% en 2014).

La progression du personnel administratif s'est réduite en comparaison à l'exercice précédent (+8 % en 2014, + 6.2% en 2015). Cela résulte de deux facteurs : les adaptations d'effectifs ont été réalisées et des mesures d'optimisation de certains processus administratifs commencent à donner des résultats.

A noter encore une progression plus marquée des effectifs de logistiques (+ 2.5% en 2014, + 6% en 2015). Celle-ci s'explique par l'extension et la mise en exploitation de nouvelles infrastructures au sein de la cité hospitalière et à sa périphérie.

Ept- réel Valeurs seulement			2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evol 2014- 2015
2 - CHUV	Exploitation principale	ME - Personnel médical	1'208	1'255	1'299	1'395	1'453	1'517	4.4%
		IN - Personnel infirmier	2'862	2'918	3'007	3'138	3'225	3'306	2.5%
		MT - Personnel médico- technique	833	865	879	916	957	990	3.4%
		LO - Personnel logistique	1'141	1'149	1'179	1'197	1'226	1'300	6.0%
		AD - Personnel administratif	1'046	1'076	1'113	1'173	1'267	1'346	6.2%
		PS - Personnel psycho- social	206	218	228	240	257	266	3.7%
		Groupe professionnel	7'297	7'482	7'704	8'060	8'384	8'725	4.1%
	Exploitation auxiliaire	ME - Personnel médical	76	61	62	55	43	36	-15.8%
		IN - Personnel infirmier	47	41	40	44	36	33	-10.3%
		MT - Personnel médico- technique	325	321	351	400	417	419	0.6%
		LO - Personnel logistique	5	6	7	9	11	10	-9.9%
		AD - Personnel	55	58	58	70	74	71	-3.8%

	administratif							
	PS - Personnel psycho-social	21	20	23	25	24	17	-27.7%
	Groupe professionnel	528	507	541	603	604	586	-3.0%

Les apprentissages au CHUV

En 2015, 181 apprentis ont suivi une formation au CHUV, dans 25 métiers différents. Un tiers des apprentis est formé dans les trois domaines suivants : les assistant-e-s en soins et santé communautaire, les cuisinier-ère-s ainsi que les employé-e-s de commerce.

Le suivi des apprentis est personnalisé ; l'accompagnement est un engagement du CHUV pour assurer une première expérience dans le monde professionnel qui soit concluante et valorisante. Pour l'année 2016, l'objectif est de créer 20 nouveaux postes d'apprentis et, si possible, dans des filières non encore ouvertes au sein de l'institution.

Professions	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
Assistant-e en soins et santé communautaire CFC	51	45	43
Cuisinier-ère CFC	33	38	36
Employé-e de commerce CFC	25	25	25
Autres	67	74	77
Total	176	182	181

Nominations 2015

Nouveaux chefs de service en 2015

Prof. Renaud Du Pasquier, chef du service de neurologie

Prof. Gilbert Greub, chef du service de microbiologie

Dr. Philippe Eckert, chef du service de médecine intensive adulte

Prof. Yvan Vial, chef ad intérim du service d'obstétrique

Prof. Jean-Marc Corpataux, chef du service de chirurgie vasculaire

Nouveaux chefs de départements en 2015

Prof. Philippe Ryvlin, Département des neurosciences cliniques

Prof. Patrice Mathevet, chef du département ad interim de gynécologie-obstétrique et génétique

Systemes d'information

L'année 2015 a permis au projet DOPHIN (mise en place du dossier patient informatisé Soarian) d'atteindre les objectifs qui avaient été fixés dans la PCE de 2009, soit la mise à disposition des fonctionnalités suivantes:

- portail d'accès pour l'hospitalisation et l'ambulatoire;
- portails d'accès aux résultats (laboratoires, radiologie, archive médicale, etc.);

- système de documentation clinique;
- système de planification des soins;
- système de prescription électronique incluant les examens de laboratoire et radiologiques, les consultations internes et les médicaments.

Les déploiements des portails, de la documentation clinique et du dossier de soins sont pratiquement achevés à fin 2015. Soarian est utilisé quotidiennement par plus de 2500 utilisateurs distincts (7000 par mois). Ce sont ainsi plus de 500'000 formulaires cliniques qui sont documentés chaque mois.

Le déploiement de la prescription électronique est encore très partiel et sera généralisé à l'ensemble du CHUV en 2016 et 2017.

Budget d'Investissement de l'Etat

Travaux et constructions

Pour répondre à l'évolution de la demande dans les années à venir, les activités primaires des diverses cuisines du CHUV, c'est-à-dire le conditionnement des aliments froids, seront décentralisées dès 2018 à Bussigny, dans une Unité centralisée de production (UCP). Un partenariat limité public-privé a été mis en place avec Edipresse SA, propriétaire foncier de la parcelle, et le CHUV. La société Edipresse SA est responsable de la construction du bâtiment gris (clos couvert et approvisionnement en énergie). Par décret validé par le Grand Conseil, l'Etat de Vaud a octroyé une garantie d'emprunt pour cet ouvrage. Le CHUV est quant à lui responsable des aménagements intérieurs de ce bâtiment. Le crédit d'ouvrage de CHF 15.97 millions a été accepté par le Grand Conseil lors de sa session du 5 mai 2015.

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat les quatre décrets pour le projet des Sciences de la Vie le 24 novembre 2015. Deux de ces décrets sont conduits par le CHUV en partenariat avec l'UNIL. Il s'agit d'un crédit de CHF 6.15 millions pour financer les études en vue de la construction d'un bâtiment destiné à un centre de médecine personnalisée et d'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses et les problèmes d'immunodéficience sur le site du Biopôle à Epalinges ; un second crédit d'investissement de CHF 63.20 millions a été accordé pour la construction d'un bâtiment destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie et dédié au Centre Ludwig de l'Université de Lausanne pour la recherche sur le cancer sur le site du Biopôle à Epalinges

Les travaux des objets décrétés en 2014 ont démarré :

- le laboratoire de production cellulaire pour l'immunothérapie est en cours de réalisation ;
- le Centre des neurosciences psychiatriques est en avant-projet ; le chantier débute en 2016.

Des chantiers ont démarré ou se sont poursuivis durant l'année, notamment :

- centre de psychiatrie du Nord vaudois (CPNVD): regroupement de consultations psychiatriques ambulatoires enfants et adultes, ainsi que les équipes mobiles à La Brine;
- hôpital orthopédique: construction d'un bloc opératoire;
- fin de l'avant-projet de l'aménagement d'une unité d'hospitalisation individualisée au BH19 sud.

D'autres travaux se sont achevés, tels que :

- extension du Centre coordonné d'oncologie (CCO) et du restaurant du personnel du BH, création de surfaces administratives;
- transformation de l'Hôpital de jour pédiatrique au BH07;
- Gimel : transformation du niveau 1 pour des lits C;
- Falaises : réaménagement en bureaux et surfaces administratives;
- transformation des soins continus en neurochirurgie (Stroke Center).

En partenariat

- les travaux de la création de l'Hôtel des Patients se poursuivent ; la mise en exploitation est prévue au dernier trimestre 2016 ;
- les travaux préparatoires d'AGORA ont débuté.

Autres

La construction du bloc opératoire transitoire a débuté en mars. Le chantier se déroule conformément au planning initial. La mise hors eau – hors air (façades et toitures étanches) a eu lieu début août 2015 comme prévu. La pose de la première pierre a eu lieu le 2 septembre 2015 en présence du Président du Conseil d'Etat, M. P.-Y. Maillard. Le permis de construire complémentaire pour la façade a été obtenu le 24 septembre 2015. La salle d'opération prototype construite sur le site de Cery a été très utilisée pour optimiser la position des bras chirurgicaux et des équipements fixes (prises électriques, gaz, écrans, etc.). Cette salle permet également de décrire les processus opératoires selon la nouvelle configuration de l'espace. A noter que ce dispositif provisoire a aussi été utile pour le projet de bloc opératoire de l'hôpital orthopédique. La grue a été démontée à fin novembre 2015 ; les aménagements intérieurs se poursuivent. L'ouvrage sera remis aux utilisateurs en octobre 2016.

Le projet de l'Hôpital des enfants a été validé en octobre 2015. Des optimisations ont été apportées pour rentrer dans la cible financière. Elles portent notamment sur des mesures architecturales et sur une diminution de surface par rapport au projet initial touchant uniquement des locaux administratifs, logistiques et de supports qui ont été délocalisés en partie dans les sous-sols de la Maternité.

Le CHUV a lancé un grand projet de modernisation pour le site psychiatrique de Cery. Un nouvel hôpital sera construit d'ici à 2018, doté

de 220 lits. La construction se fera par étapes, de façon à ne pas interrompre les activités de soins. Au nord de ce campus sera également érigé un nouveau bâtiment destiné à accueillir dès 2017 le Centre de neurosciences psychiatriques qui abritera une centaine de chercheurs et cliniciens qui unissent leurs forces pour déterminer les causes biologiques des troubles psychiatriques. Cette approche translationnelle qui allie recherche en neurosciences et psychiatrie clinique est unique en Suisse. Ces deux projets répondront aux normes environnementales et seront équipés d'une installation photovoltaïque en toiture.

En parallèle à ces projets, plus d'une quarantaine d'affaires déclarées était en phase d'exécution, travaux ou réception début décembre 2015.

Equipements

Les nouveaux équipements du Bâtiment Hospitalier (BH)

- renouvellement d'un scanner en radiologie installé au BH05 et dédié aux urgences;
- mise à jour de 4 salles interventionnelles de radiologie cardiovasculaires (deux salles vasculaires et 2 salles de cathétérisme cardiaque);
- mise à jour d'un accélérateur linéaire de radiothérapie;
- acquisition de deux systèmes (UPLC-MS/MS) composés par un chromatographe en phase liquide (UPLC) et d'un spectromètre de masse en tandem (MS/MS) pour le service de biomédecine et qui sont utilisés notamment pour l'analyse et la quantification de la vitamine D, de stéroïdes et d'immunosuppresseurs;
- renouvellement de 4 appareils mobiles de radioscopie;
- acquisition de nombreux équipements dans le cadre de l'ouverture du Centre Coordonné d'Oncologie (CCO BH07) qui est un nouveau plateau situé au BH07, mis en service en octobre 2015 pour les patients d'oncologie ambulatoire;
- renouvellement de 43 appareils de ventilation non invasive (VNI) pour la prise en charge des patients par les physiothérapeutes;
- acquisition d'un microscope opératoire supplémentaire qui sera utilisé au bloc opératoire du BH05 par le service de neurochirurgie.

Les équipements sur les autres sites

- installation d'un IRM 1.5T pour compléter le plateau technique de l'unité d'imagerie forensique qui est localisée dans les nouveaux locaux du Centre Universitaire Romand de Médecine Légale ;
- acquisition d'un isolateur pour le Centre de Thérapies Expérimentales (CTE - Département d'oncologie) situé à l'Hôpital Orthopédique afin de préparer et manipuler des produits à base de cellules qui seront réinjectées aux patients (thérapie cellulaire) ;
- acquisition de plusieurs équipements dont 30 lits destinés à équiper les deux étages supplémentaires du CUTR Sylvania ;
- acquisition d'un système de chromatographie liquide (UPLC) couplée à un spectromètre de masse en tandem (MS/MS) dans le cadre du renouvellement d'un équipement obsolète, utile à l'unité de pharmacogénétique et de psychopharmacologie (UPPC) du Centre des Neurosciences Psychiatriques pour l'analyse des psychotropes plasmatiques.

Les équipements pour la recherche et l'enseignement

- numérisation des 5 auditoriums du BH pour permettre d'augmenter la capacité d'accueil des étudiants en proposant des sessions audio /vidéo en « full-duplex » entre les auditoriums ;
- acquisition de plusieurs équipements pour augmenter la capacité de l'animalerie du Bugnon 27 ;
- acquisition d'un système d'imagerie in-vivo (IVIS) pour le petit animal utilisé pour suivre de manière non-invasive la progression de certains microbes dans des modèles animaux lors d'infections. Cet équipement sera partagé entre plusieurs groupes de recherche au CLE (cette acquisition a bénéficié d'un financement de la Loterie Romande et de la FBM).

Réorganisations et changements de structure principaux

Réorganisations et changements de structures principaux

Création du Service de chirurgie vasculaire (CVA): dès 2013, toutes les activités vasculaires ont été transférées au sein d'une nouvelle Division de chirurgie vasculaire au sein du Service de chirurgie thoracique et vasculaire. En septembre 2014, la FMH a reconnu à part entière la spécialité de chirurgie vasculaire. Dès lors, comme prévu, la Direction générale a décidé de créer un service distinct du Service de chirurgie thoracique (CHT) et d'élever la Division au rang de Service de chirurgie vasculaire (CVA) à partir du 1er janvier 2015 et a désigné le Prof. Jean-Marc Corpataux médecin chef de service de CVA. La CVA et la CHT mutualisent leurs ressources dans différents domaines comme l'exploitation des lits à l'étage et aux soins continus, les consultations au BH07 et certaines ressources en personnel.

Création de la Division de médecine physique et réhabilitation (MPR): suite à la demande de la FMH de séparer les activités de rhumatologie de celles de la médecine physique et réhabilitation, une Division de médecine physique et réhabilitation (MPR) a été créée au 1er janvier 2015 au sein du Service de rhumatologie. Elle regroupe les activités du rachis, d'hospitalisation des patients B et de médecine du sport.

Mutation de l'Institut d'économie et management santé (IEMS): suite aux décisions communes UNIL-CHUV, l'IEMS a été transformé au 1er janvier 2015 en Plateforme interfacultaire en économie et management de la santé (IEMS) auxquelles participent le CHUV, la Faculté de biologie et médecine (FBM) et la Faculté des hautes études commerciales (HEC). La nouvelle plateforme IEMS fait également partie intégrante de l'Ecole romande de santé publique (ERSP) qui réunit l'ensemble de la recherche et de l'enseignement en santé publique des Universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel. Elle est aussi partenaire du Réseau suisse d'économie de la santé (SSPH+).

Transfert du Centre des formations de la Direction générale à la Direction des ressources humaines au 1er janvier 2015.

Création d'un Service d'ophtalmologie (OPH) au 1er septembre 2015 concrétisant le renforcement de la collaboration avec l'Hôpital ophtalmique qui y délègue un certain nombre de médecins pour assurer une nouvelle consultation ambulatoire pour des patients CHUV, tout en poursuivant les activités sur les patients hospitalisés.

Avancement de quelques projets liés au Plan stratégique 2014-2018

Centres interdisciplinaires en oncologie: les centres de la prostate et des tumeurs thoraciques sont terminés et officialisés. Les centres des sarcomes et des tumeurs gynécologiques sont en création. La gouvernance des centres a été validée et la gestion opérationnelle des centres placée sous la responsabilité du Département d'oncologie.

Unité d'antibiothérapie parentérale ambulatoire: ce projet pilote, conduit en partenariat avec la PMU, a pour objectif de prendre en charge les patients de manière ambulatoire ce qui permet de raccourcir les durées des séjours hospitaliers et ainsi libérer des capacités en journées d'hospitalisation. Dès lors que la phase pilote s'est révélée concluante, la structure va être pérennisée.

Centre d'endocrinologie et métabolisme pour le jeune adulte (CEMJA): le projet est terminé. Il a permis de développer une approche globale des endocrinopathies pédiatriques et du diabète juvénile, en développant des cliniques de transition, un laboratoire de diagnostic en génétique moléculaire pour les affections endocriniennes et une recherche translationnelle focalisée sur la génétique et la physiologie des endocrinopathies congénitales.

Plateformes de séquençage à haut débit (NGS): s'inscrivant dans le développement de la médecine personnalisée, deux projets de création de plateformes au service de tout le CHUV ont démarré début 2015 à l'Institut de pathologie (IPA) et au Laboratoire de génétique (LGE).

Unité de lits de dégrisement aigus: en 2013, la députée R. Ruiz déposait une interpellation demandant ce qui pouvait être entrepris pour soulager le service des Urgences des cas d'alcoolisation aiguë et pour assurer le suivi des jeunes patients. Pour y donner suite, une unité dotée de 4 lits destinée à prendre en charge les cas d'alcoolisation aiguë simple a ouvert en avril 2015. Après quelques mois de fonctionnement, les critères de tri et d'admission ont été adaptés et les heures d'ouverture ajustées à la baisse. Le projet pilote est poursuivi jusqu'à mi-2016 afin de pouvoir établir un rapport d'évaluation complet de l'activité, rapport qui sera transmis au Chef DSAS pour décider d'une éventuelle pérennisation de cette structure.

Un Centre du pied (1re étape) a ouvert en mai 2015. Il permet d'assurer une prise en charge structurée des pathologies orthopédiques du secteur pied et cheville, d'offrir une porte d'entrée unique, de réduire les délais d'attente pour la prise en charge élective et d'assurer à terme une relève médico-chirurgicale.

Autres faits marquants

Projet «L'accueil, c'est l'affaire de tous»

Ce projet est un espace que le CHUV s'accorde pour réfléchir aux actions, petites ou grandes, qu'il est possible de mettre en place pour garantir une attention particulière aux patients, aux proches, ainsi qu'aux collaborateurs de l'institution.

Les réalisations pour l'ensemble de l'année 2015 ont été déclinées en deux niveaux:

- Le premier niveau est constitué d'une série de projets améliorant la qualité de l'accueil offert aux patients et à leurs proches, notamment par la mise en place au 1er juin 2015 de professionnels de l'accueil postés aux entrées principales (bâtiment hospitalier, Hôpital orthopédique, Maternité) pour garantir un premier contact direct et une mise en confiance du patient dès son arrivée au CHUV. Font également partie de cette série de projets, le suivi des enquêtes de patients mystères, un projet d'harmonisation des plages d'ouvertures des réceptions et une implémentation, lorsque cela est possible, de numéros uniques dans les services qui n'en sont pas encore dotés. Ce dernier projet est en cours de déploiement département par département et s'échelonne sur l'entier de l'année 2016.
- Le second niveau concerne la culture de l'accueil. La Direction générale a été fortement impliquée dans l'élaboration puis la diffusion en cascade d'une culture de l'accueil sur l'ensemble de l'institution. Durant l'année 2015, quatre ateliers d'une journée, constitués des directions des départements cliniques et transverses, ont eu lieu à Gimel. Ces ateliers ont eu pour but de sensibiliser les cadres de l'institution à cette culture et de réfléchir à des mesures concrètes pouvant s'appliquer à leur environnement spécifique.

Projet «Signalétique»

La Cité hospitalière est un vaste site où il est facile pour les patients et leurs proches de se perdre. Une signalétique claire est donc un élément indispensable à l'orientation de ses usagers que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments.

En 2013, l'agence zurichoise Integral Ruedi Baur a défini un guide en vue d'une refonte globale de la signalétique du CHUV. Chaque étage dispose désormais d'une identité propre basée sur des couleurs choisies par un architecte.

Le déploiement a démarré en 2014 et s'est poursuivi en 2015 par les réalisations suivantes :

- remplacement de la signalétique existante (panneaux d'information et d'orientation) : niveau 07 du bâtiment hospitalier ;
- mise en place d'une nouvelle signalétique (panneaux d'information et d'orientation, aménagement de mobilier, luminaires et revêtement de sols pour la création de zones identitaires spécifiques pour les patients) : bâtiment du Centre coordonné d'oncologie, services de pneumologie et d'antalgie au niveau 06 du bâtiment hospitalier, consultations psychiatriques et d'alcoologie à Chauderon 18 ;
- réalisation d'une signalétique extérieure (divers totems) : bâtiment de la Médecine légale et bâtiment à Provence 82 ;
- renforcement de zones identitaires des Ressources humaines (totems rétroéclairés, aménagement de mobilier, luminaires et revêtement de sols pour la création d'une ambiance d'accueil du nouveau collaborateur).

Projet «Information au patient»

Le projet «Information au patient» a démarré en janvier 2015 dans le but d'améliorer la qualité et la cohérence des supports d'information transmis aux patients du CHUV et à leurs proches.

Plusieurs actions ont été initiées en 2015 afin d'atteindre ces objectifs:

Coordination et suivi des projets de supports d'information patient

Toutes les nouvelles demandes font désormais l'objet d'un accompagnement spécifique. Ce soutien se base sur les recommandations de bonnes pratiques en matière d'information au patient. Il vise à assurer que les objectifs des documents, le choix du support, les modes de diffusion, la rédaction des textes et leur mise en forme sont adaptés aux besoins des patients et qu'ils sont cohérents par rapport aux messages déjà existants. Avant sa diffusion, tout nouveau document est validé par la Commission information patient, composée de représentants de la Direction médicale, de la Direction des soins, de l'Unité des affaires juridiques, du Service de communication et du CEMCAV.

En 2015, 55 demandes de révision ou de création d'un support d'information patient ont fait l'objet d'un suivi. 34 projets ont été finalisés durant l'année.

Mise en ligne de conseils et recommandations sur TRIBU, l'intranet du CHUV

Les collaborateurs qui souhaitent réaliser un support d'information pour les patients y trouvent aide et conseils par le biais d'un guide

pratique, de recommandations et modèles de documents pour la réalisation d'informations en vue du consentement éclairé, d'une marche à suivre pour créer un support d'information pour les patients.

Liste des récipiendaires de prix et distinctions

- Cristina Bellini, DAM, Prix conjoint des Sociétés suisses d'infectiologie et d'hygiène hospitalière
- David Benninger, NLG, Prix Baasch-Medicus
- Nicolas Bertholet, DUMSC, Prix de l'International Network on Brief Interventions for Alcohol and Other Drugs
- Pierre Bize, RAD, Outstanding Laboratory Investigation for 2014 obtained in 2015
- Patrick Bodenmann, Lili Herzig, Thomas Bischoff, IUMF, Prix CMPR de recherche en médecine de premier recours
- Jan Harry Cabungcal, CNP, Young Investigator Award
- Swati Chopra, OTR, Prix du meilleur poster du Congrès européen d'orthopédie-traumatologie
- Pierre Deltenre, GLG, Prix de la Belgian Association for the Study of the Liver
- Nicolas Demartines, CHV, membre d'honneur de l'Association française de chirurgie
- Céline Fischer Fumeaux, NAT, Prix de la meilleure présentation orale aux journées de l'Ecole doctorale de Lyon
- Jérôme Gouttenoire, GLG, Gilead Sciences International Liver Research Award
- Valentine Guarnero, CHV, Prix du meilleur poster de la Société suisse de chirurgie viscérale
- Dieter Hahnloser, CHV, président de la Société suisse de chirurgie viscérale
- Marc Humbert, GER, Prix du meilleur article de jeune auteur
- Nicolas Jacquier, IMU, Prix d'encouragement de la Société suisse de microbiologie
- Christine Joseph, SIA, Prix du meilleur poster SSMI Soins
- Claudia Lessert, ANG, Prix de la meilleure communication scientifique
- Oriol Manuel, Pierre-Yves Bochud, DIM, Prix de la Société suisse de transplantation
- Katarzyna Michaud, CURML, Prix cum laude de l'European Society of Cardiac Radiology
- Lionel Melchiorre, CEMCAV, Prix du meilleur diplôme
- Diane Morin, IFS, 2e prix ALLIANCE-Compétences en santé
- Mati Moyat, GLG, UEG National Scholars Award
- Céline Neri, Andrew Dwyer, DP, Prix FORESO
- Maud de Rham, DGOG, Prix de la Société suisse d'uro-gynécologie
- Laura Rio Marques, DIM, Prix de l'Association des femmes vaudoises diplômées des universités
- Alend Saadi, CHV, Prix de la Société suisse de chirurgie
- Cindi Smith, GER, Prix du meilleur article de jeune auteur
- Andrea Superti-Furga, DMCP, Maroteaux Award
- Joan Carles Suris, IUMSP, Prix Iris F. Litt Visiting Professor in Adolescent Health Research
- Manon Vouga, IMU, Prix de la meilleure présentation orale de la Société suisse de gynécologie-obstétrique
- Agnieszka Wójtowicz, DIM, Best poster in clinical research
- Corinne Yersin, HEL, Prix du Congrès européen francophone des infirmiers cliniciens



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département de l'économie et du sport

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Emploi

L'économie vaudoise a bien résisté au franc fort

L'abolition par la BNS - le 15 janvier 2015 - du cours plancher de l'euro (fixé à 1,20 francs en 2011) et ses répercussions sur l'économie auront marqué l'année 2015. Le franc fort a pénalisé des secteurs d'activité comme l'industrie et le tourisme alors que le secteur de la construction en particulier a connu une année plutôt positive. Une économie préservée grâce à son adaptabilité et sa diversité. Les conséquences du franc fort que l'on pouvait craindre, notamment le recours massif au chômage partiel, les licenciements collectifs et les délocalisations dans les secteurs concernés ne se sont pas réalisés. Par son dynamisme, sa diversité et sa faculté d'adaptation, l'économie vaudoise a en effet bien résisté.

Tendance du taux de chômage : légère hausse en 2015

Le taux de chômage vaudois est passé de 5.1% au 1er janvier 2015 (selon le recensement fédéral de la population 2010) à 4.8% à fin juin. Durant le premier semestre, le taux de chômage a baissé puis sous l'effet des facteurs saisonniers, il est remonté progressivement pour s'établir à 5.2% au 31 décembre. Il convient de rappeler que le canton de Vaud rassemble à lui seul plus de 80% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. S'il pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,6 point.

Financement des mesures du marché du travail

Durant l'année sous revue, le Service de l'emploi (SDE) a investi plus de 80 millions pour financer les mesures du marché du travail et a contribué ainsi à étoffer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI.

Mesures d'accompagnement et lutte contre le travail au noir

Durant l'année 2015, le SDE s'est attaché à maintenir un haut niveau de contrôle pour prévenir le dumping social et salarial et lutter contre le travail au noir. Ce sont ainsi plus de 3'000 entreprises qui ont été contrôlées durant cet exercice.

Economie

Fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises

Le Conseil d'Etat a présenté publiquement son projet de fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises. Ce fonds a été élaboré au terme d'un long processus de réflexion et de concertation réalisé en étroite coordination avec les partenaires économiques et sociaux. Son objectif principal est la création mais surtout le maintien d'emplois industriels dans le Canton de Vaud.

Sur le plan des projets éligibles et des mesures de soutien, le fonds - doté de CHF 17,5 millions - vise à soutenir des projets d'investissement portés par des PME industrielles vaudoises, sans distinction ni de leur taille ni de leur forme juridique, pour autant que l'outil de production soit situé sur le territoire vaudois. Par le biais de cautionnements de crédits bancaires, de prêts avec intérêts et/ou d'aides à fonds perdus, le fonds de soutien à l'industrie doit permettre de soutenir des projets tels que le développement ou l'optimisation des moyens de production (équipements, machines, installations), le développement des produits ou de nouvelles technologies, le développement des marchés ou encore le développement des ressources humaines (engagement et/ou formation de personnel lié à un nouveau projet industriel, technologique ou commercial).

Alpes vaudoises 2020

Durant le printemps 2015, le Conseil d'Etat a formalisé la stratégie de soutien économique aux Alpes vaudoises qu'il entend mener pour les années 2016–2023. Le Gouvernement a souhaité fixer des priorités dans le choix des investissements à réaliser. Il a notamment extrait les priorités infrastructurelles, et dès lors financières, en lien avec les besoins de transport attestés dans la région, avec la pérennisation des équipements de sports d'hiver, ainsi qu'avec les impératifs des Jeux olympiques de la jeunesse de 2020 (JOJ2020) qui se dérouleront dans le Canton, cela dans le respect des principes des trois piliers (économique, social, environnemental) du développement durable et de la politique financière de l'Etat. Dans le cadre d'une enveloppe maximale de CHF 46 millions, le modèle financier proposé par le Conseil d'Etat est d'intervenir, au niveau du canton, exclusivement avec des aides à fonds perdu (AFP), selon une typologie et des taux d'intervention qui bénéficient d'un bonus (« Bonus LAT ») pour autant que la commune procède au dézouage exigé par le PDCn. Le Conseil d'Etat a prévu que l'octroi du bonus LAT est conditionné à la signature d'une convention entre la Municipalité et le Gouvernement portant sur l'engagement de la commune concernée à atteindre les objectifs de dézouage et/ou de sécurisation définis. Cette convention doit en outre être approuvée par le Conseil communal.

Agriculture

Vin et fromage du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a choisi le « Château La Bâtie », AOC La Côte, propriété de Madame Laura de Cormis, de même que le Gruyère AOP de la fromagerie de Bière, lesquels seront servis aux hôtes du Conseil d'Etat lors de réceptions et manifestations officielles jusqu'à l'automne 2016.

Oenotourisme

Le projet « Vaud Oenotourisme », dont la vision est de faire du Pays de Vaud une destination oenotouristique à part entière, est allé à la rencontre des prestataires du terrain, des politiques et des passionnés du terroir vaudois, en organisant pas moins de 8 événements répartis sur l'entier du territoire cantonal. Près de 1'000 personnes assistent aux présentations : univers graphique, charte, site institutionnel www.vaud-oenotourisme.ch ainsi que le concept de formation et de certification. Les projets futurs comme la mise en œuvre de la balade oenotouristique, sont également évoqués. Les deux premières sessions de formation ont eu lieu au printemps et en automne. A fin 2015, plusieurs prestataires sont déjà été promus «Certifiés Vaud Oenotourisme ». Le site «myvaud.ch» poursuit son évolution et valorise les différentes offres oenotouristiques du canton.

Soutien à la filière porcine

Le Conseil d'Etat a apporté son soutien à la filière porcine vaudoise en proposant au Grand Conseil un crédit de 4 millions de francs en vue de financer les subventions destinées à la construction ou à la rénovation de porcheries. L'objectif est double : répondre aux obligations fédérales en matière de protection des animaux et renforcer la production de porcs vaudois tout en optimisant sa mise en valeur.

Améliorations foncières

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Conseil d'Etat a décidé de transférer la partie agricole des améliorations foncières au SAGR, qui reprend alors la gestion des remaniements parcellaires et des syndicats d'améliorations foncières agricoles, des constructions rurales ainsi que du morcellement du sol. L'optimisation des processus et les travaux préparatoires à la délivrance de ces prestations ont été réalisés en 2015.

Sport

Jeux olympiques de la Jeunesse

Le 31 juillet 2015 à Kuala Lumpur réuni en session les membres du CIO désignent «Lausanne2020 » face à son concurrent roumain, Brasov, pour organiser les Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse 2020 La joie et l'enthousiasme sont très forts au cœur de cet été 2015, et près de 500 personnes se sont réunies spontanément à la Maison du sport international pour assister en direct – à l'heure de l'apéritif en Suisse – à l'annonce du résultat par le président du CIO, Thomas Bach. Les médias suisses relaient largement ce succès.

La fin de l'année 2015 est consacrée à la phase de transition entre candidature et organisation. Les épreuves et activités de janvier 2020 se dérouleront à Lausanne, sur le campus de Dorigny (UNIL et EPFL) mais aussi en France voisine (Les Tuffes), à la Vallée de Joux, à Morges, aux Diablerets, Leysin et Villars. Il est en particulier prévu deux constructions pérennes majeures : une nouvelle patinoire à Malley et un village pour étudiants à Dorigny, qui servira de village olympique avant d'être remis aux étudiants

Règlement de la loi cantonale sur l'éducation physique et le sport (RLEPS)

Le RLEPS et ses directives sont adoptées par le Conseil d'Etat en juin 2015. Il vise à préciser l'exécution de l'ensemble de la loi, plus particulièrement en ce qui concerne les compétences, les procédures et les mesures financières régissant : l'encouragement à la pratique sportive, l'éducation physique et sportive dans les écoles, les infrastructures sportives et le sport international.

Sport international

L'Association Cluster sport international est officiellement créée. Elle regroupe des organisations sportives internationales présentes dans le canton, le monde de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport. L'association a pour but de créer autour de Lausanne un pôle d'excellence multisectoriel dans le domaine du sport international - le cluster - et une marque identifiable pour le monde sportif à l'étranger comme en Suisse.

Plusieurs fédérations ont choisi d'établir leur siège dans le canton : Fédération internationale de Roller Sport (FIRS), Comité international des sports des sourds (CISS), International World Games Association (IWGA), toutes basées à la Maison du sport international.

Population

Centre de biométrie, documents d'identité

Depuis l'ouverture du nouveau Centre au Flon en 2011, le chiffre d'affaire a cru d'environ 75%. Malgré cette augmentation significative, chaque citoyen vaudois a toujours pu prendre rendez-vous dans un délai de 8 jours ouvrables maximum, et ce, même au plus fort de la demande et ainsi recevoir ses documents d'identité dans un délai de 10 jours ouvrables après sa venue.

Asile

L'année 2015 a été fortement contrastée en ce qui concerne les arrivées des requérants d'asile en Suisse et dans notre canton. Les cinq premiers mois, notre pays a reçu peu de demandes d'asile et le canton de Vaud a fermé une structure d'accueil. A partir de la mi-mai, les arrivées ont nettement augmenté et ont oscillé, toujours à l'échelle suisse. Ainsi, en 2015, plus de 39'000 demandes d'asile (10'000 de plus que prévues) ont été déposées en Suisse. Dans le canton de Vaud, qui a la charge de 8% des requérants attribués par la Confédération, ces chiffres se sont traduits par l'arrivée de plus de 360 personnes par mois en moyenne, de juin à décembre. Aussi l'EVAM a dû trouver en six mois plus de 1'200 places d'hébergement supplémentaires (appartements, foyers et abri PCi). En raison de la situation dans de nombreux pays, 2015 a en outre été marquée par une forte proportion de décisions fédérales d'octroi de l'asile et d'admissions provisoires (6 personnes sur 10 ont obtenu un droit de séjour). En 2015, 750 personnes, relevant de l'asile ou de la loi sur les étrangers, ont dû par ailleurs quitter le canton et la Suisse, soit trois personnes en moyenne par jour ouvrable. Sur l'ensemble de ces 750 départs contrôlés, 367 ont concerné des personnes condamnées pénalement (dont les deux tiers ont été expulsées directement à l'issue de leur peine de prison).

En 2015, le Canton de Vaud a poursuivi sa participation active aux travaux sur la réorganisation du domaine de l'asile avec l'ensemble des cantons romands et la Confédération. La liste des futurs sites d'hébergement fédéraux devrait être connue en 2016.

Etrangers

L'année 2015 aura vu la mise en place d'un dispositif de collaboration pour la transmission d'informations en faveur du SPOP-Division Etrangers par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et le SDE concernant les ressortissants européens de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) titulaires d'un permis B. Ces informations permettent de réexaminer les conditions de séjour en Suisse des personnes concernées et, le cas échéant, de prononcer la révocation de leur autorisation de séjour et le renvoi de Suisse.

Intégration des étrangers, prévention du racisme

En 2015, le nombre de projets en faveur de l'intégration des étrangers soutenus par le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) a poursuivi sa progression (+6%). Le canton de Vaud a également mis un accent particulier sur l'amélioration de l'intégration des personnes titulaires d'une admission provisoire (permis F) sur le marché du travail.

Présence vaudoise à l'exposition universelle de Milan 2015

Milan accueille l'Expo Milano 2015 sur le thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie». Le canton de Vaud est présent au Pavillon Suisse du 27 au 30 septembre et les visiteurs du monde entier découvrent «Vaud, terre des sens». Cinq installations interactives et ludiques qui interpellent et remettent en cause quelques stéréotypes liés à l'alimentation. Dégustations de produits du terroir, démonstrations de production artisanale de fromage, atelier photo, retransmissions de concerts mythiques du Montreux Jazz Festival et concert live du musicien lausannois Bastian Baker sont au programme. Du 4 au 30 septembre, Vaud expose à l'Institut suisse des objets de design suisse et vaudois en relation avec le thème de l'Expo 2015. Le Swiss Corner - lieu branché en Ville de Milan - met en avant les vins et produits du terroir à l'initiative de l'Office des Vins Vaudois, en collaboration avec Vaud Terroirs.

Groupes de prestations
51.1 Etat-major

Rôle et principales prestations

L'état-major du département de l'économie et du sport appuie et conseille le conseiller d'Etat dans la conduite politique, stratégique et opérationnelle du département. Il assume les missions que le conseiller d'Etat lui délègue. Dans ce cadre, il assure la planification et le contrôle des affaires départementales, ainsi que la coordination interne et externe au département.

Dans ce cadre, ses principales prestations sont les suivantes:

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions. Dans ce cadre, il suit, voire participe à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du département (réalisation du programme de législature)
- Appui aux services du département en matière de finances, de ressources humaines et de conseils juridiques et politiques.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques

Il assume, en outre, la gestion des relations institutionnelles avec la Banque cantonale vaudoise [LBCV], le secrétariat de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs du travail, et exerce la surveillance de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Conseil d'Etat
- Chancellerie
- Services du DECS
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Partenaires externes à l'Etat
- Recourants

Groupes de prestations
51.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département de l'économie et du sport – Descriptif

- Appui et conseil au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui et conseil aux services en matière de gestion RH (recrutement, formation, case management, coaching, mobilité et réinsertion professionnelle, identification de la relève, gestion des conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel, procédures disciplinaires, etc)
- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales et des processus RH
- Appui aux services en matière d'organisation et de restructuration
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle RH, suivi et contrôle des effectifs
- Gestion RH du SG, du SPECo et du SEPS
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RRH et CoRH des services du département
- Gestion du logiciel mobatime en tant qu'administrateur départemental et répondant SG
- Coordination de la mise en oeuvre du logiciel Mobatime version V6 pour l'ensemble du DECS
- Participation au projet SIRH pour le DECS

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Chefs de services, cadres, collaborateurs, apprenti-e-s et stagiaires
- Fonctions RH ACV
- Services transversaux ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, UST-PMU, etc)
- CPEV, OAI, OAVS, Mutuel assurances, etc.
- CEP, IDHEAP, UNIL
- Commission du personnel, syndicats, avocats, TRIPAC
- Candidats et autres partenaires externes.

Personnel

Durant le congé maternité de Mme Andreane Jordan Meier, secrétaire générale du Département de l'économie et du sport, Mme Anne Girardin, secrétaire générale adjointe, a assuré la suppléance.

Groupes de prestations
51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SPECo, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DECS.
- Mise en place du système de contrôle interne et suivi du respect des directives et procédures financières et comptables au sein du département.
- Support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Participation aux projets départementaux ayant des implications financières.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DECS
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Fournisseurs

Evénements marquants, évolutions significatives

Jeux olympiques de la jeunesse

Sous l'appellation « Lausanne2020 » le canton et la ville de Lausanne sont candidats à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2020. Depuis 2013, un immense travail de candidature est mené, afin de rendre au CIO un dossier convaincant et fort. Ceci est fait en juin 2014. S'en suit une large campagne d'information, d'explications et de procédures à la fois politiques et administratives qui doivent convaincre à la fois les membres du CIO et la population vaudoise et Suisse du bien-fondé du projet.

Ce travail trouve son accomplissement le 31 juillet 2015 à Kuala Lumpur. Réuni en session, les membres du CIO désignent ce jour-là «Lausanne2020 » face à son concurrent roumain, Brasov. Le résultat est clair : 71 voix pour Lausanne et 10 pour Brasov. La joie et l'enthousiasme sont très forts au cœur de cet été 2015, et près de 500 personnes se sont réunies spontanément à la Maison du sport international pour assister en direct – à l'heure de l'apéritif en Suisse – à l'annonce du résultat par le président du CIO, Thomas Bach. Les médias suisses relaient largement ce succès.

La fin de l'année 2015 est consacrée à la phase de transition entre candidature et organisation. Les épreuves et activités de janvier 2020 se dérouleront à Lausanne, sur le campus de Dorigny (UNIL et EPFL) mais aussi en France voisine (Les Tuffes), à la Vallée de Joux, à Morges, aux Diablerets, Leysin et Villars. Il est en particulier prévu deux constructions pérennes majeures : une nouvelle patinoire à Malley et un village pour étudiants à Dorigny, qui servira de village olympique avant d'être remis aux étudiants.

Présence vaudoise à l'exposition universelle de Milan 2015

Milan accueille l'Expo Milano 2015 sur le thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie». Le canton de Vaud poursuit une politique active de présence lors d'événements populaires en Suisse et à l'étranger. Il est présent au Pavillon Suisse du 27 au 30 septembre et les visiteurs du monde entier découvrent «Vaud, terre des sens». Cinq installations interactives et ludiques qui interpellent et remettent en cause quelques stéréotypes liés à l'alimentation. Dégustations de produits du terroir, démonstrations de production artisanale de fromage, atelier photo, retransmissions de concerts mythiques du Montreux Jazz Festival et concert live du musicien lausannois Bastian Baker sont au programme. Le restaurant du Pavillon Suisse propose des spécialités et vins du canton. Du 4 au 30 septembre, Vaud expose à l'Institut suisse des objets de design suisse et vaudois en relation avec le thème de l'Expo 2015. Le Swiss Corner - lieu branché en Ville de Milan - met en avant les vins et produits du terroir à l'initiative de l'Office des Vins Vaudois, en collaboration avec Vaud Terroirs.

Forum de l'économie vaudoise

En partenariat avec la CVCI, la CVI, la FPV et Prométerre, le Département de l'économie et du sport est associé à l'organisation du Forum de l'économie qui a lieu chaque année au mois de septembre, dans le cadre du comptoir suisse. Financièrement, il participe à hauteur de CHF 20'000 à la manifestation, sur un budget d'environ CHF 170'000.

Lors de l'édition 2015, l'utilisation de la beauté, d'un point de vue commercial, et sous ses différents aspects (visuels, odorants, etc.), a été le thème phare. Le Chef du Département de l'économie et du sport est intervenu dans ce cadre en ouverture du forum et a rappelé combien l'innovation technologique, les produits du terroirs et le sport notamment, mis en avant sous leurs plus beaux atours, participaient au rayonnement du canton.

LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller) 2014

Voici quelques données dans le dossier de la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers : la baisse des ventes de logements de vacances à des personnes à l'étranger entamée en 2009 n'a pas connu de renversement de tendance en 2015, en raison de la crise économique en Europe et des effets de la «Lex Weber» restreignant les constructions. Le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud pour les ventes de logements de vacances, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la sixième année consécutive. Non seulement aucun contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons n'a été nécessaire, mais le contingent ordinaire a été à peine entamé et 113 unités du contingent 2014 sont même définitivement perdues. L'année 2015 a été marquée par l'inscription de deux nouvelles communes dans la liste des lieux touristiques au sens de la LFAIE, Aigle et Chavannes-près-Renens.

Projet Oenotourisme

Le projet « Vaud Oenotourisme », dont la vision est de faire du Pays de Vaud une destination oenotouristique à part entière, est allé à la rencontre des prestataires du terrain, des politiques et autres passionnés du terroir vaudois, en organisant pas moins de 8 événements répartis sur l'entier du territoire cantonal, entre le 4 février et le 5 mai 2015. Le succès est au rendez-vous : près de 1'000 personnes assistent aux présentations, qui permettent aux participants de

découvrir les réflexions, les objectifs et les différents outils mis en place par « Vaud Oenotourisme » : l'univers graphique, la charte, le site institutionnel www.vaud-oenotourisme.ch ainsi que le concept de formation et de la certification. Les projets futurs comme la mise en œuvre de la balade oenotouristique, sont également été évoqués. La réunification des différents secteurs d'activité de l'oenotourisme (vitiviniculture, tourisme, hôtellerie, restauration, producteurs de produits du terroir) a été le témoin d'échanges fructueux. Les deux premières sessions de formation ont eu lieu au printemps et en automne. Celles-ci rencontrent un vif succès et offrent aux participants l'opportunité d'entrer de plein fouet dans le concret. A fin 2015, plusieurs prestataires sont déjà été promus «Certifiés Vaud Oenotourisme ». Le site «myvaud.ch» poursuit son évolution et valorise les différentes offres oenotouristiques du canton.

Projet MEGA

La démarche MEGA, décrite dans le rapport annuel 2014, qui vise à décrire les processus du service est mise entre parenthèse en 2015 au profit du projet Bleu SIEL, auquel le SG-DECS est associé au même titre que d'autres entités de l'ACV. Une partie des travaux du service sont repris et intégrés au projet Bleu SIEL qui retient toute notre attention. La formalisation des derniers processus et des procédures associées interviendra en 2016.

Dossiers LFAIE

Alors que 269 dossiers avaient été traités en 2013 et 188 en 2014, le Secrétariat général en a traité 136 en 2015 (état au 15.12.2014). Une procédure civile de rétablissement de l'état antérieur est toujours en cours depuis plusieurs années avec l'appui du SJL. Dans une autre affaire, qui a vu des personnes domiciliées à l'étranger constituer une société immobilière en totale infraction à la LFAIE, un arrangement à l'amiable est toujours en cours de négociation pour dissoudre la société et revendre les logements en cause sur le marché intérieur. Un éventuel bénéfice reviendrait à l'Etat.

Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs de travail

L'office de conciliation s'est occupé de quatre nouveaux conflits collectifs de travail qui sont tous encore en suspens. Un conflit ouvert en 2013 dans le milieu des soins à domicile a trouvé un épilogue en 2015, la partie patronale rejetant la proposition de conciliation faite par l'office.

Consultations

En 2015, et au niveau des consultations, le Secrétariat général a préparé 2 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a par ailleurs pris position pour le compte du département dans le cadre de 18 consultations fédérales et 7 cantonales.

Recours auprès du chef du département

Service	En suspens au 31.12.14	Recours 2014	Total	Irrecevable	Rayé du rôle	Rejeté	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.15
SAGR	1	3	4	0	0	1	0	0	1	3
OCVP	0	3	3	0	0	0	0	1	1	2
SPECo-PCC	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0
SDE	1	2	3	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL	2	9	11	0	1	1	0	1	3	8

Groupes de prestations
59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DECS
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Entreprises de biens et services (start-up, PME/PMI, sociétés multinationales)
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien à l'innovation.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Greater Geneva Berne area (GGBa) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles
- Entreprises / PME
- Organisme d'aide à la création d'entreprises
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Switzerland Global Enterprise (SGE)

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise (ARH), GastroVaud.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et politique des pôles de développement (PPDE)

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques (activités et logement).
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises et projets de logement, notamment d'utilité publique.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglomération, Projet d'agglomération Grand Genève.
- Union des communes vaudoises (UCV) et Association de communes vaudoises (AdCV)
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

Groupes de prestations
59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant d'autres activités à risque au sens du droit fédéral topique
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures
- Administrés
- Commerçants, restaurateurs
- Associations faitières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant des autres activités à risque au sens du droit fédéral topique

Biopôle SA

En 2014, le Conseil d'Etat confirmait sa volonté de poursuivre le déploiement d'un parc technologique thématique dédié aux Sciences de la vie sur le site du Biopôle (PAC 309-Vennes).

Après une gestion de crise ayant marqué les exercices 2013 et 2014, l'année 2015 peut assurément être qualifiée de "retour à la normale", qui plus est d'année de relance de la dynamique et de la promotion sur le site.

Conformément à la nouvelle stratégie décidée par le Conseil d'administration - et validée par le Conseil d'Etat - il s'agit de ne plus concevoir le développement du Biopôle comme un projet à vocation principalement immobilière, mais bien de créer sur le site éponyme un écosystème propice à l'innovation dans le domaine des biotechnologies et de la pharma; cette nouvelle approche consiste à promouvoir de manière volontariste une mixité entre des activités académiques et de recherche à haute valeur ajoutée émanant du secteur public, d'une part, et des activités de recherche/développement (R&D) ainsi que de production émanant des entreprises, d'autre part. C'est dans cette perspective que le Conseil d'Etat a chargé Biopôle SA et le SIPAL de procéder à une restitution pour moitié des droits à bâtir restants à l'Etat de Vaud (à savoir environ 50'000 m2 de surface de plancher déterminant - SPd), Biopôle SA conservant le solde des autres 50'000 m2 pour y implanter des entreprises allant de la start-up à la multinationale.

Concrètement, cette répartition - qui devra formellement être entérinée par un décret du Grand Conseil - est déjà active dans les faits, avec le renforcement de la présence de la Fondation Ludwig Cancer Research sur la partie publique du site de Vennes (création prochaine d'un nouveau centre de recherche au bénéfice de quelque CHF 100 millions d'investissement dans la recherche en immunothérapie sur les dix prochaines années) et l'implantation d'ores et déjà effective de Nestlé Health Science sur la partie privée du Biopôle (création sur le site de plus de 150 postes de travail à haute valeur ajoutée dans le domaine des aliments, principalement).

Sur la plan de la gouvernance, l'année 2015 a également consacré la désignation du nouveau Directeur de Biopôle SA en la personne de M. Nasri Nahas. Agé de 43 ans, M. Nahas dispose d'une double formation scientifique (Masters en Génie Biologique de l'Université de Technologie de Compiègne) et managériale (MBA de l'Université de Genève) particulièrement adaptée à la gestion et au développement du Biopôle.

Dès son entrée en fonction, le 1er octobre 2015, M. Nahas a pu valoriser le travail considérable de remise à niveau de Biopôle SA opéré par l'ancienne direction ad intérim en relançant immédiatement le développement et la promotion du site. Labellisé "Parc national de l'innovation" (voir ci-dessous), avec un positionnement d'envergure mondiale dans les domaines de l'oncologie, de l'immunologie et de la médecine personnalisée, le site de Biopôle - dans sa dynamique totalement repensée de partenariat entre les secteurs publics et privés - affiche un taux d'occupation de 97,5%.

Face à ces constats réjouissants permettant au Biopôle de renouer avec le succès, le Conseil d'administration a autorisé la direction de la société à lancer en fin d'année un appel à investisseurs (concours ouvert) pour la réalisation d'un nouveau bâtiment (B5) de quelque 9'200 m2 de laboratoires et de surfaces administratives modulables dont la mise en service est attendue pour fin 2017.

Nous soulignerons finalement qu'après le changement de direction, il s'agit désormais au Conseil d'Etat de procéder à une refonte du Conseil d'administration, permettant notamment l'arrivée d'un nouveau Président, en lieu et place de l'actuel président ad intérim en la personne de l'actuel Chef du SPECo. Des suites de plusieurs contacts entrepris durant l'année 2015, cette refonte du Conseil devrait être effective à l'issue du premier semestre 2016.

Parc national de l'innovation (PNI)

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), la Confédération a décidé de créer un Parc national de l'innovation (PNI), dédié à l'accueil d'entreprises d'envergure internationale désireuses de promouvoir l'innovation grâce à l'institution de partenariats avec les principales hautes écoles.

Plusieurs étapes majeures ont été franchies en 2015, qui permettront au projet de démarrer concrètement le 1er janvier 2016. En mars 2015, la création à l'échelle nationale de la Fondation de droit privé Swiss Innovation Park, chargée de positionner la Suisse dans la concurrence mondiale entre les places économiques par le biais du parc d'innovation. La fondation assurera la coordination et la mise en réseau entre les désormais cinq sites du futur parc - le Conseil fédéral ayant ajouté en mai 2015 le site «SIP Biel/Bienne» aux quatre sites initialement retenus. En matière de financement, le Conseil national a validé en automne 2015 un crédit-cadre de 350 millions de francs, qui servira de cautionnement à des préfinancements d'infrastructures de recherche (appareils ou équipements) et sera géré par la fondation.

Au niveau romand, un pas important a été franchi début mars 2015, avec la constitution de l'Association SIP-West EPFL

qui réunit les partenaires du hub occidental du PNI, à savoir l'EPFL et cinq cantons de Suisse occidentale (Fribourg, Neuchâtel, Genève, Valais, Vaud). Elle est co-présidée par les deux Conseillers d'Etats vaudois et neuchâtelois.

Le Canton de Vaud et ses partenaires intercantonaux ont intensifié en 2015 leurs démarches de lobbying auprès du Conseil fédéral pour assurer une équité de traitement entre les deux hubs principaux du PNI - à savoir l'EPFL et l'EPFZ. Arguant du fait que la mise à disposition par la Confédération de 70 hectares de terrains légalisés à Dübendorf en faveur du pôle zurichois constitue un avantage comparatif évident - renforcé par les exigences de dézonage induites par la révision de la LAT -, les membres du SIP-West EPFL ont conduit, sous la houlette du Canton de Vaud, d'intenses démarches auprès du Parlement en vue d'obtenir de légitimes compensations. Soutenue dans un premier temps par le Conseil national, la proposition visant à ce que le produit des droits de superficie qui seront prélevés par la Confédération auprès du Canton de Zurich fasse l'objet d'une redistribution en faveur de l'ensemble des sites du PNI, a finalement été écartée lors du vote final par les Chambres.

Dans ce contexte, il s'agira de continuer à veiller scrupuleusement à ce que le PNI ne constitue pas, in fine, une Lex Dübendorf.

En outre, l'année 2015 a également permis de fixer les bases de collaboration avec l'EPFL au niveau des sites vaudois labellisés PNI, à savoir: l'EPFL innovation Park (EIP) sur le site d'Ecublens, le Biopôle et Y-Park en qualité de site de réserve. Cette collaboration passera notamment par la finalisation et la signature, en 2106, d'une convention de partenariat entre le Conseil d'Etat et l'EPFL fixant les modalités financières de ce partenariat ainsi que les prestations attendues de la part de la Haute Ecole.

Alpes vaudoises 2020

Durant le printemps 2015, le Conseil d'Etat a traité le rapport "Alpes vaudoises 2020", déposé par les acteurs locaux en juillet 2013. Il a ainsi formalisé la stratégie de soutien économique aux Alpes vaudoises qu'il entend mener pour les années 2016–2023. A cet égard, il a relevé les qualités du rapport et salué la stratégie de diversification touristique qu'il préconise. Car s'il est un constat unanimement partagé en lien avec le devenir socio-économique des Alpes vaudoises, c'est bien d'accompagner leur transition vers un avenir moins dépendant du ski.

Partant de ces prémisses, le Gouvernement a souhaité fixer des priorités dans le choix des investissements à réaliser. Il a notamment extrait les priorités infrastructurelles, et dès lors financières, en lien avec les besoins de transport attestés dans la région, avec la pérennisation des équipements de sports d'hiver, ainsi qu'avec les impératifs des Jeux olympiques de la jeunesse de 2020 (JOJ2020) qui se dérouleront dans le Canton, cela dans le respect des principes des trois piliers (économique, social, environnemental) du développement durable et de la politique financière de l'Etat.

Dans ce cadre, il a proposé une ligne cantonale en matière d'infrastructures de mobilité, de tourisme 4-saisons, d'hébergement, de remontées mécaniques et de mesures environnementales, toutes cinq thématiques indissociables pour relever les défis structurels de l'économie des Alpes vaudoises.

Le DECS/SPECo étant le dépositaire de la mise en oeuvre des thématiques remontées et enneigement mécanique ainsi que hébergement, un bref focus sur celles-ci peut être opéré comme suit.

RM-Enneigement

L'objectif est de poursuivre la stratégie de transition (fiche R21 du PDCn – 15.06.2013) vers un tourisme moins dépendant de la neige. Il s'agit de porter les efforts sur la rationalisation dans l'aménagement et la gestion des domaines skiables, avec des différences d'intensité et des spécialisations en fonction des potentiels des différents domaines.

L'approche proposée est de favoriser les mesures qui augmentent l'attractivité, entre autres 4-saisons, ou encore la connectivité entre stations et entre installations. Dans tous les cas, la plausibilité technique et environnementale doit être jugée comme suffisante. Le résultat attendu est de pouvoir bénéficier de domaines skiables attractifs, dotés d'infrastructures de remontées mécaniques modernes et rationnelles, ainsi que d'un enneigement mécanique adéquat, ceci par le soutien financier aux sociétés atteignant une masse critique suffisante pour assurer leur viabilité à long terme.

Dans le cadre d'une enveloppe maximale de CHF 46 millions, le modèle financier proposé par le Conseil d'Etat est d'intervenir, au niveau du canton, exclusivement avec des aides à fonds perdu (AFP), selon une typologie et des taux d'intervention qui bénéficient d'un bonus (« Bonus LAT ») pour autant que la commune procède au dézonage exigé par le PDCn.

Pour mémoire, les taux d'intervention de l'aide financière cantonale en matière de domaines skiables (remontées mécaniques, enneigement mécanique, pistes) sont proposés comme suit par le Conseil d'Etat :

	Taux de base AFP	Bonus LAT	Taux max. (taux de base AFP + bonus LAT)
Etude	30 %	0	30 %
Mesure de rationalisation	30 %	+ 15 %	45 %
Offre régionale	30 %	+ 15 %	45 %

Enneigement mécanique	20 %	+ 20 %	40 %
Offre régionale complémentaire	20 %	+ 20 %	40 %
Offre locale	20 %	+ 10 %	30 %
Piste de ski régionale	20 %	+ 10 %	30 %

Le Conseil d'Etat a prévu que l'octroi du bonus LAT est conditionné à la signature d'une convention entre la Municipalité et le Gouvernement portant sur l'engagement de la commune concernée à atteindre les objectifs de dézouage et/ou de sécurisation définis. Cette convention doit en outre être approuvée par le Conseil communal.

Hébergement

En matière d'hébergement, il s'agit de favoriser la restructuration de l'offre et sa mise en adéquation avec les demandes des différentes catégories d'usagers, cela notamment par le biais de conditions cadre réadaptées. L'objectif est de favoriser le retour d'un parc hôtelier attractif, de qualité, répondant à une demande ciblée. L'attractivité retrouvée doit diminuer l'effet « saisonnalité » et favoriser l'augmentation du taux d'occupation et des nuitées.

La PADE – adoptée par le Conseil d'Etat le 8 juin 2011 en tant que document de référence pour la mise en œuvre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) pour la période 2012-2017 – précise dans son but opérationnel H.2.2 qu'il s'agit de « Définir une stratégie et des outils d'intervention en matière d'hébergement touristique marchand (hôtellerie, parahôtellerie, résidences de tourisme, etc.) ».

Un projet de stratégie cantonale a été élaboré par le DECS, accompagné d'une directive interne d'application. Ces documents répondent au but opérationnel H.2.2 donnant ainsi la base nécessaire à un nouvel axe stratégique H.5 « Soutenir l'hôtellerie régionale (PME en raison individuelle, SA ou Sàrl, hors chaînes/groupes suisses et internationaux) soumise à une forte saisonnalité et localisée dans des périmètres où le PIB régional dépend fortement du tourisme ». Le projet de fiche H amendée est remis en annexe.

L'adoption de la fiche H rend éligible l'hôtellerie à un soutien LADE sous l'égide des projets régionaux (art. 24). Le modèle financier élaboré sur la base de projets concrets et en étroite coordination avec la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) prévoit un soutien, au titre de la LADE, au maximum de 20 % sous la forme de prêts sans intérêts et de 10 % en aides à fonds perdus, ceci en coordination avec les outils de soutien financier fédéraux (Loi fédérale sur la politique régionale/LPR et prêts de la SCH).

Ce modèle a été validé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 4 mars 2015. Le Gouvernement a également consenti à une hausse du budget ordinaire du SPECo pour la mise en œuvre de cette politique, décision entérinée par le Grand Conseil lors de l'adoption du budget 2016.

Révision partielle de la LADE

Entrée en vigueur le 1er janvier 2008, la LADE fait l'objet depuis plusieurs années de réflexion du Conseil d'Etat en vue de sa révision partielle poursuivant un double objectif.

1) Adapter les instruments consacrés par cette loi-cadre à des fluctuations conjoncturelles toujours plus rapides et incertaines, notamment en lien avec le franc fort et ses conséquences sur le secteur des exportations, principalement dans le secteur industriel.

2) Adapter la gouvernance de la LADE, notamment sous l'angle du principe de subsidiarité, des compétences financières dévolues au Conseil d'Etat et au Département en charge de l'économie ainsi que de l'évaluation des effets (outcomes) de la LADE/PADE, ce en vue d'en renforcer le pilotage par le Conseil d'Etat.

Afin d'être en possession de l'ensemble des informations nécessaires à la finalisation de son projet, le Conseil d'Etat a chargé le DECS/SPECo de compléter le dossier sous deux points: d'une part, par une évaluation des effets du franc fort - né de la suppression, le 15 janvier 2015, par la Banque nationale suisse (BNS) du taux plancher de CHF 1,20 pour 1 Euro - sur les perspectives conjoncturelles (objet de plusieurs interventions parlementaires). D'autre part, par une première auto-évaluation de la PADE à mi exercice 2012-2017.

Sur la base de ces compléments, le Conseil d'Etat a été en mesure d'arrêter ses orientations concernant la réforme partielle de la LADE à la fin de l'automne 2015. Le projet de révision partielle de la LADE sera par conséquent remis au Grand Conseil dans le courant du premier trimestre 2016.

Nous rappellerons que la révision législative projetée sera ultérieurement complétée par l'adoption, par le Conseil d'Etat, de deux projets de règlements sur les modalités d'examen, d'octroi, de suivi et de contrôles des aides financières LADE en faveur des projets « entreprises » et des projets régionaux. Ceux-ci auront pour principal objectif de consacrer un renforcement de la coordination entre services et entre départements, ainsi que d'identification de l'ensemble des sources de financement engagés par l'Etat en faveur de tel ou tel projet. Par cette coordination renforcée, le Conseil d'Etat vise à éviter tout risque de morcellement de l'information et d'atomisation des diverses sources de subventionnement, conformément au principe de subsidiarité. En outre, ces règlements consacreront, tout comme la loi révisée partiellement, le principe d'un renforcement des outils d'évaluation de la LADE/PADE, notamment dans le sillage des recommandations topiques de la cour des comptes dans son rapport n°30.

Adoption de la révision de la LADB et de plusieurs modifications réglementaires

Après des discussions et débats particulièrement nourris - témoignant des enjeux sociétaux et économiques liés à cette problématique sensible - le projet de révision partielle de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) a été adopté, en janvier 2015, par le Grand Conseil.

Cette révision a également permis de répondre aux interventions parlementaires suivantes:

- Postulat Grégoire Junod et consorts demandant de différer les horaires de vente d'alcool des heures d'ouverture des commerces : une mesure de santé publique et prévention de la violence ;
- Postulat Frédéric Haenni et consorts visant à assurer un avenir durable aux acteurs de la restauration, en renforçant la formation ;
- Postulat Claude-Alain Voiblet : nuits festives : diminuer la pression sur les autres acteurs de la vie urbaine et sur les services publics.

Pour mémoire, le but essentiel de la loi révisée porte sur la protection de la jeunesse contre la sur-consommation d'alcool et les incivilités/violences qui en résultent, en agissant notamment sur les horaires de vente et sur le type d'alcools vendus (visés en premier lieu la bière et les alcools forts). La nouvelle législation consacre également un renforcement de la formation professionnelle des futurs exploitants afin de contribuer à l'amélioration des conditions-cadre de la branche.

Cette révision entérinée, il s'agissait dans la foulée de procéder à plusieurs adaptations au niveau des règlements d'application. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a validé durant le deuxième trimestre 2015 les révisions réglementaires suivantes:

1) Règlement du 9 décembre 2009 d'exécution de la LADB (RLADB) qui a notamment permis de préciser les nouveaux articles de la LADB (précisions quant à l'application du double horaire communal pour les magasins, pour les sanitaires, choix de 3 boissons sans alcool, fouille, allègement des pièces à produire avec une demande de licence, précisions relatives à la durée de l'interdiction de vendre et de servir des boissons alcooliques et à la formation complémentaire).

Il est important de souligner qu'une requête à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal a été déposée à l'encontre de trois articles du RLADB (art. 10c, 11b et 26). L'entrée en vigueur des 3 articles contestés du nouveau RLADB a donc été

suspendue, l'effet suspensif ayant été accordé par ladite Cour. La procédure suit son cours mais elle n'a pas eu d'incidence sur l'entrée en vigueur, au 1er juillet 2015, des autres articles régissant le domaine des auberges et débits de boissons.

2) Nouveau règlement du 23 septembre 2015 de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence (RCCAL). Celui-ci formalise le renforcement de la formation des futurs titulaires du certificat cantonal d'aptitudes. Il réaménage les différents modules de cours dont les délimitations ont été clarifiées pour une meilleure compréhension des différents aspects de la formation. Il introduit un enseignement relatif à la connaissance, la mise en valeur et la transformation des produits du terroir vaudois.

3) Règlement du 20 décembre 2006 sur la taxe, les émoluments et les contributions à percevoir en application de la LADB (RE-LADB). Conformément à la LADB révisée, ce règlement augmente le taux des taxes cantonale et communales de 1,6 à 2% au maximum du chiffre d'affaires moyen, net de TVA, réalisé sur les débits de boissons à l'emporter et modifie sa perception, puisque dorénavant le canton perçoit les taxes cantonale et communale, et en assure la redistribution pour moitié aux communes (entrée en vigueur du nouveau régime au 1er janvier 2016).

4) Règlement du 8 janvier 2003 sur la délégation des compétences aux communes en matière d'auberges et débits de boissons et sur le registre des licences. Les modifications opérées dans ce règlement n'ont porté que sur la forme (mise en conformité avec plusieurs notions consacrées par la LADB révisée).

Projets de deux fonds de soutien à l'industrie

Voir sous la rubrique topique "Programme de législature 2012-2017" du présent rapport (Mesure 4.5).

Rapport annuel de gestion 2015
Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)
Sources d'informations complémentaires

[Politique d'appui au développement économique \(PADE / texte intégral\)](#)

[Politique des pôles de développement - Actualisation \(PPDE / texte intégral\)](#)

[Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 \(texte intégral\)](#)

Groupes de prestations
52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre décisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Groupes de prestations
52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

L'économie vaudoise a bien résisté au franc fort

L'abolition par la BNS - le 15 janvier 2015 - du cours plancher de l'euro (fixé à 1,20 francs en 2011) et ses répercussions sur l'économie auront marqué l'année 2015. Le franc fort a pénalisé des secteurs d'activité comme l'industrie et le tourisme alors que le secteur de la construction en particulier a connu une année plutôt positive.

Une économie préservée grâce à son adaptabilité et sa diversité

Les conséquences du franc fort que l'on pouvait craindre, notamment le recours massif au chômage partiel, les licenciements collectifs et les délocalisations dans les secteurs concernés ne se sont pas réalisés. Par son dynamisme, sa diversité et sa faculté d'adaptation, l'économie vaudoise a en effet bien résisté.

Bien que le nombre de travailleurs autorisés à bénéficier de réduction d'horaire de travail ait doublé en 2015 par rapport à 2014, atteignant 650 personnes en moyenne annuelle, il est resté loin des niveaux observés ces dernières années. A titre de comparaison, suite au précédent épisode d'appréciation du franc en 2011, ce sont jusqu'à 2200 personnes qui ont été concernées par le chômage partiel. Au plus fort de la crise financière en automne 2009, ce sont près de 7000 actifs qui ont été autorisés à bénéficier de réduction de l'horaire de travail (RHT).

Tendance du taux de chômage : légère hausse en 2015

Le taux de chômage vaudois est passé de 5.1% au 1er janvier 2015 (selon le recensement fédéral de la population 2010) à 4.8% à fin juin. Durant le premier semestre, le taux de chômage a baissé puis sous l'effet des facteurs saisonniers, il est remonté progressivement pour s'établir à 5.2% au 31 décembre.

Il convient de rappeler que le canton de Vaud rassemble à lui seul plus de 80% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. S'il pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,6 point.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 25'581 au 1er janvier à 24'240 fin juin pour terminer à 26'999 le 31 décembre. Le nombre de chômeurs a connu la même évolution, passant de 19'138 à 17'766 pour remonter à 19'498 fin décembre.

Indemnisation des demandeurs d'emploi

En 2015, les différentes caisses de chômage du canton ont indemnisé 35'986 chômeurs et versé 615 millions de francs d'indemnités de chômage. A elle seule, la Caisse cantonale de chômage (CCh) a indemnisé 27'377 chômeurs et versé 474 millions d'indemnités de chômage auxquelles il faut ajouter 92 millions au titre des prestations collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Financement des mesures du marché du travail

Durant l'année sous revue, le Service de l'emploi (SDE) a investi plus de 80 millions pour financer les mesures du marché du travail et a contribué ainsi à étoffer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI.

Financement de l'assurance perte de gain maladie APMG

L'assurance cantonale perte de gain destinée aux chômeurs malades et financée par des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage, est gérée par le SDE. En 2015, elle a indemnisé 1'369 personnes pour 97'007 jours de maladie à hauteur de 13.881 millions de francs.

Mesures d'accompagnement et lutte contre le travail au noir

Durant l'année 2015, le SDE s'est attaché à maintenir un haut niveau de contrôle pour prévenir le dumping social et salarial et lutter contre le travail au noir. Ce sont ainsi plus de 3'000 entreprises qui ont été contrôlées durant cet exercice.

165 cas potentiels de sous-enchère ont été transmis à la Commission tripartite chargée de l'exécution des mesures d'accompagnement. 87 interdictions de prestes des services pour une durée d'au moins une année ont été prononcées à l'encontre d'indépendants ou d'entreprises étrangères ainsi que 62 amendes pour un montant total de 133'000 francs.

308 employeurs ont été dénoncés pénalement pour des faits de travail au noir. Près de 2'400 cas de travailleurs sans titre de séjour ou n'ayant pas été annoncés aux assurances sociales et à l'impôt à la source ont été identifiés et transmis aux instances compétentes. Dans ce contexte, le SDE a facturé des frais de contrôle pour un montant de l'ordre de 356'000 francs. Les jours-amendes fermes prononcés par le Ministère public ont dépassé 224'000 francs et les amendes immédiates se sont élevées à plus de 123'000 francs.

Le SDE a également exigé rétroactivement la restitution de près de 2'000'000 de francs d'indemnités de chômage indûment perçues par des assurés qui exerçaient une activité non déclarée. Au total, 29 employeurs et 136 chômeurs ont ainsi été dénoncés pour infraction à la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

Modifications de Contrat-type de travail

En 2015, le contrat-type de travail du personnel des ménages privés a été modifié. Les salaires minimum ont été revus à la hausse afin d'être en adéquation avec les salaires obligatoires prévus par l'ordonnance fédérale sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de ce secteur. Le salaire horaire minimum applicable au personnel non qualifié est désormais de 18,55 francs (22,40 francs pour du personnel qualifié avec CFC).

Le Conseil d'Etat a également décidé en 2015 d'améliorer les conditions de travail dans le secteur agricole en modifiant le Contrat-type de travail. Dès le 1er mars 2015, la durée hebdomadaire de travail a diminué de 30 minutes et le salaire mensuel a augmenté de 50 francs passant à 3'370 francs. En outre, le salaire minimal du personnel travaillant dans ce secteur est passé à 3'420 francs à compter du 1er janvier 2016.

Sécurité et santé au travail

Pour la première fois en 2015, la Commission Fédérale de coordination pour la Sécurité au Travail (CFST) a confié au canton un mandat en matière de sécurité et santé au travail sous la forme contractuelle alors que jusqu'ici la collaboration passait par une simple directive. Ce nouveau mode opératoire unifie et renforce la coopération avec les instances fédérales chargées de la mise en place du dispositif.

En outre, le SDE a participé activement à la campagne de prévention du SECO sur les risques psychosociaux. En 2015 il a effectué 50 contrôles en entreprise sur la prévention de ces risques et poursuivra cette action en 2016.

Changement de chef de Service

Le 1er novembre 2015, Monsieur Roger Piccand a fait valoir son droit à la retraite après avoir dirigé le SDE pendant 26 ans. Durant cette période, le Service est passé de 50 à 500 collaborateurs.

Les faits marquants de sa gouvernance ont été la mise en place d'un service public de placement (implantation des ORP vaudois – VD canton pilote), la mise en œuvre de la libre circulation des personnes et le développement des mesures d'accompagnement ainsi que la mise en place d'un dispositif de surveillance du marché du travail chargé de prévenir le dumping social et salarial et de veiller à la protection des travailleurs.

C'est Monsieur François Vodoz qui occupait le poste d'adjoint du Chef de Service depuis 2008 qui a été nommé en qualité de nouveau Chef de Service au terme d'un processus de sélection ouvert.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

Suivi intensif des demandeurs d'emploi

En 2015, une moyenne de 25'210 demandeurs d'emploi ont été suivis et conseillés chaque mois par les ORP. Au total, 213'209 entretiens de conseil individuel entre un conseiller et un demandeur d'emploi ont été menés.

Activation des demandeurs d'emploi en mesures de réinsertion

Plus de 7'200 demandeurs d'emploi ont participé en moyenne chaque mois à une mesure du marché du travail accélérant ainsi leur réinsertion sur le marché de l'emploi. Cette intense activation des demandeurs d'emploi a permis d'occuper la quasi-totalité des places en mesure tout au long de l'année optimisant ainsi au maximum l'efficacité du dispositif.

Optimisation des MIP

A l'issue de son audit réalisé en 2014 sur les principales mesures d'insertion professionnelle (MIP) destinées aux bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI), la Cour des Comptes a formulé un certain nombre de recommandations. Durant l'année sous revue, le Service de l'emploi s'est appuyé sur ces observations pour améliorer encore le dispositif de réinsertion professionnelle :

- renforcement des mesures emploi par la création de places supplémentaires en programme d'emploi temporaires
- lancement de trois projets pilotes de mesures de réinsertion socio-professionnelles destinées à un public rencontrant des problématiques associées au chômage de longue durée (coaching individuel "Atout", mesure d'accompagnement vers l'emploi "Tangram" et une mesure de type bilan socio-professionnel
- amélioration du contenu de plusieurs cours avec un contenu plus individualisé
- optimisation de la durée de 3 formations (Protravail, J'EM+ et Avdems) afin de libérer des places et offrir l'opportunité à plus de demandeurs d'emploi de suivre ces mesures.

Placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI

Les ORP ont poursuivi leur collaboration active avec les entreprises afin d'optimiser le placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI. 5'219 entreprises ont reçu la visite d'un conseiller en personnel et 10'594 places vacantes ont ainsi été acquises. Cette intense activité de placement cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (allocation d'initiation au travail - AIT, stages professionnels, stages d'essai) a permis à 20'628 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2015.

En outre, le SDE qui suit en moyenne 3'150 bénéficiaires du RI en a réinséré 1'497 sur le marché de l'emploi.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La Plateforme CII traite les problématiques de réinsertion professionnelle complexes. Elle regroupe le SDE, le Service de prévoyance et d'aide sociale et l'Office de l'assurance-invalidité. En 2015, 97 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

Collaboration interdépartementale

Sous l'impulsion des Chefs de département du DECS et du DSAS, le Service de l'emploi, en collaboration avec le SPAS, a mis sur pied, au sein de l'ORP de Lausanne, une structure (Unité commune ORP-CSR) pour le suivi des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI).

Cette nouvelle entité réunissant les compétences des conseillers ORP et des assistants sociaux permet d'intensifier et d'améliorer la prise en charge globale des bénéficiaires du RI. Sous la forme d'un projet pilote d'une durée de 2 ans, ce dispositif est structuré pour accueillir 450 bénéficiaires. Il fera l'objet d'une évaluation confiée à l'Idehap.

Optimisation et simplification des processus de travail

Simplification des modèles utilisés en interne

En parallèle à la migration de l'ACV de Windows XP à Windows 7, le SDE a poursuivi la simplification de l'utilisation des modèles dévolus à l'édition des documents (convocations, décisions, etc.) traités au quotidien par les collaborateurs. Les solutions mises en places ont notamment simplifié le travail pour la gestion de 39'000 inscriptions de demandeurs d'emploi, 63'000 décisions liées aux mesures de réinsertion professionnelle et 220'000 procès-verbaux d'entretiens avec des demandeurs d'emploi.

Mise en place d'un système qualité au sein de la LMMT

En 2015, la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a développé un nouveau système qualité pour l'ensemble de ses activités. Cet outil développé en interne avec la participation de tous les collaborateurs offre une plateforme collaborative accessible par tous et en tout temps. Basé sur les standards ISO, ce système a permis d'unifier les procédures et de réviser l'ensemble des documents utilisés par la LMMT, ce qui a augmenté la productivité de l'instance.

Optimisation du processus de recrutement du SDE

En 2015, le SDE a testé Taleo en qualité de service pilote. Ce logiciel de gestion des ressources humaines optimise le processus de recrutement de la publication de l'annonce à l'organisation des rendez-vous en passant par la gestion centralisée des dossiers de candidatures. Il fait gagner du temps aux recruteurs, évite le stockage physique des dossiers papiers et permet des synergies internes entre les responsables du recrutement. En ce sens, ce logiciel, adopté depuis par le SDE, s'inscrit parfaitement dans la mouvance de la Gestion Electronique des Documents (GED).

Enquête de satisfaction auprès des assurés de la CCh

Entre le mois d'avril et le mois de mai 2015, près de 10'000 assurés ont été questionnés sur la qualité des prestations et la rapidité des paiements de la caisse cantonale de chômage (CCh). Le sondage a porté sur 5 critères : les prestations en général, la rapidité et la régularité des paiements, la qualité des informations et des conseils et enfin la qualité de l'accueil. Le taux de retour de 10% a révélé que 92% des assurés sont satisfaits des prestations de la CCh. Les résultats sont très similaires d'une agence à l'autre, ce qui signifie que la même qualité des prestations est garantie sur l'ensemble du territoire cantonal.

Etudes

- Evolution du travail intérimaire en Suisse romande - version actualisée (chiffres 2014)

Rapports

- Rapport au Conseil d'Etat sur les activités 2014 de la Commission tripartite du canton de Vaud chargée des mesures d'accompagnements à la libre circulation des personnes
- Rapport d'activité 2014 sur la lutte contre le travail au noir dans le secteur des métiers de bouche
- Rapport d'activité 2014 du Service de l'emploi

Bulletins et communiqués statistiques

- 12 bulletins mensuels et statistiques du chômage
- 12 communiqués de presse mensuels sur l'évolution du chômage vaudois

Articles de presse

- 10 articles publiés dans le cahier emploi de 24heures

Procédures d'extension CCT 2015

- CCT de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud: prorogation et extension de l'avenant du 01.01.2016;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: prorogation de l'extension;
- CCT Métal-Vaud: prorogation, modification du champ d'application de l'extension et extension de l'avenant sur les salaires 2015;
- CCT des garages du Canton de Vaud: prorogation, modification du champ d'application de l'extension et extension des avenants du 01.01.2013 et du 01.01.2015;
- CCT du commerce de détail de la ville de Lausanne: extension de l'avenant du 28.08.2014;
- CCT du commerce de détail de la ville de Nyon: remise en vigueur.

Groupes de prestations
54.1 Politique agricole

54.1 Politique agricole

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage; hébergement, intendance et restauration sur les sites de formation

Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DECS et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, améliorations foncières, aménagement/information du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques)
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, aff. extérieures, santé)
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Paysans et paysannes vaudois, vigneron et vigneronnes (toutes branches confondues)
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA)
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC : prés. VD)
- Services de l'Administration cantonale en lien avec l'agriculture et la formation professionnelle
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien avec l'agriculture

Groupes de prestations
54.2 Formation et Vulgarisation

54.2 Formation et Vulgarisation

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques ; Vulgarisation et formation continue pour les exploitations agricoles; Recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage

Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et à Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes)
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF à Marcelin
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle ; brevet ou maîtrise : agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernantes de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines)
- Surveillance des prestations déléguées de formation et de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale)
- Prestations de vulgarisation et fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages)
- Recherche appliquée : préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble ; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole ; jardin) ; recherche de nouveaux produits

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV)
- Autres centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA)
- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART)

Groupes de prestations
54.3 Viticulture et Promotion

54.3 Viticulture et Promotion

Accompagnement de l'économie vitivinicole et contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise; police phytosanitaire

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture
- Propriétaires et copropriétaires viticoles
- Communes territoriales, viticoles ou propriétaires de vignes
- Interprofession vitivinicole vaudoise
- Office des vins vaudois
- Commission des désignations des vins vaudois
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB)
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants)
- Société coopérative "Cave Vaudoise"
- SCAV – Laboratoire cantonal
- SELT – Promotion économique et Police du commerce
- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national
- Fédération Pays de Vaud, pays de terroir
- Comptoir suisse (Magiciens de la Terre, Beaulieu Exploitation, Swissexpo, etc.)
- Association Art de Vivre (FPVPT, OVV, OTV)
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne
- Ecole d'ingénieurs de Changins
- Confrérie des vigneron de Vevey
- Fondation du Château de Chillon et Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette
- Fédération vaudoise des vigneron
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
- Clientèle privée, grossistes et détaillants (ventes de vin)

Groupes de prestations
54.4 Développement rural et contributions

54.4 Développement rural et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts

Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles)
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit les paiements directs fédéraux et les aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne)
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficacité des ressources)
- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles bénéficiaires de paiements directs
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.)
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux
- Office fédéral de l'agriculture
- Direction et services de l'ACV en lien avec la protection de l'environnement (DGE), la protection des animaux (SCAV) ou le calcul des contributions (ACI)
- Services de l'ACV en lien avec le territoire agricole (SDT-AT, OIT, IRF, Statistique Vaud) et le développement rural (SDT-AF, SPECo)
- Commissions foncière rurale
- Commissions d'affermage
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA)
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA)
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordination et délégation des contrôles)
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE
- Commissaires régionaux et suppléants
- Préposés agricoles
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions

Politique agricole

Année agricole et météo

L'année 2015 a été chaude et sèche, les précipitations manquant d'environ 25%. Ces conditions ont provoqué un fort stress hybride sur toutes les cultures entraînant un déséquilibre ayant conduit à un ralentissement ou un blocage de la croissance des plantes.

Des foyers de flavescence dorée ayant été découverts pour la première fois dans notre canton, des mesures de lutte ont été prises. De plus, la bactérie *Pseudomonas syringae* pv *actinidiae*, dont l'origine est due à l'importation de plants contaminés, a nécessité l'arrachage de 2.8 hectares de kiwis sur La Côte.

Au vu des conditions météorologiques du moins de juillet, l'Etat-major cantonal de conduite a planifié, avec le DECS et l'Armée, l'approvisionnement en eau par hélicoptères des bovins se trouvant dans les alpages du Jura et des Préalpes vaudoises. Le pompage agricole en rivière a été interdit et le DECS a autorisé l'apport de fourrages sans que cela n'entraîne de diminution des contributions d'estivage.

Pour la deuxième année consécutive, des dégâts importants sont apparus dans le vignoble vaudois lors de la formation des grappes. La firme Bayer a admis que le fongicide fluopyram (Moon Privilege) pourrait en être le responsable, les travaux visant à établir ce lien étant conduits par Agroscope et les services cantonaux concernés. Le Conseil d'Etat a prélevé un montant de 70'000 francs sur le fonds de prévoyance pour les risques non assurables afin de financer l'évaluation des dégâts par l'assurance grêle. De même, le SAGR a donné l'alerte aux stations fédérales. Le manque à gagner pour la viticulture vaudoise pourrait se monter à quelques 40 millions de francs pour l'année 2015 et représenter une perte de récolte d'environ 5% de la production annuelle moyenne.

Actes législatifs

Le Conseil d'Etat a approuvé le principe d'un soutien complémentaire à l'organisation de marchés publics surveillés de bétail. Une augmentation du plafond des aides individuelles destinées aux détenteurs de bétail permettra également de renforcer le soutien au jeune bétail sevré, dont l'élevage permet de valoriser le lait produit sur l'exploitation. De même, l'octroi d'une aide individuelle pour la mise en place de nouvelles cultures de fruits résultant de la conversion de vergers commerciaux est désormais possible.

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur les boissons alcooliques révisée, la modification du règlement sur les vins vaudois et du règlement sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange permet d'améliorer le potentiel qualitatif de nos vins, leur traçabilité ainsi que la transparence des procédés de vinification, l'édulcoration devenant prohibée.

Afin de répondre aux besoins des exploitants et de s'adapter à l'évolution de la législation en la matière, le DTE et le DECS ont modifié la directive relative à l'examen des projets de constructions agricoles effectué conjointement par le SDT et le SAGR. La construction de logements pour le personnel temporaire est désormais possible, des autorisations provisoires pouvant être délivrées sous certaines conditions.

Marchés et économie agricoles

L'année a été difficile pour les éleveurs et engraisseurs de porcs, le prix moyen de gras se situant au même niveau que l'année 2012, soit 1 franc de moins par kilo qu'en 2013. Un essai en cours sur l'exploitation de Grange-Verney vise à différencier la viande pour des marchés de proximité et/ou de labellisation.

Le marché du lait a été au plus bas avec un prix moyen indicatif aux producteurs de 52 centimes par kilo. La sécheresse a péjoré la situation, les agriculteurs ayant dû acheter du fourrage et/ou éliminer des bêtes. En revanche, le marché de la viande des vaches de réforme a été satisfaisant.

Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)

Lors de leur séance de travail du 18 juin 2015, les membres de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) ont élu le conseiller d'Etat vaudois Philippe Leuba en tant que nouveau président. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, ce dernier a déclaré vouloir s'engager en faveur d'une agriculture productive, axée sur la valeur ajoutée, et offrir aux jeunes de la branche des perspectives professionnelles motivantes et rémunératrices.

Formation et vulgarisation

La Fondation rurale interjurassienne et Agrilogie Grange-Verney proposent dès à présent une formation professionnelle de

niveau supérieur qui permet de valoriser, approfondir ou acquérir de nouvelles compétences et ainsi devenir un utilisateur professionnel de chevaux attelés (transport, travaux agricoles, compétition).

La mise en œuvre du projet *Discipline* se poursuit, une directive introduisant un pourcentage minimum de cours suivis pour se présenter aux examens finaux est notamment en cours d'élaboration afin de lutter contre l'absentéisme.

Viticulture et promotion

Promotion conjointe Terravin & 3 AOP vaudoises (Gruyère, L'Étivaz, Vacherin Mont-d'Or)

Au cours de treize sessions ayant eu lieu à SHMS Caux, GSHM Glion et Bulle, à l'EH de Lausanne et de deux semaines gastronomiques à l'EHL (dégustation d'un menu à base des 3 fromages AOP), 670 élèves ont bénéficié de cette prestation. Le concept sera adapté afin de décliner une prestation disponible pour les entreprises qui souhaitent offrir une dégustation didactique à leurs collaborateurs.

Vin et fromage du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a choisi le « Château La Bâtie », AOC La Côte, propriété de Madame Laura de Cormis, de même que le Gruyère AOP de la fromagerie de Bière, lesquels seront servis aux hôtes du Conseil d'Etat lors de réceptions et manifestations officielles jusqu'à l'automne 2016.

Année viticole

Grâce à un ensoleillement exceptionnel, le raisin présente une qualité exemplaire. La sécheresse, aggravée par les effets secondaires d'un produit fongicide qui a touché plus de 500 hectares, a pour conséquence une petite récolte qui fait suite à deux modestes vendanges. La filière vitivinicole souffrant d'un manco pouvant conduire à des difficultés économiques, le SAGR sera vraisemblablement davantage mis à contribution à l'avenir.

Suite aux différentes affaires vitivinicoles qui ont défrayé la chronique en 2014, un essai de contrôle de charge à la vigne a été introduit en 2015 ; aucun cas d'abus manifeste n'a été constaté. D'autres mesures de contrôles des vendanges devraient être prises, en concertation avec les autres cantons viticoles et l'Office fédéral de l'agriculture.

Plateforme Restocoll

La stratégie de promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective, en réponse à un postulat du député Yves Ferrari, a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil. Un comité de pilotage "Plateforme Restocoll" interdépartemental a été créé à cet effet. Diverses pistes sont actuellement à l'étude afin d'atteindre les objectifs fixés par le Grand Conseil.

Développement rural et contributions

La consolidation de la politique agricole 2014-2017 se poursuit par l'atteinte du plafond cantonal en matière de contributions à la qualité du paysage, qui couvrent bientôt l'ensemble des surfaces concernées.

Pour la première fois, la saisie des données agricoles ne nécessite plus d'envoi de tirage papier. La dématérialisation des documents s'accroît, seules les correspondances touchant des cas particuliers nécessitant un échange de courriers.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

Améliorations foncières

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Conseil d'Etat a décidé de transférer la partie agricole des améliorations foncières au SAGR, qui reprend alors la gestion des remaniements parcellaires et des syndicats d'améliorations foncières agricoles, des constructions rurales ainsi que du morcellement du sol. L'optimisation des processus et les travaux préparatoires à la délivrance de ces prestations ont été réalisés en 2015.

Soutien à la filière porcine

Le Conseil d'Etat a apporté son soutien à la filière porcine vaudoise en proposant au Grand Conseil un crédit de 4 millions de francs en vue de financer les subventions destinées à la construction ou à la rénovation de porcheries. L'objectif est double : répondre aux obligations fédérales en matière de protection des animaux et renforcer la production de porcs vaudois tout en optimisant sa mise en valeur.

Coffret présentant un vin élevé dans sept barriques différentes

Le domaine viticole pédagogique de l'école d'agriculture de Marcellin a mené une expérience à la fois originale et pédagogique : l'élevage d'un vin dans sept barriques de bois différents. Cet essai présente un triple objectif pour Agrilogie : enrichir les compétences du domaine dans la vinification de différentes essences, renforcer sa position pionnière en œnologie et disposer d'expérience pour illustrer son enseignement auprès des élèves et apprentis.

Modifications légales

[Modification](#) du règlement du 15 décembre 2010 sur la promotion de l'économie agricole (soutien aux marchés publics surveillés de bétail)

[Modification](#) du règlement du 15 décembre 2010 sur la promotion de l'économie agricole (soutien aux nouvelles cultures de fruits)

[Modification](#) du règlement du 27 mai 2009 sur les vins vaudois

[Modification](#) du règlement du 16 juillet 1993 sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange

Groupes de prestations
56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation pour décision CAMAC.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.
- Appui technique pour le suivi de la construction de la Maison du Sport Vaudois.
- Octroi de préavis techniques pour la détermination de subsides.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH (en collaboration avec le secrétariat général du département).
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur territoire vaudois.
- Accompagner et faciliter l'installation sur territoire vaudois de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO).
- Swiss Olympic.

Groupes de prestations
56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Enseignants d'éducation physique et sportive, de rythmique, de natation et enseignants généralistes.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

Groupes de prestations
56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Elaboration des mesures de promotion de la santé par le sport, en collaboration avec le Service de la santé publique.
- Organisation et développement du programme fédéral Jeunesse+Sport.
- Collaboration à la gestion de la Fondation "Fonds du sport vaudois".
- Etude et conduite des projets d'actions de soutien au sport.
- Formation de l'encadrement (monitrices et moniteurs J+S).
- Information
- Réflexion sur le rôle et la place du sport d'élite dans le canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement et instituts de formation, notamment ISSUL et HEP.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la santé publique (SSP).
- Public.

Sur le plan interne

- Le suivi d'une apprentie et l'obtention du label "Entreprise formatrice favorable au sport de performance" délivré par Swiss Olympic.

La publication

- des résultats d'une étude d'impact économique généré par la présence des fédérations internationales de sport à Lausanne / Vaud / Suisse
- d'un document de recueil des évaluations en EPS à l'attention des élèves de 5P à 11S
- d'un document pour l'évaluation en EPS à l'intention des enseignant-e-s du cycle secondaire
- d'un calendrier du fair-play en collaboration avec le dessinateur Stef (Stéphane Monnier)
- du huitième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"
- du numéro 51 de la revue "Espaces pédagogiques"
- de nouveaux documents pour le Mérite sportif vaudois selon le nouveau visuel.

La mise sur pied

- de la rencontre annuelle des associations sportives cantonales
- de la rencontre annuelle des répondants communaux du sport
- en collaboration avec la Fondation « Fonds du sport vaudois », de la remise des bourses du « Fonds du sport vaudois » aux sportifs détenteurs de cartes Swiss Olympic or, argent, bronze et élite
- en collaboration avec la Fondation « Fonds du sport vaudois », de la séance annuelle des clubs élite en sport collectif
- de la 17e édition de la cérémonie du Mérite sportif vaudois qui s'est déroulée à Gland et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2015 et qui a mis à l'honneur les champions de Suisse, d'Europe et du Monde catégorie Elite de notre canton
- de 14 séances d'animation pédagogique en EPS
- de 12 conférences régionales de chefs de file de l'EPS
- de 2 séances d'information pour les nouvelles personnes enseignant l'EPS
- de 1 séance pour les nouvelles personnes enseignant la rythmique
- de 3 séances de présentation des nouveaux moyens d'évaluation à l'intention des chefs de file de l'EPS
- de 1 séance pour les enseignants EPS des écoles professionnelles
- de 2 séances de la Commission cantonale consultative de l'EPS
- de 119 modules de formation J+S (dont notamment 29 cours de formation de moniteurs, 2 cours de formation de coaches, 5 modules de perfectionnement de coaches, 42 modules de perfectionnement de moniteurs, 6 modules de formation continue 1, 2 modules de perfectionnement pour experts, 5 modules de prévention « Toxicomanie » et « Abus sexuels » et 13 cours J+S « Sport des enfants ») regroupant près de 2500 participants
- de 17 séances de commissions de discipline sportive J+S
- des mesures de promotion de la santé par le sport en collaboration avec le SSP

La supervision

- de 688 camps sportifs scolaires concernant près de 26'880 élèves
- de 1'000 offres J+S annoncées par les structures sportives vaudoises donnant droit à des subventions fédérales pour plus de CHF 6'000'000.-
- de plus de 150 cours de SSF annoncés à J+S
- de l'organisation de l'EPS dans 119 établissements scolaires
- du sport scolaire facultatif pour près de 20'000 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases

et apprentis des écoles professionnelles

- de 10 compétitions scolaires cantonales
- de la délégation vaudoise à la journée suisse de sport scolaire
- de la partie sportive des 6 structures sport-études de la scolarité obligatoire

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

La conduite de nombreux projets parmi lesquels :

Dans le secteur scolaire

- Adoption et entrée en vigueur du règlement d'application de la loi cantonale sur l'éducation physique et le sport et de ses directives.
- Ouverture, en collaboration avec le DFJC, de deux structures Sport-Arts-Etudes.
- Développement du projet « Entreprise formatrice favorable au sport de performance ».
- Introduction des nouveaux moyens de planification et d'évaluation de l'EPS au cycle secondaire.
- Introduction du Recueil des évaluations en EPS de la 5e à la 11e année.
- Développement d'une plateforme WEB pour la saisie des évaluations en EPS.

Dans le secteur du sport associatif

- Développement du soutien à la politique cantonale de sport des adultes, en collaboration avec Pro Senectute Vaud.
- Collaboration avec la Fondation « Fonds du sport vaudois » pour la construction et l'exploitation de la Maison du Sport Vaudois à Leysin.
- Organisation de la séance des répondants communaux du sport
- Création de nouveau visuel et site internet pour le Mérite sportif vaudois.

Dans le secteur du sport international

- Préparation du dossier de candidature Lausanne/Vaud pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (activité de promotion de la candidature, présence de la délégation à Kuala-Lumpur (session du CIO) et obtention des JOJ).
- Création de l'association et nomination du Comité d'organisation des JOJ 2020
- Accueil de plusieurs fédérations qui ont choisi d'établir leur siège dans le canton : Fédération internationale de Roller Sport (FIRS), Comité international des sports des sourds (CISS), International World Games Association (IWGA), toutes basées à la Maison du sport international.
- Création officielle de l'association « Cluster sport international », nomination de ses instances, engagement du personnel et début de ses activités, constituées notamment de l'animation d'un réseau qui regroupe autour des organisations sportives internationales présentes dans le canton le monde de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport.

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- Introduction dans les établissements scolaires de l'annonce du SSF vaudois dans le programme J+S en vue d'obtenir des subventions fédérales.
- Extension de l'offre de formation et de perfectionnement pour les moniteurs par la mise sur pied de 119 cours dans le cadre des programmes Jeunesse+Sport suivants :

a) « Sport des enfants » pour les enfants entre 5 et 10 ans

b) « Sport des jeunes » pour les personnes entre 10 et 20 ans.

- Mise en application du nouveau programme « assurance qualité » qui consiste à effectuer des visites (47) dans les clubs et pour évaluer les leçons données aux participants.

Dans le secteur des équipements sportifs

Participation aux jurys et aux commissions suivants :

- Commission Consultative des Constructions Scolaires (CCCS)
- Groupe de projet PAC Malley
- Groupe suivi projet patinoire-piscine de Malley
- Expert : concours Arzier-Le-Muids salle triple, Ecublens salle double
- Suivi de projet : salle triple à Avenches, salle triple à Puidoux, salle triple à Yvonand, salle triple à Moudon, salle triple à Yverdon
- Elaboration de directives d'application du règlement de la loi cantonale du 18 décembre 2012 sur l'éducation physique et le sport concernant le subventionnement cantonal des infrastructures sportives d'importance au

minimum régionale.

Rapport annuel de gestion 2015
Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
Sources d'informations complémentaires

Autres informations en lien avec le service

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le site internet du Service de l'éducation physique et du sport: www.vd.ch/seps

Ainsi que dans la thématique "sport" du site internet: www.vd.ch/sport

Groupes de prestations
306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

Groupes de prestations
306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

Groupes de prestations
306.4 Asile

306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

Groupes de prestations
306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Tribunal fédéral et Cour de droit administratif du Tribunal cantonal
- Commissions communales "suisse/étrangers".

Groupes de prestations
306.6 Identité

306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Saisie des données biométriques des ressortissants au bénéfice d'un titre de séjour d'Etats non membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en application de la Loi fédérale du sur les étrangers (LEtr).

Descriptif

- Vérification des dossiers et validation des commandes de documents d'identité de ressortissants suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Saisie des données biométriques des ressortissants suisses et étrangers
- Etablissement de passeports provisoires aux citoyens suisses
- Information des nouveaux préposés communaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Ressortissants étrangers au bénéfice d'un titre de séjour "états tiers", domiciliés dans le canton de Vaud
- Requérants d'asile ou apatrides au bénéfice d'une autorisation d'obtention d'un titre de voyage ou de passeport pour étranger, domiciliés dans le cantons de Vaud
- Administrations communales
- Polices communales et cantonale
- Division Etrangers du Service de la population
- Police fédérale, section documents d'identité à Berne
- Représentations consulaires en Suisse et à l'étranger
- Office fédéral des migrations (ODM) à Berne

Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

Gestion et administration du service
Traitement de problématiques juridiques
Relations avec les communes
Autorité de surveillance des contrôles des habitants

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support aux communes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DECS
- Services transversaux
- Communes.

Groupes de prestations
306.8 Intégration

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.

Evénements marquants, évolutions significatives

Etat civil

En 2015, les quatre offices de l'état civil ont enregistré 22'534 événements d'état civil (naissances, décès, mariages, partenariats enregistrés, reconnaissances, déclarations sur le nom, 21'278 en 2014). Les opérations et procédures traitées par la Direction de l'état civil (autorité de surveillance et office spécialisé de l'état civil) se sont élevées à 10'859 (9'864 en 2014). L'activité est ainsi en hausse par rapport à l'année précédente.

L'intérêt pour les célébrations de mariages sur des sites d'exception, spécificité vaudoise, s'est confirmé en 2015 : 190 cérémonies ont été organisées sur de tels sites. Afin de pouvoir répondre à la demande, le Conseil d'Etat a décidé d'engager des effectifs supplémentaires en 2016 qui pourront assurer les célébrations trois samedis par mois dans les 11 salles particulières Toujours afin de répondre à la demande en faveur de cette prestation spécifique, le forfait relatif aux célébrations particulières a été doublé et se monte désormais à 1'500 francs.

Centre de biométrie, documents d'identité

Le centre de biométrie a connu encore une année 2015 de tous les records, concernant l'établissement du nombre de passeports, cartes d'identité et passeports provisoires. Depuis l'ouverture du nouveau Centre au Flon en 2011, le chiffre d'affaire a cru d'environ 75%. En termes de production de passeport uniquement, la quantité de 39'000 unités en 2011 a bondi à 67'000 unités en 2015 soit une augmentation d'environ 92%. De même, il n'a jamais été produit autant de passeports provisoires (délivrés le jour même pour les voyages dits urgents) que cette année soit : 1218.

Malgré cette augmentation significative, chaque citoyen vaudois a toujours pu prendre rendez-vous dans un délai de 8 jours ouvrables maximum, et ce, même au plus fort de la demande et ainsi recevoir ses documents d'identité dans un délai de 10 jours ouvrables après sa venue.

Naturalisation

Le Service de la Population suit le dossier de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité. Il a notamment coordonné l'analyse de l'ordonnance fédérale d'exécution soumise à consultation. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a fait part de ses réserves en relevant notamment la contradiction entre le nouveau dispositif fédéral et la Constitution vaudoise, qui prévoit que le Canton et les communes facilitent la naturalisation des étrangers et que la procédure soit rapide et gratuite.

En 2015, 4135 personnes au total ont été naturalisées dans le canton de Vaud, toutes procédures confondues.

Contrôle des habitants

Le 18 novembre 2015, la Cour des comptes publiait un rapport d'audit du contrôle des habitants dans le canton Vaud et émettait trois recommandations pour le SPOP, autorité de surveillance des contrôles des habitants. Avant même l'audit, le SPOP avait pris des mesures en cohérence avec ses conclusions, s'organisant à l'interne pour favoriser une coopération étroite avec les communes. Directives et circulaires du Service sont désormais rédigées en associant des membres de l'Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH) pour un usage standard. Un soin particulier a été apporté pour renforcer la clarté des instructions destinées aux communes. Une surveillance plus directe de l'activité des bureaux du contrôle des habitants doit encore être mise en place.

Asile

L'asile dans le canton

L'année 2015 a été fortement contrastée en ce qui concerne les arrivées des requérants d'asile en Suisse et dans notre canton. Les cinq premiers mois, notre pays a reçu peu de demandes d'asile et le canton de Vaud a fermé une structure d'accueil. Les entrées mensuelles sur sol helvétique entre janvier et fin avril 2015 étaient comprises entre moins de 1'200 et plus de 2'500. A partir de la mi-mai, les arrivées ont nettement augmenté et ont oscillé, toujours à l'échelle suisse, entre 2'700 en mai, à plus de 5600 en novembre. Ainsi, en 2015, plus de 39'000 demandes d'asile (10'000 de plus que prévues) ont été déposées en Suisse. Dans le canton de Vaud, qui a la charge de 8% des requérants attribués par la Confédération, ces chiffres se sont traduits par l'arrivée de plus de 360 personnes par mois en moyenne, de juin à décembre. Aussi l'EVAM a dû trouver en six mois plus de 1'200 places d'hébergement supplémentaires (appartements, foyers et abri PCi).

En 2015, 750 personnes, relevant de l'asile ou de la loi sur les étrangers, ont dû par ailleurs quitter le canton et la Suisse, soit trois personnes en moyenne par jour ouvrable. Sur l'ensemble de ces 750 départs contrôlés, 367 ont concerné des personnes condamnées pénalement (dont les deux tiers ont été expulsées directement à l'issue de leur peine de prison).

Réorganisation de l'asile

En 2015, le Canton de Vaud a poursuivi sa participation active aux travaux sur la réorganisation du domaine de l'asile avec l'ensemble des cantons romands et la Confédération. La liste des futurs sites d'hébergement fédéraux devrait être connue en 2016.

Etrangers

L'année 2015 aura vu la mise en place d'un dispositif de collaboration pour la transmission d'informations en faveur du SPOP-Division Etrangers par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et le SDE concernant les ressortissants européens de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) titulaires d'un permis B.

En effet, désormais le SPAS transmet mensuellement l'identité des ressortissants européens qui ont recours aux prestations du Revenu d'insertion (RI) dans les deux ans qui suivent l'obtention d'une autorisation de séjour (permis B) dans le cadre de la libre circulation. Ces informations permettent de réexaminer les conditions de séjour en Suisse des personnes concernées et, le cas échéant, de prononcer la révocation de leur autorisation de séjour et le renvoi de Suisse.

Quant au Service de l'emploi (SDE), il communique l'identité de tous les ressortissants européens qui sont annoncés comme demandeurs d'emploi. Ce signalement permet, selon les situations, de révoquer le permis B obtenu dans le cadre de la libre circulation par les ressortissants des Etats de l'UE et de l'AELE et d'émettre un permis de courte durée (permis L) aux fins de recherche d'emploi.

Avec ce dispositif, la Division Etrangers du SPOP met en œuvre une Circulaire fédérale commune au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et utilise deux postes à temps plein obtenus pour l'exercice 2015 pour ces nouvelles tâches.

Intégration des étrangers, prévention du racisme

En 2015, le nombre de projets en faveur de l'intégration des étrangers soutenus par le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) a poursuivi sa progression (+6%).

Pour faciliter l'accès aux informations et l'insertion sociale des étrangers, le BCI a publié une nouvelle brochure, *Associations de migrants dans le canton de Vaud* : destinée aux personnes concernées, comme aux professionnels œuvrant à l'intégration, elle contient notamment un répertoire d'adresses des associations communautaires actives dans le domaine de la migration.

Le canton de Vaud a également mis un accent particulier sur l'amélioration de l'intégration des personnes titulaires d'une admission provisoire (permis F) sur le marché du travail. Une réflexion et une action concertées sont menées entre le SPOP et l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en particulier. Cette démarche a permis d'identifier des axes de travail et des mesures propres à améliorer la prise d'emploi des permis F. L'effort sera maintenu dans les années à venir sous forme, notamment, de projets pilotes, d'amélioration de la coordination entre les acteurs concernés (Centre social d'intégration des réfugiés - CSIR, EVAM et Service de l'emploi), de soutien aux efforts entrepris par l'EVAM et de recherche de pistes alternatives.

Afin d'encourager les 96 000 étrangers du canton disposant de droits politiques à en faire usage lors des élections communales du 28 février 2016, le BCI et le Service des communes et du logement ont réalisé et diffusé un document explicatif clair. Le dépliant « Une voix, un choix » a été envoyé en décembre directement aux personnes concernées et mis à la disposition des communes et des associations intéressées.

Dans le domaine de la prévention du racisme, sur la proposition du BCI, une quinzaine d'associations et de communes ont constitué une plate-forme, afin de donner davantage d'écho et de visibilité aux initiatives entreprises dans le canton à l'occasion de la Semaine de lutte contre le racisme. Cette plate-forme, coordonnée par le BCI, est aussi un lieu d'échanges et de réflexions en matière de lutte contre les discriminations.

Travaux avenue de Beaulieu à Lausanne: améliorer l'accueil et la sécurité

D'importants travaux ont été réalisés en 2015 dans le bâtiment du SPOP, avenue de Beaulieu, à Lausanne. Ces aménagements sont destinés à améliorer l'accueil dans les locaux du service, accroître la sécurité des collaboratrices et collaborateurs comme des visiteurs et rapprocher les activités du SPOP en accueillant le secteur des naturalisations dans le même bâtiment que les divisions asile et étrangers.

De mars à août, une partie du 4e étage du bâtiment, libéré par les anciens locataires, a été réaménagée pour accueillir le secteur des Naturalisations, auparavant à Langallerie, à Lausanne.

A partir du mois d'août et jusqu'à la fin de l'année, les travaux ont concerné le rez-de-chaussée. La salle d'attente y a été sensiblement agrandie et améliorée ; l'accès au bâtiment a été modifiée, afin de disposer de deux entrées : l'une pour les administrés et l'autre pour les collaboratrices et collaborateurs.

[Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

Etat civil

Service de la population

Direction ETAT CIVIL

Rue Caroline 2
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 38 57
[etatcivil.cantonal\(at\)vd.ch](mailto:etatcivil.cantonal(at)vd.ch)

www.vd.ch/etat-civil

Naturalisation

Service de la population

Secteur NATURALISATIONS

Rue de Langallerie 9
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 45 91
[info.naturalisation\(at\)vd.ch](mailto:info.naturalisation(at)vd.ch)

www.vd.ch/naturalisation

Asile

Asile sur le site cantonal: www.vd.ch/asile

L'asile sur le [site de l'Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

[Etablissement vaudois d'accueil des migrants \(EVAM\)](#)

Etrangers

[Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

[Service de la population \(VD\)](#)

Identité

Service de la population

Centre de biométrie et des DOCUMENTS D'IDENTITE

Quartier du Flon - Voie du Chariot 3
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 800 01 1291
[info.passeport\(at\)vd.ch](mailto:info.passeport(at)vd.ch)

www.vd.ch/documents-identite

ou

www.vd.ch/biometrie

Administration

Service de la population

DIRECTION

Av. de Beaulieu 19
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 49

Intégration

Service de la population
BUREAU CANTONAL DE L'INTEGRATION (BCI)
Rue du Valentin 10
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 59

Tél. : +41 21 316 49 59
info.integration(at)vd.ch

www.vd.ch/integration



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département des infrastructures et des ressources humaines

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Mobilité et routes

L'année 2015 a été une étape décisive pour améliorer la mobilité des Vaudois, qui privilégient toujours plus l'utilisation complémentaire de la voiture, du vélo, de la marche et des transports publics. Pour ces derniers, l'entrée en vigueur le 13 décembre dernier du nouvel horaire a représenté le plus fort développement de l'offre depuis l'introduction de Rail 2000, en décembre 2014. Outre le prolongement du RER Vaud jusqu'à Grandson, plusieurs lignes régionales de chemins de fer et de bus ont vu leurs cadences doublées ou fortement augmentées.

Du côté de la route, outre de nombreux travaux d'entretien et de modernisation du réseau cantonal, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a débuté la construction de la RC 177. Les travaux de cette route reliant la jonction autoroutière de Cossonay et la zone industrielle de La Plaine, située sur les communes de Vuflens-la-Ville et d'Aclens dureront jusqu'en 2018. Cette nouvelle infrastructure permettra la naissance d'un important pôle logistique rail-route. Pour ce chantier majeur pour le réseau routier cantonal, une démarche qui se veut exemplaire a été mise en place en matière de lutte contre la sous-enchère salariale, le travail au noir et le suivi environnemental.

Plusieurs projets importants pour garantir la mobilité des Vaudois ont été lancés en 2015. Il s'agit notamment du plan de développement des métros lausannois. Lien indispensable entre l'agglomération lausannoise et les autres régions du canton, la capacité du m2 doit être fortement augmentée pour faire face à l'agrandissement de la gare de Lausanne et l'augmentation des cadences du RER. Cela implique la création d'un nouveau tracé entièrement à double voie, ainsi que la réalisation d'une première étape du m3, entre la gare et le Flon. Une réflexion globale sur la mobilité dans l'est du canton a été présentée cet automne, dans la perspective de la mise en service du futur hôpital Riviera-Chablais. L'important travail de mise en œuvre des projets d'agglomération (Lausanne-Morges, Grand Genève et AggloY) s'est également intensifié.

Accueil de jour des enfants

En octobre 2015, le Conseil d'Etat a autorisé le DIRH à mettre en consultation un projet de modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants. Celui doit notamment permettre la mise en œuvre de l'article constitutionnel 63a, plébiscités par les Vaudois en 2009, généralisant l'accueil parascolaire des élèves de 4 à 15 ans. Cela implique, entre autres, une forte augmentation de la participation financière de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Celle-ci fait partie d'une série de mesures adoptées en 2015 par le Grand Conseil dans le cadre de la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III).

En 2015, 650 structures d'accueil collectif de jour avaient une autorisation d'exploiter de la part de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJ), dont 55 nouvelles. Cela représente près de 22 000 places qui font l'objet de visites régulières des 8 chargées d'évaluation, qui s'assurent des conditions de prise en charge des enfants.

Personnel de l'Etat

Pour la première fois depuis 1994, le salaire des apprentis de l'Etat de Vaud va être revalorisé. En effet, le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles directives et barèmes pour les apprentis, les stagiaires et les bénévoles. Celles-ci fixent notamment les règles régissant l'engagement et les rémunérations des stagiaires. Ces différents textes sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016. Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a également mené de nombreux projets pour améliorer la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise, développer les compétences des cadres et renforcer la prise en charge des absences de longue durée.

Informatique

Le développement de la cyberadministration s'accélère, avec l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'investissements de 9,4 millions de francs. Celui-ci permet la mise en place d'un plan de développement qui doit permettre de renforcer les fondations indispensables pour proposer de nouveaux services sécurisés sur le site Internet du Canton. Des dizaines de nouvelles possibilités apparaîtront ces prochaines années sur le portail des prestations en ligne vaudois. La Direction des Systèmes d'information (DSI) a également continué à moderniser et déployer de nombreuses solutions pour l'Administration cantonale vaudoise, comme le renouvellement de l'application d'enregistrement des subsides à l'assurance maladie et des systèmes d'information pour l'enseignement obligatoire et la centrale d'engagement.

Marchés publics

Le premier Forum sur les marchés publics a été organisé en collaboration avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs le 28 août 2015. Cette manifestation a permis aux différents acteurs de la construction d'échanger sur des problématiques liées à l'application des marchés publics et débouchera sur l'élaboration d'une charte éthique entre les participants. Par ailleurs, le Centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD) a établi des recommandations destinées à faciliter

la mise en œuvre des nouvelles dispositions du règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD) entrées en vigueur le 1er février 2014. Il a également répondu à plus de 100 questions en 2015.

Information sur le territoire

La stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle pour la période 2016-2019 a été adoptée par le Conseil d'Etat le 9 décembre. Elle vise notamment à poursuivre l'augmentation progressive du volume des travaux adjugés aux bureaux par l'Office de l'information sur le territoire (OIT). Ce dernier a également lancé cet été le projet de renouvellement des données utilisant la technologie de détection par laser (LIDAR) depuis un avion.

Développement durable

La stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective, en réponse à un postulat du député Yves Ferrari, a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 26 mai dernier. L'Unité de développement durable (UDD) a multiplié les opérations pour favoriser l'utilisation des produits locaux et de saisons dans les cantines et restaurants, notamment sous la forme de formations pour les cuisiniers et les acheteurs. Un séminaire et une table ronde ont également été organisés le 10 décembre pour permettre aux acteurs de l'alimentation de partager leurs expériences.

Groupes de prestations

61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui à la cheffe du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la cheffe de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services du DIRH.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui et conseil au sein de l'état-major départemental en matière de politique RH et de développement R pour le département.
- Prestations complètes de gestion RH pour le Secrétariat général et ses entités.
- Coordination du réseau RH du département et conseil en matière de respect des normes légales et des processus RH.
- Conseil et appui aux services en matière de recrutement, de formation, de développement des compétences, de mobilité professionnelle, de mutations organisationnelles, d'accompagnement au changement et autres processus RH.
- Gestion de conflits, médiation.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Suivi des effectifs du département et des budgets liés, conseil en matière de gestion prévisionnelle.
- Relais entre le SPEV et le DIRH pour les projets ou dossiers traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions de personnel et production de statistiques.
- Conduite ou participation à des démarches transversales de développement et amélioration des prestations RH.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services et entités du DIRH.
- Cadres et collaborateurs du DIRH, stagiaires et apprentis.
- SPEV et autres services ou entités transversaux (S JL, Groupe Impact, CST...).
- CPEV et autres assurances sociales.
- Commissions du personnel du département et partenaires sociaux.
- Candidats externes.

Groupes de prestations
61.4 Finances

61.4 Finances

- Gestion financière du service et coordination de la gestion financière départementale
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Appui aux entités du service pour la facturation et la gestion des débiteurs et du contentieux.
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Contrôle et validation de l'aspect financier des propositions au Conseil d'Etat et des EMPD émanant du département.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Mise en place du système de contrôle interne (SCI).
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DIRH.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entités du DIRH
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- Usagers.

Groupes de prestations
61.5 Marchés publics

Marchés publics

- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.

Descriptif

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD).
- Support de premier niveau aux adjudicateurs pour l'utilisation du site internet de publication simap.ch.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat
- Communes
- Entreprises et bureaux

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et de la circulation ainsi que des autres types de dossiers d'autorisation pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Contrôle des dossiers.
- Mise en circulation et suivi des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support et formation des utilisateur de la plateforme ACTIS.
- Prestations à tiers.
- Traitement des autres types de dossiers d'autorisation pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Participation à CAMAC intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Tâche générale

Opérations d'acquisition, de vente, d'échange ou toutes autres formes de transfert immobilier sur la base des besoins des directions et services de l'Etat

Descriptif

Tâches spécifiques

- Mise en œuvre des objectifs du Conseil d'Etat en matière foncière
- Conduite des opérations foncières, soit en résumé :
- Recherche des sites potentiels pour le développement,
- Contact avec tiers pour négociations,
- Consolidations des conditions de transaction et garanties dans les actes notariés,
- Obtention des procurations auprès des instances politiques compétentes
- Expertise des terrains susceptibles d'être vendus ou achetés avec l'appui de la Commission cantonale immobilière (CCI)
- Défense de l'intérêt de l'Etat dans les Syndicats d'améliorations foncières et dans les procédures d'expropriations formelle et matérielle
- Gestion des droits de superficies et autres droits réels restreints sur le patrimoine de l'Etat
- Maintien du potentiel de valeur du patrimoine foncier de l'Etat, notamment dans les procédures d'affectation du sol
- Représentation de l'Etat auprès de tiers en tant que propriétaire foncier
- Gestion du fonds d'acquisition pour les immeubles de réserve (FAIR)
- Tenue de l'inventaire des portefeuilles fonciers et publication interne des géo données

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'ACV
- Communes
- Fondations de droits public
- Notaires, avocats, ingénieurs et géomètres brevetés
- Urbanistes, architectes et autres mandataires de projets
- Tous propriétaires de biens-fonds concernés par les opérations de l'Etat

Marchés publics

Organisation du premier Forum sur les marchés publics en collaboration avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) le 28 août 2015. Cette manifestation a réuni les principaux acteurs des marchés publics de la construction (représentants des pouvoirs publics, entrepreneurs, architectes et ingénieurs, syndicats, etc.) afin de les sensibiliser à différentes problématiques afférentes aux marchés publics et favoriser les échanges en vue de trouver des solutions. Cette manifestation débouchera sur l'élaboration en 2016 d'une charte éthique entre acteurs des marchés publics.

Marchés publics

Coordination et suivi de l'application de la législation sur les marchés publics

En 2015, le SG a :

- Accompagné et conseillé de nombreux adjudicateurs publics, notamment en répondant aux questions adressées au Centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD) : plus de 100 déterminations et réponses écrites (50 par oral) ;
- Accompagné et soutenu de nombreux adjudicateurs publics dans l'utilisation du système simap, base de données qui regroupe tous les appels d'offres publics ;
- Émis de nouvelles recommandations pour faciliter la mise en œuvre des peines conventionnelles instaurées par la modification du règlement d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics entrée en vigueur le 1er février 2014
- Poursuivi l'organisation et l'animation de cours sur les appels d'offres marchés publics, destinés aux adjudicateurs et proposé un nouveau cours d'introduction sur les marchés publics ;
- Poursuivi les actions de lutte contre le travail au noir, notamment en prononçant des sanctions contre les entreprises fautives (14 en 2015), et en adressant des courriers d'avertissement (29 en 2015) ;
- Organisé, avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), le premier Forum sur les marchés publics le 28 août 2015;
- Contribué à sensibiliser les communes sur différentes problématiques afférentes aux marchés publics, notamment en tenant une chronique « marchés publics » dans le périodique canton-communes.

Ressources humaines

Outre les prestations usuelles telles que la gestion RH courante, le conseil et le soutien aux membres de l'encadrement et aux collaboratrices et collaborateurs ainsi que l'appui au sein de l'état-major de la cheffe de département, l'URH a été impliquée en 2015 dans l'accompagnement de modifications organisationnelles, dans l'amélioration de dynamique de collaboration au sein d'équipes et dans la résolution de situations individuelles.

Opérations foncières

En sus de la gestion et du maintien du potentiel de valeur du patrimoine foncier de l'Etat de Vaud, l'UOF a notamment traité les opérations suivantes :

- Acquisition de biens-fonds à hauteur de CHF 122 millions, dont le bâtiment de la radio-télévision suisse romande à Lausanne et une réserve de terrain pour l'agrandissement du gymnase intercantonal de la Broye (GYB) à Payerne.
- Vente de biens-fonds non utiles aux tâches pérennes de l'Etat de Vaud, à concurrence de CHF 930'000, dont l'ancienne gendarmerie de Chavannes-de-Bogis.
- Cession de droits de superficie, notamment pour le projet AGORA de l'Institut suisse de recherches sur le cancer (ISREC) sur le complexe hospitalier du CHUV à Lausanne.
- Réalisation de 42 expertises avec la Commission cantonale immobilière (CCI), dont près de la moitié concernent des immeubles ou projets gérés par le SIPaL.

Groupes de prestations

68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration de l'Office.

Descriptif

- Direction de l'Office.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs de l'Office.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations

68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations

68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Evénements marquants, évolutions significatives

Sur la base de la stratégie fédérale, l'OIT a élaboré la **stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle pour la période 2016-2019**. Cette stratégie a été validée par le Conseil d'Etat le 9 décembre. Elle s'inscrit dans la continuité des ambitions affichées ces dernières années par l'Office. Elle vise notamment à poursuivre l'augmentation progressive du volume des travaux adjugés aux bureaux privés au cours des années à venir. Le financement de la part cantonale des travaux des quatre prochaines années est garanti par le crédit d'investissement obtenu en automne 2014. La part fédérale relative à ces travaux devrait être octroyée dans le cadre de la future convention-programme couvrant la période quadriennale précitée.

Le **parc informatique** de l'OIT a été migré sous **Windows 7** au printemps 2015. Cette opération a été particulièrement délicate en raison de la densité applicative et de la complexité des outils de l'Office. Suite à cette première migration, il a fallu ensuite remplacer l'appliquatif BDCO (Base de Données Cadastrales Officielle) par **AutoCAD MAP 2014** durant le deuxième semestre 2015. Ces deux migrations ont été réalisées avec succès et sans perturbation majeure pour les clients ou partenaires de l'Office grâce à une allocation de ressources très importante de l'Office et de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Par conséquent, la transformation des données dans le **nouveau cadre de référence MN95** va pouvoir démarrer en 2016. Pour ce projet, l'OIT assure la coordination transversale interne du projet, de même que la coordination externe avec les acteurs cantonaux de la géoinformation. A l'interne, ce sont une dizaine de services gestionnaires, une soixantaine d'applications et encore plus de deux cents géodonnées qui sont impactées. A l'externe, ce sont près de 400 partenaires qui sont concernés par le projet (Communes, gestionnaires de réseaux, bureaux d'ingénieurs, etc.). Il importe dorénavant que l'OIT puisse définir avec la DSI un calendrier précis pour la transformation des géodonnées et le communiquer à ses nombreux partenaires. Les travaux préparatoires sont quasiment terminés côté OIT. Le feu vert de la DSI permettra de lancer la transformation des données de la mensuration officielle dans le nouveau cadre de référence.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

Conformément à la stratégie cantonale, des **premiers relevés** continuent d'être lancés sur les secteurs couverts par des données NPCS (Numérisation du Plan cadastral Simplifiée). L'objectif visé est d'obtenir des données au standard de qualité MO93 d'ici moins d'une dizaine d'années pour ces secteurs couvrant principalement des zones urbanisées. Courant 2015, des appels d'offres ont été lancés pour couvrir le solde des communes d'Oron, d'Ollon, de Grandson, de même qu'une partie de Bourg-en-Lavaux. Des préparatifs en cours permettront lancer de nouvelles entreprises courant 2016. L'Office porte dorénavant une attention particulière à pouvoir lancer des appels d'offres aussi régulièrement que possible. Globalement, le montant total des travaux adjugés aux bureaux privés est en constante progression.

Dans le domaine des **points fixes**, il y a lieu de rappeler quelques simplifications récentes. Pour les réseaux de 3ème catégorie (PFP3), il est, par exemple, possible de mesurer et de traiter des sessions GNSS (Global Navigation Satellite System, traduction : Système de positionnement par satellite) regroupant plusieurs jours consécutifs. Sous certaines conditions, il est aussi possible d'introduire de manière anticipée un nouveau réseau de points fixes dans la BDCO.

La saisie des **adresses des bâtiments** dans la mensuration officielle s'est poursuivie. Des adresses sont maintenant disponibles sur la quasi totalité du territoire cantonal. La collaboration avec les communes a permis de disposer d'un thème dont les entrées sont positionnées sur l'accès principal des bâtiments pour près de 200 communes. Les travaux visant à étendre ce positionnement sur les entrées sont en cours sur une cinquantaine d'autres communes. La phase suivante du projet visera à consolider la concordance des 150'000 adresses de la mensuration officielle avec celles du Registre cantonal des bâtiments.

Les quatre entreprises de **mise à jour périodique** lancées dans les zones de montagne avancent à un bon rythme. L'entreprise JURA SUD est presque terminée et la majeure partie des travaux relatifs aux trois autres entreprises sera réalisée courant 2016. A la fin de ce projet, la première mise à jour périodique sera réalisée sur tous les secteurs non urbanisés du Jura et des Préalpes. La suite de la mise à jour périodique concernera prioritairement les zones en NT3 avant de passer au NT2. L'OIT est actuellement en train d'élaborer une stratégie de réalisation pour ces secteurs.

Dans le cadre de la **mise à jour permanente**, l'OIT a traité en 2015 un nombre de dossiers largement supérieur à celui des dix dernières années. Le nombre important des dossiers vérifiés par l'OIT a provoqué par périodes la saturation des ressources de vérification. Cette situation a été maîtrisée grâce au renforcement de l'activité par des bureaux externes dans ce domaine.

Le **projet de renouvellement des données LIDAR** sur l'ensemble du territoire cantonal a démarré début 2015. Les vols ont été réalisés dans des conditions favorables au début de l'été pour le Jura et les Préalpes, ainsi que durant cet automne pour le Plateau. Les données sont dorénavant en cours de traitement et elles seront diffusées en fin d'année 2016, lorsque tous les contrôles auront été effectués.

L'élaboration et la mise en service des **modèles minimaux de géodonnées** se poursuivent. Ce travail permet aux services de l'administration de préciser leurs besoins et de mieux définir la structure des géodonnées qu'ils gèrent et diffusent.

La **diffusion des géodonnées** a repris sa croissance en 2015 (+6% par rapport à 2014). Le volume des commandes à destination des communes a encore augmenté de 25% sur l'année. Par ailleurs, les commandes par formulaires papier ont fortement diminué et il n'y en a eu que 178 sur un total de plus de 11'000. Le nouveau portail de l'ASIT-VD (www.asitvd.ch) est entré en service en novembre 2015 et il a permis une simplification administrative importante grâce à la validation électronique des commandes pour les tiers autorisés. La mise en service courant 2016 du nouvel extracteur des géodonnées de l'Etat de Vaud viendra finaliser l'automatisation quasi complète de la chaîne d'extraction.

Le guichet cartographique cantonal (www.geo.vd.ch) mis en service fin 2014 fait l'objet de nombreux commentaires positifs et la satisfaction des utilisateurs se reflète dans le nombre de visites en hausse de 15%.

En ce qui concerne les **géoservices**, les 3 services existants ont été remplacés par un géoservice unique et accessible gratuitement au tout public. Ce service sera progressivement complété avec l'ensemble des géodonnées de base disponibles sur le guichet cantonal. Ce pas supplémentaire vers une meilleure accessibilité des géodonnées de l'Etat de Vaud permet notamment aux communes d'intégrer les géodonnées cantonales sur leurs guichets cartographiques et aux particuliers ou aux entreprises d'exploiter les géodonnées du canton.

Le Conseil d'Etat a accordé un crédit d'étude pour l'adaptation du **registre cantonal des bâtiments** et de la statistique de la construction aux évolutions de la législation fédérale et des besoins des utilisateurs, notamment des communes. L'étude sera lancée début 2016.

Dans le domaine de la **recherche et de la formation**, l'OIT a proposé plusieurs sujets de travaux pratiques à l'école d'ingénieur (HEIG-VD). Cumulé à une participation active au salon des métiers, ainsi qu'au forum HES, et enfin à la formation d'une apprentie dans la nouvelle filière de géoinformatique, l'OIT contribue désormais activement à la formation de professionnels qualifiés tout en améliorant la visibilité des activités dans les domaines de la mensuration officielle et de la géoinformation.

[Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée](#)

Groupes de prestations

301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Pour la législature 2012-2017, l'UCA est rattachée à la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et, administrativement, au Secrétariat général.

La mission de l'UCA est de conseiller et d'appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches organisationnelles.

En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles : diagnostic-flash (examen succinct d'une problématique définie) ; revue organisationnelle (examen exploratoire de l'organisation et du fonctionnement d'une entité en vue de propositions d'amélioration) ; étude (examen approfondi d'une problématique en vue d'une décision) ;
- Accompagnement de projets (appui à la conduite de projet, apport méthodologique, participation aux analyses et formulation de proposition contribuant au succès de la démarche)
- Appuis ponctuels, coaching et formation des cadres
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation par la publication de mémentos et la mise à disposition de ressources diverses sur intranet
- Coordination de la mise en oeuvre de la [stratégie e-VD 2012-2017](#) et animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus (ROP).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière).

Prestations

Avec 4.7 ETP de conseiller-ère-s en organisation et 0.6 ETP de chargé-e de projet, l'UCA a réalisé en 2015:

- 7 mandats achevés : 2 revues et une évaluation (3 rapports), 2 diagnostic flashes (2 notes) et 2 accompagnements de projets ;
- 7 mandats sont en cours et aboutiront en 2016 – 6 accompagnements de projets et 1 étude ;
- Présentation de la démarche et appui à l'application de la méthode VAP (analyse valeur ajoutée) aux EMPD informatiques ;
- 21 interventions (appuis ponctuels hors mandat, jusqu'à 5 jours), dont l'animation de trois cours au CEP sur simplification par l'analyse des processus, le pilotage par processus à destination des cadres et un module du CAS ;
- Rédaction et publication d'un mémento sur le tableau de bord de gestion à l'Etat.

Stratégie eVD

Dans le cadre de sa mission de coordination de la mise en œuvre de la stratégie-e-VD (adoptée par le CE en 2012) et d'animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus (ROP), l'UCA a entrepris les actions suivantes :

Coordination cyber

- Participation à 3 séances du COPIL
- Conduite de 7 séances du COOPRO
- Conduite d'un GT sur le changement d'adresse : élaboration d'un inventaire des bases légales devant être modifiées pour permettre la communication automatique du changement d'adresse et rédaction d'un rapport sur les travaux du GT
- Participation à divers GT : accès aux cyberprestations par les mandataires, communication d'écrits et notification par voie électronique
- Collaboration dans le cadre de la rédaction de l'EMPL portail des prestations en ligne et à la finalisation de l'EMPD destiné à financer le renforcement du socle et le déploiement de la dyberadministration
- Suivi du déploiement des cyberprestations de l'ACV en collaboration avec la DSI et support aux services pour l'utilisation de la plateforme de suivi
- Bilan des cyberprestations annoncées à ce stade par les services et principales caractéristiques des cyberprestations annoncées

Animation du réseau des ROP

- Organisation et animation de la 5ème rencontre des ROP (juin) visant à présenter l'avancement des chantiers de cyberadministration et à partager les connaissances en matière de cyberprestations
- Mise sur pied et conduite d'une démarche d'évaluation d'une solution de gestion de projet pour l'ACV, paramétrage de la solution et animation d'un GT en charge de tester la solution
- Mise en ligne d'outils et d'exemples utiles à la mission des ROP.

Rapport annuel de gestion 2015

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA)

Sources d'informations complémentaires

Site intranet

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/uca/>

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordonner et assurer le suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir en tant que Centre de compétences, de ressources et d'appui pour les services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services pour la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au développement durable auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, Confédération, autres cantons, associations, ONG

Stratégie du Conseil d'Etat pour la restauration collective

Le 26 mai 2015, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Ferrari « Une restauration à base de produits locaux et de saison ... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 Watts (11_POS_236) ».

Ce rapport, accompagné d'une stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective, concerne tant l'administration cantonale que les collectivités publiques et les entités parapubliques, à l'instar des communes, des crèches, des EMS, des hôpitaux privés d'intérêt public ou des institutions prenant en charge des personnes en difficulté.

Mise en œuvre

En 2015, le programme de mise en œuvre de la stratégie a été largement diffusé auprès des partenaires concernés dont notamment la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), l'Association vaudoise des EMS (AVDEMS) et les communes vaudoises par l'intermédiaire de l'association Coord21. [Coord21](#)

Ce programme, basé sur une offre de formation pour les chefs de cuisine et les acheteurs, comprend des appuis, y compris financiers, pour effectuer un diagnostic des bulletins des achats de denrées alimentaires avec l'outil «Beelong»*, ainsi qu'une campagne d'information et de sensibilisation.

Cours pour les cuisiniers et les acheteurs de denrées alimentaires

Mis sur pied par le Canton, le cours pour les cuisiniers sera assuré conjointement avec la Ville de Lausanne dès 2016. Ce cours a pour objectif de : comprendre les enjeux d'une plus grande consommation de produits locaux ; identifier les impacts économiques et environnementaux des denrées alimentaires acquises ; connaître les principes et les outils qui permettent d'améliorer les pratiques ; dessiner les pistes d'amélioration dans le cadre de ses missions. Suite aux deux sessions de 2015 suivies par une vingtaine de personnes, environ dix sessions sont prévues en 2016.

Information et sensibilisation

Un séminaire et une table ronde organisés le 10 décembre ont été suivis par environ 80 participants dont des acteurs de la filière qui ont présenté leurs expériences. Les points de vue des producteurs, des cuisiniers, des collectivités et des consommateurs ont été abordés et des outils pratiques de logistique (plateforme d'achat), d'évaluation, de communication au public et d'accompagnement aux cuisiniers ont été présentés.

Cette première rencontre a été une occasion importante d'apprentissage et d'échanges pour mieux préparer les décisions à venir sur cette question dans de nombreuses collectivités et entités parapubliques. Son succès permet d'envisager d'autres événements afin de poursuivre les réflexions sur la restauration collective avec notamment les grossistes, les producteurs et les entreprises privées de restauration collective.

2015 a aussi été l'occasion de diffuser la Stratégie du Conseil d'Etat pour la restauration collective auprès des producteurs vaudois de denrées alimentaires. En effet, une augmentation de la consommation de produits locaux et de saison peut potentiellement leur permettre d'accroître l'écoulement direct de leurs produits auprès des acheteurs. Dans le cadre de trois rencontres organisées par le Service de l'agriculture, les producteurs ont pu prendre connaissance de l'intérêt des cuisiniers pour les produits locaux et dessiner les pistes susceptibles de renforcer leur présence sur ces marchés.

Avancement de la démarche

Aujourd'hui, environ 23% des EMS et 35% des entités d'accueil de jour, ainsi que 16% des hôpitaux de la FHV concernés ont initié un diagnostic avec «Beelong». Ce sont respectivement 35% des repas servis par les EMS, 57% pour l'accueil de jour et 28% pour les hôpitaux de la FHV qui ont bénéficié du diagnostic Beelong. Environ 25 cuisiniers ont été formés. Au niveau de l'Etat, le CHUV ainsi que deux restaurants collectifs se sont engagés. Un bilan complet sera effectué à l'issue de la législature.

* « Beelong » a pour but de permettre aux acheteurs et aux chefs de cuisine des cafétérias et lieux de restauration collective d'identifier les sources d'impacts environnementaux de leurs achats de produits alimentaires.

Politique d'achats responsables

Mise à jour du Guide sur les achats professionnels responsables

Suite à la publication du Guide sur les achats professionnels responsables et du cycle de formation sur son utilisation destinée aux représentants des Agendas 21 de Suisse romande et aux acheteurs professionnels du parapublic et du privé, le guide a été mis à jour en collaboration avec l'UDD.

Cette nouvelle version enrichit le guide d'une partie sur l'évaluation des fournisseurs, sur la préparation à l'achat du point de vue des impacts liés au cycle de vie, ainsi que sur les acteurs clés concernés par les achats.

Une utilisation facilitée du guide est aujourd'hui possible grâce aux chapitres «L'essentiel en bref» et aux critères synthétiques d'achat «Approfondis». Diffusée lors d'une conférence de presse à Genève, cette mise à jour permet au Guide sur les achats professionnels responsables d'être encore plus largement utilisé au niveau romand.

Intégration de critères de durabilité dans les appels d'offres

Au sein de l'administration cantonale, l'UDD a poursuivi son appui aux services pour l'élaboration d'appels d'offres. Travaillant tant sur les cahiers techniques que sur les critères d'aptitude, les services recherchent les produits et services économiquement les plus avantageux tout en prenant en compte des critères sociaux et environnementaux concrets et vérifiables qui peuvent être offerts par le marché. L'expérience de l'administration a également conduit l'UDD à apporter des appuis spécifiques aux communes et entités parapubliques qui souhaitent orienter leurs achats vers plus de durabilité.

Mise à jour des critères d'aptitude des soumissionnaires en termes de durabilité

Utilisés depuis une dizaine d'années, les formulaires F42 et F44 sur la contribution des soumissionnaires au développement durable ont fait l'objet d'un bilan basé sur des interviews d'utilisateurs et l'évolution des certifications de développement durable. Ces résultats, à la base de la mise à jour, ont débouché sur la fusion des deux formulaires en un seul, couvrant les contributions sociales et environnementales des soumissionnaires. Constitué de questions fermées permettant une évaluation automatisée, ce formulaire a été largement simplifié afin de répondre aux attentes des chefs de projets. Actuellement en phase pilote, ce formulaire sera officiellement diffusé en 2016.

Sites internet

Pages de l'Unité de développement durable: www.vd.ch/udd

Pages consacrées au thème du développement durable: www.vd.ch/durable

Groupes de prestations

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

En application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), les différentes formes d'accueil des enfants hors de leur milieu familial sont soumises à autorisation et surveillance.

Pour ce qui est de l'accueil à la journée d'un enfant en milieu familial ou collectif, dans une institution pré- ou parascolaire, la mission d'autorisation et de surveillance est régie par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), dont la mise en œuvre est confiée à l'Office de l'accueil de jour des enfants. La compétence d'autoriser et surveiller l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

Par ailleurs en tant qu'entité stratégique, directement rattachée à la cheffe du DIRH depuis septembre 2012, l'Office de l'accueil de jour des enfants veille à la mise en œuvre des articles constitutionnels et légaux relatifs au développement de l'accueil de jour préscolaire et parascolaire.

Descriptif

- Délivrance des autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour pré ou parascolaire.
- Surveillance régulière des institutions et contrôle de la sécurité et de la qualité des conditions d'accueil des enfants.
- Elaboration des directives (cadres de référence et référentiels de compétences).
- Veille à la cohérence cantonale en matière d'accueil familial de jour.
- Représentation de l'Etat au sein du Conseil de fondation pour l'accueil de jour des enfants et de la commission d'aide au démarrage.
- Contrôle de la subvention de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres départements (DSAS, DFJC) ou services transversaux de l'Etat.
- Institutions d'accueil collectif de jour pré- et parascolaires.
- Autorités communales.
- Structures de coordination de l'accueil familial de jour.
- Réseaux d'accueil de jour des enfants.
- Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).
- Services cantonaux romands de protection et d'aide à la jeunesse.

Evénements marquants, évolutions significatives

En matière d'accueil collectif, à fin 2015, ce sont plus de 650 structures d'accueil collectif de jour, dont 55 nouvelles, qui font l'objet d'une autorisation d'exploiter de l'OAJE, soit près de 22'000 places d'accueil collectif. Par ailleurs, conformément à la loi, ces structures font l'objet de visites de surveillance régulières (une tous les deux ans) de la part des huit chargées d'évaluation de l'OAJE (6,15 ETP), ainsi que pour certaines d'entre elles, de visites de surveillance imprévisibles afin de s'assurer des conditions de prise en charge des enfants.

Par ailleurs, après trois ans d'activité en tant qu'Office stratégique directement rattaché à la cheffe du DIRH, l'OAJE a procédé à quelques changements organisationnels afin d'optimiser son activité et l'adapter à la répartition des structures en lien avec les réseaux d'accueil de jour : toutes les structures d'accueil du canton ainsi que l'évaluation de nouveaux projets par région (est, centre, nord et ouest) sont recentrées par région, et ainsi par chargée d'évaluation désignée pour chaque région. De plus, l'engagement d'un adjoint de la cheffe d'office est venu depuis septembre 2015 renforcer l'appui stratégique métier pour la mise en œuvre du régime d'autorisation et de surveillance.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

En octobre 2015, le Conseil d'Etat a autorisé le DIRH à mettre en consultation un projet de modification de la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants. Ce projet concrétise les intentions du Conseil d'Etat exprimées dans son programme de législature : préciser les missions des lieux d'accueil de jour des enfants, augmenter le financement de l'Etat à la Fondation sur l'accueil de jour des enfants pour accompagner le développement de l'offre de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année et mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'accueil parascolaire.

Cette disposition constitutionnelle, plébiscitée par la population vaudoise en 2009 a pour objet la généralisation de l'accueil parascolaire pour les enfants de 4 à 15 ans. Pour rappel, cette disposition prévoit que les communes, en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'une école à journée continue, dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Il prévoit aussi que les conditions soient fixées par les communes.

Pour en mettre en œuvre les modalités d'application, le projet de loi en consultation propose de définir l'accueil parascolaire, de préciser comment les communes fixent les conditions de cet accueil et quelles sont les prestations minimales qu'elles proposeront aux familles pour répondre à leur obligation constitutionnelle. Il définit également l'articulation nécessaire de cet accueil parascolaire avec celui proposé par les réseaux d'accueil de jour des enfants.

Quant à l'augmentation de la contribution de l'Etat au financement de la Fondation sur l'accueil de jour des enfants (FAJE), elle fait partie d'une série de mesures proposées par le Conseil d'Etat, et adoptées en 2015 par le Grand Conseil, dans le cadre de la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III) afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles. Dans ce contexte, une augmentation substantielle de la contribution globale de l'Etat est prévue : cette contribution de l'Etat augmenterait progressivement de 37 millions, passant de 30 millions en 2015 à 67 millions de francs en 2017. De plus, le projet de loi introduit un système de financement dynamique de la contribution de l'Etat à la FAJE afin d'en renforcer la prévisibilité. L'ensemble de ce dispositif permettrait de soutenir l'augmentation progressive du taux de couverture, tel qu'exprimé par le Conseil d'Etat dans son programme de législature.

Par ailleurs, les associations faïtières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil collectif de jour, encouragées dès l'automne 2014 par la cheffe du DIRH à reprendre les négociations sur la CCT, ont poursuivi leurs travaux tout au long de l'année 2015.

66.0 Support

Gestion et administration de la DGMR

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Communication
- Support informatique
- Gestion financière et comptable
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie
- Gestion du domaine public en lien avec la route
- Gestion et entretien du parc de véhicules de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivités publiques et privées
- Offices de la Confédération
- Entreprises
- Collaborateurs de la DGMR
- Secrétariat général du DIRH
- Autres services du Canton

Groupes de prestations

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations
66.2 Gestion des transports publics

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport.
- Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).
- Elaborer les préavis du canton dans le cadre des consultations fédérales liées au développement, au financement et à la gestion de l'offre régionale de transport public.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations
62.2 Études, projets routiers

62.2 Études, projets routiers

Études, projets, direction des travaux routiers.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions routières nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions routières nouvelles
- Dossiers de projets routiers en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux routiers en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets routiers en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux routiers en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

Groupes de prestations
62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Groupes de prestations

62.5 Procédés de réclame

Descriptif

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux responsables de région - voyers, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Pierre-Yves Gruaz prend la direction de la DGMR

Après avoir, en février 2014, rapproché deux services pour constituer la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le Conseil d'Etat a désigné Pierre-Yves Gruaz à la tête de cette entité. Chef de l'ancien Service des routes du canton de Vaud jusqu'en 2009, il a enrichi son parcours d'une expérience de gestion et de conduite d'une structure de 1300 personnes dans le domaine des transports publics. Cette double compétence dans les deux secteurs d'activité principaux de la DGMR lui confère une capacité d'appréhender la mobilité et ses défis de façon globale. Il a succédé le 1er janvier 2015 à Vincent Krayenbühl, qui assume la fonction de délégué aux grands projets ferroviaires.

Plan de développement des métros m2 et m3

Depuis son ouverture en 2008, le métro m2 est devenu un maillon indispensable des transports publics vaudois. Conçu pour 25 millions de passagers, il en a transporté 28 millions en 2014. Ce lien entre l'agglomération lausannoise et les autres régions du canton va encore prendre de l'importance ces prochaines années avec le développement du RER Vaud et l'agrandissement de la gare de Lausanne.

Le Grand Conseil a adopté un plan de développement du métro jusqu'en 2025 qui doit permettre de doubler la capacité entre la gare de Lausanne et le Flon tout en préparant l'arrivée de la nouvelle ligne de métro m3, en direction de la Blécherette. Il a accordé quatre crédits :

- une garantie d'emprunt de 36,2 millions de francs aux Transports publics de la région lausannoise pour leur permettre d'acheter trois rames supplémentaires pour augmenter la capacité du m2
- un crédit d'études de 12,5 millions de francs pour la création d'un nouveau tracé du métro entre les stations Grancy et Flon ; le m2 sera désormais intégralement à double voie
- un crédit d'études de 2,9 millions de francs pour la première étape de la future ligne de métro m3 entre Lausanne-Gare et Flon
- un crédit d'études de 3,5 millions de francs pour l'avant-projet de la deuxième étape du m3, entre Flon et Blécherette.

Construction de la RC 177

Après que le Grand Conseil a accordé un crédit de 75,5 millions de francs pour la route cantonale de liaison entre la zone industrielle de La Plaine, située sur les communes de Vufflens-la-Ville et d'Aclens, et la jonction autoroutière de Cossonay (RC 177), les travaux ont pu commencer. Le chantier durera jusqu'à la fin 2018 et se déroulera de manière simultanée dans plusieurs secteurs : élargissement de la route de la Plaine à proximité de la zone industrielle, évitements de Vufflens-la-Ville et de Penthaz.

Pour ce chantier majeur du réseau routier cantonal, la DGMR a mis en œuvre une démarche qui se veut exemplaire : concertation avec les partenaires locaux concernés (autorités, entreprises, agriculteurs, etc.), commission de suivi des mesures environnementales, lutte contre la sous-enchère salariale et le travail au noir en collaboration avec la Fédération vaudoise de entrepreneurs (FVE) et les syndicats, gestion durable des matériaux (terre végétale, utilisation d'enrobés tièdes, de matériaux recyclés et d'enrobés bitumineux à faible consommation énergétique, etc.).

Renforcement de l'offre dans le Chablais

Dans la perspective de la mise en service du futur hôpital Riviera-Chablais, une réflexion globale a été menée pour garantir sa desserte avec une offre performante de transports publics et améliorer les déplacements de l'ensemble des habitants de la région.

Ce plan comprend un fort développement de l'offre ferroviaire pour les gares d'Aigle, Bex et Villeneuve, le prolongement de la ligne de trolleybus Vevey-Villeneuve jusqu'à l'hôpital et les aménagements routiers nécessaires, des réorganisations et renforcements de lignes de bus régionales et une extension de la communauté tarifaire à l'ensemble du district d'Aigle. Le réseau routier cantonal continuera d'être aménagé et entretenu pour garantir la sécurité de tous ses usagers et la fluidité du trafic.

Fort développement de l'offre 2016 des transports publics

Le dimanche 13 décembre, le canton a vécu le plus grand changement d'horaire depuis l'introduction de Rail 2000 en décembre 2004 pour permettre à la fois la réalisation des grands projets ferroviaires Léman 2030 et au RER Vaud de

franchir une nouvelle étape de son développement avec son prolongement jusqu'à Grandson. De nombreux habitants du canton, en particulier du nord vaudois, bénéficient de trains et de bus supplémentaires.

L'horaire 2016 rime également avec un doublement des cadences sur plusieurs lignes de chemins de fer régionaux (Nyon-St-Cergue-Morez, Bière-Apples-Morges, Yverdon-Sainte-Croix). Cet horaire est également l'occasion, pour les réseaux urbains, de proposer plusieurs nouveautés, en particulier dans la région lausannoise et la Riviera. Sur le lac de Neuchâtel, un bateau basé à Yverdon-les-Bains permettra de renforcer la desserte du sud du lac.

Projets d'agglomération

L'année 2015 a été marquée par la signature des accords de prestations des projets de deuxième génération des agglomérations Lausanne-Morges, Grand Genève et AggloY. La mise en œuvre des mesures se poursuit et s'étend aux mesures de deuxième génération. La révision de projets en vue du dépôt des projets de troisième génération a été mise sur le métier.

La division Planification a pris la responsabilité de la conduite opérationnelle du volet mobilité du PALM, en coordination avec le Service du développement territorial (SDT). Pour répondre à ses nouvelles tâches en appui aux agglomérations, cette division a été renforcée et réorganisée.

Ouverture de Mobilis sur la Broye et les hauts de Blonay

Pour faciliter la mobilité des Vaudois, la communauté tarifaire Mobilis a modifié son périmètre le 13 décembre 2015. Ainsi, les localités vaudoises de la Broye et des hauts de Blonay obtiennent les facilités proposées par le tarif commun offert par 11 entreprises vaudoises de transports. L'introduction du ticket unique va rendre l'utilisation des transports publics plus flexible et plus simple. Le tarif Mobilis permet, en effet, aux clients de voyager sur les lignes de plusieurs entreprises avec un seul titre de transport, ce qui donne le choix entre plusieurs moyens de transport et plusieurs itinéraires pour effectuer leurs trajets et ceci à un prix compétitif.

Chantiers routiers

Pour améliorer les accès routiers de l'agglomération Lausanne-Morges, la DGMR a obtenu les crédits et mis en chantier, après Pâques, trois grands axes, soit les routes cantonales du Lac (RC 1), de Romanel (RC 448) et de Berne (RC 601). Ces travaux visent à garantir la bonne cohabitation et la sécurité de toutes les catégories d'usagers, à favoriser la progression des transports publics et à développer le réseau des mobilités douces. Ils permettront également de réduire les nuisances sonores afin d'améliorer la qualité de vie des riverains.

A noter également la poursuite des travaux de sécurisation de la route cantonale Ollon - Villars, entre Huémoz et Les Tannes, la 2e et dernière étape du réaménagement routier entre Cronay et la Menthue, ainsi que le début de deux chantiers : la réfection complète de la route entre Bussy et Clarmont et le réaménagement de la RC 1 à Dully.

Entretien routier

Grâce au financement accordé par le Grand Conseil, la DGMR a pu poursuivre les travaux de remise en état des revêtements routiers dans le but de maintenir un réseau cantonal efficace et sûr pour toutes les catégories d'usagers de la route, du cycliste à l'automobiliste, en passant par les transports publics et les véhicules utilitaires.

Dans ce cadre, la route du col du Mollendruz a fait l'objet d'une réfection complète qui a nécessité sa fermeture pendant six semaines, afin d'accélérer sa rénovation et garantir la sécurité des usagers et des travailleurs.

Réduire les risques liés aux chutes de pierres

La route cantonale entre Aigle et les Mosses franchit des zones présentant des risques de chutes de pierres. Afin d'assurer la sécurité des usagers, le Grand Conseil a accordé un crédit-cadre de 10 millions de francs pour des travaux à réaliser, hors période touristique, jusqu'en 2017.

Tempête de bise

En février, les équipes chargées du service hivernal ont dû faire face aux éléments déchaînés. De chutes de neige importantes et une forte bise ont contraint la DGMR à interdire à la circulation plusieurs routes situées dans le Nord vaudois, le Gros-de-Vaud, le Pied du Jura et la Côte, en raison de la formation de congères, de la chute d'arbres ou d'accidents.

Cette bise noire a nécessité la mise en œuvre d'un nombre considérable de moyens tant humains que matériels pour assurer la meilleure praticabilité possible du réseau routier cantonal. La DGMR a pu compter sur la disponibilité et la solidarité d'entreprises privées et de particuliers pour la seconder dans cette mission.

Campagne en faveur de la sécurité des employé(e)s d'entretien

Pour la troisième année consécutive, la DGMR a participé, avec le soutien de la Police cantonale et des polices communales, à une campagne nationale d'affichage pour attirer l'attention des usagers de la route sur les risques de l'activité d'entretien du réseau. Comme en 2014, elle a diffusé le message de prévention «Respectez notre vie. Nous protégeons la vôtre» également sur des dépliants, des banderoles posées dans des endroits bien visibles du réseau routier, des véhicules de service et les réseaux sociaux.

Descriptif

Assurer le développement et la réalisation de grands projets ferroviaires en collaboration avec les entreprises gestionnaires des infrastructures de chemins de fer et des autorités fédérales, cantonales et communales.

Organisation

Le Délégué du Conseil d'Etat aux grands projets ferroviaires (DGPF) est entré en activité en janvier 2015. Il est directement subordonné à la cheffe du DIRH. Ses principales activités portent sur le développement des projets suivants:

- Projet Léman 2030, étape de réalisation 2025, en particulier les projets d'aménagement des gares CFF de Lausanne et de Renens, de la 4e voie entre Lausanne et Renens, du saut-de-mouton de Malley ainsi que de la nouvelle gare RER de Cully
- Projet Léman 2030, étape PRODES 2030, avec l'objectif d'offrir une cadence des trains RegioExpress (RE) au quart d'heure entre Lausanne et Genève, nécessitant de réaliser notamment les 2 voies supplémentaires dans un secteur compris entre Allaman et Nyon;
- Ligne de la Broye entre Palézieux–Payerne–Morat avec l'objectif de proposer une cadence à la demi-heure entre Lausanne et Payerne et de moderniser des gares;
- Métro m2 et métro m3 en 1re étape en lien avec le projet de transformation de la gare de Lausanne (Léman 2030) et l'augmentation de la capacité du métro m2;
- Mise en souterrain du chemin de fer Lausanne (LEB) à l'Avenue d'Echallens, à Lausanne ;
- Prolongement à Leysin du chemin de fer Aigle-Leysin jusqu'au centre de la station en lien avec le projet de renouvellement de l'offre touristique Alpes vaudoises 2020.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Léman 2030

Les premiers chantiers de Léman 2030 sont désormais activement engagés, une année après l'adoption par le peuple et les cantons, le 9 février 2014, du projet du « Financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire » (FAIF). L'objectif est de doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève à l'horizon 2030. Le trafic doit doubler entre 2010 et 2030 en passant de 50'000 voyageurs par jour à 100'000 voyageurs. Simultanément, l'offre de places assises doit doubler

Les projets sur territoire vaudois sont désormais finalisés. Ils sont entrés dans la phase de la procédure d'approbation des plans, qui est conduite par l'Office fédéral des transports (OFT).

Le tableau suivant présente la situation des procédures d'approbation des plans (PAP) pour les projets Léman 2030 sur territoire vaudois de Mies à Lausanne, avec l'indication des dates de décision d'approbation des plans (DAP) :

Projets	Dates d'enquête	DAP	Recours
Points de croisement de Mies et de Chambésy (cadence quart d'heure)	du 13.06 au 12.07.2012	20/12/2013	1 recours au Tribunal administratif fédéral (TAF), sans effet suspensif
Voie de dépassement des trains fret de Founex	du 25.03 au 08.05.2014	02/09/2015	Échéance du délai de recours au TAF le 02.10.15
Gare de Renens et 4e voie Renens - Lausanne	du 29.05 au 27.06.2013	16/01/2015	recours TAF, effet suspensif levé pour la tête est de Renens
Poste d'enclenchement de Malley pour Renens et la 4e voie	du 29.05 au 27.06.2013	21.05.2014	Décision en force
Gare de Lausanne	du 14.04 au 13.05.2015	-	-
Poste d'enclenchement de Lausanne	du 14.04 au 13.05.2015	-	-
Faisceau de trois voies de garage pour trains de 400 m de long aux Paleyres, à Lausanne	du 07.06 au 07.07.2014	-	-

L'avancement actuel du projet Léman 2030 résulte de la convention signée le 2 avril 2009 par les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Genève prévoyant un préfinancement des études par les cantons. Cet engagement a permis de gagner au moins cinq années dans la réalisation des projets.

La construction du nouveau poste d'enclenchement de Renens, qui pilotera les installations de sécurité et les appareils de voie de Renens est en cours avec une mise en service planifiée en automne 2016. En juin 2015, les travaux de transformation de la tête est de la gare de Renens ont débuté. En octobre 2015, les chantiers de construction des points d'évitement de Mies et de Chambésy ont été lancés : leur réalisation permettra d'offrir la cadence au quart d'heure du RER Léman Express entre Coppet, Genève-Cornavin et Annemasse en Haute-Savoie. Le Grand Conseil a octroyé le 23 juin 2015 un crédit de 26.4 millions de francs pour le financement de la part à charge du canton de Vaud pour la halte de Mies.

Les quais de la gare de Lausanne seront élargis. Trois larges passages sous-voies seront aménagés pour faciliter les accès aux quais et les échanges entre quais. Les passages à l'est et à l'ouest mesureront 17m de large et celui au centre 19m. La largeur cumulée des passages sous-voies sera plus de 3 fois supérieure à la situation actuelle. Les quais seront couverts sur leur longueur de 420 m. La marquise actuelle sera légèrement déplacée et surélevée.



Les coûts des projets pour la modernisation du nœud de Lausanne – Renens représentent un montant de l'ordre de 2 milliards de francs.

Développement de l'offre sur la ligne de la Broye avec une cadence à la demi-heure

La cheffe du DIRH et les CFF ont signé en juin 2015 une convention de financement des études d'adaptation et de modernisation des gares de Lucens et d'Ecublens-Rue. Ces gares permettront le croisement des trains. Elles seront équipées de deux quais de 170 mètres, avec une hauteur de 55cm à niveau du plancher des trains et disposeront d'un passage inférieur.

Les études portent également sur une 1ère étape de renouvellement des installations de sécurité (IS) entre Palézieux et Payerne. Celles-ci seront automatisées et télécommandées depuis le Centre d'exploitation des trains de Lausanne

L'engagement du canton porte sur un montant de 2.1 MCHF. Il est financé par le crédit d'étude concernant la 2ème étape de développement du RER Vaud, accordé par le Grand Conseil par décret du 9 septembre 2014.

Ces travaux permettront d'introduire, fin 2017, la cadence à la demi-heure en semaine du RER vaudois sur la ligne de la Broye, ainsi qu'une liaison horaire directe entre Morat et Lausanne.

A l'horizon 2025, l'introduction d'une troisième liaison horaire entre Lausanne et Payerne est étudiée dans le cadre de PRODES 2030, le programme fédéral de développement de l'infrastructure ferroviaire suisse. Ce programme sera soumis à l'adoption des Chambres fédérales en 2018.

Développement des métros m2 et m3 en 1ère étape

Le 10 mars 2015, le Grand Conseil a adopté quatre décrets concernant le développement des métros m2 et m3, dont l'exposé des motifs a été élaboré par le Délégué du Conseil d'Etat aux grands projets ferroviaires (DGPF). Ce dernier est directement en charge du développement du métro m2 et m3 en 1ère étape.

Ces projets complètent la transformation de la Gare CFF de Lausanne planifiée dans le cadre du projet Léman 2030. Un second tracé de métro sera construit entre la rue du Simplon et la place de l'Europe, avec une nouvelle station de métro à la Gare CFF, aménagée sous la place de la Gare.



Un nouveau tunnel sera percé sous la colline de Montbenon, à l'ouest de la ligne historique. Une seconde station de métro Flon sera construite sous la place de l'Europe avec l'amorce de la future ligne de métro m3 qui desservira Chauderon et la Blécherette.

Le premier décret porte un crédit d'études de 12,5 millions de francs pour la création d'un nouveau tracé du métro entre les stations Grancy et Flon. Le 2ème décret accorde un crédit de 2,9 millions de francs pour les études de la nouvelle station au Flon, qui sera située à l'est de la station actuelle du métro m2. Ensemble, les deux métros permettront de porter la capacité de transport entre les stations Lausanne-Gare et Flon à 11'700 personnes par heure et par sens. C'est le double de la situation actuelle.

Le programme d'études prévoit pour l'échéance de 2017 l'élaboration du dossier nécessaire à la procédure d'approbation des plans par l'OFT, en vue de pouvoir commencer les travaux sur les métros simultanément au chantier CFF de la gare de Lausanne. La fin des travaux de cette étape de développement des métros est prévue pour 2025.

La Confédération a accordé en 2014 des contributions fédérales de 47 MCHF pour cette 1ère étape de développement des métros et de 6.58 MCHF pour l'interface de la place de la Gare de Lausanne, dans le cadre du programme

Mise en souterrain du chemin de fer Lausanne (LEB) à l'Avenue d'Echallens, à Lausanne, entre Union-Prilly et Lausanne-Chauderon

La ligne Lausanne – Echallens – Bercher constitue l'un des axes principaux de la desserte ferroviaire régionale dans le canton. La poursuite du développement de l'offre en transports publics se heurte cependant à la délicate cohabitation, sur l'avenue d'Echallens, du train avec les autres usagers du domaine public et pose d'importants problèmes de sécurité.



Le projet de tunnel mesure une longueur de 1600 m environ entre les gares de Lausanne-Chauderon et de Prilly-Union. Le tracé nouveau en souterrain est aménagé en palier à partir de la sortie de la gare de Chauderon. Il rejoint la station de Prilly-Union en gravissant une rampe de 60 pour mille, semblable à la rampe actuelle pour rejoindre l'Avenue d'Echallens. Les trains pourront circuler à une vitesse maximale de 90 km/h.

Le projet a été élaboré en étroite collaboration entre le DIRH, l'exploitant et la Ville de Lausanne avec l'appui d'un groupement de mandataires. Le dossier d'approbation des plans a été déposé en octobre 2015 à l'Office fédéral des transports (OFT). Il fera l'objet d'une enquête publique en janvier 2016. Les travaux principaux doivent se dérouler entre 2017 et 2020.

L'étude a été prise en charge par le crédit-cadre 2013 – 2016 destiné au financement de l'infrastructure des chemins de fer privés. Un montant de 3.45 millions de francs a été mis à disposition dans la planification pour conduire l'étude jusqu'en 2016. Les coûts de l'étude sont assurés par des prêts conditionnellement remboursables de la Confédération et du canton de Vaud.

Jusqu'à la fin de 2015, la prise en charge cantonale est de 51%. A partir de 2016, le financement de l'étude est assuré par le nouveau Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) qui est géré par la Confédération. Les cantons participent à ce fonds avec une contribution annuelle de 500 millions de francs, dont 30 millions pour le canton de Vaud.

63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
 - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
 - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
 - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
 - Système de management
 - Portefeuille projets
 - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations

63.1 Evolution des SI

63.1 Evolution des SI

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les SI métiers
 - Schémas directeurs sectoriels
 - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
 - Schéma directeur des infrastructures
 - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

1. Pour les Systèmes d'Information métiers

- La finalisation de l'**EMPD de renouvellement de l'application d'Enregistrement des Subsidés à l'Assurance Maladie (SESAM)**
- Le début des travaux de **migration technologique du SI de taxation des personnes morales**
- L'adoption par le CE de l'**EMPD pour l'évolution du SI de l'enseignement obligatoire**
- La mise en œuvre de la solution de **gestion des établissements scolaires, des élèves, des notes et support d'informations** pour les conseils de classe
- La mise en œuvre du **renouvellement du SI de la centrale d'engagement (SAE)** de la PCV et de la PML (mise en service en mai 2016)
- La préparation du renouvellement du **SI de gestion des faillites**
- L'adoption d'une stratégie de redéveloppement de l'application principale (VIACAR) du **service des automobiles et de la navigation**.
- Le **changement du cadre de référence des géodonnées MN95**
- La stabilisation du **SI des permis de construire**

2. Pour le Socle des Systèmes d'Information

- L'adoption de l'**EMPD « Cyberadministration – Etape 2 »** et début des travaux visant à :
 - ouvrir le portail sécurisé pour les entreprises et pour les particuliers,
 - mettre en place des prestations à forte valeur ajoutée,
 - unifier les points d'accès pour l'utilisateur (VD.CH, portail des prestations en ligne, M.VD),
 - interconnecter les applications aux registres centraux,
 - proposer des projets de collaboration aux communes.
- La réalisation du **cahier des charges et l'appel d'offres pour la modernisation du SI de l'exécutif et du législatif**.
- La mise en œuvre du **premier registre des entreprises connecté aux registres fédéraux**.
- L'évolution du **registre des personnes pour automatiser les transferts d'informations entre les registres de la Confédération, le registre cantonal des personnes (RCPers) et les registres communaux** des contrôles des habitants.
- La réalisation du **cahier des charges et l'appel d'offres pour la modernisation du SI de l'archivage probatoire et historique**.
- Le **recadrage du projet d'évolution du SI Ressources humaines** et préparation de l'EMPD et le début de la dématérialisation des dossiers techniques au SPEV
- Le **déploiement d'une solution de numérisation** adaptable aux besoins des services métier.
- La **modernisation des infrastructures** s'est poursuivie par :
 - La poursuite de la modernisation des postes de travail (passage à Windows/7 réalisée à 64% en 2015).
 - La poursuite du désengagement du Mainframe.
 - L'élaboration d'une vision et d'une stratégie d'évolution de l'environnement utilisateur (poste de travail et mobilité).
 - La poursuite de la mise en œuvre du site de secours avec l'installation des équipements Réseau-Serveurs-Stockage.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

La DSI a par ailleurs **poursuivi les travaux d'amélioration continue de son organisation et de son fonctionnement** afin de répondre à ses objectifs de renforcement de la qualité, de maîtrise des coûts et de maîtrise des risques. Les réalisations les plus significatives sont:

- **L'amélioration continue de son système de management (SMDSI)** grâce à:
 - La poursuite d'actions de simplification de la structure par une concentration des compétences managériales et une clarification des liens hiérarchiques pour les collaborateurs.
 - La définition d'une vision managériale partagée et l'initialisation d'actions d'harmonisation des pratiques de conduite.
 - La finalisation d'une directive fixant les exigences en matière de conduite et de gestion des activités et ressources de la DSI
 - La formalisation du processus de gouvernance des SI métiers.
 - La documentation du processus d'élaboration et de maintenance des solutions.
 - La refonte du processus de gestion des demandes de service.
 - La mise en œuvre d'un processus de surveillance des systèmes.
 - La poursuite du renforcement de la gestion des licences.
 - La mise en œuvre d'une comptabilité analytique d'exploitation.
 - Le renforcement de la solution de gestion du portefeuille et des projets (PPMS) pour répondre notamment aux recommandations du CCF.
 - La finalisation du cahier des charges détaillé pour la mise en œuvre en 2016 d'une solution de gestion intégrée du patrimoine applicatif et des risques.

- Poursuite de la **mise en place du volet « Sécurité de l'information » de son système de management (SMSI)** et poursuite des efforts de formation et sensibilisation :
 - Finalisation d'une première analyse de risques sécurité sur l'ensemble du périmètre
 - Intégration des exigences de sécurité dans les processus d'exploitation et de support
 - Centre de protection et de défense (SOC) pleinement opérationnel
 - Finalisation des modules de e-learning pour les collaborateurs de l'Etat

- **Poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes** de la DSI, donnant lieu à une information régulière du CE. Cette démarche a pour objectif de réduire la dépendance de l'ACV vis-à-vis de ses fournisseurs et de générer au passage une marge de manœuvre financière, notamment pour renforcer la sécurisation des systèmes d'informatiques. Le résultat obtenu à ce jour, est de 38 postes (36,5 ETP) créés et pourvus à fin 2015, générant une économie annuelle pérenne cumulée d'environ 1.94 million CHF. La démarche initiée se fermera en 2016.

- **Déménagement dans les nouveaux locaux.** L'augmentation importante des effectifs ces dernières années a induit une densification importante des locaux de la DSI à Longemalle au détriment des conditions de travail des collaborateurs, des salles de réunion et des salles de formation. Afin d'améliorer cette situation et de tenir compte des besoins induits par les EMPD récents et à venir, un site complémentaire a été trouvé à fin 2014. Le déménagement des équipes correspondantes a eu lieu en 2015 en profitant de redistribuer les espaces.

Rapport annuel de gestion 2015

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Sources d'informations complémentaires

Plan directeur cantonal des SI 2013-2018 :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/02.1_Politique_Plan_directeur_cantonal_des_SI.pdf

EMPD Cyberadministration Etape 2 :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/235_TexteCE.pdf

EMPD Enseignement obligatoire :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/199_RC.pdf

EMPD SAMOA :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/251_RC.pdf

Groupes de prestations

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, offre une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants et adéquats pour y parvenir.

Descriptif

Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et garantir l'allocation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et s'assurer de la réalisation et de la qualité des prestations

- Conseiller l'employeur dans la définition de la vision RH
- Développer la communication et l'information vis-à-vis de l'interne de l'Administration cantonale vaudoise
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support et le conseil juridique
- Développer et assurer une approche qualité des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- Gérer l'organisation du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif interne

Assurer la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV

- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes, en particulier par le traitement de l'examen des demandes de postes nouveaux

Maintenir et développer le système d'information des ressources humaines (SIRH)

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel RH (système de management)
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire
- Assurer la réalisation du plan d'action du schéma directeur informatique
- En collaboration avec la DSI, et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

A l'interne, le Conseil d'Etat, la Cheffe de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

Groupes de prestations

706.1 Administration des ressources humaines

706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

Descriptif

Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer que les évolutions légales et correctives, ainsi que les modifications correspondantes des applications salaire soient effectuées en temps utile
- Assurer, pour le compte de la Caisse cantonale d'allocation familiale (CCAF), la gestion déléguée des allocations familiales

**Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES).
Coordonner et dispenser la formation et l'information au réseau des CoRH des services**

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs ACV, Caisse AVS, Assureurs LAA, CPEV, CCAAF, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services.

Groupes de prestations
706.2 Prestations RH

706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 5 volets essentiels. Chaque volet offre aux services de l'ACV des prestations RH spécialisées. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et du développement des compétences, de la mobilité et la formation, de la gestion des absences de longue durée, de la coordination de l'apprentissage et de la gestion des garderies de l'ACV.

Descriptif

Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement en matière de la publication des offres d'emploi ainsi que dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure de sélection des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s et fournir conseil et appui afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Préparer une relève de qualité en conduisant les démarches de développement des compétences cadres, et en offrant aux cadres une meilleure perception de leurs talents et des potentialités à développer
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat

- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions
- Gérer de manière optimale le budget formation centralisé (compte 3091)

Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois

- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV
- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services
- Disposer, développer et adapter un référentiel de compétences
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir, appliquer et développer une politique de gestion des absences maladie et d'accident de longues durées et d'un accompagnement personnalisé des situations complexes

- Assurer une détection et une prise en charge précoce des situations d'absence de longue durée en favorisant la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et offrir des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Soutenir les services dans l'accompagnement au retour, notamment par la disposition d'outils

Assurer le suivi de la Commission de coordination des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA
- Harmoniser et renforcer les pratiques d'encadrement des apprentis dans les différents départements
- Veiller à la formation et aux moyens mis à disposition pour les personnes en charges des apprenti-e-s à l'Etat

- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV

Assurer la gestion et la promotion des garderies de l'Etat

- Disposer de places d'accueil en faveur des enfants des collaborateurs de l'Etat
- Répondre aux normes fixées par l'Office d'accueil de jour des enfants
- Gérer les places d'accueil
- Travailler dans le cadre du réseau

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, UST, OAI, CPEV, Assureurs LAA, collaborateurs ACV et candidats, réseauL (réseau de Lausanne), CCA, CEP, IDEHAP.

Groupes de prestations

706.3 Développement, organisation et perspectives RH

706.3 Pilotage RH

Ce domaine contribue à la mise en application de la politique RH décidée par le Conseil d'Etat dans trois domaines essentiels. Il s'agit du pilotage du système de rémunération et des données RH, de la gestion de l'organisation et la rétribution, et de la gestion et développement des outils et référentiels RH.

Descriptif

Assurer la mise en œuvre de la politique des ressources humaines et la cohérence de l'organisation et de la rémunération

- Assurer la cohérence de l'organisation et des rôles par l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et la détermination des niveaux des postes
- Appliquer le dispositif normatif décidé par le Conseil d'Etat et veiller à l'égalité de traitement
- Fournir un cadre de régulation en matière de reconnaissance de la qualité de la prestation délivrée
- Développer un pilotage de l'organisation et construire des outils statistiques RH
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)

Assurer le pilotage du système de rémunération et des données RH

Développer et appliquer un système de pilotage concernant le système salarial ainsi que les données RH basé sur :

- Les indicateurs et les tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision
- La modélisation comme outil de projection
- La réalisation d'études statistiques
- Les études de « benchmark »

Adapter et développer les outils et référentiels RH

- Assurer une veille des métiers
- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Développer, proposer et implémenter des outils RH dans le cadre d'un système intégré
- Disposer, développer et adapter un référentiel de compétences

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.).

Loi sur l'assurance accident (LAA)

Le contrat concernant la loi sur l'assurance accident arrivant à échéance à fin 2015, un marché public a été conduit dans le but de conclure un nouveau contrat pour le 1er janvier 2016. Le marché public a été attribué au Groupe mutuel, et produit une légère diminution des primes pour l'assurance accidents non professionnels, soit une économie pour les collaborateurs, et une légère augmentation des primes pour l'assurance accidents professionnels, soit un surcoût financier pour l'Etat de Vaud.

Commission d'évaluation des fonctions (CEF)

La commission d'évaluation des fonctions a pour mission d'examiner les demandes d'évaluation et de réévaluation des fonctions et d'adresser ses propositions au Conseil d'Etat. En 2015, elle a transmis au Conseil d'Etat son premier rapport concernant la classification de la fonction "infirmière". Elle a en outre également effectué plusieurs auditions préalables concernant deux dossiers déposés par les syndicats : les agents de détention et les logopédistes en milieu scolaire.

Gestion des apprentis, stagiaires et bénévoles

Le Conseil d'Etat a adopté sur proposition du SPEV de nouvelles directives et barèmes pour les apprentis, stagiaires et bénévoles.

Le système de rémunération des apprentis (datant de 1994) a été adapté et mis en œuvre au 1er janvier 2016. Une directive définissant les conditions-cadres pour l'engagement et la gestion des apprentis a été adoptée et mise en vigueur au 1er janvier 2016.

Concernant les stagiaires, il n'existait pas de règle régissant leur engagement et leur rémunération. Une grille de rémunération a été développée sur la base du niveau de diplôme poursuivi et le moment auquel le stage est effectué. Une directive définissant les conditions-cadres pour l'engagement des stagiaires a été adoptée et mise en vigueur au 1er janvier 2016.

Concernant les bénévoles, une directive fixant les limites de l'activité bénévole, les conditions d'engagement et de traitement des bénévoles (assurances, défraiement, etc.) a été adoptée et mise en vigueur au 1er janvier 2016 afin d'homogénéiser les pratiques au sein des services.

Gestion des absences longue durée

Le processus de gestion des absences longue durée (réinsertion professionnelle) a été revu, afin d'intégrer l'avis d'un médecin externe à l'ACV – médecin conseil - dans l'analyse des cas d'absences et leur résolution. L'implication d'un médecin externe expert permet d'identifier plus clairement les problématiques d'absences et les solutions à mettre en place dans le but de favoriser le retour des collaborateurs en activité. Le processus a été implémenté en tant que pilote au DECS et DIRH en 2015 et son implémentation continue dans les autres départements de l'ACV en 2016. Une convention de collaboration a été conclue avec trois médecins conseil qui interviennent dans le processus. Les questions relatives à la protection des données personnelles, ont été identifiées et traitées avec l'aide de la préposée à la protection des données.

Développement des compétences cadres (DCC) et bilans de compétences

Les prestations liées au développement des compétences ont été renforcées et promues à deux niveaux.

D'une part, le processus de développement des compétences cadres optimisé en 2014 permet aux cadres et spécialistes de l'ACV d'avoir une meilleure connaissance de soi dans la perspective d'une fonction d'encadrement, et de fixer des objectifs professionnels et plans d'actions afin de les concrétiser. Cette prestation optimisée a été présentée aux secrétaires généraux afin de promouvoir l'approche, qui s'inscrit dans le renforcement de la fonction d'encadrement compétente et la démarche de mobilité au sein de l'ACV.

D'autre part une nouvelle prestation de bilans de compétences individuels a été développée et est maintenant offerte à l'ensemble des collaborateurs de l'ACV. Les bilans peuvent être effectués soit dans le cadre d'un développement de carrière ou d'une évaluation des compétences, sur la demande du collaborateur et/ou de son supérieur hiérarchique. Cette prestation s'inscrit également dans la démarche de mobilité au sein de l'ACV. Une trentaine de bilan ont été effectués en 2015.

Fonction RH

Dans le cadre du projet Organisation RH, trois mesures à court terme ont été implémentées afin de favoriser les échanges au sein du réseau RH, optimiser les processus et renforcer les compétences du réseau RH.

Un nouvel organe, bureau de coordination RH (BCRH), a été mis en place avec pour objectif d'être la plateforme d'échanges du réseau RH, en identifiant les besoins du terrain et garantissant la transmission des pratiques RH aux acteurs concernés. Cet organe est composé de 9 RRH ou CoRH (un représentant par département, ainsi qu'un représentant pour l'OJV et le CHUV) et de deux membres du SPEV. Il coordonne notamment la mise en place d'ateliers RH qui ont pour objectif d'assurer le développement des bonnes pratiques RH en fonction du contexte et des besoins RH de l'ACV.

Un nouveau cursus de formation RH a également été défini afin de professionnaliser la fonction RH de l'ACV. Il comporte sept modules dont quatre obligatoires, qui sont destinés à tous nouveaux collaborateurs intégrant un poste dans la fonction RH au sein de l'ACV. Les trois premiers modules ont été développés et implémentés en 2015. Ils concernent les bases juridiques, les processus, le système d'information RH, la rémunération et la fixation de salaire, la gestion des salaires et des assurances sociales. Le développement et l'implémentation des quatre autres modules continuent en 2016.

Enfin divers processus RH administratifs ont été simplifiés, dans lesquels la saisie des données de paie a été déléguée aux services. Il s'agit notamment des retenues parking et natel, des gratifications pour ancienneté, des cadeaux de départ, et du paiement des salaires horaires sur une base annuelle.

Mesures de santé et sécurité au Travail (MSST)

En tant qu'employeur, l'Etat de Vaud doit prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé physique et psychique de ses collaboratrices, selon la directive fédérale régissant les mesures de santé et sécurité au travail (directive MSST). Suite aux travaux d'un COPIL composé du service de la santé publique (SSP), du service du personnel (SPEV) et du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), le Conseil d'Etat a transféré dès septembre 2013 la responsabilité de développer le système de santé et sécurité au travail (SST) de l'ACV du SSP au SPEV. Il s'agit pour le service du personnel de mettre en œuvre un dispositif adapté aux différents métiers permettant l'identification des dangers pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail et la mise en place des mesures préventives appropriées. Dans le cadre de ce projet, le service a rédigé et proposé au Conseil d'Etat un règlement de la santé et sécurité au travail. La solution de branche adoptée par l'Etat de Vaud a été en outre recertifiée au mois de juillet.

Système d'information RH (SIRH)

Le SPEV conduit depuis plusieurs mois en partenariat avec la DSI, le CHUV et l'OPES le projet de refonte du système d'information RH, dont l'objectif est de développer et implémenter un outil intégré et performant pour gérer l'ensemble des données liées à la gestion des ressources humaines. Le projet est divisé en plusieurs phases, dont la première se concentre sur les données liées à la gestion de la paie, la gestion administratives et la gestion des postes. Les travaux se sont concentrés en 2015 sur l'élaboration d'une demande de financement, la sélection d'un partenaire externe pour assurer le développement et l'implémentation de l'outil choisi par le Conseil d'Etat, le recensement et l'analyse des paramètres utilisés dans le SIRH actuel, et la définition des processus et rôles de saisie et de contrôle des données dans le nouveau SIRH. La définition des processus et des rôles, partie essentiellement métier du projet, s'est effectuée en consultation avec les différents départements et services de l'ACV. Le nouveau SIRH aura pour mission d'optimiser l'accès à l'information et le traitement des données, d'assurer le stockage centralisé d'informations fiables et exploitables en tout temps. Il permettra en outre une gestion RH améliorée au travers d'une meilleure exploitation des données RH.



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département des finances et des relations extérieures

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Rapport annuel de gestion 2015
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
2015 au Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Comme 2014, l'année 2015 est marquée au plan politique par la prochaine réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Le chef du Département Pascal Broulis, aux côtés du Président du Gouvernement et de deux conseillères d'Etat, présente le 1er juillet les détails de mise en oeuvre de la "Feuille de route" vaudoise annoncée seize mois plus tôt. Ce projet, qui anticipe la disparition programmée des statuts spéciaux cantonaux, prévoit de ramener le taux d'imposition des bénéficiaires de 22,3% en 2015 au taux unique de 13,79% dès 2019. Dans un souci d'équilibre, cette baisse s'accompagne de mesures sociales en faveur du pouvoir d'achat des ménages.

Des négociations se déroulent tout au long de l'année avec les milieux économiques et les communes qui contribueront avec le canton à l'effort sur le taux. Le coût fiscal global de cette réforme majeure pour notre avenir économique est estimé à 285 millions par année, déduction faite de la compensation attendue de la Confédération. Le 29 septembre, le Grand Conseil adopte à une très large majorité le projet RIE III-VD qui est combattu toutefois en référendum par les milieux d'extrême-gauche. La votation populaire est fixée au 20 mars 2016.

Ménage courant et investissements

Le chef du Département rend public le 27 mars les comptes 2014 de l'Etat, qui se soldent par un excédent de 0,8 million. Le bouclage de l'exercice intègre plusieurs amortissements non planifiés au budget, notamment dans le domaine des EMS et des institutions spécialisées, ainsi que des financements anticipés dans des secteurs prioritaires comme le tourisme, le développement économique ou la formation professionnelle. Après avoir atteint son plancher à 475 millions à l'issue de l'exercice précédent, la dette nette amorce une légère remontée à 575 millions au 1er janvier 2015. La recapitalisation de la Caisse de pensions du canton et la montée en puissance des investissements expliquent cette augmentation qui devrait se poursuivre.

S'agissant des investissements justement, la part nette de l'Etat aux comptes 2014 s'élève à 303 millions, soit 62 millions de plus qu'en 2013. Mis en place dans les services au printemps 2014, le dispositif de pilotage des investissements commence à déployer ses effets. Globalement, l'Etat a injecté dans l'économie vaudoise un montant brut et octroyé de nouveaux prêts et garanties pour un total de 599 millions. La solidité financière du canton est relevée une nouvelle fois par l'agence Standard & Poor's qui lui confirme à deux reprises durant l'année 2015 sa note "AAA".

Vaud sur la scène fédérale

En 2015, l'Office des affaires extérieures (OAE) poursuit ses démarches afin de défendre les intérêts du canton de Vaud auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens. Plusieurs dossiers majeurs de politique fédérale occupent l'Office, tels que la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière ou la mise en oeuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Il a organisé le 3 juin sous l'égide de la Métropole lémanique un événement de relations publiques au Palais fédéral, auquel ont participé la majorité des Parlementaires fédéraux, des haut-fonctionnaires de l'administration ainsi qu'un représentant du Conseil fédéral.

L'OAE contribue en outre à promouvoir les objets à fort rayonnement pour le canton, comme l'aboutissement en juillet de la candidature lausannoise aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2020, et le projet de Pôle muséal qui franchit une nouvelle étape avec la désignation début octobre du lauréat du concours d'architecture pour la réalisation du futur Musée de l'Elysée et du mudac.

Système d'information financier

Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) est fortement impliqué tout au long de l'année 2015 dans le dossier RIE III-VD, notamment au travers de l'estimation des conséquences financières des différents volets de la "Feuille de route" du Conseil d'Etat et de l'élaboration des documents qui ont rythmé les nombreuses phases du projet. Il a participé en particulier à la rédaction de l'EMPL soumis au Grand Conseil et assuré la consolidation de l'ensemble du document.

Autre temps fort pour le Service, qui réalise au début 2015 le premier bouclage des comptes annuels de l'Etat de Vaud sur le nouveau Système d'information financier SAP, mis en fonction une année plus tôt. Dès le second semestre, la vitesse de croisière s'agissant de la formation des utilisateurs et de l'assistance technique est atteinte. Enfin, après sa mise entre parenthèses durant le lancement de SAP, le projet de Système de contrôle interne (SCI) piloté par le SAGEFI retrouve en cours d'année un rythme soutenu avec le démarrage de la démarche dans cinq grands services de l'Etat.

Immeubles et constructions

Encore une année hors norme pour le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), qui gère en 2015 plus de 70 projets de bâtiments en phase de planification, d'études ou de travaux pour un montant total de 2,18 milliards. De fait, l'Etat de Vaud est actuellement le plus gros constructeur immobilier du pays après la Confédération, le canton de Zurich et les CFF. Au rang des plus gros chantiers en cours se distinguent le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (61 mios), celui de Nyon (56 mios), la HEIG d'Yverdon-les-Bains (49 mios), le Parlement cantonal (25 mios) ou

encore le Château Saint-Maire (23 mios) dont les travaux de restauration débutent en décembre.

Direction générale de la fiscalité

Désignée en décembre 2014 par le Conseil d'Etat en qualité de directrice générale de la fiscalité, Marinette Kellenberger succède dès le 1er février à Philippe Maillard qui part à la retraite après onze années à la tête de cette importante entité regroupant plus de 900 collaborateurs.

L'intégration administrative du Registre foncier se poursuit et la cyberfiscalité s'étend avec de nouvelles prestations en ligne. La Direction générale de la fiscalité (DGF) poursuit ainsi ses objectifs de rapprochement avec la population et d'efficience de ses prestations face au nombre toujours croissant de ses contribuables. Dans le but en outre de rationaliser et d'optimiser les activités, le Registre foncier de Moudon et l'Office d'impôt d'Orbe sont transférés à Yverdon-les-Bains durant l'année. A noter encore qu'une nouvelle unité consacrée aux dossiers fiscaux particuliers en lien avec les décès et les successions verra le jour à la Route de Berne en début 2016.

Groupes de prestations
702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Conception, organisation et mise en oeuvre de la communication du département.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Analyses économiques, politiques et juridiques.
- Appui en gestion RH et en matière de politique du personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses aux interventions parlementaires.
- Lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- Salines Suisses SA et Palexpo SA – lien avec le représentant de l'Etat au Conseil d'administration et avec les signataires de la convention d'actionnaires.
- Participation aux séances des COPIL Infofisc (ACI) et REFA (CADEV).
- Présidence du groupe "Parc immobilier" pour les investissements annuels.
- Participation au jury pour la construction des logements pour étudiants "La PALA"
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service (OAE, StatVD, SG) - SP 051.
- Appui juridique au SIPAL et au Registre Foncier.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier, l'Office des affaires extérieures et StatVD.
- Réponses à diverses consultations cantonales et fédérales.
- Application des lois sur les subventions (LSubv) et sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM).
- Inventaires sur les Subventions et Participations.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes (COPAR).
- Secrétariat de l'Organe de prospective et gestion des séances.
- Appui général aux Conférences des directeurs des cantons (latine et suisse).
- Suivi et appui au CDFIRE dans le cadre des débats parlementaires relatifs à la CdC.
- GT Assurances de l'Etat de Vaud.
- Rédactions diverses pour le chef du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques.

Groupes de prestations
702.2 Ressources humaines - URH DFIRE

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales, suivi administratif, recrutement, formation, mobilité, gestion du temps de travail et de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail et démarches de réorganisation.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants RH.
- Appui RH aux magistrats et aux collaborateurs de la Cour des comptes.
- Appui à la fonction de responsable des apprenti(e)s du Département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Chef du département.
2. Chefs de service, cadres, collaborateurs, apprentis et stagiaires du DFIRE.
3. Candidats et partenaires externes.
4. CEP.

702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Gestion du droit à la pension des anciens CE et Juges cantonaux.
- Participations
 - Mise en oeuvre de la réglementation. Informations juridiques et conseils aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat. Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
 - Suivi des participations financières et personnelles rattachées au DFIRE et contrôle du respect de la réglementation en la matière.
 - Suivi des participations financières à Palexpo SA et Salines Suisses SA.
- Subventions
 - Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
 - Etablissement, actualisation et développement de l'inventaire annuel des subventions.
 - Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
- Suivi du projet "Nouveau musée cantonal des Beaux-Arts - Pôle muséal et culturel" (OAE).
- **Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) :**
 - Examen des adjudications par le SG
 - Examen des dossiers sous l'angle juridique
 - Réorganisation du support, notamment juridique, au sein du SG en faveur de ce service
 - Appui juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Evénement marquant

Reprise de la gestion RH des collaborateurs/trices du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et de Statistique Vaud (Stat-VD) par la Responsable RH du Secrétariat général du DFIRE.

Sources d'information complémentaires

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch

Groupes de prestations
302.7 Relations extérieures

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).
- Assurer le suivi et le développement de la Métropole lémanique.
- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans leurs démarches permettant d'assurer le rayonnement du Canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, ConférenceTransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- Médias.

Événements marquants, évolutions significatives

En 2015, le Conseil d'Etat, par son Office des affaires extérieures, a poursuivi ses démarches visant à se faire entendre et défendre ses intérêts auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens tout en favorisant son rayonnement.

Comme le prévoit la Constitution vaudoise et selon les dispositions de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, le Gouvernement a poursuivi ses échanges réguliers avec la députation vaudoise. Ceux-ci se déclinent soit par le biais de la Conférence des affaires fédérales qui se réunit avant ou au début de chaque session parlementaire, soit par des échanges ponctuels et bilatéraux lors du traitement de dossiers particuliers traités en commissions ou par les Chambres.

De nombreux dossiers de politique fédérale comportent des enjeux majeurs pour les cantons et le Canton de Vaud en particulier. La réforme de l'imposition des entreprises a largement occupé le Conseil d'Etat, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal. Sur le plan fédéral, le Conseil d'Etat s'est engagé d'une part pour une réforme qui tienne compte des spécificités cantonales et d'autre part pour une reconnaissance par la Confédération de l'effort qui devra être fourni par les cantons afin de préserver l'attractivité de leur place économique, partant leurs recettes fiscales et les emplois.

Pilier du fédéralisme, le système de péréquation financière et de compensation des charges a fait l'objet d'un débat parlementaire sur d'éventuels aménagements. En effet, le rapport quadriennal d'efficacité a montré que les objectifs prévus par la loi ont été atteints et même dépassés. Toutefois, le Conseil fédéral proposait pour seule modification une adaptation de la contribution de base des cantons et de la Confédération. Cette proposition a été farouchement combattue par des parlementaires issus des cantons bénéficiaires. Le Conseil d'Etat s'est alors engagé, aux côtés de la Conférence des gouvernements cantonaux pour trouver une solution de compromis, estimant qu'il était primordial d'enrayer le clivage croissant entre les cantons. Au final, le compromis l'a emporté, reportant le débat de fond à la prochaine évaluation.

La mise en oeuvre de l'initiative contre l'immigration a fait l'objet en 2015 de nombreuses discussions bilatérales entre le Conseil fédéral et l'Union européenne. Le Conseil d'Etat soutient l'approche du Conseil fédéral fondée sur trois piliers : révision de la loi sur les étrangers, négociations en vue d'une adaptation de l'Accord sur la libre circulation des personnes et train de mesures afin de mieux exploiter le potentiel de travailleurs résidents en Suisse. A ce titre, il a reçu le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de l'initiative nationale visant à optimiser l'utilisation de la main d'oeuvre des résidents suisses. La politique vaudoise de réinsertion des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale grâce à la formation professionnelle lui a été présentée.

Le domaine de la santé et de la prévention a également fait l'objet de démarches actives du Conseil d'Etat. Que ce soit pour la loi sur l'alcool, le pilotage du domaine ambulatoire, le financement hospitalier, la prise en charge des comas éthyliques ou encore la formation des médecins. Les domaines de la mobilité, de la promotion économique ou encore de la sécurité ont également fait l'objet d'un suivi et d'actions du Conseil d'Etat.

Comme il l'avait fait cinq ans plus tôt, le Conseil d'Etat a organisé en juin un événement de relations publiques au Palais fédéral. Il s'agissait cependant d'une première, puisque cette journée a été organisée sous l'égide de la Métropole lémanique, par les deux cantons de Vaud et de Genève. Près de trois cents personnes ont répondu à l'invitation des deux gouvernements, dont la majorité des Parlementaires fédéraux, des haut-fonctionnaires de l'administration ainsi qu'un représentant du Conseil fédéral. Ce moment de convivialité et d'échanges s'est déroulé autour d'un buffet concocté par les deux écoles hôtelières de Lausanne et de Genève et a été l'occasion de présenter les enjeux auxquels fait face le deuxième pôle économique de Suisse.

Le Conseil d'Etat s'est par ailleurs investi sur différents projets faisant rayonner le Canton au-delà des frontières nationales.

En juillet 2015, Lausanne a été désignée par les membres du Comité international olympique pour organiser les troisièmes Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2020. Dans cette perspective, un village pour étudiants sera construit sur le site de Dornoy et servira de village olympique. De même, une nouvelle patinoire sera construite à Malley.

Le projet de Pôle muséal a franchi en octobre 2015 une nouvelle étape avec la désignation du lauréat du concours d'architecture pour la réalisation du futur Musée de l'Elysée et mudac. Le jury du concours d'architecture a désigné "Un musée, deux musées", des architectes Manuel et Francisco Aire Mateus, basés au Portugal.

Enfin, le Canton de Vaud était présent en septembre sur le pavillon suisse à l'exposition universelle Milano 2015 qui avait pour thème "Nourrir la planète, énergie pour la vie".

A l'échelle transfrontalière, le Canton de Vaud participe au programme France-Suisse Interreg V. La participation suisse aux programmes européens Interreg renforce les relations transfrontalières. Dans un souci de rationalisation et d'harmonisation du fonctionnement suisse avec celui des autres programmes, les deux Coordinations régionales suisses "Arc jurassien" et "Bassin lémanique" sont désormais réunies au sein d'une seule coordination. Celle-ci sera assurée par l'organisme intercantonal arcjurassien.ch.

708.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, logistique, RH, informatique statistique et financier
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale
- Plan statistique cantonal

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Chef du département
- Collaborateurs du service
- Services de l'ACV
- Services transversaux
- Secrétariats généraux

708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique
- Exploration de fichiers de données administratives
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales
- Saisie des données
- Validation des données

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Services de l'ACV
- Confédération
- Communes
- Associations économiques, politiques et sociales
- Entreprises
- Médias
- Population

708.2 Production et analyse

Production et analyse de données statistiques

Descriptif

- Gestion de la Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE)
- Production des statistiques périodiques
- Conduite de projets statistiques
- Mandats, expertises et conseils

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Services de l'ACV
- Confédération
- Autres cantons
- Organismes intercantonaux
- Communes
- Associations économiques, politiques et sociales
- Entreprises
- Médias
- Population

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique à l'aide de différents supports adaptés aux besoins des utilisateurs

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud
- Atlas statistique du canton de Vaud sur internet
- Atlas statistique de la ville de Lausanne et de son agglomération sur internet
- Courrier statistique Numerus
- Flashs statistiques (communiqués de presse)
- Séries «Conjoncture vaudoise» en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise
- Série «Communications statistiques Vaud»
- Chiffes clés de l'Espace lémanique
- Mémento «Vaud en chiffres»
- Mémento de la Métropole Lémanique
- Rapports à diffusion limitée
- Réponses à la carte
- Centre de documentation
- Calculateur de salaires en ligne
- Site internet «Statistique Vaud»
- Site internet «Statistique Lausanne»
- Site internet de l'Observatoire du logement
- Publications et site internet de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Services de l'ACV
- Confédération
- Communes
- Associations économiques, politiques et sociales
- Entreprises
- Médias
- Population

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation, pour la dernière année, sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne

Descriptif

- Productions périodiques
- Etudes et analyses
- Publications
- Site internet
- Atlas statistique
- Réponse à la carte
- Conseil, méthodologie

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Municipalité de Lausanne
- Lausanne Région
- Administration communale lausannoise
- Confédération
- Associations économiques, politiques et sociales
- Entreprises
- Médias
- Population

Evénements marquants, évolutions significatives

Le plan statistique cantonal recense, dans un document unique, les activités statistiques de l'Etat connues au moment de son élaboration, soit en automne de chaque année. Il «comprend une fiche descriptive par projet statistique consommant des ressources durant la période couverte par le plan, l'inventaire des productions périodiques, la liste des intentions et des dossiers à suivre. Il identifie les partenaires concernés (services) et leur rôle respectif dans la conduite des projets, les ressources humaines et financières engagées ainsi que le calendrier des projets» (art. 17 RLstat du 7 février 2000). Le plan statistique est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. A noter que les prestations statistiques de Statistique Vaud à l'usage d'autres cantons et de la Ville de Lausanne ne font pas partie du plan statistique cantonal.

La notion de projet doit être comprise comme toute activité statistique non courante et non périodique, identifiée comme telle au moment de l'élaboration du plan, dont les ressources sont disponibles et le calendrier connu.

La période couverte par le plan statistique 2015 s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2015. Ce plan compte 125 productions périodiques et 31 projets. Globalement, les ressources qui seront engagées en 2015 dans l'ensemble de l'administration cantonale pour la réalisation des productions périodiques s'élèvent à 252 mois/homme, celles pour les projets atteignant 66 mois/homme.

A signaler que les ressources à engager varient fortement d'un projet à l'autre. Celles-ci sont, dans certains cas, inférieures à un mois/homme, alors que, pour le projet le plus important qui est la réalisation de nouvelles perspectives de population pour le canton de Vaud, les ressources nécessaires en 2015 atteignent plus de 10 mois/homme.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2015. Le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquêtes, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton. Dans ces axes, on peut mettre en évidence les éléments suivants :

Prospectives et outils d'aide à la décision

Au-delà du constat que toute information statistique constitue également une information utile pour la décision administrative et politique, certains projets ont directement pour but d'être des outils d'aide à la décision.

Dans ce domaine, on peut signaler le projet suivant :

Elaboration de nouvelles perspectives de population régionalisées pour le canton de Vaud.

Il s'agit d'un des plus importants projets 2015 pour Statistique Vaud car, après la votation du 9 février contre l'immigration de masse et au regard de l'évolution importante de la population résidente vaudoise au cours de ces dernières années, il est indispensable que Statistique Vaud, qui possède un centre de compétences reconnu dans le domaine, élabore de nouvelles perspectives de population.

Ces nouvelles perspectives sont disponibles dès début janvier et serviront également de base à plusieurs perspectives dérivées qui seront réalisées en 2016.

Par ailleurs, pour donner suite à des besoins marqués, une section «Prospective et aide à la décision» a été créée à Statistique Vaud à fin 2015. Cette section sera en fonction dès 2016 et verra une montée en puissance progressive.

L'objectif de cette section est la mise en place d'une structure opérationnelle capable de fournir des éléments prospectifs dans des délais relativement courts en répondant avec réactivité aux demandes par la production de résultats opérationnels. La Commission cantonale de statistique (CCSTAT), présidée par le Chef du DFIRE et composée des Secrétaires généraux ainsi que du Directeur de Statistique Vaud, fonctionnera comme mandant en examinant et proposant des thématiques pouvant faire l'objet d'études prospectives, préalablement validées par le Conseil d'Etat.

Partenariat avec l'extérieur du canton

En 2015, dans le contexte de la collaboration intercantonale et transfrontalière et sous les auspices de la Conférence Transjurassienne, Statistique Vaud, en collaboration avec les statisticiens neuchâtelois, jurassiens, jurassiens bernois et l'INSEE Franche-Comté, poursuivra comme chaque année ses travaux dans le cadre de l'Observatoire statistique de l'Arc jurassien (OSTAJ).

Statistique Vaud poursuivra également la production de différentes perspectives démographiques pour les cantons de Genève et Neuchâtel.

Le suivi statistique du projet de Métropole Lémanique va se faire en collaboration étroite entre Statistique Vaud et l'Office de statistique du canton de Genève en partenariat avec les Offices des affaires extérieures des cantons respectifs.

Le système statistique suisse nécessite une collaboration étroite entre les cantons et la Confédération. Celle-ci prend des formes diverses, telles que la participation de statisticiens à plusieurs groupes d'experts sur des sujets techniques ou la

participation du Directeur de Statistique Vaud à la coordination du système statistique suisse en tant que vice-président de la Conférence suisse de statistique CORSTAT (Confédération-cantons).

Statistique Vaud participe à la Conférence des offices romands et tessinois de statistique et à la Conférence suisse des offices régionaux de statistique.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela, Statistique Vaud s'appuie sur les enquêtes existantes, qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais aussi, chaque fois que cela est possible, sur les sources de données administratives.

Parmi les principaux projets, qui constituent des nouveautés, qui ont été réalisés en 2015, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre «Evénements marquants et évolutions significatives» :

- Finalisation des nouvelles perspectives de population allant de 2015 à 2040
- Réalisation de perspectives scolaires de court terme
- Réalisation de Numerus hors série portant sur les salaires dans le canton de Vaud en 2012
- Réalisation, en collaboration avec le SG-DSAS, de la brochure "Portraits des familles vaudoises, des chiffres pour les décrire"
- Exploitation de la nouvelle enquête "Familles et Générations"
- Refonte et réorganisation des données fiscales
- Poursuite des travaux portant sur l'enquête quinquennale sur l'orientation des élèves en fin de scolarité obligatoire. L'enquête s'est effectuée on-line grâce à un questionnaire réalisé par la DSI
- Participation à la FAO hors série publiée en septembre
- Exploitation des relevés structurels 2011, 2012 et 2013, données poolées
- Enrichissement en continu du site internet de Statistique Vaud et Statistique Lausanne par de nouvelles données structurelles et conjoncturelles ainsi que différents rapports dont un portrait économique du canton mis à jour deux fois par année
- Participation à la définition et à la mise en oeuvre de l'Observatoire du système sanitaire vaudois
- Estimation des coûts de la santé dans le canton
- Mise en oeuvre de nouvelles maquettes pour le Numerus, le «Vaud en chiffres» et l'Annuaire statistique et harmonisation de la ligne graphique
- Convergence informatique vers les standards ACV avec la mise en oeuvre de Windows 7
- Mise à niveau technique des plateformes informatiques statistiques, dont notamment SAS
- Réintégration d'une fonction d'apprentissage avec l'accueil d'un apprenti en 3ème année de commerce

Par ailleurs, Statistique Vaud est régulièrement associé aux travaux de nombreux groupes, principalement internes à l'administration, dans divers domaines : fiscalité, registres des personnes, registres des bâtiments et des logements, péréquations financières, planification dans l'enseignement postobligatoire, PIB vaudois, etc.

A signaler également la participation à des groupes intercantonaux, dont notamment : la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) ainsi que la Conférence suisse de statistique (CORSTAT) dont le Directeur de Statistique Vaud est vice-président.

Sources d'informations complémentaires

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Numerus Hors-série :

- Salaire dans le canton de Vaud en 2012

Annuaire statistique du canton de Vaud 2015

Mémento statistique «Vaud en chiffres 2015»

Flashes trimestriels :

- Hôtellerie
- Emploi

Série Conjoncture vaudoise :

- Industrie
- Construction
- Hôtellerie-restauration
- Services
- Commerce de détail

Sites Internet

Statistique Vaud : www.stat.vd.ch

Statistique Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch

Atlas statistique du canton de Vaud : www.stat.vd.ch/cartostat

Atlas statistique de la ville de Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch/cartostatls

Calculateur de salaires en ligne : www.stat.vd.ch/salaires

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Statistique Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch

703.0 Automatisation des processus de travail (ACI)

Descriptif

- Assujettissement automatisé à partir des mutations transmises électroniquement par les communes (CdH).
- Transmission des déclarations d'impôt des personnes physiques par Internet et enregistrement automatique des éléments dans l'outil de TAO.
- Transmission des demandes de [modifications des acomptes](#) dus par les personnes physiques par Internet (selon le même principe que celui appliqué aux déclarations d'impôt).
- Saisie des déclarations d'impôt (par numérisation automatique - scannage - des déclarations établies sur support papier, avec ou sans code à barres bidimensionnel, ou par enregistrement manuel).
- Traitement des certificats de salaire des employeurs (conformément à l'article 179, alinéa 1, lettre d, LI - [voir directive](#), PDF)
- Traitement électronique des réquisitions/désignations notariales (partenariat Notaires - RF - ACI)
- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques (règles de contrôles préalables - alertes - automatiques).
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source (certification [SWISSDEC](#) de la passerelle cantonale).
- Communications intercantionales ([CH-Meldewesen](#))
- Centre d'appels téléphoniques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables (et leurs mandataires).
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations
703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal, UNIREG, (base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voire d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

Registre fiscal - UNIREG

(cf. art. 171 de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux, LI - RSV 642.11)

- Gestion (tenue à jour et contrôle) automatique du registre fiscal des personnes physiques (individus, immeubles).
- Gestion (tenue à jour et contrôle) manuelle du registre fiscal des personnes morales (sociétés, immeubles).
- Gestion des assujettissements.

Registre cantonal des personnes - RCPers

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC).

- Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes ([LHR](#), PDF)
- Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes, du 2 février 2010 ([LVLHR](#))

Registre cantonal des entreprises

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LIDE, gestion du projet de constitution d'un RCEntr.

- Loi fédérale du 18 juin 2010 sur le numéro d'identification des entreprises ([LIDE](#), PDF)
- Modification de la loi du 8 décembre 2015 modifiant celle du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques ([LEAE](#) – RSV - 930.01)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Administration cantonale vaudoise.
- Services paraétatiques.

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Versement de l'impôt en 12 mensualités obligatoires (voire, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur).

Actuellement, l'intégration facultative du paiement de l'impôt fédéral direct* aux acomptes de l'impôt cantonal (et communal si la commune a confié cette perception à l'Etat) concerne près de 265'000 contribuables.

* systématique pour les nouveaux contribuables (nouveaux arrivants, majeurs, permis C).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

Groupes de prestations

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Mise à disposition d'une déclaration d'impôt simplifiée destinée à ce type de contribuables (propriétaires d'immeubles privés seulement).

[DI HC PP](#)

Rappel : En vertu de la loi du 15 décembre 2000 sur la coordination et la simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les rapports intercantonaux, la compétence de procéder à la taxation de l'impôt fédéral direct et des impôts directs cantonaux de la même période fiscale doit en principe échoir à un seul canton. La déclaration d'impôt du canton du domicile est également valable pour les autres cantons; ceux-ci sont en droit d'en demander une copie au contribuable, qui la joint à la formule du canton concerné. Lorsqu'il ressort de la déclaration d'impôt d'un contribuable ayant son domicile dans le canton qu'il est aussi assujéti à l'impôt dans un autre canton, l'autorité de taxation porte le contenu de sa déclaration et sa taxation à la connaissance des autorités fiscales de l'autre canton.

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre canton suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud ou y exerce une activité lucrative indépendante.

L'échange d'informations (répartitions intercantionales) se fait par transfert de fichiers électroniques (application [CH-Meldewesen](#), via Sedex)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI VD et autres cantons.
- OID.
- Communes.
- Canton.

Groupes de prestations
703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations y compris).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.
- *Participation à un projet de la CSI relatif à l'échange de données permettant de simplifier et sécuriser la taxation des personnes morales*
- Lancement d'un projet interne ACI-DSI tendant au remplacement des outils informatiques (actuellement encore sur le *mainframe*) gérant l'assujettissement et la taxation des personnes morales (avec nouvelle déclaration d'impôt)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- Stat-VD.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

6 offices décentralisés et un bureau détaché du registre foncier dirigés chacun par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Direction du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.
- Secrétariat de la Commission foncière section II (autorisation de vente d'immeubles à des étrangers)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Registre foncier

Les 6 offices décentralisés et le bureau détaché de Château d'Oex, dirigés chacun par un conservateur, ont enregistré 49'568 réquisitions en 2015 (2010 : 53'436, 2011 : 55'141, 2012 : 50'173, 2013 : 49'053, 2014 : 47'663). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués sur les titres hypothécaires, (les timbres de dimension ont été supprimés le 1er janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières. (PDF)

La Direction du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 157 dossiers. 97 concernaient des logements de vacances, 21 des résidences principales, 12 des établissements stables et 27 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 69 acquisitions ont été autorisées, dont 62 autorisation prélevée sur le contingent 2014 et 7 sur le contingent 2015.

De plus, le Chef du département a statué sur 11 recours contre des décisions de conservateurs. Il a également autorisé 65 expropriations dont 8 à la Direction générale de la mobilité et des routes, 8 à la Direction générale de l'environnement, 38 aux communes et 11 qui relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales, OFT ou CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées via Internet, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques).

Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2015. (PDF)

L'année 2015 marque une stabilité du marché immobilier à la suite du ralentissement constaté ces dernières années.

Administration cantonale des impôts

Rappelons tout d'abord quelle est la mission de l'ACI :

Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.

L'activité de taxation ordinaire des personnes physiques, quand bien même le nombre d'assujettis ne cesse d'augmenter (et de manière plus importante que précédemment), a pour la septième année consécutive, dépassé l'objectif de 75% de dossiers taxés au 31 décembre (79.41% des contribuables figurant au rôle au 31 décembre 2014).

Chiffres illustrant l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2015

Domiciliés dans le canton au 31.12.2014 (+ 1.5 %)	420'310
Domiciliés hors du canton (+ 2.0 %)	18'009
Domiciliés hors de Suisse (- 0.3 %)	12'154
Soumis à l'impôt d'après la dépense (- 4.0 %)	1'260
Contribuables PP figurant au rôle (+ 1.5 %)	451'733
Contribuables soumis à l'impôt à la source (- 4.2 %)	84'452
Contribuables PM/APM au rôle (+ 4.1 %)	33'723
Décisions d'exonérations (pure utilité publique)	232
Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles)	10
Demandes satisfaites par le CAT	188'857

- Produits des impôts : voir les comptes de l'Etat

Alors que les règles fixant l'assiette fiscale n'évoluaient que peu (rappel : la marge de manœuvre du canton est limitée par la LHID et l'absence d'inflation au sens de l'IPC n'engendre aucune adaptation des barèmes et déductions prévues explicitement par la loi), l'Administration cantonale des impôts a notamment été impliquée dans les réflexions et analyses relatives à l'imposition des personnes morales (RIE III, statuts fiscaux particuliers, etc.). La décision du Tribunal fédéral de 2011 modifiant la pratique de taxation en matière de gains immobiliers de certaines ventes de terrains à bâtir par des agriculteurs, n'ayant pas encore abouti à une modification de la législation y relative (voir communiqué de presse), le traitement des quelques dossiers concernés est toujours gelé.

Relations avec l'AFC (Confédération) et les administrations fiscales des autres cantons

Les résultats statistiques transmis chaque année à l'Administration fédérale des contributions servent notamment à la définition de la capacité économique du canton dans le cadre de la RPT. Ces données concernent :

- les revenus (IFD) des personnes physiques,
- les revenus des étrangers soumis à l'impôt à la source et des frontaliers,
- les bénéficiaires (IFD, résultats bruts) des personnes morales,
- les fortunes imposables des personnes physiques, et,
- les répartitions intercantionales de l'impôt fédéral direct.

Le projet de la CSI (Conférence suisse des impôts) "ELM-QST" est en production, tous les cantons suisses ayant harmonisés les types de barèmes utilisables. La mensualisation de l'impôt à la source est permise par le concept développé qui simplifie le travail des employeurs et celui des administrations, grâce surtout aux fonctionnalités définies par [SWISSDEC](#) pour les logiciels de traitement des salaires dont le nombre s'accroît régulièrement :

- transmission des informations aux partenaires (ACI, OFS, SUVA, AVS, etc.) par une simple commande,
- calcul des impôts à la source en fonction du domicile du salarié,
- établissement et diffusion automatique des certificats de salaire aux administrations fiscales cantonales ayant prévu cette communication.

Il convient de relever que la passerelle de transmission pour l'impôt à la source, développée par l'ACI et la DSI, est maintenant certifiée conforme aux impératifs arrêtés par [SWISSDEC](#), permettant de la sorte l'attribution de l'impôt retenu aux cantons des domiciles des salariés, conformément à l'[Ordonnance](#) du Département fédéral des finances y relative.

Relations avec les autres tiers

Les développements informatiques (ReqDes) permettant la gestion des mutations immobilières (partenariat avec les Notaires, le Registre Foncier et l'Administration cantonale des impôts) ont été mis en production. La formation des utilisateurs des études notariales se déroulera début 2016, puis selon les besoins.

Le Registre cantonal des Personnes (RCPers), dont l'ACI est en charge, outre les interfaces avec d'autres applications informatiques (RDU, RELEV, etc.) , permet à plus de 8'500 collaborateurs de l'Etat et des communes d'accéder aux informations générales - prévues par la LHR - de la population vaudoise. Chaque mois, plus de 250'000 consultations sont ainsi enregistrées.

Le Registre cantonal des Entreprises (RCEnt), dont l'ACI est également en charge, devrait être disponible pour les services de l'administration vaudoise (cantonale et communale) dans le courant de 2016.

Afin de simplifier l'accès aux référentiels ci-dessus, la nouvelle application SiTi - qui n'est qu'un outil de recherche dans les bases de données RCPers et RCEnt (ne dispose donc d'aucune donnée propre) - est maintenant utilisable par un premier groupe d'utilisateurs; elle sera déployée à large échelle à tous les bénéficiaires actuels d'une consultation de RCPers dans le courant 2016.

La 11e réunion du Club des 100 (plus importants contribuables PM) s'est tenue le 22 septembre 2015, au Concert Hall du Rosey, à Rolle (voir [présentation de M. Broulis](#)).

Organisation du service (DGF)

L'année 2015 se caractérise par l'arrivée d'une nouvelle directrice générale de la fiscalité et par la concrétisation de l'organisation inhérente à la décision du Conseil d'Etat instaurant la "Direction générale de la fiscalité".

- A compter du 1er février 2015, Madame Marinette Kellenberger, précédemment Cheffe du Contrôle cantonal des finances (CCF) assume la fonction de Directrice générale de la fiscalité.
[Communiqué de presse](#)
[Photo](#)
- Depuis l'arrivée de Mme Kellenberger, la DGF a véritablement fusionné les activités et collaborateurs de l'ACI et du RF. Cette "réorganisation" se traduit ainsi notamment par la présence régulière du Directeur du RF aux réunions de direction du service et l'intégration administrative du RF.

A l'ACI, l'office d'impôt de l'ancien district d'Orbe a été fermé le 1er avril 2015; le traitement des contribuables concernés est dorénavant assuré par l'Office et Direction régionale d'Yverdon-les-Bains ([communiqué de presse](#)).

Le bureau du RF de Moudon a été fermé au 15 septembre 2015. Sur la base du nouveau découpage territorial et dans le cadre de sa politique de décentralisation concentrée, le Conseil d'Etat a décidé le regroupement des registres fonciers de la Broye-Vully et du Jura-Nord vaudois avec déménagement de Moudon à Yverdon-les-Bains; tous les collaborateurs en place de l'office de Moudon ont conservé leur emploi au registre foncier.

Formation

Outre les formations CSI (l'Administration cantonale des impôts est le centre d'enseignement pour la Suisse romande), divers cours internes ont été dispensés en 2015 dans les domaines de la perception, du contentieux, de la comptabilité, de

Divers

A l'instar d'autres cantons suisses, il s'avert que les impôts sont un appât privilégié pour les malfaiteurs de tous bords, agissant par phishing (informatique), le plus souvent de l'étranger, et reproduisant même le logo de l'Etat de Vaud. Plusieurs cas ont été relevés en 2015 dans notre canton et ont fait l'objet de plaintes pénales ([communiqué de presse](#)).

Registre foncier

Le 15 septembre 2015, le registre foncier de la Broye-Vully, à Moudon, a déménagé à Yverdon-les-Bains, suite de la décision du Conseil d'Etat du 17 juin 2015 de regrouper les 2 bureaux.

La situation est actuellement la suivante (6 offices et un bureau):

- Aigle et Riviera avec bureau décentralisé au Pays d'Enhaut (art. 3 al. 2 LRF)
- Broye et Nord vaudois (districts du Jura-Nord vaudois, Broye-Vully et Gros-de-Vaud)
- Lausanne et Ouest lausannois
- Lavaux-Oron
- Morges
- Nyon

Mise à disposition des notaires vaudois à fin 2015 d'une application permettant d'établir les Réquisitions-Désignations (RéqDés) directement en la forme électronique et de les déposer au RF. Une phase pilote de production avec la participation de quelques notaires s'est parfaitement bien déroulée. Le début de l'année 2016 sera consacré à former l'ensemble des notaires vaudois, respectivement leurs collaboratrices et collaborateurs, pour une utilisation généralisée.

Administration cantonale des impôts

Législation

Fiscalité

Un effort particulier a été consenti dans le cadre des mesures qui s'inscrivent dans le 3e volet d'adaptations de l'imposition des entreprises (RIE III).

Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI ; RSV 642.11)

- Loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux : Adaptations conformément à la LHID des dispositions relatives à l'imposition d'après la dépense et modifications conformes à la feuille de route du Conseil d'Etat dans le cadre de RIE III
- Loi du 8 décembre 2015 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux : Introduction des dispositions harmonisées concernant les Personnes morales poursuivant des buts idéaux
- Adaptations périodiques de règlements dont celui du 16 décembre 2015 modifiant celui du 12 mars 2003 relatif à la perception échelonnée des impôts des personnes morales.

Adoption (le 29 septembre 2015) des lois sur l'impôt 2016 à 2019.

A noter qu'un référendum sur les évolutions en lien avec RIE III a abouti; les dispositions légales combattues seront soumises à votation au début 2016.

Harmonisation des registres

Aucune évolution apportée à la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LVLHR – RSV 431.02).

Adaptation (8 décembre 2015) de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE - RSV 930.01) pour le Registre cantonal des Entreprises (RCEnt).

Informatique

Un effort toujours très soutenu des collaborateurs du service dans ces projets a marqué l'année 2015.

Assujettissement à l'impôt

Il convient tout d'abord de relever que 60% environ des déclarations d'impôt déposées par les personnes physiques l'ont été par Internet et que les contribuables remplissant ce devoir fiscal à la main ne représente plus qu'environ 17% d'entre-eux.

Les développements se sont concentrés sur les mesures nécessaires au nouveau "dossier permanent", ainsi qu'au projet de simplification et d'automatisation du traitement des désignations notariales (en relation avec le RF et l'association des notaires vaudois). De plus, les premiers travaux en vue de l'intégration des personnes morales au registre fiscal UNIREG se sont poursuivis tout au long de l'année, en parallèle avec les développements propres au RCEnt.

Harmonisation des registres

Les objectifs assignés pour les recensements trimestriels de l'année 2015 ont pu être atteints grâce aux efforts soutenus de toutes les parties concernées (ACI, OIT, DSI, CdH communaux). Un effort toujours important et soutenu d'accompagnement des communes a permis de respecter les échéances régulières de transfert d'informations répondant aux exigences de l'OFS.

La nouvelle gestion des informations dans le Registre Cantonal des Personnes et dans les applications communales de contrôle des habitants (projet ATI découlant de la loi et du décret du 19 mars 2013), en relation étroite avec les fournisseurs privés des communes, a concentré les efforts entrepris durant l'année. La quasi totalité des communes disposent aujourd'hui d'une application informatique compatible ATI. Rappelons que l'un des motifs de ces évolutions est l'abandon de la communication des événements d'état civil aux cantons et communes sur support papier (projet fédéral [eMISTAR](#)).

Les travaux d'analyse (informatique et législation) ont également été conduits dans la perspective de la réalisation, à l'instar du RCPers, du registre cantonal des entreprises (RCEnt).

Les développements des référentiels civils ci-dessus sont supervisés par un Copil RegistreS et des représentants des communes sont associés aux analyses et décisions.

Taxation

L'amélioration des processus de contrôles automatiques, associés au nouveau mode de gestion des déclarations d'impôt et une évidente stabilité législative, a permis de diligenter la taxation ordinaire des personnes physiques ; les objectifs assignés à l'ACI ont été ainsi atteints pour la septième année consécutive.

Le "dossier permanent" qui constitue non seulement une base de données et de documents numérisés, mais également un outil d'organisation du travail (tâches), a été généralisé pour la taxation ordinaire des personnes physiques.

En matière d'impôt à la source, alors que les applications de l'ACI donnent satisfaction, relevons toutefois que les retards enregistrés quant à la certification des applications informatiques de comptabilité salariale par SWISSDEC ont contraint un report de la pleine entrée en vigueur de la mensualisation de la perception (au 01.01.2016).

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales; les travaux d'analyse des nouveaux outils informatiques qui permettront, dès 2017, de taxer en partie automatiquement ces personnes morales ont démarré.

Perception

Peu d'évolutions dans ce domaine, si ce n'est la mise à disposition du dossier permanent à la gestion de la perception et surtout la nouvelle offre [e-acomptes](#) qui permet au contribuable (personne physique) de solliciter une modification de ses acomptes par connexion Internet sécurisée.

Collaboration intercantonale

Dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI), l'ACI participe activement aux projets suivants :

- Certificat de salaire : [SWISSDEC](#),
- Informations inter-administrations : [ch-Meldewesen](#),
- Système interconnecté état des titres électronique (ETE) ([EWV-ETE](#)),
- Impôt à la source : ELM-QST,
- Gestion des poursuites (Thémis).

Sources d'informations complémentaires

Pages internet de l'Administration cantonale des impôts : www.vd.ch/impots

Pages internet de l'Administration fédérale des contributions: <https://www.estv.admin.ch>

Site de formation destiné prioritairement aux jeunes : www.impots-easy.ch

[Dépliant annuel](#)

[Supplément au quotidien 24Heures](#)

Pages internet du Registre foncier: www.vd.ch/rf

Site internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier www.registre-foncier.ch

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

Groupes de prestations

704.1 Planification et solutions financières

704.1 Planification et solutions financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Finances publiques
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Suivre les dossiers fédéraux (RPT, BNS, Allègement des tâches, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans la cellule RPT.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).
- Proposer des solutions pour des dossiers à forts enjeux financiers
- Conduire le projet "Système de contrôle interne - SCI"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds
- Le public

Groupes de prestations
704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Elaborer les directives budgétaires.
- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL), les projets de décrets (EMPD) ainsi que les projet fédéraux (lois, ordonnances, conventions-programmes) du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

Groupes de prestations

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (SAP) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plateforme financière de l'Etat de Vaud (SAP)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts & placements à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

Rapport annuel de gestion 2015
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Evénements marquants, évolutions significatives

Le SAGEFI a œuvré, en collaboration avec les services concernés, à quelques dossiers dont les enjeux financiers et / ou la complexité sont importants, il s'agit des dossiers ou thèmes suivants :

- Recherche informations et enquête auprès des départements et rédaction de la position du DFIRE dans le cadre du traitement en Commission du Grand Conseil du Postulat Marion (14_POS_095) "Pour un meilleur regard sur les émoluments et autres frais pour actes administratifs perçus par l'Etat" ;
- Revue des normes comptables utilisées par les Retraites populaires ;
- Participation au Comité de pilotage relatif au projet d'acquisition par un pôle d'investisseurs de la Suisse occidentale des actions d'Alpiq Grid Beteiligungs AG dans Swissgrid SA ;
- Déterminations et propositions dans le cadre de plusieurs projets du DECS : Biopôle, Alpes vaudoises, Fonds de soutien à l'industrie vaudoise, Projets d'EMPL portant sur la révision partielle de la LADE et d'EMPD de CHF 9 mios en faveur d'une politique foncière en zones industrielles renforcée, Bergbahnen Destination Gstaad AG (BDG) - Procédure d'assainissement financier, EMPD accordant un crédit de CHF 30 mios pour financer la reconstruction complète du Centre Intercommunal de Glace de Malley ;
- Entretien des routes nationales, modèle organisationnel UT II : proposition à l'OFROU et réponse aux Conseils d'Etat de Fribourg et de Genève ;
- EMPD accordant un crédit d'investissement de CHF 6.3 mios pour financer le renouvellement du matériel d'impression du Centre d'édition de la CADEV ;
- Participation à un groupe de travail avec la PolCant pour la détermination du budget global de l'Académie de police de Savatan et de l'analyse des modes de financement en lien avec le crédit d'ouvrage de CHF 4.7 mios destiné à financer un bâtiment d'hébergement et de formation à l'Académie de police de Savatan ;
- EMPD accordant un crédit de CHF 55.05 mios destiné à financer l'acquisition de l'immeuble avenue du Temple 40 à Lausanne propriété de la Société suisse de radiodiffusion et télévision ;
- Analyse des variantes de financement du futur immeuble de logements pour étudiants à Chavannes-près-Renens (« La Pala ») ;
- Participation au groupe de travail du SDT en charge de la mise en œuvre de la taxe sur la plus-value immobilière rendue nécessaire suite aux modifications de la LAT intervenues au 1er mai 2014 ;
- Participation au groupe de travail du CHUV relatif à la planification financière des investissements et de leurs conséquences.

Dans le cadre de ses activités courantes, le SAGEFI a émis 549 déterminations contre 654 en 2014, soit une variation de 16%. Ces préavis, qui concernent l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise, s'identifient notamment aux demandes de crédits supplémentaires, aux décrets d'investissements et aux projets de lois ou règlements avec des incidences financières significatives.

En 2015, avec le déploiement de la solution SAP en 2014, le bouclage des comptes de cet exercice comptable a été réalisé et présenté pour la première fois selon les recommandations MCH2 (Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes). Cette opération a pu être menée à bien en raison notamment des travaux préparatoires qui ont eu lieu lors des clôtures trimestrielles. Cette démarche de clôtures trimestrielles dans laquelle les départements et les services ont été impliqués s'est poursuivie et a été améliorée tout au long de l'année 2015. Dans cette logique, les instructions de bouclage 2015 ont été intégralement revues.

Au 31 décembre 2014, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à CHF 1'525 mios auxquels CHF 950 mios de placements devaient être retranchés pour obtenir une dette nette de CHF 575 mios. Pour l'année 2015, CHF 550 mios d'emprunts à long terme sont arrivés à échéance (3 emprunts avec des taux respectifs de 2.715%, 2.725% et 3.07%) et ont pu être remboursés sans procéder à leur renouvellement, grâce aux montants placés à terme fixe.

Le budget de l'année 2016 a été voté par le Grand Conseil en date du 8 décembre 2015. Il porte sur un total de charges de fonctionnement de CHF 9.1 mrd. Il ne contient qu'un seul amendement pour une réduction de charges de CHF 150'000.- et une observation relative au suivi des dispenses d'abris PC. La procédure budgétaire avait débuté formellement en date du 6 mai 2015 par l'adoption des directives du Conseil d'Etat fixant les principales orientations budgétaires et les obligations des services et départements. Le budget de fonctionnement fût arrêté par le Conseil d'Etat le 23 septembre 2015.

Finalement, en juin 2015, l'agence Standard & Poor's (S&P) a confirmé la note de référence à long terme du Canton de Vaud à AAA/Stable, soit au maximum de l'échelle des notations financières. Le Canton de Vaud reste ainsi parmi les meilleurs débiteurs de Suisse.

3e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

La Feuille de route du Conseil d'Etat relative à la RIE III qui avait été communiquée en avril 2014 et qui avait donné lieu au « rapport intermédiaire de sept. 2014 (EMPL No 179) sur la RIE III et soutien aux familles vaudoises » a franchi son étape législative en 2015.

En effet, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil son « Rapport No 2 sur la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) » en juin 2015 (EMPL No 239) et le Grand Conseil a adopté le 29 septembre 2015 les différents textes légaux de cet EMPL par 103 oui, 6 non et 14 abstentions.

Pour rappel, les modifications légales et les décrets adoptés par le Grand Conseil sont les suivants :

- loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) ;
- la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur les prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam) ;
- loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal) ;
- loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) ;
- décret fixant la contribution complémentaire de l'Etat à la FAJE pour l'accueil parascolaire pour la période de 2016 à 2022 ;
- décret accordant une subvention annuelle en faveur d'un fonds « Santé et sécurité des travailleurs » dans le secteur de la construction vaudoise, géré par les partenaires sociaux ;
- lois sur l'impôt 2016-2019.

Le SAGEFI a été fortement impliqué dans ce dossier tout au long de l'année 2015, notamment dans le cadre des estimations des conséquences financières des différents volets de cette Feuille de route et de l'élaboration des divers documents dans le cadre des discussions de la Délégation du Conseil d'Etat avec les milieux économiques et les associations représentant les communes. Il a activement collaboré avec les autres départements, services et offices concernés (SG-DFIRE, OAE, SG-DSAS, SG-DIRH (OAJE), DGF, SASH, SJL et SCL), a participé à la rédaction d'une partie de l'EMPL No 239 et a assuré la consolidation de l'ensemble de ce document.

Projet « Nouveau système d'information financier (SIF – SAP) »

Conformément à ce qui avait été prévu en novembre 2014 dans la planification des opérations de clôture des comptes 2014, (instructions de bouclage des comptes sensiblement remaniées par rapport à celles des années précédentes suite à l'introduction du nouveau système SIF-SAP au 1er janvier 2014), le premier bouclage des comptes annuels de l'Etat de Vaud sur le nouveau logiciel SAP a été réalisé.

Le déploiement de la solution SAP a nécessité la mise en place d'un centre de compétence DSI responsable de gérer toutes les demandes des utilisateurs. Dès le 2ème semestre 2015, la vitesse de croisière concernant le traitement des incidents peut être considérée comme atteinte. Le suivi voire l'arbitrage de certaines demandes adressées au centre de compétence s'est effectué hebdomadairement avec le SAGEFI. Début septembre, à raison d'une fois par mois, une formation d'une journée a été mise sur pieds et dispensée pour les nouveaux utilisateurs SAP. Au total, douze personnes du métier de la comptabilité ont suivi cette formation avec satisfaction.

D'une manière générale, les divisions du SAGEFI, en collaboration avec le centre de compétence SAP, ont œuvré en 2015 à l'amélioration de différents éléments du SIF-SAP, notamment au niveau du reporting dans le cadre du bouclage des comptes 2014 et de la gestion des investissements.

Finalement, le SAGEFI a participé au projet de la DGF relatif à la suppression de l'interface Proconcept et de la connexion directe de l'outil SIPF vers SAP.

Projet « Système de contrôle interne (SCI) »

Après une mise en arrière plan du projet durant la mise en œuvre de SAP, le projet SCI a retrouvé un rythme soutenu avec le démarrage de la démarche prévue par la directive d'exécution No 22 du DFIRE sur le SCI par les services suivants : SSCM, PolCant, SASH, SPAS, DGF. En outre, le SPJ avait entamé ses travaux en 2014 et a obtenu la certification de son SCI au sens de la norme d'audit suisse NAS 890 et du principe de la légalité en décembre 2015.

Rapport annuel de gestion 2015
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Sources d'informations complémentaires

Intranet

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/finances> (accès réservé aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Vaud)

Site officiel du Canton de Vaud

www.vd.ch

Groupes de prestations

64.0 Gestion et administration du service

64.0 Gestion et administration du service (SIPaL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Chef de service

Le chef de service conduit le service sur la base d'objectifs. Il définit la stratégie générale et les grands axes de développement du service. Il propose au chef de département une ou plusieurs stratégies en regard de la multiplicité des activités du service. Il les met ensuite en application sous la forme d'objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de division) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 17, qui sont les siennes.

Le SIPaL a pour vocation d'être au service des services.

Quelques activités, liste non exhaustive:

- Conduite du service et répondant auprès des élu-e-s.
- Suivi et orientation des projets.
- Lancement de tout nouveau projet immobilier.
- Conduite hebdomadaire des rapports de service.
- Suivi mensuel du reporting financier et RH.
- Analyse de tout nouveau besoin immobilier émanant de l'ACV.
- Promotion du service vers l'extérieur.
- Contacts avec la presse.
- Prospection en vue d'acquisitions.

Le SIPaL est constitué de 6 divisions:

- La Division *stratégie et développement*, placée sous la conduite de l'architecte cantonal. Elle est en charge d'appliquer la "Stratégie immobilière horizon 2020" aux immeubles de l'Etat et de promouvoir le développement de projets selon les besoins des services de l'Etat.
- La *Division architecture et ingénierie* est en charge de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie.
- La *Division Immobilier* a pour mission de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale. Elle est en charge de louer des locaux auprès de tiers et à des tiers, d'exploiter les bâtiments de l'ACV et de gérer les assurances choses et patrimoine.
- La *Division patrimoine* est composée des Sections monuments et sites et archéologie, chargées de la défense du patrimoine bâti, des origines à nos jours.
- La *Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)* est chargée de la logistique de l'Etat.
- La *Division support*, chargée de la gestion des finances, du personnel et de l'administration du service.

17 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service. Le SIPaL peut compter sur un effectif de 415 personnes.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Départements, secrétariats généraux et services.
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.

- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaboratrices et collaborateurs du service.
- Entreprises.
- Propriétaires de biens immobiliers (Confédération, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Hautes Ecoles.
- Associations locales et nationales.

Groupes de prestations

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction et expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction et expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction et expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'Etat

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégiques des opérations de réalisation d'ouvrages.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions et études de faisabilité.
- Conduite des études et démarches urbanistiques.
- Application de la "Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud" aux immeubles de l'Etat. Les cinq piliers de la stratégie : Privilégier la propriété plutôt que la location - Gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible - Adopter les principes du développement durable - Préserver et valoriser le patrimoine - Promouvoir une architecture exemplaire.

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions.
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclage financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Etablissement de règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SIPAL, UNIBAT, CITS-CHUV, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.

Expertises de constructions scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJC de l'autorisation cantonale ad hoc.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- CSAC, Conférence suisse des architectes cantonaux.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieur-e-s mandataires des services constructeurs.

Les fondations dépendant de l'Etat.

- Les communes vaudoises.

Groupes de prestations

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Exécution des projets:

- Mise en soumission des chantiers.
- Suivi technique et financier des chantiers.

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'Etat et de ses aménagements extérieurs par:

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits auprès du CE et du GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation (organisation des procédures de marchés publics, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous formes numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre:

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieur-e-s mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et personnes utilisatrices des bâtiments locatifs.

Groupes de prestations
64.3 Monuments et sites

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Identification et connaissance du patrimoine cantonal:

- Validation du recensement fédéral des sites construits (ISOS) pour l'ensemble des communes vaudoises.
- Mise à jour du recensement architectural cantonal par commune.
- Etablissement d'inventaires spécifiques.
- Recherches et rédaction de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.
- Mise à jour de l'inventaire des biens culturels pour la Protection des biens culturels (PBC).

Mesures préventives:

- Mise sous protection par l'inscription à l'inventaire et le classement comme monument historique des sites et ouvrages dignes de protection au sens de la LPNMS.
- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Application des dispositions fédérales en matière de PBC.
- Participation à l'établissement des instruments de planification concernant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseil:

- Analyse des projets intervenant sur des objets protégés, délivrance de préavis et d'autorisations spéciales au sens de la LPNMS.
- Octroi de subventions cantonales à des tiers pour des travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration d'objets protégés.

Transmission des connaissances:

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, notamment par l'organisation des Journées européennes du patrimoine et par la publication de la revue annuelle Patrimonial.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- CAMAC, SDT, DGMR, SERAC, autres services de l'Etat.
- Personnes visiteuses ou utilisatrices du patrimoine vaudois.
- Associations et institutions de défense du patrimoine.

Groupes de prestations
64.4 Archéologie cantonale

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prise de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation de tâches de la Confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation de fouilles pour le compte de la Confédération.

Transmission des connaissances

- Organisation de visites et chantiers archéologiques, publication d'Archéologie vaudoise, chroniques 2014, et participation à diverses autres publications.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SDT, SESA, SERAC, CAMAC, DGMR, OIT, UNIL, EPFL.
- Entreprises.
- Archéologues.
- Musées.
- Instituts universitaires.
- Sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Office fédéral de la culture.
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OFCL, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Valorisation du patrimoine bâti de l'Etat.
- Gestion des baux, fermages et contrats divers.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaboratrices et collaborateurs bénéficiant d'un logement de fonction.
- Collaboratrices et collaborateurs disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- Administrées et administrés.

Groupes de prestations
64.6 Assurances

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurances aux services.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.
- Procédures et suivi des sinistres.
- Traitement des prétentions en dommages et intérêts.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

Groupes de prestations

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Recherche de locaux disponibles.
- Négociation des conditions de location, travaux, aménagements, etc.
- Examen des baux à loyer et préavis avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausses de loyer, décomptes de charges, etc.).

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.

Groupes de prestations
64.8 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.8 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale vaudoise.
- Appui technique pour des points spécifiques du domaine d'activité.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés de nettoyage.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
64.9 Centrale d'achats

64.9 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement du matériel de vote communal.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- SJL.
- SG-DIS.
- Services de l'Etat.
- Entités subventionnées.
- Communes.
- Electrices et électeurs.

Groupes de prestations

64.10 Gestion financière et RH

64.10 Gestion financière et RH

L'entité finances est chargée de la gestion budgétaire du service (budget de fonctionnement et d'investissements). Elle assure la tenue des comptes. Elle fournit des prestations de support aux autres entités du service.

L'entité ressources humaines est chargée de la gestion du personnel sur le plan administratif. En outre, elle s'assure du développement, de la promotion et de la mise en oeuvre de la politique RH de l'Etat de Vaud au sein du service, compte tenu des orientations stratégiques, des besoins de l'organisation et des collaboratrices et collaborateurs.

Descriptif

Entité finances

- Etablissement, gestion et suivi du budget de fonctionnement et d'investissements.
- Gestion administrative des paiements aux fournisseurs.
- Facturation clients et gestion du contentieux.
- Gestion de la TVA.
- Etablissement et gestion des décomptes de chauffage.
- Gestion des comptes de chèques et des caisses.
- Gestion de la comptabilité, contrôles, bouclage annuel des comptes.

Entité ressources humaines

- Recrutement.
- Développement des compétences, coordination des actions de formation.
- Gestion des relations de travail.
- Accompagnement lors des changements.
- Conseil, orientation et appui aux cadres.
- Coordination de la formation des apprentis.
- Gestion administrative du personnel.
- Pilotage des entretiens d'appréciation.
- Gestion des projets RH.
- Préparation et gestion du budget du personnel.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaboratrices et collaborateurs du service.
- Services transversaux.

Activité soutenue

Comme en 2014, l'ensemble des entités du SIPaL ont été très fortement sollicitées en 2015. D'une manière générale, l'activité qui avait crû de manière importante ces dernières années s'est maintenue à un haut niveau. La bonne santé économique du canton et l'accroissement de sa population influent sur le volume des tâches qui incombent au SIPaL. Ces effets impliquent un surcroît de travail pour les collaboratrices et collaborateurs de ce service transversal. Le personnel du SIPaL a consenti d'importants efforts pour assurer le maintien de la qualité des prestations offertes à des tiers.

Au fait de cette situation, le Conseil d'Etat, avec l'aval du Grand Conseil, a renforcé dès 2014 l'effectif du service par 12 postes nouveaux destinés aux deux divisions en charge de la construction, les plus sollicitées au vu de l'accroissement des investissements. En raison des profils exigeants nécessaires et du statut provisoire de ces postes créés, il s'est avéré difficile de les pourvoir. L'attractivité du marché de l'emploi et le fort engagement exigé par les circonstances ont également entraîné des départs. Aussi le SIPaL a-t-il terminé l'année avec 10 postes vacants.

Dans ces conditions, le SIPaL s'efforce de stabiliser le personnel afin de pouvoir continuer à répondre aux demandes. Il examine en outre toutes les pistes de simplifications administratives possibles pour soulager le personnel. Il reste que les exigences légitimes d'assurer le contrôle et la transparence des dépenses publiques et le respect de la législation sur les marchés publics tendent à alourdir les tâches administratives quotidiennes. C'est donc à un exercice difficile que s'est attelé le SIPaL en 2015. Tout laisse à penser que 2016 s'inscrira dans cette même pesée d'intérêts divergents.

Division immobilier

Acquisitions

2015 a été marqué par l'acquisition du bâtiment de la Radio-Télévision Suisse à la Sallaz à Lausanne. L'Etat prendra possession des lieux une fois que la SSR aura construit son propre bâtiment projeté à Dorigny.

Dans le même temps, la Division immobilier a mené les opérations visant à rendre effectif l'achat convenu en 2014 par l'Etat à la Ville de Lausanne du bâtiment administratif à la place de la Riponne 10 et du Tribunal d'arrondissement à l'allée E.-Ansermet 2.

Ventes

En 2015, l'Etat a procédé à la vente d'un bâtiment, l'ancienne gendarmerie de Chavannes-de-Bogis désaffectée. Elle a été vendue à un particulier.

La Division immobilier a également procédé aux différentes démarches préalables à la mise en vente prévue de 20 cures, propriété de l'Etat de Vaud.

Autres projets particuliers

Il faut relever la résiliation des baux sur le site de la Crésentine à Crissier. Cette mesure vise à permettre la construction de 140 nouveaux logements à loyer maîtrisé qui devraient être disponibles en 2017 ou 2018.

La Division immobilier a constitué la copropriété du Synathlon à Dorigny. Ce bâtiment accueillera quatre entités actives dans le sport international : le Cluster du sport international, l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL), la Fédération internationale de sport universitaire (FISU), ainsi que l'Académie internationale des sciences et techniques de sport (AISTS).

En raison de la rénovation du Château cantonal, des locaux ont été mis provisoirement à disposition du Secrétariat général du Département des institutions et de la sécurité (SG-DIS) et de la Chancellerie.

Locaux loués auprès de tiers pour les besoins des entités de l'ACV

Situation des locaux au 31 décembre 2015 :

Surfaces louées = 218'355 m².

Loyers annuels payés (hors charges) : CHF 46'797'333.

Nombre de baux et de contrats en gestion = 743, y compris pour des places de parc et divers objets particuliers.

Variation des surfaces en 2015 :

- 9'702 m2 de surfaces nouvelles.
- 4'016 m2 de surfaces libérées.

Hausse des surfaces louées par rapport à l'année 2014 : 5'686 m2.

Le Conseil d'Etat souhaite une diminution à terme des locaux loués par l'administration. Il n'a pas été possible en 2015 de remplir cet objectif pour le motif principal que le SIPaL a dû fournir des locaux provisoires à plusieurs services pour des missions non pérennes. L'acquisition décidée de plusieurs bâtiments administratifs devrait conduire à une baisse effective des locaux loués par l'administration en 2016.

Principales modifications de contrats et nouveaux contrats majeurs :

L'Etat a pris en location deux locaux de stockage. Le premier de 1'884 m2 à Moudon pour le Service de la sécurité civile et militaire (cette mesure est la conséquence du regroupement du matériel de ce service et du Musée militaire vaudois et de la libération d'une surface de stockage à Saint-Prex). Une nouvelle halle de stockage de 981 m2 a été investie à Cugy par la Police cantonale.

L'implantation d'une nouvelle antenne de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles a impliqué la location d'une surface de 981 m2 à Yverdon-les-Bains (rue des Moulins 32). Elle prendra effet le 1er octobre 2016.

De même, la Division immobilier a permis le déménagement et l'agrandissement de l'Office régional de protection des mineurs sur la Riviera. A cet effet, 860 m2 ont été loués à Montreux (Grand-Rue 90-92). L'office se trouvait jusqu'alors à La Tour-de-Peilz. Il bénéficie désormais de 340 m2 supplémentaires.

Enfin, de nouveaux bureaux administratifs ont été trouvés pour le secteur de recouvrement du Service juridique et législatif. Ils représentent une surface de 399 m2.

Objets locatifs propriété de l'Etat de Vaud mis en location auprès de tiers

662 baux actifs, soit 369 contrats pour des locaux d'habitation ou commerciaux et des places de parc et 293 pour des parcelles agricoles, vignes et objets divers. Ils ont généré un revenu locatif annuel net de CHF 10'444'910.

Exploitation

Conformément à la loi sur les marchés publics, la division immobilier a dû mettre en soumission l'exploitation de 32 sites pour une surface totale de 76'000 m2, représentant un volume financier de CHF 1'580'000. Parmi ceux-ci, celui de Marcelin à Morges qui représente à lui seul une surface de 15'700 m2.

Que ce soit grâce aux ressources internes ou que la tâche soit externalisée, SIPaL assure le nettoyage de 520'000 m2. Cette surface a augmenté en 2015 en raison du transfert en juillet 2015 de l'exploitation des gymnases cantonaux de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire au SIPaL. Le personnel de conciergerie (19,5 ETP) a été rattaché à la Division immobilier. Afin de répondre à l'accroissement du volume de travail et de la complexité des prestations, le secteur exploitation a été réorganisé en trois zones qui couvrent tout le canton. Auparavant, l'organisation était concentrée sur deux zones, le Grand Lausanne et les districts.

Assurances

La mise en soumission d'assurances en responsabilité civile, notamment pour les véhicules à moteur propriété de l'Etat, et celle de l'assurance choses pour les collections des musées du Palais de Rumine ont permis une économie annuelle de CHF 225'000, pour des primes totales de CHF 795'000. Ces économies touchent les budgets des services concernés. Le SAN profite de cette économie pérenne pour procéder à quelques baisses de tarifs pour certaines prestations.

Le nombre de sinistres en lien avec les assurances a été en augmentation, 265 en 2015 contre 191 en 2014. Il s'agit de 20 cas d'incendie, 164 cas de prétentions en responsabilité civile et véhicules et 81 dommages divers, dont 32 vols.

En raison d'un accroissement du montant des vols perpétrés dans les écoles, l'assurance a résilié la police pour le 31 décembre 2015. Il sera proposé au Conseil d'Etat de supprimer dès 2016 la couverture pour l'assurance vol.

Division stratégie et développement et Division architecture et ingénierie

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPaL représente un budget de CHF 2,18 milliards.

En 2015, plusieurs projets ont été menés à terme. L'Etat a pu inaugurer:

- l'agrandissement de l'OPTI à Bussigny;
- la surélévation et l'assainissement de l'EPCL à Lausanne;
- la rénovation du bâtiment des Moulins à Yverdon-les-Bains;
- le nouvel escalier permettant d'accéder au sommet de la tour Saint-Martin à Molondin;
- l'extension modulaire du gymnase Auguste Piccard à Lausanne;
- le nouveau bâtiment modulaire de l'OPTI des Glariers à Aigle.

Le SIPaL a continué divers chantiers commencés en 2014, dont notamment:

- la reconstruction du Parlement vaudois;
- la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois à Renens (Gymnase de Renens);
- à la suite de la construction de Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (Gymnase et école professionnelle commerciale), la construction de la salle de sport;
- l'assainissement et l'agrandissement de la HEIG-VD à Yverdon-les-Bains;
- la mise à niveau du réseau informatique pédagogique des gymnases et des écoles professionnelles.

Le SIPaL a également ouvert de nouveaux chantiers en 2015:

- la restauration du château Saint-Maire, à Lausanne;
- la construction de nouveaux auditorios pour la Faculté de biologie et de médecine à César-Roux, à Lausanne;
- la reconstruction du bâtiment de la rue de la Gare 45 à Payerne;
- la restauration du portail de Montfalcon de la cathédrale de Lausanne.

L'Etat a récompensé trois équipes de mandataires lors de concours pour réaliser des bâtiments majeurs:

- le projet «Vortex» pour 1'200 logements d'étudiants sur le site de La Pala, à Chavannes-près-Renens;
- le projet «Un musée, deux musées» pour la construction du nouveau Musée de l'Elysée et du Mudac près de la gare de Lausanne;
- le projet « Abaka » pour l'extension et la rénovation de la Bibliothèque cantonale et universitaire à Dorigny.

D'autres chantiers sont en phase d'étude et de procédure:

- l'assainissement des réseaux et des infrastructures des EPO à Orbe;
- la construction du Synathlon, Cluster du sport international à Dorigny;
- la construction du Musée cantonal des Beaux-Arts sur le Pôle muséal;
- l'édification du quartier de logements Les Uttins à Crissier, en partenariat avec la Commune;
- la transformation et la rénovation des façades de l'Amphipôle à Dorigny;
- la création du Campus Santé aux Côtes de la Bourdonnette;
- la construction du bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny.

Autres événements marquants

Le SIPaL a continué en 2015 à encourager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'Etat. Plus de 1'200 m² ont été réalisés en 2015. Selon les projets, les bâtiments de l'Etat seront couverts d'au moins 6'000 m² de panneaux en 2019, contre 1'098 en 2014.

Les travaux de restauration et d'entretien des bâtiments ont représenté une part importante de l'activité des deux divisions, avec des effectifs limités.

Les interventions artistiques liées à de nouveaux bâtiments sont désormais régies par un nouveau règlement, entré en vigueur en 2015. Ce règlement prend en compte la grande variété de l'art contemporain et les exigences de préservation des œuvres dans le temps. La procédure de mise au concours est menée en étroite collaboration avec le Service des affaires culturelles.

La nouvelle répartition des tâches entre le SIPaL et le service de construction de l'Université, UNIBAT, implique une collaboration étroite. Un manuel commun a été rédigé afin d'assurer l'uniformisation des méthodes de travail.

Des discussions ont été initiées entre le SIPaL et la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Elles ont permis d'assurer d'ores et déjà une collaboration dans le cadre de la construction de logements d'étudiants à La Pala.

Sur le plan informatique, le SIPaL poursuit le développement du logiciel Tener en partenariat avec certains cantons et organismes para-publics. Le logiciel Tener est un outil de gestion de la consommation d'énergies conçu par le SIPaL, qui s'est imposé pour les parcs immobiliers propriété des cantons romands.

Enfin, le SIPaL a renforcé la collaboration avec les associations professionnelles vaudoises et suisses notamment pour harmoniser les procédures. L'Etat de Vaud entend ainsi maintenir son rôle de précurseur en Suisse dans la conduite des procédures d'attribution des mandats et des travaux.

Projets adoptés par le Conseil d'Etat en 2015		
Crédit d'étude de CHF 400'000 pour financer les études nécessaires à la rénovation et à la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire sur le site de Dorigny	CHF	400'000
Crédit d'étude de CHF 400'000 pour la rénovation de l'aula des Cèdres (av. de Cour 33bis – Lausanne) et de la réfection des sanitaires du bâtiment principal de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP-VD)	CHF	400'000

Crédit d'étude de CHF 340'000 pour financer les études préliminaires et la préparation du concours d'architecture d'un bâtiment dédié aux Sciences de la vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne	CHF	340'000
Crédit d'investissement de CHF 55'050'000 pour financer l'acquisition de l'immeuble avenue du Temple 40 à Lausanne, propriété de la Société suisse de radiodiffusion et télévision	CHF	55'050'000
Crédit d'ouvrage de CHF 4'700'000 destiné à financer un bâtiment d'hébergement et de formation composé d'une structure modulaire à l'Académie de Police à Savatan	CHF	4'700'000
Crédit additionnel de CHF 400'000 au décret du 3 juillet 2012 « EMPD accordant un crédit d'ouvrage de CHF 10'750'000 pour financer les travaux de rénovation et de transformation de l'ancienne policlinique de la rue César-Roux 19 à Lausanne »	CHF	400'000
Crédit additionnel de CHF 1'890'000 au crédit d'ouvrage destiné à financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon pour l'acquisition du bien-fonds no 586 destiné à la construction des salles de gymnastique	CHF	1'890'000
TOTAL	CHF	63'180'000

Projets adoptés par le Grand Conseil en 2015		
Crédit d'étude de CHF 7'240'000 destiné à financer les études nécessaires pour l'extension et la mise en conformité du bâtiment Unithèque à l'Université de Lausanne à Dorigny	CHF	7'240'000
Crédit d'étude de CHF 12,8 millions pour financer les études en vue de la construction d'un bâtiment des Sciences de la vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne	CHF	12'800'000
Crédit d'étude de CHF 6,6 millions pour financer les études en vue de la rénovation et réaffectation de la première partie du bâtiment Amphipôle sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne	CHF	6'600'000
Crédit d'ouvrage de CHF 1'485'000 destiné à financer la densification, 2e étape, des Archives cantonales vaudoises à Chavannes-près- Renens	CHF	1'485'000
Crédit d'ouvrage de CHF 20'712'000.- destiné à financer les travaux de conservation et de restauration du Château cantonal Saint-Maire à Lausanne	CHF	20'712'000
Crédit d'ouvrage de CHF 14'975'000 pour l'assainissement des infrastructures techniques des Etablissements de la plaine de l'Orbe	CHF	14'975'000
Crédit d'ouvrage de 3'950'000.- francs destiné à financer la construction d'une extension comprenant neuf salles de classe polyvalentes, la transformation de salles existantes et l'agrandissement de la cafétéria dans le bâtiment principal sur le site du Gymnase Auguste Piccard à Lausanne	CHF	3'950'000
Crédit d'ouvrage de CHF 2'930'000.- pour la mise à niveau des locaux et des équipements du campus de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains	CHF	2'930'000
Crédit d'ouvrage de 2'600'000.- francs destiné à financer la construction d'un bâtiment comprenant six salles de classe et la pose de panneaux photovoltaïques sur l'intégralité de la toiture pour l'OPTI sur le site des Glariers à Aigle	CHF	2'600'000
Crédit d'ouvrage de CHF 12'475'000.- pour financer la construction du bâtiment Synathlon (anciennement bâtiment du Cluster), sur le campus de l'UNIL, à Dorigny.	CHF	12'475'000
Crédit-cadre de CHF 3'850'000 pour financer les travaux de sécurisation des bâtiments et les besoins en locaux liés à l'augmentation du personnel policier	CHF	3'850'000
Crédit d'investissement de CHF 1'700'000 destiné à cofinancer, conjointement avec le Canton de Fribourg pour une part égale, l'acquisition de la parcelle no 4'949 du cadastre de la Commune de Payerne, d'une surface totale de 10'507 m2, propriété de la Commune de Payerne	CHF	1'700'000
TOTAL	CHF	91'317'000

Mises à l'enquête en 2015, notamment :

- Office pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI) à Aigle : construction d'un bâtiment modulaire.
- Containers abritant des bureaux en toiture, à la place de la Riponne 10 à Lausanne : installation provisoire.
- Synathlon : construction d'un nouveau bâtiment administratif sur le Campus de Dorigny, pose de la première pierre prévue en avril 2016.
- Restaurant du Centre régional de formation de la Protection civile à Gollion : rénovation et extension.
- Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) : création d'une salle de conférence en toiture et rénovation d'un parking.
- Jardin botanique : construction d'une nouvelle serre.
- Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO), atelier mécanique : réfection de la couverture.
- Réhabilitation de l'ancienne Ecole de fromagerie en locaux d'archives à Moudon.
- Construction d'une extension pour un bâtiment de service à la Mouline, sur le site de l'UNIL.

Division patrimoine

Mesures de recensement et de conservation

La Section monuments et sites a protégé définitivement un objet au titre des monuments historiques classés et elle a inscrit 81 bâtiments sur la liste d'inventaire. Elle a mené à bien la révision du recensement architectural de Prilly. Elle a terminé le travail de mise à jour de la liste des objets classés monuments historiques et de ceux placés sous la protection de la Confédération. Dans ce cadre, 34 sites naturels classés ont été transférés à la Direction générale de l'environnement. Plusieurs collections d'objets mobiliers ont été confiées à la protection du Service des affaires culturelles en vertu de la nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel. La Section monuments et sites a émis 1072 préavis et autorisations spéciales auprès de la CAMAC et près de 680 déterminations préalables. La Cour de droit administratif et public a sollicité cette section dans 66 causes.

Suivis par les collaboratrices et les collaborateurs de la section, plusieurs chantiers de restauration se sont conclus pendant l'année 2015. Parmi les 106 chantiers de sauvegarde supervisés, il faut signaler les travaux de restauration du Manoir de Ban à Corsier, ancienne demeure de Charlie Chaplin, qui accueillera un musée à la mémoire de son œuvre, de la Maison Buttin-de Loës à Grandvaux dans laquelle il est prévu de mettre en valeur Lavaux Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il convient de mentionner également la Villa Le Lac à Corseaux, construite par Le Corbusier. Elle a retrouvé ses couleurs extérieures d'origine. Les travaux dans le chœur de l'église de Dailens ont permis de mettre au jour des peintures médiévales exceptionnelles. Enfin la barque La Vaudoise a pu être remise à flot après un important travail de restauration.

La Section monuments et sites a terminé en 2015, en collaboration avec la Confédération et sous sa responsabilité, l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) pour tout le canton. 1536 périmètres ISOS ont ainsi été traités dans le canton de Vaud pour un total de 141 sites d'intérêt national.

La section suisse d'ICOMOS (International Council of monuments and sites) a remis officiellement au Conseil d'Etat le recensement des jardins historiques du canton en juin 2015. 3278 jardins de toutes les régions du canton figurent à cet inventaire.

De son côté l'Archéologie cantonale s'est vu soumettre 757 dossiers par la CAMAC en 2015. Elle a prescrit des mesures conservatoires dans 266 cas. Elle a été également sollicitée pour la surveillance de nombreux chantiers ou dans le cadre d'études d'impact.

Pour les deux sections chargées du patrimoine vaudois, l'activité s'est ainsi maintenue à un niveau élevé.

Subventions

La Section monuments et sites a octroyé 26 subventions à hauteur de CHF 1'191'401. A cette somme, il faut ajouter CHF 173'544 consacrés à 20 aides ponctuelles et venant du Fonds cantonal des monuments historiques et CHF 89'890 destinés à huit institutions culturelles vaudoises afin d'assurer la protection de biens historiques.

L'Archéologie a octroyé 11 subventions pour un montant total de CHF 555'366. Ces sommes ont contribué à financer des fouilles préventives.

Publications

La Section monuments et sites a publié le premier numéro de sa revue Patrimonial, destinée à un large public. Cette première édition est consacrée aux châteaux vaudois.

Le volume VIII des Monuments d'art et d'histoire a également été verni en 2015. Il présente 34 communes de la Broye vaudoise. Sont en préparation les volumes sur les districts de Nyon, de Payerne et du Gros-de-Vaud.

Quatre fascicules ont été publiés par la Rédaction des Monuments d'Art et d'Histoire dans la collection Monuments d'exception. Ils traitent de l'église de Gingins, du temple et de la cure de Morrens, de l'Hôtel de Ville de Payerne, ainsi que de l'église paroissiale de cette même commune.

L'Archéologie cantonale a de son côté publié Archéologie vaudoise, chroniques 2014.

Un nouveau volume consacré aux fouilles d'Onnens a été publié dans les Cahiers d'archéologie romande. Il est consacré à

Découvertes archéologiques

2015 a été marquée par cinq chantiers archéologiques importants. Les fouilles du Château Saint-Maire à Lausanne ont permis de mettre au jour une partie de l'ancien mur d'enceinte et les socles de deux balanciers destinés à la frappe de la monnaie. A eu lieu, à Vidy, la troisième campagne de fouilles menée par l'Université de Lausanne qui permet de mieux connaître l'entrée occidentale de l'agglomération de Vidy. La colline du Mormont à La Sarraz a fait l'objet d'une nouvelle campagne de fouilles visant à mieux comprendre ce site celtique énigmatique. Non loin de là, une vaste opération archéologique à Vufflens-la-Ville, sur le tracé de la future route cantonale RC 177, a permis de mettre au jour une agglomération celtique importante. Enfin, la restauration et consolidation de la nef de l'abbatiale de Payerne a nécessité des interventions archéologiques afin de mieux connaître l'histoire de ce monument.

Manifestation publique

Les journées européennes du patrimoine ont attiré dans le canton de Vaud 15'650 personnes sur 15 sites. C'est la fréquentation la plus importante en Suisse. Le thème en était : «Echanges, influences».

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud

La CADEV a continué en 2015 les opérations lancées précédemment visant à réaliser des économies d'échelle dans divers domaines. Elle a réalisé en 2015 une économie annuelle estimée à CHF 160'000 sur le mobilier scolaire. Sur les copieurs multifonctions, la baisse des coûts pérennes s'élèvera à CHF 600'000 par an, tandis que les mesures prises dans l'acquisition des supports d'impression devraient entraîner une économie annuelle de l'ordre de CHF 160'000.

L'EMPD concernant le renouvellement des équipements d'impression du Centre d'édition a été adopté par le Conseil d'Etat à la fin de l'année 2015. A la suite d'un appel d'offres le marché a été attribué. Reste à obtenir l'accord du Grand Conseil.

Sous la conduite du SIPaL, une équipe de projet composée de spécialistes achats de plusieurs services de l'administration cantonale vaudoise (ACV) est chargée par le Conseil d'Etat de lui proposer une réforme des achats de l'ACV. Elle a procédé à un état des lieux au sein de l'administration et dans d'autres entités publiques. Ses travaux conduiront à un projet de politique d'achat et des orientations générales qui seront soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2016.

Division support

Tant la Section ressources humaines que celle des finances et du controlling ont été fortement mises à contribution par l'activité du service. Ainsi, les Ressources humaines ont procédé en 2015 à 116 entretiens de recrutement qui ont abouti à 14 engagements fixes, à 6 engagements à durée déterminée et à 43 engagements d'auxiliaires.

Publication

La stratégie immobilière de l'Etat de Vaud

Sites Internet

Patrimoine vaudois: www.patrimoine.vd.ch

Parlement: www.parlement.vd.ch

Pôle muséal: polemuseal.ch

Cathédrale de Lausanne: www.cathedrale-lausanne.ch



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2015

de l'Ordre judiciaire vaudois

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2015 plus de 56'000 nouvelles affaires, hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce. Un nombre d'affaires légèrement supérieur a été traité durant la même période.

Si le nombre d'affaires enregistrées en 2015 est globalement un peu plus élevé qu'en 2014, les évolutions sont différentes selon les matières.

Sur le plan pénal, après deux années de hausse, le nombre des nouvelles affaires reçues par les tribunaux d'arrondissement a légèrement diminué. C'est la conséquence d'une baisse du nombre des enquêtes ouvertes par le Ministère public. Celle-ci ne s'est toutefois pas encore répercutée sur la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal qui a connu une très forte augmentation du nombre des affaires.

Sur le plan civil, la tendance est à une légère hausse dans la plupart des juridictions, en particulier dans les tribunaux de prud'hommes, les chambres de droit de la famille des tribunaux d'arrondissement, les justices de paix, la Chambre patrimoniale cantonale et la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal. Ces hausses ont essentiellement pour origine l'augmentation régulière de la population.

En ce qui concerne le droit public, contrairement à l'année précédente, on observe une légère baisse dans pratiquement tous les secteurs, y compris celui des constructions et de l'aménagement du territoire, à l'exception notable des marchés publics.

S'agissant du domaine des assurances sociales, la tendance est à nouveau légèrement à la hausse, en particulier dans les secteurs de l'assurance chômage, de l'assurance invalidité et de la prévoyance professionnelle.

En matière de poursuites et faillites, après une année de baisse, le nombre des poursuites et des faillites retrouve le niveau élevé des années 2012-2013. Quant au nombre des dossiers traités par le Registre du commerce, il reste toujours très élevé.

Sur le plan de la gestion, la Cour administrative du Tribunal cantonal a entretenu de nombreux contacts avec les juridictions de première instance, afin d'une part de répondre à leurs préoccupations, et d'autre part d'atteindre les objectifs d'efficience fixés, ce qui a été largement le cas.

Rapport annuel de gestion 2015

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2015 n'a pas connu d'événement particulier. Cette année de stabilité a permis de consolider et d'améliorer encore une situation globalement bonne.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

A la suite de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2013 du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, les autorités de protection, dans le Canton de Vaud les justices de paix, avaient trois ans pour adapter les mesures en cours (plus de 12'000) au nouveau droit. Cet objectif a été pleinement atteint au 31 décembre 2015.

Le projet « Révision des procédures et mise en place d'Assises PLAFa » (placements à des fins d'assistance) a été mis en œuvre conjointement avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Des Assises ont été tenues le 5 juin 2015 et les groupes de travail ont livré leurs rapports finaux avec des propositions concrètes d'amélioration en fin d'année.

Le projet « Réforme vaudoise de la curatelle », destiné à mettre en œuvre la décision du Conseil d'Etat de mettre fin à l'obligation pour les privés d'accepter des mandats de curatelle, est mené par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) en partenariat avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire.

Enfin, la réunion du Tribunal cantonal sur un site unique est attendue avec impatience, à la suite du vote unanime du Grand Conseil du 23 avril 2013, approuvant le postulat Mahaim (12_POS_006). Le dossier, toujours sur la table du Conseil d'Etat, n'avance pas.

Rapport annuel de gestion 2015

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Sources d'informations complémentaires

Organisation judiciaire

- [Organigramme de l'Ordre judiciaire vaudois](#) (format pdf)

La justice vaudoise sur internet

- [Site de l'Ordre judiciaire vaudois](http://www.vd.ch/ojv) (www.vd.ch/ojv)
- [Site thématique sur la justice](http://www.vd.ch/justice) (www.vd.ch/justice)
- [Jurisprudence du Tribunal cantonal](http://www.vd.ch/jurisprudence) (www.vd.ch/jurisprudence)

Rapports annuels de l'Ordre judiciaire vaudois

- [Rapports annuels de l'OJV depuis 2005](#) (page internet)



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

Suivi des mesures du programme de législature 2012-2017

La pénurie de logements et les difficultés d'accès à ce marché conduisent le Conseil d'Etat à agir sur différents plans, comprenant une adaptation des instruments légaux, une politique foncière et incitative plus dynamique ainsi qu'un appui renforcé aux communes et privés.

Les actions en lien avec la mesure

- Pour augmenter la production et la rénovation de logements, stimuler le partenariat public-privé et inciter les acteurs privés et institutionnels à investir dans ce secteur
- Renforcer le soutien logistique aux politiques communales de logement grâce à la montée en puissance de l'Unité logement
- Soutenir la création de logements en favorisant l'achat de terrain par les communes et, à titre subsidiaire, par l'Etat
- Intégrer le logement dans la politique des pôles de développement.

DIS / Service des communes et du logement (SCL)

Le "Paquet logement", qui comprend le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative de l'ASLOCA Vaud "Stop à la pénurie de logement ainsi que la Loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), a débuté son chemin parlementaire en 2015. Il se poursuit début 2016.

DTE / Service du développement territorial (SDT)

Un crédit-cadre de 5 millions de francs a été adopté par le Grand Conseil afin de financer une aide aux communes pour la révision de leurs plans d'affectation en relation avec le Plan directeur cantonal (PDCn). Cette aide a été concrétisée au travers d'une directive du DTE. Cet appui financier aux communes leur permettra d'adapter leurs plans d'affectations pour couvrir notamment les différents besoins en logements.

DSAS / Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Le SPAS a lancé un appel à projet destiné aux promoteurs immobiliers, aux gérances et aux propriétaires pour la mise à disposition d'appartements dans des immeubles en construction. Les baux seront signés par les fondations Apollo et le Relais pour une durée de cinq ans renouvelable. Ces fondations assureront auprès des futurs locataires un appui social visant à ce qu'ils puissent maintenir leur logement et, si possible, reprendre le bail à leur nom.

La fondation Apollo poursuit ses activités sur Vevey en offrant un soutien aux personnes en recherche de logement. Elle a ouvert une antenne à Yverdon-les-Bains. De plus, elle est présente dans le Chablais via des permanences à Aigle.

Afin de diminuer les coûts de l'hébergement à l'hôtel, un mandat a été attribué à un hôtelier afin de négocier des tarifs préférentiels, mettre en place une offre structurée avec différents hôtels (prix de la chambre lié à la surface et aux accommodations mises à disposition) et négocier des conditions d'hébergement qui permettent de maintenir l'autonomie des bénéficiaires du RI.

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

En 2015, le SIPaL, en collaboration avec la Commune de Crissier, a entrepris les démarches nécessaires à la construction de 140 nouveaux logements à la Crérentine. Ces logements devraient être achevés en 2017 ou 2018.

Le lauréat du concours de La Pala a été désigné : 1'200 logements pour étudiants seront construits d'ici 2020 à Chavannes-près-Renens.

La sécurité n'est pas que l'affaire des acteurs de la chaîne pénale. La cohésion sociale, l'éducation et la prévention y concourent également. Pour autant, une chaîne pénale disposant de ressources et moyens adaptés est indispensable. Les actions au titre de cette mesure mettent l'accent sur l'activité déployée dans le terrain, tout en couvrant d'autres aspects importants tels que la formation des professionnels, la prévention et les procédures mises en œuvre pour traiter les délits ainsi que la prévention et la gestion des crises.

Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer la présence policière en vue notamment de lutter contre la délinquance de rue, la traite d'êtres humains, le trafic de stupéfiants, les cambriolages, les violences domestiques, le hooliganisme, les violences contre les forces de l'ordre et la criminalité transfrontalière
- Renforcer la coopération entre tous les partenaires sécuritaires en augmentant les effectifs policiers (dans le cadre de l'accord passé le 21 février 2012) en développant et en adaptant les infrastructures de façon à optimiser les synergies entre les acteurs de la chaîne pénale
- Assurer aux policiers une formation de haute qualité, en diversifiant les prestations délivrées par l'Académie de police
- Dans le cadre concordataire, créer de nouvelles places de détention administrative en vue de renvois, destinées aux étrangers délinquants en situation irrégulière
- Examiner, sur le plan cantonal, la mise en œuvre de procédures permettant de traiter les délits de manière rapide, coordonnée et cohérente dans la chaîne pénale (en particulier pour les mineurs)
- Permettre aux communes de facturer de manière juste et appropriée, auprès de certains acteurs privés générateurs de nuisances, les coûts de sécurité induits par la vie nocturne
- Accroître la sécurité routière, réduire le nombre d'accidents et la mortalité due à ceux-ci en renforçant la prévention et en optimisant les contrôles

DIS / Police cantonale

En lien avec le programme de législature, dans le cadre du renforcement de la présence policière, la Police cantonale, en collaboration avec le Ministère public et les autres acteurs de la chaîne pénale, a poursuivi l'opération Strada mise sur pied dès le 1er juillet 2013 pour lutter contre la criminalité de rue.

Elle a également reconduit des opérations de portée stratégique, notamment de lutte contre les cambriolages au crépuscule en y impliquant largement les polices communales dans le cadre de l'organisation policière voulue par la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV). Au-delà de la lutte contre le terrorisme en lien avec l'actualité internationale, la Police cantonale a maintenu ses efforts en matière de lutte contre le phénomène hooligan. La visibilité des forces de police s'est avérée un objectif important avec notamment la mise en œuvre du poste de gendarmerie mobile aux services des autorités communales et des citoyens sur une base de flexibilité. De même que les contacts avec la population, le service a privilégié les rencontres avec les partenaires de la société civile et les acteurs de l'économie et du sport. Sur le plan de l'augmentation des effectifs, la Police cantonale a poursuivi en 2014 son expansion sur la base de l'accord passé entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel en 2012.

DIS / Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Dans le cadre du projet POLYALERT initié en 2014, les 450 sirènes d'alarme à la population du canton ont été modernisées ou remplacées. Le nouveau système fonctionne au travers du réseau radio sécurisé des forces sécuritaires, Polycom. La fiabilité est ainsi garantie même dans les situations de crises. Le projet vaudois a été jugé d'excellent en terme de qualité et de maîtrise financière par le Confédération.

DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Un paquet de mesures contre la violence domestique ont été mises en œuvre dès janvier 2015. Le Conseil d'Etat a notamment procédé à un changement de paradigme avec un slogan fort : « Qui frappe, part ! ». Ces mesures visent à réduire la récurrence des actes violents, à mieux protéger les victimes et à spécialiser les professionnel-le-s.

Elles impliquent notamment de recourir plus fréquemment à l'éloignement de l'auteur-e des violences du domicile, de mettre en place une intervention socio-médicale d'urgence sur tout le canton, d'orienter plus efficacement les auteur-e-s vers des programmes socio-éducatifs et de désigner des professionnel-le-s de référence dans la chaîne pénale. Le BEFH a reçu le mandat de piloter et d'évaluer l'impact des mesures en collaboration avec tous les services concernés. Les premiers résultats sont prometteurs

DSAS / Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Sous l'égide du SPAS, l'association ASTREE (association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation) a offert dès janvier 2015 des prestations d'accueil, de consultation et d'accompagnement aux victimes potentielles de traite d'êtres humains et dès juin 2015, 9 places d'hébergement dans son foyer ouvert 24 h sur 24 h. L'association a été fortement sollicitée courant 2015 : 211 consultations (136 entretiens de suivi et 75 entretiens de détection). Parmi les 43 personnes qui ont consulté (40 femmes et 3 hommes), 18 nouvelles victimes de traite d'êtres humains avérées ont pu être détectées (8 d'exploitation sexuelle, 8 d'exploitation de la force de travail, 1 victime de mariage forcé et 1 homme victime d'activités illicites forcées).

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

Le SIPaL a mené les études du plan directeur d'aménagement et de programmation des nouvelles constructions des EPO à Orbe.

Par cette mesure, le Conseil d'Etat prévoit d'agir sur les différents aspects de la politique pénitentiaire, en particulier la prise en charge des détenus et le nombre de places à disposition dans les établissements, mais aussi la formation et les conditions de travail des agents et agentes de détention.

Les actions en lien avec la mesure

- Adapter la politique pénitentiaire : individualisation de l'exécution des peines selon le régime de détention et le type de peine
- En coordination avec les cantons partenaires, réaménager et augmenter le nombre de places dans les établissements de détention ; mettre en œuvre une stratégie d'infrastructures permettant une meilleure prise en charge de tous les détenus, y compris au niveau médical
- Développer la gestion des ressources humaines sur les aspects de recrutement et de la formation des collaborateurs et collaboratrices concernés, ainsi que la valorisation de l'ensemble des métiers pénitentiaires.

DIS / Service pénitentiaire (SPEN)

Programme de législature Question-clé : Quels aspects des mesures du Programme de législature 2012-2017 ont-ils été mis en œuvre en 2015 ?

De la mesure 1.3 « Renforcer la politique pénitentiaire », le Service pénitentiaire a retenu les aspects suivants pour l'année 2015 :

A. Politique pénitentiaire

Fruit de plus de 3 années de travail et présenté au Conseil d'Etat en décembre de l'année sous revue, le Rapport sur la politique pénitentiaire se veut l'expression de la formalisation de la vision du SPEN, de ses orientations futures et de ses priorités. Il précise également la manière dont il entend réaliser sa mission. En formalisant ainsi sa stratégie et en la positionnant par rapport aux activités des autres acteurs de la chaîne pénale, le SPEN se dote d'un outil de pilotage essentiel qui servira de guide au traçage des lignes directrices des années à venir.

B. Stratégie d'infrastructures

Le SPEN a poursuivi, de concert avec le SIPaL, la programmation du plan d'infrastructures pénitentiaires présenté en juin 2014 avec deux focus particuliers :

1. la réaffectation partielle de la prison de la Tuilière en un centre de mesures et de prise en charge des personnes (H/F) souffrant de troubles psychiques ;
2. la construction d'une nouvelle Colonie « ouverte » sur le site des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe.

Il s'agira toutefois d'attendre le déploiement total du programme, au-delà de la législature en cours, pour que la question de la surpopulation carcéral soit, selon les prévisions actuelles, résorbée. Les incidences de la révision du droit des sanctions, adopté par les Chambres fédérales en juin 2015 et dont l'entrée en vigueur reste à définir par le Conseil fédéral, ne sont toutefois négligeables sur la future occupation cellulaire.

C. Gestion des ressources humaines

Le renforcement des cadres « sécuritaires » s'est poursuivi durant l'année sous revue, notamment aux EPO avec la création de nouveaux postes de surveillants-chefs (chef de maison), à la prison de la Croisée et à l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies » (sous-chefs de maison).

Le domaine des soins comme celui de l'hébergement des personnes âgées font face à une forte croissance des besoins, en lien avec les changements démographiques. Ils appellent différents investissements dans les secteurs des hôpitaux et des EMS, selon une logique de prise en charge cohérente et en tenant compte des alternatives aux séjours en institution.

Les actions en lien avec la mesure

- Construire l'Hôpital Riviera-Chablais ; réaliser le centre universitaire de l'enfant et de l'adolescent sur le site du CHUV, rénover et agrandir le site de Cery ; réorganiser les soins aigus dans le Nord vaudois
- Personnes âgées : renforcer les soins à domicile, le soutien aux proches aidants et au bénévolat ; moderniser et étendre le réseau d'EMS
- Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

DSAS / Service de la santé publique (SSP)

Mieux répondre aux besoins de santé de la population

Pour faire face au défi du vieillissement de la population et mieux répondre aux besoins des patients, la coordination des acteurs de santé doit être renforcée. En juin, le Conseil d'Etat a mis en consultation un ensemble législatif qui pose un cadre général commun à l'ensemble des partenaires du monde sanitaire et social. Le projet propose un cadre légal général en la matière partagé par l'ensemble des partenaires concernés, subventionnés et non subventionnés, et issus du domaine de la santé mais aussi du domaine social et médico-social. Garante d'une relation de proximité et de confiance avec le patient et ses proches, la première ligne de soins jouera un rôle central dans le dispositif. Les expériences réalisées montrent aussi la nécessité d'un meilleur partage des informations entre les intervenants, grâce notamment au dossier électronique du patient. Cela permet d'assurer une disponibilité rapide de l'information, sous une forme structurée grâce à l'adoption d'un langage commun dans l'évaluation du patient. Au terme de la consultation, un nouveau projet de décret sera soumis au Grand Conseil début 2016.

Construction et modernisation d'EMS

Grâce au financement de l'Etat, 154 lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2015 (Les Jardins du Léman à Rolle, Parc de Beausobre à Morges, La Vernie à Crissier et Pré-Pariset à Pully). Ces réalisations ont permis de créer 82 lits supplémentaires et d'en remplacer 72. Cinq projets ont été soumis au Conseil d'Etat en 2015, soit : Burier (Clarens-Montreux), La Chocolatière (Echandens), Commandant Baud (Apples), Les Pins/Grand-Vennes (Lausanne) et Le Rond-Point (Château d'Oex). La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Entre 2009 et 2015, 78 bâtiments ont été mis en conformité et des travaux sont en cours dans 9 autres bâtiments. Un nouveau chantier devrait débiter dans un autre EMS, ce qui permettrait en principe de terminer ce programme à l'horizon 2017-2018. Pour l'année 2015, des travaux ont été effectués pour quelque CHF 3.5 millions.

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

La journée cantonale des proches aidants - le 30 octobre 2015 - a été organisée en collaboration intercantonale avec les 5 autres cantons romands (GE, VS, FR, NE, JU)

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

Les établissements d'enseignement supérieur concernés, l'UNIL pour la médecine humaine, la Haute école de la santé – La Source (HEdS – La Source) pour les soins infirmiers, HESAV pour les filières des soins infirmiers, de la physiothérapie, de la technique en radiologie médicale et de sage-femme, et la Haute école de travail social et de la santé (EESP) pour l'ergothérapie, ont contribué à atteindre l'objectif fixé dans le programme de législature d'augmenter le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé. L'augmentation de la capacité de formation en médecine a été intégrée dans le Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL. En 2015, la capacité de formation en master en médecine est passée à 220 places. Elle était de 160 en 2010. Le nombre croissant de diplômé-e-s dans les autres filières mentionnées témoigne également de l'effort important consenti. On peut également mentionner qu'une formation en soins infirmiers en cours d'emploi a été mise en place en 2015 par HESAV.

Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau : revitalisation, micropolluants, qualité des eaux potables, 3e correction du Rhône
- Accompagner le développement urbanistique du canton en préservant la qualité de l'air
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et la ressource sol

DTE / Direction générale de l'environnement

Régionalisation de l'épuration et traitement des micropolluants

La nécessité légale de traiter les micropolluants des eaux usées, parallèlement au constat d'un vieillissement, voire d'une obsolescence du parc des stations d'épurations, a conduit le canton à organiser une régionalisation de l'épuration des eaux usées des communes. La régionalisation vise à concentrer les rejets dans des unités atteignant une taille suffisante pour permettre l'installation du traitement de ces substances indésirables.

Un EMPL/EMPD portant sur un montant global de 200 millions de francs, dont une première partie de 80 millions, a été adopté par le Conseil d'Etat et à l'unanimité par une commission du Grand Conseil. Il sera soumis au plénum début 2016 (NB, accepté par le Grand Conseil le 19 janvier 2016).

Cette première tranche aidera les communes dans la mise en place de leurs nouvelles installations.

Valorisation bois-énergie

La part du bois-énergie dans l'exploitation des forêts continue d'augmenter, substituant d'autant le recours aux combustibles fossiles et contribuant à la réduction des émissions de CO₂. Le potentiel total sera atteint d'ici à quelques années.

Autres contributions

Se référer également aux chap. 111.1, 111.2, 111.3, 111.4, ainsi qu'aux projets particuliers de la DGE (Force hydraulique) pour les différentes mesures prises dans le cadre du programme de législature.

L'essor démographique et le dynamisme du canton appellent une gestion territoriale pragmatique, coordonnée et maîtrisée, à l'aide de politiques publiques ciblées dans les domaines de l'aménagement du territoire, des agglomérations et du développement économique, dans l'esprit du plan directeur cantonal.

Les actions en lien avec la mesure

- Lutter contre le mitage du territoire par une coordination aux niveaux communal et régional des mesures d'implantation de logements, d'infrastructures, d'entreprises et de moyens de transport
- Optimiser le traitement des projets d'aménagement du territoire (organisation, procédures, délais de traitement des dossiers, coopération avec les communes)
- Suivre et stimuler les projets d'agglomération et les projets de territoire régionaux

DTE / Service du développement territorial (SDT)

Afin d'accélérer le traitement des dossiers d'aménagement du territoire, une importante réflexion a été menée concernant la refonte de l'examen préalable pour les planifications, notamment en lien avec la mise en place d'un nouveau système informatique de gestion des dossiers. Trois ateliers se sont déroulés sur ce thème avec des représentants des services techniques communaux, des bureaux mandataires et des services de l'administration vaudoise concernés. La refonte de l'examen préalable devrait aboutir en 2016 et permettre d'augmenter la qualité des dossiers et de raccourcir la procédure.

Le soutien aux projets d'agglomération et aux plans directeurs régionaux sont des éléments cantonaux d'une politique coordonnée entre l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Le service a notamment mené à bien les Accords sur les prestations et des Protocoles additionnels des projets d'agglomération de 2e génération concernant les agglomérations Lausanne-Morges (PALM), franco-valdo-genevoise (Grand Genève), yverdonnoise (AggloY) et du Chablais (Chablais Agglo).

Pour tenir compte des nouveaux modes d'organisation familiale et de l'évolution démographique, il est nécessaire de consolider et développer l'accueil de jour des enfants et des jeunes, de leur naissance à la fin de leur scolarité obligatoire. Les structures et milieux chargés de cet accueil doivent être en nombre suffisant et répartis sur le territoire. La prise en charge doit permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, tout en assurant le bon développement et l'intégration sociale des enfants et des jeunes ainsi que la cohérence de leur journée.

Les actions en lien avec la mesure

- Préciser les missions des milieux d'accueil de jour des enfants
- Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

DIRH / Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

En octobre 2015, le Conseil d'Etat a autorisé le DIRH à mettre en consultation un projet de modification de la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants. Ce projet concrétise les intentions du Conseil d'Etat exprimées dans son programme de législature : préciser les missions des lieux d'accueil de jour des enfants, augmenter le financement de l'Etat à la Fondation sur l'accueil de jour des enfants pour accompagner le développement de l'offre de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année et mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'accueil parascolaire.

Le levier de la fiscalité permet d'améliorer à la fois la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des familles ainsi que des retraités, en veillant à l'équilibre et à l'équité face à l'impôt. Les deux actions prévues dans le cadre de cette mesure se réaliseront dans une enveloppe d'environ 60 millions de francs.

Les actions en lien avec la mesure

- Réformer modérément la fiscalité des personnes physiques par des mesures ponctuelles en faveur des familles et des retraités et mise en œuvre des exigences fédérales relatives à la contribution des personnes imposées à la dépense
 - Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

DFIRE / Administration cantonale des impôts (DGF)

Les deux thèmes de cette mesure dépendent directement des décisions de la Confédération. Ils font l'objet d'études associant étroitement les cantons.

Voir le site Internet du [Département fédéral des finances](#)

[Réforme de l'imposition des entreprises](#)

[Réforme de l'imposition du couple et de la famille](#)

S'agissant de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, relevons que le canton a adopté, conformément à la feuille de route du Conseil d'Etat, des modifications à la loi sur les impôts directs cantonaux ([loi du 29 septembre 2015](#)) qui sont toutefois combattues par référendum.

Les allocations familiales sont une composante du pouvoir d'achat. La progression prévue portera son plein effet en 2017.

Les actions en lien avec la mesure

- Adapter progressivement les allocations familiales (enfants : 200 à 250 francs, jeunes en formation : 250 à 330 francs)
- Analyser l'évolution du PIB en regard de l'évolution démographique ; élaborer des stratégies conduisant à ce qu'il s'établisse une relation directe entre le dynamisme économique et la réduction du nombre de chômeurs

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

En 2015, la décision a été prise d'augmenter les allocations familiales de manière progressive jusqu'en 2021. A cette date, elle atteindront 300 francs pour les enfants et 400 francs pour les jeunes en formation.

Programme de législature 2012-2017

3.1. Accentuer le rôle et l'importance des Hautes Ecoles vaudoises aux niveaux national et international

L'attrait et le rayonnement du canton doivent beaucoup à la qualité et à la diversité de ses Hautes Ecoles sur son territoire (UNIL/ EPFL/ HES/HEP/CHUV) ainsi qu'à la densité du réseau qu'elles ont tissé entre elles. Elles constituent des acteurs clé de la vie scientifique, économique et socioculturelle du canton de Vaud, contribuant à son enrichissement, son ouverture et son développement. Un accent particulier sera mis ces prochaines années sur la recherche et la relève scientifiques ainsi que sur le développement des infrastructures et des projets stratégiques des Hautes Ecoles pour consolider leur positionnement dans un contexte de concurrence national et international accrue. La réalisation de ces objectifs garantira une formation et une recherche de pointe.

Les actions en lien avec la mesure

- Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP
- Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé
- Adapter les infrastructures de la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)
- Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie
- Faire adopter et mettre en œuvre la loi vaudoise sur les hautes écoles de type HES pour que le canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP

Deux objectifs du plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL intègrent ces préoccupations au cœur des activités de l'Université. Il s'agit d'une part de l'objectif intitulé « Renforcer la culture de recherche » et d'autre part de celui intitulé « Instaurer une politique de relève académique ». Ces deux objectifs contiennent de nombreuses mesures qui visent à développer la recherche et la promotion de la relève scientifique. En outre, afin de soutenir la compétitivité de l'UNIL, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter les salaires des fonctions d'assistant-e et de professeur-e à partir du 1er janvier 2015, deux fonctions particulièrement importantes aux niveaux respectivement de la relève académique et de la qualité et renommée de l'Université.

La LHEV, qui est entrée en vigueur de manière progressive depuis le 1er janvier 2014, constitue aussi un outil central pour l'atteinte de ces mêmes objectifs par les HES. A noter que la fonction d'assistant-e HES permet aux personnes occupant celle-ci de parfaire leur formation par un master ou un doctorat en parallèle à leurs autres activités d'assistant-e. Outre le développement de la relève scientifique, cette nouveauté aura aussi un effet positif sur le développement de la recherche.

Cette même évolution a d'ores et déjà été entamée à la HEP avec la mise en œuvre concrète du règlement sur les assistants à la HEP, adopté le 29 septembre 2010. Le nombre d'assistant-e-s est passé de 2 ETP en 2011 à 14.1 ETP en 2014. Les efforts sont poursuivis à travers une mesure du plan stratégique 2012-2017, adopté le 3 juin 2014 par le Grand Conseil, qui consiste à contribuer à la relève académique. Par ailleurs, trois objectifs du même plan stratégique sont dédiés au développement de la recherche : « Promouvoir des recherches de haute qualité, tirant parti du positionnement de la HEP Vaud entre le monde académique et le monde professionnel », « Renforcer le lien entre la recherche et la formation » et « Renforcer l'ancrage de la HEP dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux ».

Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé

Campus Santé (C4 et regroupement HESAV)

Suite à l'adoption par le Grand Conseil le 11 novembre 2014 du décret pour un crédit d'étude de CHF 4'450'000 pour le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et du décret pour un crédit d'étude de CHF 9'500'000 pour un nouveau bâtiment pour HESAV, le Plan Partiel d'Affectation est en cours d'élaboration. De plus, le concours d'architecture Campus Santé, procédure ouverte à deux degrés, a été publié en décembre 2015. La désignation du projet lauréat est prévue pour le mois d'octobre 2016. Quant à la mise en service du bâtiment C4, elle est planifiée pour le début de l'année 2021 et celle de HESAV pour le début de l'année 2022.

Adapter les infrastructures sur la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)

De nombreux projets visant à adapter les infrastructures sur la place universitaire lausannoise sont en cours :

- Extension et mise en conformité de l'Unithèque pour faire face au manque de place de la Bibliothèque Cantonale Universitaire de Lausanne (BCUL) à Dorigny et du restaurant universitaire. L'EMPD relatif à un crédit d'étude pour un montant de CHF 7.24 mios a

été adopté par le Grand Conseil le 28 mai 2015 pour financer le concours d'architecture dont le projet lauréat a été annoncé au public le 27 novembre 2015 (projet « Abaka ») et pour financer les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux.

- Afin de consolider la position d'excellence de l'UNIL et du CHUV dans le domaine des sciences de la vie, le Grand Conseil a adopté le 24 novembre 2015 l'EMPD Sciences de la vie comprenant 4 demandes de crédits pour des bâtiments. Deux demandes de crédit concernent des bâtiments de l'UNIL, sur le site de Dorigny. Il s'agit d'un crédit d'étude de CHF 6.6 mios pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux pour la rénovation et la réaffectation des ailes du bâtiment Amphipôle, ainsi qu'un crédit d'étude de CHF 12.8 mios pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux pour la construction du nouveau bâtiment Sciences de la vie.
- En réponse à l'augmentation du nombre de diplômés en médecine, la construction de deux nouveaux auditorios de 250 places est en cours. Ces infrastructures sont construites en sous-sol de la cour intérieure de César Roux 19 à Lausanne. Le coût total des travaux est évalué à CHF 9.75 mios. La « première pierre » a été inaugurée en mars 2015. La mise en service est prévue pour février 2017.
- Le projet de construction d'un bâtiment des services de l'UNIL vise à répondre aux besoins de locaux nécessaires au groupe « parcs et jardins » du service bâtiments et travaux (Unibat) et à ceux du service sécurité, environnement, prévention (UniSEP) de l'UNIL. L'EMPD crédit d'ouvrage comprenant deux décrets : un crédit de CHF 3.76 mios pour la construction du Bâtiment des services de l'UNIL et un crédit de CHF 1.26 mios permettant la déviation de la rue de la Mouline, a été adopté par le Conseil d'Etat le 23 septembre 2015.
- Suite à l'adoption par Grand Conseil, d'un crédit de CHF 9.0 mios permettant d'assurer le financement des travaux d'entretien lourd pour la période 2014-2016 et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le campus de Dorigny, les travaux sont en cours.
- Le Conseil d'Etat a accordé le 11 novembre 2015 un crédit d'étude de CHF 400'000 destiné à financer les études nécessaires à la rénovation et à la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire (CSU) sur le site de Dorigny, dans le quartier Lac. Ces travaux sont estimés à CHF 6 mios.

Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie

Avec l'adoption de la LHEV en juin 2013, le cadre légal pour favoriser le développement et l'autonomie des Hautes Ecoles vaudoises de type HES est désormais fixé. Si l'autonomie institutionnelle est connue de longue date par les hautes écoles privées subventionnées, elle est nouvelle pour les hautes écoles cantonales concernées par la LHEV. L'arrêté d'entrée en vigueur de la LHEV définit une entrée en vigueur progressive permettant une transition la plus harmonieuse possible. Ainsi, l'autonomie financière et celle concernant la gestion des ressources humaines ont été octroyées dès le 1er janvier 2015. Elément clef de la LHEV et du développement des six hautes écoles concernées, l'entrée en vigueur des nouvelles fonctions de personnel d'enseignement et de recherche est effective depuis le 1er septembre 2015.

Faire adopter et mettre en œuvre la loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES pour que le Canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

Suite à l'adoption de la LHEV, les travaux de mise en œuvre ont été entamés sans tarder. Ainsi, l'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'autonomie financière des HES ainsi que par les travaux liés à la bascule du personnel d'enseignement et de recherche (PER) dans les nouvelles fonctions prévues par la LHEV. La DGES a œuvré en 2015 à la préparation et à l'adoption de toute une série de conventions et de règlements liés à la LHEV.

Pour une liste exhaustive des travaux de mise en œuvre de la LHEV, se référer au présent rapport de gestion de la DGES, Chapitre « Evénements marquants, évolutions significatives », sous-chapitre « Loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES ».

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

En 2015, le SIPaL a entamé, à César-Roux 19, la construction d'auditorios destinés à la Faculté de biologie et de médecine.

Le lauréat pour l'agrandissement et l'assainissement de la bibliothèque de Dorigny (Unithèque) a été désigné.

Dans le même temps, le SIPaL a lancé les études préliminaires pour l'édification du Campus Santé aux Côtes de la Bourdonnette, pour la construction du bâtiment des Sciences de la Vie ainsi que pour la restauration et la transformation du bâtiment Amphipôle sur le site de Dorigny.

Programme de législature 2012-2017

3.2. Consolider l'enseignement obligatoire ; poursuivre les réformes de la pédagogie spécialisée et de l'orientation professionnelle afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation

Les actions groupées au sein de cette mesure portent sur les réformes – intervenues ou à venir – visant différents moments du parcours de la formation des élèves afin de leur donner le meilleur bagage et favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la loi sur l'enseignement obligatoire afin de concrétiser l'école choisie par les citoyens, notamment pour renforcer le français (33e période)
- Faire adopter et appliquer la loi sur la pédagogie spécialisée pour une meilleure intégration des élèves en situation de handicap à la vie de l'école
- Se fonder sur une nouvelle loi sur l'orientation professionnelle pour faciliter l'insertion dans le monde professionnel des jeunes sortant de la scolarité. Pérenniser le case management pour la formation professionnelle
- Renforcer la coordination interdépartementale et interservices dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention sociale dès le plus jeune âge

DFJC / Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Loi sur l'enseignement obligatoire

Les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 marquent la poursuite et l'achèvement de l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au degré secondaire en 10^e puis en 11^e année. Ainsi, depuis la rentrée d'août 2015, la LEO déploie pleinement les effets de ses dispositions dans les classes de la 1^{re} à la 11^e année. Seuls les élèves fréquentant une classe de rattachement au cours de l'année scolaire 2015-2016 visent encore l'obtention de certificats de VSG ou de VSB tels que prévus par la loi scolaire de 1984.

Les groupes de travail instaurés par la Direction pédagogique de la DGEO continuent d'être associés à la mise en œuvre de la LEO, assurant une collaboration étroite avec les associations professionnelles d'enseignants, des doyens et des directeurs. Ces groupes permettent d'exprimer les points forts de cette mise en œuvre mais également les points de vigilance.

DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

Loi sur la pédagogie spécialisée

septembre 2015. Ce nouveau texte légal remplacera l'actuelle loi sur l'enseignement spécialisé du 25 mai 1977. La LPS répond tant aux exigences fédérales et intercantionales qu'au dispositif normatif du système de formation du canton, scolarité obligatoire (LEO) et postobligatoire.

La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue progressivement, les premiers éléments intervenant dès la rentrée 2016. Ce déploiement progressif permet d'assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

Le texte proposé au Grand Conseil consolide et confirme les grandes options développées en matière de système de formation intégratif et inclusif depuis plusieurs années en précisant notamment l'inventaire des mesures de pédagogie spécialisée, les bénéficiaires potentiels et les modalités d'accès aux prestations. Alors que le Canton offre d'ores et déjà une prise en charge de qualité, le projet vise à clarifier les rôles respectifs des acteurs et à développer certains aspects de la politique publique concernée afin de s'approcher d'un système de formation et d'une société qui s'efforceraient d'assurer la place de chacune et de chacun dans le respect de sa différence et de ses besoins spécifiques. Il réaffirme en outre la complémentarité entre les établissements de l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée (institutions) en matière de scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap.

Loi sur l'orientation

En 2014, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'avant-projet de Loi sur l'orientation (nLOP) qui vise à adapter le cadre normatif actuel qui a plus de 30 ans. Cet Avant-projet de loi tient compte de l'évolution des missions de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière notamment en ce qui concerne les nouveaux dispositifs mis en place par notre canton en faveur de jeunes connaissant des difficultés dans l'accès à une formation et d'adultes en situation professionnelle précaire, faute de disposer d'une formation achevée.

Cet avant-projet fait suite notamment à l'adoption, le 9 juin 2009, de la nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) en application de la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle.

Suite à l'analyse des résultats de la consultation, le projet de loi pourra être présenté au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2016.

DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

L'égalité dans la formation n'est pas encore atteinte. Une perception stéréotypée des disciplines scolaires, des métiers ainsi que des aptitudes des filles et des garçons conduisent les jeunes à se limiter à des choix de professions traditionnellement réservés à leur sexe. Les branches dans lesquelles on retrouve le plus de filles sont celles qui offrent les débouchés les plus restreints et les moins rémunérateurs. Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les activités en faveur de l'égalité dans la formation se fondent sur une nouvelle base légale qui permet une coordination plus efficace.

Journée Oser tous les métiers (jom)

18'600 élèves de 7^e à 9^e année scolaire (10-14 ans environ) ont pris part à la Journée Oser tous les métiers (jom) le jeudi 12 novembre 2015, soit un taux de participation de 84 %. Nouveau record également pour l'ensemble des ateliers proposés par le Bureau de l'égalité qui ont tous affiché complets avec 620 élèves inscrits. La jom organisée chaque année le deuxième jeudi du mois de novembre par le BEFH depuis 2003, a pour objectif de favoriser le décloisonnement des rôles et des métiers entre les sexes. Elle permet aux filles et aux garçons de la 7^e à la 9^e année d'explorer des univers professionnels nouveaux et d'élargir leurs horizons dans la perspective des choix à venir. Les filles sont invitées à accompagner un homme dans sa journée de travail, et les garçons une femme. Le BEFH propose en outre six ateliers aux élèves participant à la jom, pour un total de plus de 600 places. Ingénieure, Informaticienne et Parlement pour les filles, Infirmier, Educateur de l'enfance et Métiers de la santé pour les garçons.

Dans le cadre de la Journée Oser tous les métiers, le BEFH et la Direction pédagogique de la DGEO collaborent à l'élaboration de deux dossiers pédagogiques. L'un est destiné aux enseignant-e-s des élèves de la 7^e à la 9^e qui restent en classe durant la jom, afin de leur permettre de réaliser des activités pédagogiques en lien avec la thématique de cette journée. L'autre s'adresse aux enseignant-e-s des classes de 1^{ère} à 6^e qui souhaitent aborder ce thème avec leurs élèves. En 2015, le Groupe de travail a élaboré des activités sur la thématique du théâtre. Pour les élèves de 7-9^e, deux vidéos ont été réalisées. Elles montrent des situations de la vie scolaire empruntées de stéréotypes. Les élèves sont invité-e-s à rejouer les scènes en proposant des alternatives, selon le principe du théâtre forum. Chacune des vidéos est accompagnée d'une version sans stéréotype afin de conclure l'activité. Outre l'organisation de la Journée Oser tous les métiers (JOM), les projets suivant ont été menés:

Commission consultative de l'égalité de la Haute école pédagogique de Lausanne (HEPL)

Suite à la création de l'Instance pour la promotion de l'égalité de la HEPL en 2014, une Commission consultative de l'égalité a été mise sur pied, dans laquelle le Bureau de l'égalité du canton de Vaud est représenté. Il s'agit d'un organe de réflexion et de concertation sur la problématique de l'égalité à la HEP Vaud composé de sept membres. En 2015, l'instance a notamment lancé une campagne d'information sur le langage épïcène, avec des ateliers menés par une cheffe de projet du BEFH, et organisé une journée cantonale de formation intitulée « Pour une école égalitaire » destinée principalement aux enseignant-e-s. Celle-ci aura lieu le 18 février 2016.

Salon des métiers et de la formation

Le BEFH participe chaque année au Salon des métiers et de la formation d'Expo Beaulieu Lausanne dont le public-cible est constitué principalement des élèves de l'école obligatoire en âge de choisir un apprentissage, leurs enseignant-e-s et leurs parents. En 2015, le BEFH a organisé à son stand la présentation de métiers techniques par des apprenties de l'ETML (Ecole technique et des métiers Lausanne) et du métier d'infirmiers par des étudiants de la Haute école de la santé La Source et la Haute école de santé Vaud. Il a également proposé un concours visant à sensibiliser les élèves à l'importance d'effectuer un choix de formation professionnelle sans se limiter aux stéréotypes de genre. 943 élèves y ont participé.

Pour que la formation puisse remplir le rôle essentiel qui lui est dévolu dans notre société, son accès doit être facilité. L'effet de levier, par rapport à l'intégration au monde professionnel et au marché de l'emploi, n'en sera que plus efficace.

Les actions en lien avec la mesure

- Faire adopter et mettre en œuvre la modification de loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle pour que toutes et tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants
- Développer le programme FORJAD / FORMAD afin de favoriser l'insertion durable dans le monde du travail des personnes à la recherche d'un emploi, grâce à la qualification professionnelle

DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Nouvelle Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle

En date du 1er juillet 2014, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF). Notre canton se dote ainsi d'une loi moderne, conforme à l'Accord intercantonal qu'il a ratifié en 2011. Cette base légale nécessitait la rédaction d'un règlement d'application qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Dès lors, la nouvelle LAEF entrera en vigueur le 1er avril 2016 pour permettre d'assurer le traitement des demandes de bourses qui seront déposées pour l'année académique 2016-2017.

Les principaux changements introduits par le cadre légal sont le soutien au principe de mobilité des étudiants, l'entrée en matière pour des aides allouées dans le cadre de formation à temps partiel, l'harmonisation des critères fondant l'indépendance financière ou la possibilité de reconnaître le droit à un logement séparé lorsque les circonstances le justifient. En outre, la nouvelle loi entérine la prise en compte, dans l'allocation, des frais d'entretien de l'étudiant ou de l'apprenti en sus des frais liés à la formation elle-même, ainsi que la primauté des allocations à fond perdu (bourses) sur les prêts. Les conditions de restitution des aides perçues en cas d'abandon de la formation ont été assouplies, seule la dernière année pouvant dorénavant faire l'objet d'une exigence de remboursement.

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Faire adopter et mettre en œuvre la modification de la loi sur l'aide aux études et à la formation pour que tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants

La DGES veille à ce que la question de l'accès aux formations des hautes écoles prenne une place importante dans la stratégie de celles-ci. Ainsi, le Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL contient un objectif intitulé « Faciliter l'accès aux études à des populations nouvelles » dans son axe « enseignement ». Cet objectif se décline en différentes mesures, telles que la sensibilisation du public (au sens large) aux possibilités ouvertes par les études universitaires et l'amélioration de la communication auprès des écoliers et des gymnasiens vaudois. On peut noter de surcroît la volonté de l'UNIL de permettre la réintégration dans les cursus des personnes exclues de l'ensemble du système universitaire par un échec définitif, en définissant un délai et des conditions adéquates. Cet objectif comprend également le renforcement de la perméabilité des filières de formation (au sein de l'UNIL et entre celle-ci et les autres types de hautes écoles).

S'agissant de la question de logement pour étudiants, la DGES soutient les missions de la FMEL et met en avant cette institution comme étant un acteur clé pour augmenter le nombre de logements pour étudiants à des loyers accessibles. Deux projets devant permettre de construire 1700 logements pour étudiants à proximité du site universitaire de Dorigny sont en cours de d'étude (crédit d'étude octroyé par le Grand Conseil en 2014).

DSAS / Service de prévoyance et d'aide sociales

Afin de renforcer le suivi des jeunes bénéficiaires du RI, le projet pilote intitulé « Protocole JAD » s'est déployé au sein de tous les CSR en 2015. Ce projet vise à expérimenter une prise en charge spécifique des jeunes adultes requérant le RI (JAD). L'objectif principal est de les inciter à se former en abordant leur projet professionnel avant d'évaluer la pertinence de délivrer une aide financière. D'emblée, les parents sont impliqués et leur capacité financière est prise en compte. Des mesures d'insertion sont octroyées rapidement.

Les premières observations démontrent une adhésion des jeunes, une augmentation de la fréquence des rendez-vous et une baisse des absences. Les parents font également un bon accueil au projet. A ce jour, plus de 1500 jeunes ont été reçus par les CSR selon ce protocole spécifique.

Cette nouvelle prise en charge des jeunes adultes amorce la mise en place d'un nouveau dispositif qui prévoit que les mesures d'insertion soient considérées comme des mesures de transition donnant droit à une bourse d'études.

D'autre part pour ce même public, le programme Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD), initié en 2006, permet aux jeunes

adultes de se préparer à l'entrée en formation, puis à être soutenu durant toute la durée de celle-ci. Ce soutien s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Ainsi, depuis le début du programme, 2540 jeunes ont été inscrits dans le programme depuis son lancement. 328 jeunes ont été inscrits pour la volée 2015/2016.

Compte tenu du succès de ce programme, le Conseil d'Etat a validé fin 2013, le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion par la formation des bénéficiaires du RI de plus de 25 ans (projet FORMAD). Plus de 140 personnes ont pu démarrer ce programme depuis son lancement.

Programme de législature 2012-2017

3.4. Favoriser le bon équilibre du marché du travail et lutter contre ses distorsions, prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle, promouvoir l'égalité des genres

Il s'agit de mettre en œuvre différents moyens complémentaires pour que le marché du travail permette la création d'emplois et fonctionne de manière équilibrée, en veillant à ce que soient combattues des pratiques telles que les discriminations, le travail au noir et le dumping salarial.

Les actions en lien avec la mesure

- Lutter contre le travail au noir et le dumping salarial, intensifier les contrôles, appliquer systématiquement des sanctions, établir des contrats-types le cas échéant
- Dans le cadre de l'accès aux marchés publics, mieux pondérer les critères valorisant les entreprises qui assument notamment la formation d'apprentis, la réinsertion professionnelle et la responsabilité concernant les activités sous-traitées
- Optimiser le dispositif d'aide et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans le sens d'une meilleure adéquation entre la croissance et le taux de chômage
- Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre
- Promouvoir l'égalité des genres par des actions de sensibilisation orientées en particulier vers l'égalité salariale

DECS / Service de l'emploi (SDE)

Modifications de Contrat-type de travail

En 2015, le contrat-type de travail du personnel des ménages privés a été modifié. Les salaires minimum ont été revus à la hausse afin d'être en adéquation avec les salaires obligatoires prévus par l'ordonnance fédérale sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de ce secteur. Le salaire horaire minimum applicable au personnel non qualifié est désormais de 18,55 francs (22,40 francs pour du personnel qualifié avec CFC).

Le Conseil d'Etat a également décidé en 2015 d'améliorer les conditions de travail dans le secteur agricole en modifiant le Contrat-type de travail. Dès le 1er mars 2015, la durée hebdomadaire de travail a diminué de 30 minutes et le salaire mensuel a augmenté de 50 francs passant à 3'370 francs. En outre, le salaire minimal du personnel travaillant dans ce secteur est passé à 3'420 francs à compter du 1er janvier 2016.

Optimisation des MIP

A l'issue de son audit réalisé en 2014 sur les principales mesures d'insertion professionnelle (MIP) destinées aux bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI), la Cour des Comptes a formulé un certain nombre de recommandations. Durant l'année sous revue, le Service de l'emploi s'est appuyé sur ces observations pour améliorer encore le dispositif de réinsertion professionnelle :

- renforcement des mesures emploi par la création de places supplémentaires en programme d'emploi temporaires
- lancement de trois projets pilotes de mesures de réinsertion socio-professionnelles destinées à un public rencontrant des problématiques associées au chômage de longue durée (coaching individuel "Atout", mesure d'accompagnement vers l'emploi "Tangram" et une mesure de type bilan socio-professionnel)
- amélioration du contenu de plusieurs cours avec un contenu plus individualisé
- optimisation de la durée de 3 formations (Protravail, J'EM+ et Avdems) afin de libérer des places et offrir l'opportunité à plus de demandeurs d'emploi de suivre ces mesures.

DSAS / Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Depuis le 1er février 2015, une Unité commune CSR-ORP pilote a ouvert ses portes à Lausanne. Constitué d'une équipe mixte d'assistants sociaux et de conseillers en placement elle prend en charge les bénéficiaires du RI nouvellement inscrits dans le but de les insérer professionnellement. Près de 400 bénéficiaires RI sont actuellement suivis par cette unité. L'efficacité de ce nouveau dispositif fait l'objet d'une évaluation financée par le Seco et dont les résultats seront connus courant 2016.

DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Journée d'action du 9 mars 2015 pour l'égalité salariale

Afin de marquer l'Equal Pay Day journée d'action pour l'égalité salariale, le BEFH en collaboration avec le Business Professional Women (BPW) Club de Lausanne a invité la population à assister à une performance de rue le 9 mars 2015. Le spectacle présenté par l'association

Metis'Arte sur la place St-Laurent et la distribution de sacs Equal Pay Day ont favorisé de nombreux échanges avec le public sur les inégalités salariales entre les sexes en Suisse.

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre

La validation des acquis de l'expérience (VAE) fait partie des mesures du Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL. Il s'agit de permettre l'accès à l'UNIL à des personnes qui, suite à une formation tertiaire (achevée ou non) et à un parcours professionnel, souhaitent compléter leur formation.

On peut citer également le Plan stratégique 2012-2017 de la HEP, adopté par le Grand Conseil le 3 juin 2014, qui dans son objectif « Inscire la formation dans un contexte ouvert et évolutif », prévoit de « faciliter l'accès aux études des personnes ayant suivi des parcours atypiques », leur permettant un choix de réorientation professionnelle. Pour cela, la validation des acquis de l'expérience est considérée comme une nouvelle voie d'entrée importante. La procédure de validation des acquis touche également les personnes qui sont insérées dans une activité d'enseignement sans toutefois disposer des titres requis. Suite à l'adoption du projet de modification du règlement sur la HEP (RLHEP) par le Conseil d'Etat le 19 septembre 2014, la HEP peut désormais admettre des étudiant-e-s avec validation des acquis de l'expérience.

Enfin, un règlement de la HES-SO portant spécifiquement sur la VAE a également déjà été adopté et est entré en vigueur en 2014.

DIS / Office des curatelles et tutelles professionnelles

La structure de conduite de la Réforme vaudoise de la curatelle a été mise en place dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Département des institutions et de la sécurité (DIS), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Six groupes de travail ont été constitués pour proposer la définition des concepts nécessaires à la mise en oeuvre progressive du dispositif et ont été lancés en septembre 2015.

En 2015, l'OCTP a également mis en oeuvre sa nouvelle organisation et réparti en 3 secteurs calqués sur l'organisation judiciaire des Justice de Paix les mandats de protection de l'adulte. En vue de la régionalisation du secteur Nord au 1er octobre 2016, le bail des nouveaux locaux pour ce secteur à Yverdon-les-Bains a été signé en juin 2015. L'objectif est notamment le renforcement du lien de proximité avec les pupilles.

Programme de législature 2012-2017

3.5. Développer un pôle de compétences vaudois dans les métiers de la terre

Pour assurer la pérennité du secteur primaire vaudois à l'heure où ce dernier connaît des transformations profondes et rapides, les efforts qu'il convient d'apporter à la formation professionnelle agricole joueront un rôle déterminant.

Les actions en lien avec la mesure

- Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multi-site (projet IMAGO)

DECS / Service de l'agriculture (SAGR)

L'étude du dossier IMAGO-agroscope se poursuit, le rapport final allant être présenté au Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2016.

Programme de législature 2012-2017

4.1. Réaliser les projets liés au rayonnement du canton et de la Métropole lémanique – mettre en valeur l'atout sportif sur le plan international

Le rayonnement et l'ouverture du canton sont aussi bien le fruit d'actions propres à ce dernier que d'initiatives prises en collaboration avec ses voisins. Le Conseil d'Etat entend défendre l'image et les intérêts du canton, le cas échéant d'entente avec ses partenaires. Les actions inscrites dans le cadre de cette mesure portent en particulier sur quelques réalisations emblématiques et sur la mise en valeur de l'atout sportif.

Les actions en lien avec la mesure

- Soutenir la réalisation de projets phares pour le rayonnement du canton : plate-forme Pôle Muséal MCBA, Blue Brain, Cluster Sport, AGORA (Centre du cancer), parlement cantonal
- Faire avancer les intérêts de la Métropole lémanique, renforcer les collaborations à ce titre, intensifier les relations avec les autorités fédérales
- Faire reconnaître les besoins du canton et assurer la défense des intérêts vaudois sur la scène fédérale, spécialement dans le domaine des infrastructures et de la lutte contre le transfert de charges en provenance de la Confédération
- Promouvoir le canton en tant que place sportive internationale, aussi bien du point de vue des fédérations internationales que de celui de la pratique du sport, en s'inspirant de la politique de promotion économique existante

DFIRE / Office des affaires extérieures (OAE)

Rayonnement

Présence Suisse, le Canton de Vaud et les Rencontres d'Arles ont signé un partenariat de trois ans portant notamment sur la création du « Nonante-neuf », un espace de rencontre au cœur du festival. Le Canton de Vaud a saisi cette occasion pour mettre en avant l'importance des institutions vaudoises en lien avec la photographie, notamment le Musée de l'Elysée, l'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne et le Festival Images de Vevey. Le partenariat avec les Rencontres d'Arles permet d'inscrire la photographie comme un vecteur fort de l'image de la Suisse à l'étranger. La présence pendant trois années consécutives à Arles permettra également de promouvoir le Pôle muséal au niveau européen.

Après Paris, Berlin, Rome et Tokyo, le projet du Pôle muséal a été présenté dans le cadre du Swiss Corner, lors de l'Expo Milan 2015. Par ailleurs, une délégation du Conseil d'Etat et de la Ville de Lausanne a également rencontré la direction de plusieurs musées à Amsterdam et Rotterdam, renforçant ainsi le réseau européen dans lequel s'inscrit le Pôle muséal.

Le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne a reçu en donation une œuvre exceptionnelle d'Auguste Rodin, qui rejoint ainsi le patrimoine public, et vient enrichir le Musée vaudois qui conserve déjà trois œuvres du grand sculpteur français. La veuve du peintre Zao Wou-Ki a également fait don au Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne d'une œuvre majeure de son époux.

Métropole lémanique

Le Conseil d'Etat a organisé en juin, sous l'égide de la Métropole lémanique, un événement de relations publiques au Palais fédéral auquel ont participé la majorité des Parlementaires fédéraux, des haut-fonctionnaires de l'administration ainsi qu'un représentant du Conseil fédéral. Cet événement avait pour objectif de sensibiliser les acteurs de la scène fédérale aux réalités et aux enjeux du deuxième pôle économique de Suisse.

Défense des intérêts

L'OAE s'est engagé sur plusieurs dossiers majeurs de politique fédérale tels que la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière, la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse ainsi que le domaine de la santé. Le Gouvernement a par ailleurs poursuivi ses échanges réguliers avec la députation vaudoise. Ceux-ci se déclinent soit par le biais de la Conférence des affaires fédérales qui se réunit avant ou au début de chaque session parlementaire, soit par des échanges ponctuels et bilatéraux lors du traitement de dossiers particuliers traités en commissions ou par les Chambres.

Place sportive internationale

Les cantons de Vaud et de Genève accueillent un très grand nombre de fédérations sportives internationales et d'organisations internationales. Sous l'égide de la Métropole lémanique, un projet de rapprochement s'inscrivant dans le cadre d'une résolution de l'ONU avec pour but de promouvoir les droits de l'homme par le sport et l'idéal olympique a été développé. Ce projet, mis en place en étroite collaboration avec le SEPS et le Canton de Genève, verra sa première étape se concrétiser en 2016 par l'organisation d'un séminaire permettant aux acteurs de se rencontrer et d'échanger en vue d'éventuelles collaborations.

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

Les travaux de reconstruction du bâtiment du Grand Conseil se sont poursuivis en 2015 et la rénovation du château Saint-Maire a commencé.

En 2015, le lauréat du projet du nouveau Musée de l'Élysée et du nouveau Mudac sur le site du Pôle muséal a été désigné.

En outre, les travaux préparatoires se sont poursuivis en vue de la construction du MCBA sur ce même pôle. Le Tribunal fédéral a rejeté en décembre 2015 l'ultime recours contre l'autorisation de construire. Ainsi, la démolition de la halle aux locomotives pourra commencer en janvier 2016.

Les études nécessaires à la construction du Synathlon à Dorigny sont arrivées à terme. Ce bâtiment accueillera quatre entités actives dans le sport international : le Cluster du sport international, l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL), la Fédération internationale de sport universitaire (FISU) ainsi que l'Académie internationale des sciences et techniques de sport (AISTS).

Le SIPaL a mené à terme le concours de La Pala visant à construire le bâtiment qui hébergera les athlètes des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020. Ce projet constitue la contribution du service à la candidature lausannoise aux JOJ, couronnée de succès.

DECS / Service de l'éducation physique et du sport

En 2015, les principales actions du SEPS furent les suivantes:

- Préparation du dossier de candidature Lausanne/Vaud pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (activité de promotion de la candidature, présence de la délégation à Kuala-Lumpur (session du CIO) et obtention des JOJ).
- Création de l'association et nomination du Comité d'organisation des JOJ 2020
- Accueil de plusieurs fédérations qui ont choisi d'établir leur siège dans le canton : Fédération internationale de Roller Sport (FIRS), Comité international des sports des sourds (CISS), International World Games Association (IWGA), toutes basées à la Maison du sport international.
- Création officielle de l'association « Cluster sport international », nomination de ses instances, engagement du personnel et début de ses activités, constituées notamment de l'animation d'un réseau qui regroupe autour des organisations sportives internationales présentes dans le canton le monde de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport.

Outre l'avancement du projet phare que constitue la future plate-forme pôle muséal/MCBA, différentes actions contribueront à développer l'atout culturel du canton, composante à part entière du rayonnement vaudois.

Les actions en lien avec la mesure

- Faire aboutir et mettre en œuvre les lois sur la vie culturelle et la création artistique
- et sur le patrimoine mobilier et immatériel
- Adapter les infrastructures muséales (Musée romain d'Avenches, Palais de Rumine et Musée Arlaud à Lausanne)

DFJC / Service des affaires culturelles (SERAC)

Mise en oeuvre des loi sur la vie culturelle et la création artistique et loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

La loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) sont entrées en vigueur le 1er mai 2015, accompagnées des règlements nécessaires à leur application.

Loi sur la vie culturelle et la création artistique

La LVCA fixe le cadre de la politique de subventionnement étatique de la création artistique et des activités culturelles. Elle s'applique aux domaines suivants : musique, littérature, arts de la scène, arts plastiques, arts visuels, arts appliqués et arts populaires.

La LVCA précise les missions de l'État et des communes en matière de politique culturelle. Elle introduit le principe nouveau d'un partenariat entre l'État et une ville-centre, une commune ou un groupe de communes, pour le financement subsidiaire des institutions et manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale. Une *convention-cadre*, passée entre l'État et les deux associations faitières de communes : l'Union des communes vaudoises et l'Association de communes vaudoises, a été signée le 3 décembre 2015.

La LVCA réunit en un seul fonds les anciens fonds cantonal du théâtre et fonds cantonal de la danse, pour instituer un *fonds cantonal des arts de la scène*, qui s'ouvrira au théâtre jeune public et au théâtre d'humour, ainsi qu'aux arts performatifs. Une Commission cantonale des arts de la scène remodelée assurera la mission de préavisier sur les projets.

Un *fonds cantonal de sensibilisation à la culture* vient remplacer l'ancien fonds cantonal pour la formation culturelle. Il s'ouvre de surcroît au traitement des projets de médiation culturelle. Une commission également renouvelée a été mise sur pied pour préavisier l'ensemble des dossiers.

Le *fonds cantonal des activités culturelles* demeure quant à lui inchangé.

Chacun de ces fonds fait l'objet d'un règlement d'application spécifique.

Une nouveauté encore est introduite dans la LVCA : la possibilité pour l'État de soutenir l'acquisition ou le remplacement de l'équipement de lieux culturels (théâtres, salles de spectacles par exemple), essentiellement pour des lieux de petites dimensions et décentralisés, selon des critères et dans des limites financières précisés dans le *règlement concernant l'aide à l'équipement de lieux culturels*.

Enfin, le *règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État* a été largement complété et mis à jour en collaboration avec l'architecte cantonal.

Les organismes culturels ont été informés des modifications et nouveautés découlant de la LVCA, notamment à l'occasion des Assises de la culture organisées le 3 novembre 2014.

Par ailleurs, dès juillet 2015, une information est donnée au travers des pages Internet relatives aux aides et soutiens aux activités culturelles et à la création artistique, sur le fait que les demandes de soutien doivent être introduites informatiquement, via le Portail des prestations en ligne de l'État de Vaud. Des renseignements personnalisés sont également disponibles par téléphone ou par courriels à l'intention des personnes et organismes qui sollicitent des éclaircissements auprès du Service des affaires culturelles.

Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

La LPMI inscrit le patrimoine mobilier et immatériel au cœur de la loi. Elle fixe notamment les devoirs de l'État vis-à-vis du patrimoine dont il est propriétaire, c'est-à-dire celui dont les institutions patrimoniales cantonales ont la charge.

Elle introduit la gratuité d'accès aux expositions permanentes des musées cantonaux, en maintenant le principe d'une entrée payante pour les expositions temporaires.

Elle indique le cadre dans lequel l'État peut apporter ses compétences ou son soutien dans la sauvegarde d'objets jugés d'importance exceptionnelle pour le canton de Vaud et qui seraient à ce titre inscrits dans un inventaire cantonal dépendant de la LPMI. De même elle prévoit un droit de préemption de l'État dans le cas de vente d'un objet culturel inscrit à cet inventaire. Elle instaure par ailleurs la fonction

de conservateur du patrimoine immatériel.

La LPMI précise dans quelles conditions l'État peut confier par convention la sauvegarde de biens culturels mobiliers dont il est propriétaire à des institutions patrimoniales communales ou privées reconnues.

Le *règlement d'application de la LPMI* précise le rôle, l'organisation et la composition de la nouvelle Commission du patrimoine mobilier et immatériel. Cette commission a deux missions : d'une part elle examine et préavise les demandes de subventions pour des projets liés au patrimoine mobilier ou immatériel. D'autre part elle examine les éventuelles demandes d'inscription à l'inventaire et les projets de conventions y relatifs, la prise de mesures conservatoires, l'exercice du droit de préemption de l'État et l'inscription à l'inventaire d'un élément du patrimoine immatériel. Il décline également les règles dans lesquelles les institutions patrimoniales cantonales assurent leurs missions, sur le plan de la gestion et de la conservation des collections et de leurs prestations au public.

Enfin, la LPMI est assortie d'une version refondue et mise à jour du *règlement de la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne*.

Durant l'année 2015, la Commission du patrimoine mobilier et immatériel s'est notamment attachée à organiser son fonctionnement et ses missions, à définir les notions contenues dans la loi telles que "mesures conservatoires", "dangers imminents" par exemple, ainsi qu'à fixer les critères de patrimonialisation, tant pour le patrimoine mobilier qu'immatériel.

Adaptation des infrastructures muséales

Future plate-forme Pôle muséal

Le projet Pôle muséal vise à la réunion de trois musées : le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de design et d'arts appliqués contemporains et le Musée de l'Élysée, ainsi que de deux fondations : la Fondation Félix Vallotton et la Fondation Toms Pauli sur un seul et même site, à savoir les anciennes Halles CFF aux locomotives, à côté de la Gare de Lausanne.

En 2015, la 1^e phase du projet a vu la levée des oppositions ainsi que le rejet des recours liés à la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, qui pourra ainsi débuter en 2016. Le concours d'architecture relatif à la 2^e phase du projet a également abouti, ouvrant la voie à l'élaboration de la demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil en 2016.

Par ailleurs, le Conseil de direction du Pôle muséal est désormais constitué, permettant de coordonner des activités et projets communs entre les musées et les fondations impliquées dans le projet. Ces phases importantes, franchies en 2015, permettent d'envisager la suite du projet avec optimisme.

Le crédit d'étude de 400'000 francs destiné à l'étude de la programmation des musées et de la Bibliothèque cantonale et universitaire au sein du Palais de Rumine après le départ du mcb-a pourra être activé en 2016.

Accompagner la croissance économique et démographique requiert de relier toutes les régions à un même réseau cohérent, dense et connecté aux autres cantons, permettant toutes les mobilités. Des augmentations de fréquence et de desserte sur les réseaux régionaux (RER, bus) sont donc nécessaires, de même que des augmentations de capacité sur les lignes nationales qui traversent le territoire vaudois. Parallèlement, le réseau routier doit être entretenu, développé et modernisé au service des déplacements quotidiens de la population et des flux économiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Accompagner la réalisation des mesures d'infrastructure des projets d'agglomération de 1^{re} génération et préparer les mesures des projets d'agglomération de 2^e génération
- Créer de nouvelles interfaces entre les différents modes de transport pour faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et la mobilité douce, en facilitant l'accès aux gares et en développant les cheminements piétons et les aménagements pour vélos
- Promouvoir et accompagner les projets CFF de développement du réseau ferroviaire qui concernent le canton, notamment ceux liés à une augmentation de la capacité vers Genève, aux développements infrastructurels du RER et aux lignes du Simplon et du pied du Jura
- Améliorer les prestations au public sur les lignes régionales, par une extension et une augmentation des cadences du RER et une amélioration du matériel
- Améliorer le réseau routier notamment par la suppression de points dangereux et la lutte contre les nuisances ; le moderniser en vue de fluidifier la circulation pour tous les usagers
- Soutenir une politique de développement coordonné du transport de marchandises par la route et le rail au service des entreprises vaudoises

DIRH / Direction générale de la mobilité et des routes DGMR

En 2015, le Conseil d'Etat a poursuivi sa politique de développement des infrastructures de transports publics, en particulier du RER Vaud, du RER franco-valdo-genevois baptisé Léman Express et des métros de l'agglomération lausannoise. Il a également poursuivi l'amélioration du réseau routier cantonal en vue de fluidifier et sécuriser la circulation des tous les usagers. Pour 2015, il convient de relever plus particulièrement les crédits suivants accordés par le Grand Conseil :

20 janvier – trois crédits d'ouvrage et un crédit d'étude pour améliorer les accès routiers de l'agglomération Lausanne-Morges :

- CHF 2'744'000.- pour financer les travaux de la requalification de la RC 601 (route de Berne), entre le carrefour de l'autoroute A9 de Vennes et le carrefour des Croisettes;
- CHF 4'180'000.- pour financer la réalisation du déplacement de la RC 448 (route de Romanel), dans le cadre du dédoublement de la jonction autoroutière de la Blécherette;
- CHF 7'383'000.- pour financer les travaux de la 2^e étape de la requalification de la RC 1 entre le giratoire de Dorigny et l'avenue Forel (communes d'Ecublens et de St-Sulpice);
- CHF 620'000.- pour financer les études de la 3^e étape de la requalification de la RC 1 entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge (communes d'Ecublens, St-Sulpice, Denges et Préverenges).

10 mars – une garantie d'emprunt et trois crédits d'études pour le développement des métros m2 et m3 :

- garantie d'emprunt de l'Etat pour les Transports publics de la région lausannoise SA (tl) de CHF 36'200'000.- pour l'acquisition de trois trains destinés au métro m2;
- CHF 12'500'000.- pour financer les études des infrastructures nécessaires au nouveau tracé du métro m2 entre le boulevard de Grancy et la station Lausanne-Flon ainsi que pour les aménagements sous la place de la gare de Lausanne liés au projet Léman 2030;
- CHF 2'900'000.- pour financer les études des infrastructures nécessaires à la 1^{ère} étape de construction de la nouvelle ligne de métro m3 entre la station Lausanne-Gare et la nouvelle station Lausanne-Flon du métro m3;
- CHF 3'500'000.- pour financer les études d'avant-projet de la 2^e étape de construction de la nouvelle ligne de métro m3 entre la station Lausanne-Flon du métro m3 et la Blécherette.

31 mars - crédit d'ouvrage de CHF 4'500'000.- pour financer les travaux de réhabilitation de la RC 30 entre Bussy-Chardonney et Clarmont.

31 mars - crédit-cadre de CHF 15'000'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales.

31 mars - crédit d'investissement de CHF 3'000'000.- pour financer une partie des travaux de rénovation du bateau historique « Italie» de la société CGN Belle Epoque SA, à Ouchy-Lausanne.

28 avril - crédit de CHF 3'300'000.- pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables à CFF SA destinés à financer la construction d'un nouveau quai à la gare de Grandson pour le RER Vaud.

23 juin - crédit de CHF 24'200'000.- pour l'octroi d'un prêt conditionnellement remboursable et crédit d'investissement de CHF 2'200'000 pour l'octroi d'une contribution à fonds perdus à CFF SA destinés à financer la construction d'un nouveau point de croisement à Mies pour le RER franco-valdo-genevois.

25 août - crédit d'ouvrage de CHF 3'550'000.- pour financer la réalisation de la modification d'un carrefour avec création d'une voie de présélection pour les transports publics, la création d'un trottoir mixte et la réfection de la route sur la RC 1 à Dully.

25 août - crédit-cadre de CHF 10'000'000.- pour financer les travaux de construction de la 2e étape des ouvrages de protection contre les chutes de pierres de la RC 705 entre Aigle et Les Mosses et de la RC 706 entre le carrefour RC 705 - 706 et le pont d'Aigremont.

Programme de législature 2012-2017

4.4. Développer les énergies renouvelables, garantir la sécurité de l'approvisionnement, favoriser les économies d'énergie

Afin de faire face aux nouveaux défis énergétiques, le Conseil d'Etat a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables et d'une gestion économe de l'énergie au travers d'un programme (à hauteur de 100 millions de francs) qui déploiera ses effets tout au long de ces prochaines années. D'autres actions le compléteront et concourront au but recherché, qui comprend également la sécurité de l'approvisionnement.

Les actions en lien avec la mesure

- Réviser la loi sur l'énergie et établir une planification énergétique territoriale
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable
- Développer le réseau de distribution afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique et encourager l'utilisation rationnelle de l'électricité
- Renforcer la production énergétique d'origine renouvelable par le biais d'une politique d'encouragement ciblée vers les nouvelles technologies, notamment en facilitant l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois. Assainir les bâtiments en amplifiant le programme fédéral

DTE / Direction générale de l'environnement (DGE) / DIREN

Avancement des parcs éoliens

Des 19 parcs éoliens figurant dans la planification éolienne vaudoise, 5 se trouvent actuellement en procédure avancée et 5 autres ont au minimum fait l'objet d'un premier examen. Afin d'ouvrir un espace de dialogue avec les porteurs d'enjeux, des séances de type 5 à 7 ont été mises en place. Elles permettent la transmission d'information mais également l'échange sur des thématiques telles que les démarches participatives, les enjeux énergétiques, le bruit, l'avifaune, etc.. Enfin, les études menées par le canton sur les effets cumulés relatifs à la faune ailée et au paysage ont été poursuivies.

Programme 100 millions pour les énergies renouvelables

En janvier 2012, le Conseil d'Etat a octroyé 100 millions de francs au domaine de l'énergie, dont 36 pour les énergies renouvelables, 35 pour l'efficacité énergétique, 12 pour la recherche et développement, et 3.6 pour la formation et l'information. A ce jour, une vingtaine de projets ont été lancés. 85 millions ont été formellement engagés par le Conseil d'Etat, 41 ont été octroyés et 26 ont été dépensés. Le programme durera jusqu'en 2019.

En 2015 un renforcement du programme 100 millions a été développé, avec l'objectif conjoint de soutenir les entreprises pénalisées par le franc fort. Les mesures suivantes sont ainsi lancées pour couvrir l'année 2016 : une aide au financement d'audits énergétiques dans les entreprises (4 millions), un soutien aux projets de recherche dans les Hautes Ecoles pour aider les entreprises sur la thématique énergétique (1 million), une incitation aux entreprises à installer des capteurs solaires photovoltaïques (électricité) et à autoconsommer cette énergie (3 millions), et enfin une augmentation des subventions pour l'amélioration énergétique des bâtiments et le remplacement des chauffages électriques.

Autres contributions

Se référer également aux chap. 112.1, 112.2, 113.1, 113.2, 113.3, 113.4 du RAG 2015, ainsi qu'aux projets particuliers de la DGE, pour les différentes mesures prises dans le cadre du programme de législature.

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

En 2015, le SIPaL a permis la réalisation de plus de 1'200 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de bâtiments de l'Etat.

Le SIPaL a commencé la construction d'une centrale de chauffage à bois pour le site des EPO.

Il a réalisé l'assainissement énergétique de deux sites d'enseignement (HEIG-VD et EPCL).

Programme de législature 2012-2017

4.5. Renforcer et diversifier l'économie vaudoise : consolider la place industrielle, mettre en œuvre une politique industrielle cantonale, adapter le secteur primaire aux défis de la future politique agricole et accompagner la mutation du tourisme

La santé de l'économie vaudoise est tributaire de la diversité des activités des entreprises et de la vitalité des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'industrie, l'agriculture et le tourisme requièrent des actions prioritaires en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés et des conséquences possibles sur l'emploi dans le canton.

Les actions en lien avec la mesure

- Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d'innovation industrielle et pour les investissements d'intérêt public dans le canton
- Consolider la place industrielle vaudoise par les outils légaux de promotion économique, la mise à disposition de terrains équipés, la localisation d'implantations d'entreprises facilitée et la participation à un fonds de soutien au secteur industriel
- Favoriser la concertation entre l'Etat et les grandes entreprises publiques en vue d'une politique coordonnée en matière d'investissements dans le tissu industriel cantonal
- Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017 : promotion et valorisation de la production vaudoise, financement des projets « efficacité des ressources, paysage et biodiversité » ; développement d'un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre (voir mesure 3.5.)
- Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne ; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture

DECS / Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Création du "Fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises"

A l'occasion de la conférence de presse sur les résultats 2014 de la promotion économique vaudoise, le Conseil d'Etat a présenté publiquement son projet de fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises. Outil-phare de la mesure 4.5 du Programme de législature 2012-2015, ce fonds a été élaboré au terme d'un long processus de réflexion et de concertation réalisé en étroite coordination avec les partenaires économiques et sociaux. Son objectif principal est la création mais surtout le maintien d'emplois industriels dans le Canton de Vaud.

Sur le plan des projets éligibles et des mesures de soutien, le fonds - doté de CHF 17,5 millions - vise à soutenir des projets d'investissement portés par des PME industrielles vaudoises, sans distinction ni de leur taille ni de leur forme juridique, pour autant que l'outil de production soit situé sur le territoire vaudois.

Par le biais de cautionnements de crédits bancaires, de prêts avec intérêts et/ou d'aides à fonds perdus, le fonds de soutien à l'industrie doit permettre de soutenir des projets tels que le développement ou l'optimisation des moyens de production (équipements, machines, installations), le développement des produits ou de nouvelles technologies, le développement des marchés ou encore le développement des ressources humaines (engagement et/ou formation de personnel lié à un nouveau projet industriel, technologique ou commercial). Compte tenu du contexte économique lié au franc fort, les aides sous forme de cautionnements et de prêts avec intérêts pourront également être accordés, à titre exceptionnel, pour des besoins urgents de liquidités, ceci pour autant que l'entreprise bénéficiaire soit en mesure de démontrer qu'il s'agit d'une difficulté de trésorerie passagère.

Par conséquent, ce fonds vient clairement compléter les aides LADE existantes par de nouveaux types de subventions aux entreprises industrielles, ce dans un contexte de franc fort qui, plus que jamais, vient confirmer la pertinence de l'action-phare de la mesure 4.5 du Programme de Législature 2012-2017. Ces nouveaux types d'aide ont été conçus comme suit :

- Des cautionnements jusqu'à 100% (la LADE ne prévoit que des cautionnements à hauteur maximale de 50% de crédits bancaires) ;
- Des prêts avec intérêts (la LADE n'alloue aucun prêt aux projets d'entreprises que ce soit avec ou sans intérêts) ;
- Des aides à fonds perdu en faveur de projets industriels d'investissement. Pour rappel, les aides LADE à l'investissement en équipement de production se limitent à des cautionnements ou des prises en charge d'intérêts et non à des aides à fonds perdu : la LADE ne prévoit de telles aides à fonds perdu que pour des études, mandats et formations de personnel technique (par ex. études de marchés, mandats technologiques, participations à des foires et salons, dépôts de brevets) ;
- Au surplus, et conformément à la volonté gouvernementale, la LADE ne prévoit pas de soutien financier aux entreprises en difficulté de trésorerie passagère, à l'inverse du projet d'EMPD présenté au Conseil d'Etat ;
- Dans l'éventualité d'une intervention du fonds en complémentarité avec les aides LADE pour un même projet d'entreprise, le montant cumulé des aides cantonales, respectivement du risque de l'Etat de Vaud pour les cautionnements, ne pourra excéder 50% du coût total dudit projet.

En matière de gouvernance, le fonds sera géré au sein de l'Etat de Vaud par l'intermédiaire du SPECo. Ce dernier sera responsable de

l'octroi, de la gestion et du suivi des cautionnements, des prêts avec intérêts et des aides à fonds perdus. Le SPECO pourra recourir à un mandat externe et s'appuiera, pour les cautionnements et les prêts, sur l'expertise et les ressources de la Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC). Un montant de 300 KCHF par an au maximum est prévu pour couvrir les frais de gestion et de suivi du fonds. Partiellement financé par les intérêts encaissés sur les prêts octroyés, ce montant sera intégralement prélevé sur l'enveloppe de CHF 17.5 millions sans recours à la LADE.

Nécessitant l'adoption d'un décret topique par le Grand Conseil, celui-ci a été validé le 30 juin 2015 par le Parlement. Le fonds est formellement entrée en vigueur le 25 novembre 2015, des suites de l'adoption - par le Conseil d'Etat - du règlement topique d'application.

Projet de création d'un fonds de soutien à la maîtrise foncière publique en zones industrielles

Ce projet, en gestation depuis 2014, part du constat que la volonté du Conseil d'Etat de consolider la place industrielle vaudoise et de mettre en œuvre une politique industrielle doit notamment passer par un renforcement du volet « maîtrise foncière ». En effet, dans la concurrence farouche (ex. Nespresso 3 à Romont) que se livrent les places économiques en matière de réindustrialisation, force est de constater que non seulement la disponibilité en terrains, mais également le prix du foncier s'avèrent de plus en plus déterminants dans le choix de développement ou d'implantation de ce type d'entreprises.

Cette réalité est d'autant plus évidente avec l'évolution de la LAT qui aura d'évidentes conséquences sur la thématique foncière et sa gestion. De manière générale, leur mise en œuvre augmentera indubitablement et durablement la pression sur l'offre foncière. La problématique consistant à zoner (et à compenser) des surfaces agricoles ou des zones intermédiaires pour répondre aux besoins de la population et de l'économie se pose avec d'autant plus d'acuité dans ce nouvel environnement législatif.

Afin d'éviter que cette tendance ne débouche, in fine, sur un exode potentiellement massif des entreprises industrielles en dehors des frontières cantonales, il convient de renforcer la politique foncière spécifiquement dévolue à la consolidation de la place industrielle vaudoise.

L'expérience acquise au travers de soutiens LADE à la maîtrise foncière en faveur de projets industriels emblématiques (CPW-Nestlé à Orbe/ Boschung à Payerne) démontre que si l'enveloppe globale de CHF 220 millions de prêts sans intérêts dont dispose la LADE est suffisante, la dotation budgétaire ordinaire dont dispose le SPECo pour financer les aides LADE à fonds perdu ne l'est pas pour anticiper et répondre à ce genre de sollicitations foncières lorsqu'il s'agit de compléter le mécanisme de soutien par une subvention à fonds perdu. En effet, les montants en jeu sont par nature importants et très aperiodiques, induisant par conséquent des fluctuations auxquelles il est difficile d'envisager faire face par le biais du processus budgétaire ordinaire.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat est actuellement en train de finaliser un projet d'EMPD ayant pour objectif de fournir le financement spécifique complémentaire, par un premier crédit-cadre de CHF 9 millions afférent à la période 2016-2019, permettant – à l'instar de la politique du logement – d'agir sur la capacité et l'inclinaison des collectivités locales à devenir un acteur plus important des démarches foncières.

Alpes vaudoises 2020

Voir sous "DECS - Service de la promotion économique et du commerce", rubrique "Evénements marquants, évolutions significatives".

DECS / Service de l'agriculture (SAGR)

Malgré une réduction de la contribution de transition de près de 10 millions de francs, la diminution totale de la masse des contributions se limite à 3 millions de francs (-1%) du fait de l'augmentation de la participation à des programmes volontaires ou l'optimisation des contributions de base. La part de cofinancement assurée par le canton permet une participation sans limite des agriculteurs vaudois aux différents programmes volontaires, les 2.9 millions de francs investis par le canton entraînant un versement de 26 millions de francs par la Confédération.

Les contributions relatives à l'exercice 2015 ont été versées comme suit :

- Sécurité de l'approvisionnement : 116.8 millions de francs
- Paysage cultivé : 23.4 millions de francs
- Biodiversité : 38.8 millions de francs
- Système de production : 36.8 millions de francs
- Estivage : 13.6 millions de francs
- Qualité du paysage : 17.8 millions de francs
- Efficience des ressources : 2.5 million de francs
- Transition : 13.2 millions de francs
- Cultures particulières : 16.3 millions de francs
- Programmes particuliers (77a LAgr, 62a LEaux, mesures LVLAgr) : 4.3 millions de francs

Programme de législature 2012-2017

5.1. Simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne

A travers l'informatisation des contacts avec l'Etat (cyberadministration), l'accès des citoyens aux prestations et informations publiques se voit facilité. La sphère privée, les informations sensibles et les données personnelles doivent être protégées. Il s'agit aussi de conserver en principe des moyens non informatiques d'accéder aux informations et prestations. En matière de communication, la stratégie doit être revue en fonction de la mutation rapide du secteur des médias.

Les actions en lien avec la mesure

- Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts
- Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs
- Adopter une stratégie de communication institutionnelle tenant compte de l'évolution des médias

DIRH / Direction des systèmes d'information (DSI)

Dans son programme de législature 2012-2017 et la stratégie e-VD 2012 - 2017, le Conseil d'Etat a exprimé par la mesure 5.1, sa volonté d'optimiser la gestion de l'Etat en simplifiant les relations entre l'Administration et la population, et en offrant la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne :

« A travers l'informatisation des contacts avec l'Etat (cyberadministration), l'accès des citoyens aux prestations et informations publiques se voit facilité. La sphère privée, les informations sensibles et les données personnelles doivent être protégées. Il s'agit aussi de conserver en principe des moyens non informatiques d'accéder aux informations et prestations. »

Actions :

- *Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts*
- *Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs. »*

Pour répondre à ces orientations du gouvernement, la DSI a poursuivi, en 2015, la mise en œuvre de son plan directeur cantonal des SI. La DSI a notamment contribué à la « poursuite du déploiement de la cyberadministration » grâce à :

- La mise en ligne de nouvelles prestations :
 - Dépôt des comptes communaux (SCL)
 - Demande d'extrait du registre du commerce avec e-payment (RC)
 - Demande d'aides et soutiens aux activités culturelles et à la création artistique
 - Demande de modification des acomptes (ACI)
 - Echanges électroniques, entre les employeurs et l'administration cantonale des impôts, des données relatives aux collaborateurs soumis à l'impôt à la source (ACI)
 - Dématérialisation et transfert électronique des actes de réquisitions/désignations pour les notaires vers le registre foncier (RF) et l'administration cantonale des impôts
- L'automatisation des transferts d'information entre le registre cantonal des personnes, les registres fédéraux et communaux.
- La création du premier registre des entreprises
- La préparation du renouvellement des SI transversaux obsolètes.
- L'adoption de « l'EMPD Cyberadministration Etape 2 » pour le déploiement de prestations à forte valeurs ajoutées.

La DSI a aussi œuvré pour « améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs », notamment grâce à :

- La poursuite de la modernisation des technologies et des infrastructures (patrimoine applicatif, téléphonie, postes de travail, serveurs, réseau, site de secours)
- La poursuite de la mise en place du volet « Sécurité de l'information » de son système de management (SMSI), la mise en œuvre d'un centre de protection et de défense (SOC), la poursuite du traitement des risques majeurs de sécurité et la préparation des cours en ligne de sensibilisation à la sécurité.
- La poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes critiques de la DSI.

DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Trois mesures concrètes s'inscrivent dans le cadre strict de cet objet :

- Dépôt de la déclaration d'impôt PP par Internet
En 2015, l'administration fiscale vaudoise est toujours le leader au plan national de ce vecteur d'information; plus de 60% des déclarations d'impôt déposées sont ainsi transmises à l'ACI par les contribuables vaudois.
- Paiement par e-facture (VaudF@ctures/Tax)
A fin décembre 2015, 14'700 contribuables ont confirmé leur adhésion (donc l'usage) de ce moyen de paiement des impôts ordinaires.
Voir [site Internet de l'ACI](#)
- Depuis novembre 2015, les contribuables vaudois peuvent, à l'instar de la pratique ci-dessus pour les déclarations d'impôt, solliciter la modification de leurs acomptes par flux Internet sécurisé ([communiqué de presse](#))
- Dans le cadre des développements futurs, de nouvelles offres seront proposées à terme (consultation du compte fiscal, etc.).

DTE / Service des automobiles et de la navigation SAN

Cyber-administration

La simplification des procédures et les formalités administratives reste une priorité pour le SAN. Il est prévu de dématérialiser les prestations "Immatriculation des véhicules" et "Permis de conduire" afin d'être proposées à la clientèle et intégrées dans le portail e-VD.

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

En 2015, le Grand Conseil a voté l'EMPD SAMOA qui vise à remplacer le logiciel - obsolète - qui permet d'allouer les subsides aux primes d'assurance maladie. Le nouvel applicatif permettra dès 2019 de déposer des demandes de subsides en ligne. Cela concerne potentiellement plusieurs milliers des personnes par année.

L'Etat de Vaud, premier employeur du canton, doit mettre en valeur et soutenir ses collaboratrices et collaborateurs, qui sont au cœur des missions de service public. En conduisant des politiques exemplaires de formation, d'encadrement et d'égalité des salaires, l'Etat veille à la bonne exécution de ses tâches et à l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer et développer les compétences, le potentiel et l'employabilité (formation, entretiens d'appréciation, mobilité interne et externe)
- Développer avec un encadrement de qualité les places d'apprentissage dans différents métiers au sein de l'administration cantonale
- Garantir l'égalité entre hommes et femmes (par des mesures salariales et d'organisation : places d'accueil pour les enfants des collaborateurs, télétravail, etc.) ; favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'administration, y compris à celles des Hautes Ecoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés
- Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information
- Rassembler les dispositions relatives au statut des enseignants dans un texte légal complémentaire à la loi sur le personnel

DIRH /Service du personnel (SPEV)

La nouvelle unité de gestion de l'apprentissage centralisée au SPEV a permis de consolider l'encadrement des apprentis au sein de l'ACV. Elle a notamment accompagné les services dans l'identification de formateurs en entreprise (FE) et de formateurs sur la place de travail (FPT) et œuvré à l'harmonisation et l'efficacité des pratiques dans les départements.

DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Brochure Devenir parent et travailler au CHUV

Le BEFH a rédigé, en collaboration avec le Service des ressources humaines du CHUV, une brochure sur les droits des parents qui travaillent au CHUV. Cette publication s'inscrit dans les mesures permettant de lutter contre les discriminations des femmes pour raison de maternité dans l'univers médical. Outre les principaux congés liés à la parentalité, la brochure présente également les services spécialisés pouvant offrir une aide en matière de conseil et de prévention des discriminations.

Egalité au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)

Le BEFH a poursuivi le travail de promotion des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, et notamment au sein de l'ACV. Lié à la volonté du Conseil d'Etat de faire de l'Etat un employeur de référence, ce travail s'oriente autour de différents axes. Au sein de l'ACV, le BEFH a entrepris une présentation détaillée d'un catalogue de mesures concrètes pour l'égalité auprès de la direction de différents services en soulignant le rôle de l'autorité d'engagement dans l'avancée vers l'égalité dans les faits. Plusieurs services se sont engagés à mettre en place des mesures favorisant l'égalité de manière participative. L'outil www.pro-egalite.ch développé par l'IDHEAP et qui permet d'évaluer les taux d'inégalité perçus dans les services a été appliquée de manière pionnière.

DTE / Service des automobiles et de la navigation SAN

Développement des places d'apprentissage

Le SAN compte actuellement 19 apprentis, MPC (maturité professionnelle commerciale) et un stagiaire informaticien. Par ailleurs, pour la première fois, un apprenti médiaticien a été engagé.

En 2015, les apprentis de dernière année ont tous réussi leurs examens grâce à un encadrement de qualité pour les formatrices et formateurs du SAN.

La concertation avec les partenaires institutionnels de l'Etat, au premier rang desquels figurent les communes, doit être intensifiée ; en particulier, s'agissant des communes, le dialogue doit porter sur le financement des tâches incombant aux collectivités publiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Soutenir activement les fusions de communes
- Poursuivre la politique de dialogue entre l'Etat et les Eglises reconnues d'intérêt public ; mettre en œuvre la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et, sur cette base, favoriser le dialogue interreligieux
- Continuer à veiller à l'intégration de la population étrangère du canton au travers des différentes politiques d'accueil et de soutien prévues à cet effet

DECS / Service de la population (SPOP)

L'année 2015 aura vu la mise en place d'un dispositif de collaboration pour la transmission d'informations en faveur du SPOP-Division Etrangers par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et le SDE concernant les ressortissants européens de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) titulaires d'un permis B.

En effet, désormais le SPAS transmet mensuellement l'identité des ressortissants européens qui ont recours aux prestations du Revenu d'insertion (RI) dans les deux ans qui suivent l'obtention d'une autorisation de séjour (permis B) dans le cadre de la libre circulation. Ces informations permettent de réexaminer les conditions de séjour en Suisse des personnes concernées et, le cas échéant, de prononcer la révocation de leur autorisation de séjour et le renvoi de Suisse.

Quant au Service de l'emploi (SDE), il communique l'identité de tous les ressortissants européens qui sont annoncés comme demandeurs d'emploi. Ce signalement permet, selon les situations, de révoquer le permis B obtenu dans le cadre de la libre circulation par les ressortissants des Etats de l'UE et de l'AELE et d'émettre un permis de courte durée (permis L) aux fins de recherche d'emploi.

Avec ce dispositif, la Division Etrangers du SPOP met en oeuvre une Circulaire fédérale commune au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et utilise deux postes à temps plein obtenus pour l'exercice 2015 pour ces nouvelles tâches.

Programme de législature 2012-2017

5.4. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées – organiser rationnellement et simplifier l'administration – prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique – renforcer le suivi des participations de l'Etat

Dans le respect des dispositions financières de la Constitution vaudoise, il s'agira de gérer et suivre avec attention la planification financière dans un environnement économique international lourd d'incertitudes ; en particulier, il conviendra de décider des projets de dépenses en fonction de priorités clairement définies, en examinant ceux-ci sous l'angle de leur opportunité et de leur efficacité comme des coûts induits et des retours d'investissement possibles. Le respect de ces principes conditionne l'existence d'une marge de manœuvre financière nécessaire pour faire face notamment aux dépenses induites par l'évolution démographique, qu'il s'agisse d'investissements ou de ressources supplémentaires pour certains secteurs de l'administration.

Les actions en lien avec la mesure

- Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique
- Renforcer le suivi des participations de l'Etat, dans le respect des exigences de la loi sur les participations, dans l'optique d'optimiser les instruments existants pour s'assurer de la cohérence entre représentation de l'Etat et mise en œuvre des politiques publiques
- Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration, y compris dans une optique de maîtrise des coûts ; poursuivre la réorganisation des services, avec un déploiement cohérent dans le territoire, en envisageant le cas échéant de nouvelles constructions lorsque cela engendre des gains d'efficacité et des synergies (par exemple une « maison de l'environnement » regroupant les services concernés)
- Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurable par l'évolution démographique

DFIRE / Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique

Le projet de budget fixe les investissements nets de l'Etat à hauteur de 438 millions. Ce montant implique une nouvelle augmentation du plafond des investissements par le Grand Conseil (422 millions pour 2015), et poursuit la croissance voulue par le Programme de législature. L'effort global d'investissement de l'Etat (investissements bruts plus prêts et garanties) dans l'économie vaudoise devrait atteindre CHF 887 millions en 2016. Le plan d'investissement qui accompagne le budget prévoit un pic des dépenses en 2017 pour une moyenne annuelle jusqu'en 2020 de CHF 855 millions, soit au-dessus de l'objectif de la législature actuelle.

Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurables par l'évolution démographique

L'augmentation des dépenses courantes de fonctionnement 2016 par rapport au budget 2015 atteint CHF 221 millions, ce qui représente une croissance contenue à 2.47% (2.8% pour 2015). S'agissant des missions de base de l'Etat, le budget 2016 prévoit à nouveau d'importantes augmentations de charges dans les domaines du social (CHF +111 millions bruts, soit 5.8% par rapport au budget 2015), de la santé (CHF +28 millions, 2.1%), de la formation et culture (CHF +63 millions, 2.3%), des infrastructures et accueil de jour (CHF +39 millions, 7.6%), du soutien à l'économie (CHF +21 millions, 3.3%) ou encore de la sécurité (CHF +11 millions, 2.0%). Ces écarts proviennent principalement de la pression démographique qui caractérise toujours le canton, des renforts sectoriels à la Police, à l'OCTP et dans le pénitencier notamment, ainsi que des mesures prioritaires inscrites au Programme de législature pour un effet net de CHF 75 millions en 2016. En termes d'effectifs, l'Etat crée 163 postes (275 en 2015), dont 113 nouveaux enseignants.

DFIRE / Direction générale de la fiscalité (DGF)

Le registre foncier est conforme à la nouvelle organisation territoriale et compte désormais 6 offices de district et 1 bureau décentralisé.

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation de l'Administration cantonale des impôts, considérant notamment les effets du découpage territorial découlant de la Constitution de 2003 (DECTER) et l'optimisation du travail en relation avec la qualité des dossiers fiscaux, le bureau d'Orbe a été fermé au 31 mars 2015 (voir [communiqué de presse](#)).

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

En 2015, le SIPaL a procédé à l'agrandissement de deux écoles pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves, l'OPTI à Bussigny (+17 salles de classe) et le Gymnase Auguste Piccard (+9 salles de classe).

Il a également mis en service le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (CEPN) extension commune à l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) et au Gymnase de Nyon.

Enfin, il poursuit la construction du nouveau Gymnase de l'Ouest lausannois à Renens (CEOL), qui mettra à disposition 50 nouvelles classes en 2016.